4
5 G
52

HISTOIRE
DE
LA LIGUE.

PAR

'ONSIEUR MAIMBOURG.

TOME SECOND.

SECONDE EDITION.

BIBLIOTECA NAZ
ROMA
VITTORIO EMANUELE

A PARIS,
Chez SEBASTIEN MABRE CRAMOISY,
Imprimeur du Roy, ruë Saint Iacques,
aux Cicognes.

M. DC. LXXXIII.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

SOMMAIRE
DES LIVRES.

Livre Troiſiéme.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

PLuſieurs prodiges qui préſagent les malheurs qui vont arriver. Conference de Nancy de tous les Princes de la Maiſon de Lorraine. Les Articles de la Requeſte qu'ils preſentent au Roy contre l'autorité Royale. Diſſimulation du Roy, ſe voyant preſſé d'y répondre précisément. La mort du Prince de Condé; l'éloge de ce Prince. Le Roy prend enfin la réſolution de punir les Seize. Ses préparatifs pour cela. L'alarme que les Pariſiens en prennent. Ils implorent le ſecours du Duc de Guiſe, qui le leur promet. M. de Belliévre luy porte à Soiſſons les ordres du Roy, qui ne veut pas

qu'il vienne à Paris. La réponſe qu'il fit à Belliévre nonobſtant cét ordre. Il vient à Paris. Deſcription de l'entrée qu'il y fit avec des acclamations & des tranſports de joye tout extraordinaires des Pariſiens. L'irréſolution du Roy quand il le vit au Louvre. Ce qui ſe paſſa à leur entrevûë & au jardin de la Reine. Le Roy veut faire ſortir de Paris tous les Etrangers. Les Ligueurs s'y oppoſent. Deſcription de la journée des Barricades. Le Cõmte de Briſſac les commence. On les pouſſe juſqu'à cinquante pas du Louvre. Le Duc de Guiſe arreſte les Bourgeois, & fait condnire au Louvre les Soldats du Roy deſarmez. Le veritable deſſein de ce Duc à la journée des Barricades. Ses demandes exceſſives. Le Roy craignant d'eſtre inveſti ſort de Paris en un pitoyable équipage. La Reine Mere negotie l'acõmodement. Le Duc de Guiſe la fait rentrer finement dans ſes intereſts. La Requeſte qu'il fait preſenter au Roy contenant des Articles tres-préjudiciables à ſon autorité. Diſſimulation du Roy. L'eloig-

nement du Duc d'Eſpernon. Nouveau Traité du Roy avec les Seigneurs de la Ligue. L'Edit de Réünion contre les Huguenots en faveur de la Ligue. Les marques que le Roy laiſſe échaper de ſon indignation qu'il vouloit cacher. Les Eſtats de Blois. La Harangue du Roy de laquelle les Ligueurs ſont choquez. Le Duc de Guiſe y eſt le Maiſtre & y fait prendre des réſolutions contre l'autorité du Roy & contre le Roy de Navarre, que les Eſtats déclarent incapable de ſucceder à la Couronne, à quoy le Roy ne veut pas conſentir. Il prend enfin la réſolution de ſe défaire du Duc de Guiſe. Le Conſeil ſecret qu'il tient là-deſſus. Les avis que le Duc en reçoit. Le conſeil qu'on luy donne, & qu'il ne ſuit pas. L'hiſtoire de ſa mort tragique. L'empriſonnement des principaux Ligueurs. Davila manifeſtement convaincu de fauſſeté dans le raport qu'il fait de la Conference du Roy & du Legat. Billet du Roy au Cardinal Moroſini. La Conference qu'il eût avec ce Cardinal ſur la mort des

Guiſes. Le reſſentiment que le Pape Sixte en témoigna. Les fortes remontrances que luy fit le Cardinal de Ioyeuſe. Le ſentiment de ce Pape contre la Ligue & contre les Guiſes. Il ſuſpend l'expedition de toutes les Bulles juſqu'à ce que le Roy luy aie envoyé demander l'abſolution. Ce que le Cardinal de Ioyeuſe luy remontra là-deſſus. Les Déclarations inutiles que le Roy fait pour juſtifier ſon action au lieu de monter à cheval. Le Duc de Mayenne ſe ſauve de Lyon en Bourgogne où il eſt le Maiſtre. Le ſoulevement de Paris à la nouvelle de la mort des Guiſes. Les furieuſes déclamations des Prédicateurs de la Ligue. L'horrible impudence de Guinceſtre Curé de Saint Gervais, qui en preſchant à Saint Bartelemy, fait lever la main à ſes Auditeurs & meſme au au Premier Préſident. L'horrible emportement du Curé Pigenat dans l'Oraiſon Funébre qu'il fit du Duc de Guiſe. Le ſcandaleux Decret de la Sorbonne, par lequel on declare que les François ſont delivrez du ſerment

de fidelité qu'on a fait au Roy. Les furieux excés de la rage des Ligueurs en ſuite de ce Decret contre ce Prince auquel ils font toutes ſortes d'outrages. La mort de la Reine Catherine de Medicis; ſon éloge, & ſon portrait. Le Roy envoye la Ducheſſe de Nemours à Paris pour en appaiſer les troubles. L'extravagance du petit Feuillant. Buſſy le Clerc mene le Parlement priſonnier à la Baſtille. Eloge du Premier Preſident Achille de Harlay. Le nom des Preſidens & des Conſeilliers qui le ſuivirent. Le Preſident Briſſon à la teſte du nouveau Parlement de la Ligue, qui fait un ſerment ſolennel de venger la mort des Guiſes. Les Ligueurs employent les enchantemens contre le Roy en meſme temps que Guinceſtre l'accuſe de ſorcellerie en plein Sermon. Arrivée du Duc de Mayenne; ſon eloge, & ſon portrait. Le Roy luy fait en vain de grandes offres. Ses heureux commencemens. La multitude des Villes qui ſe jettent dans ſon parti. Son entrée dans Paris. Il affoiblit le Conſeil des Seize en

l'augmentant. Il ſe fait declarer Lieutenant General de l'Eſtat & Couronne de France. Le Roy prend, mais trop tard, les voyes de la force & de la rigueur. Les raiſons qui l'obligent à s'unir avec le Roy de Navarre. Le Traité de cette union. Offres tres-avantageuſes du Roy aux Princes Lorrains qui les refuſent. Conference du Cardinal Moroſini avec le Duc de Mayenne ſans fruit. Execution du Traité des des duex Rois. Leurs Declarations. Leur entrevûë à Tours. Exploits du Duc de Mayenne. Il attaque & emporte le Fauxbourg de Tours. Son retour ſans faire autre choſe. Le ſiege & la bataille de Senlis, où les Pariſiens ſont défaits. La defaite des troupes du ſieur de Saveuſe par Chaſtillion. Les exploits du Roy, & ſa marche vers Paris. Il reçoit à Eſtampes la nouvelle du foudroyant Monitoire du Pape Sixte contre luy. Il prend ſon quartier à Saint Clou. L'execrable parricide commis en ſa perſonne. Sa mort treschreſtienne & tres-ſainte.

Livre Quatriéme.

HEnry IV. eſt reconnu Roy de France par les Catholiques de ſon armée, & à quelles conditions. Le Duc d'Eſpernon l'abandonne, & le ſieur de Vitry ſe jette dans le parti de la Ligue. Le Roy partage ſon armée en trois Corps, en mene un en Normandie. Le Duc de Mayenne fait déclarer Roy par le Conſeil de l'Vnion le Cardinal de Bourbon ſous le nom de Charles X. Ecrits pour le droit de l'oncle contre le neveu, & du neveu contre l'oncle. Le Duc de Mayenne ſe met en campagne avec une puiſſante armeé, & ſuit le Roy en Normandie. La bataille ou les grands combats d'Arques. La victoire du Roy, & la retraite du Duc de Mayenne. L'attaque & la priſe des Fauxbourgs de Paris par le Roy. L'intelligence du Préſident de Blanc-Meſnil avec le Roy. Eloge de ce Préſident. Exploits du Roy dans les Provinces,

Propoſitions du Legat Caïetan & des Eſpagnols au Conſeil de l'Vnion. Le ſieur de Ville-Roy en découvre l'artifice au Duc de Mayenne, qui ſe réſout de s'y oppoſer. Eloge de ce grand Miniſtre d'Eſtat. Nouveau Decret de la Sorbonne contre Henry IV. Nouveau ſerment que le Legat fait faire aux Ligueurs. Le Roy met le ſiege devant Dreux. Le Duc de Mayenne marche au ſecours des aſſiegez, ce qui donne lieu à la bataille d'Ivry. Deſcription de cette bataille. L'ordre des deux armées. La victoire entiere du Roy. Ses exploits aprés ſa victoire. Il eſt repouſſé devant Sens par le ſieur de Chanvallon, & va mettre le ſiege devant Paris. L'eſtat où ſe trouvoit la Ville en ce temps-là. L'ordre que le jeune Duc de Nemours y mit pour ſouſtenir le ſiege. Attaque du Fauxbourg Saint Martin par la Noüe qui en fut repouſſé. Pourquoy le Roy ne veut pas employer la force. Horrible famine dans Paris. Les choſes qui contribuerent à faire réſoudre les Pariſiens à tout ſouffrir, plutoſt

que de ſe rendre. La montre bizarre que firent les Eccleſiaſtiques & les Moines pour encourager le peuple. Le Legat Caïetan qui la regardoit faillit à y eſtre tué. L'arrivée du Duc de Parme qui ſecourt Paris. Deux entrepriſes ſur Paris pour le ſurprendre, l'une par eſcalade, & l'autre par un ſtratageme, n'ont point de ſuccez. La retraite du Duc de Parme. Le ſiege & la priſe de Chartres par l'adreſſe de Chaſtillon. La mort de ce Comte, & ſon éloge. Le Duc de Parme rend ſuſpect le Duc de Mayenne au Roy d'Eſpagne qui ſouſtient les Seize contre luy. Le Pape Sixte ſe deſabuſe en faveur du Roy. Gregoire XIV. ſe déclare pour la Ligue contre le Roy qu'il excommune. Sa Bulle eſt condamnée, & ne fait aucun effet. Conference des Princes Lorrains à Reims. Le Préſident Iannin va pour eux en Eſpagne; ſon éloge, & ſa negociation adroite. Le Roy Philippe déclare imprudemment qu'il a deſſein de faire élire Reine de France l'Infante ſa fille. M. de Mayenne rompt avec

les Eſpanols. La diviſion entre les Princes Lorrains. Le jeune Duc de Guiſe recû des Ligueurs qui le portent contre ſon oncle. L'horrible violence des Seize, qui font pendre le Préſident Briſſon & deux Conſeillers. La juſte vengeance que le Duc de Mayenne en prend. Leur faction entierement abbatuë par ce Duc & par les bons Bourgeois. Le ſiege de Roûen. Le Duc de Parme vient au ſecours. Le combat d'Aumale. La belle ſortie de Villars Gouverneur de Roûën. Le Roy leve le ſiege, & peu de jours aprés aſſiege l'armée du Duc de Parme. L'Admirable retraite de ce Duc. Conference de du Pleſſis-Mornay & de Ville-Roy pour la paix. Ce qui en réſulte pour la converſion du Roy. Les Papes Innocent IX. & Clement VIII. pour la Ligue. Mort du Duc de Parme. M. de Mayenne aſſemble enfin les Eſtats Généraux de la Ligue à Paris. L'hiſtoire de ces prétendus Eſtats. M. de Mayenne y fait accepter la Conference de Sureſne malgré le Legat. Les Harangues des Archeveſques de

Bourges & de Lyon & l'hiſtoire de cette Conference. M. de Mayenne empeſche adroitement dans les Eſtats qu'on ne faſſe l'élection d'un Roy. Hiſtoire de la converſion de Henry IV. L'Abſolution qu'il demande, qu'on luy donne enfin à Rome. Réduction de pleuſieurs Seigneurs & Villes de la Ligue au ſervice du Roy. Son entrée dans Paris. Le combat de Fontaine-Françoiſe. Traité du Duc de Mayenne & l'Edit que le Roy fait en ſa faveur. Traité du Duc de Ioyeuſe, & ſa ſeconde entrée dans l'Ordre des Capucins. Traité du Duc de Mercœur, & la fin de la Ligue.

HISTOIRE DE LA LIGUE.

LIVRE TROISIE'ME.

SI je voulois ſuivre l'exemple du Prince des Hiſtoriens Latins, qui ne laiſſe échaper aucun prodige qu'il n'expoſe à la veûë de ſon Lecteur avec autant de ſuperſtition peut-eſtre que d'exactitude : je produirois icy le Soleil obſcurci tout-à-coup ſans aucun nuage, une épée flamboyante ſortie du centre de cét aſtre, des tenebres palpables comme celles de l'Egypte en plein midy, des tempeſtes *Ann.* 1588.

1588. extraordinaires, des tremblemens
Iournal de Henry III. de terre, des fantoſmes de feu en l'air, & cent autres prodiges qu'on dit qui arriverent en cette malheureuſe année mil cinq cens quatre-vingts-huit, & qu'on prétend avoir eſté tout autant de préſages des horribles deſordres qu'on y vit.

Mais parce que je ne ſuis pas perſuadé qu'on doive donner beaucoup de créance à ces ſortes de ſignes, qui ſont d'ordinaire des effets d'une cauſe naturelle, quoyque bien ſouvent inconnuë, ni aux prédictions des Aſtrologues, dont quelques-uns crurent avoir
Ioann. Regiomontan. trouvé dans les Aſtres que cette meſme année ſeroit la derniere du monde : je diray ſeulement que le préſage le plus aſſeûré de tant de malheurs furent les eſprits trop aigris de part & d'autre pour pouvoir vivre en paix, & pour ne pas chercher toutes les voyes de s'aſſeûrer de tous ceux dont ils ſe défioient, & d'en diſpoſer comme il leur plairoit.

Pour cét effet, le Duc de Guiſe, aprés avoir achevé de ruiner le Comté de Montbeliard, ſe rendit à Nancy, où il avoit fait convoquer au mois de Janvier une Aſſemblée des Princes de ſa Maiſon, pour y prendre des réſolutions conformes à l'eſtat preſent des affaires, & à l'heureux ſuccés qu'ils avoient eû dans la guerre des Reitres. On dit qu'il y en eût qui enflez de cette victoire, & aveuglez de leur proſperité, propoſerent en cette Conference les choſes du monde les plus faſcheuſes & les plus violentes, & que le Duc de Lorraine, Prince ſage & d'un eſprit fort moderé, n'y voulut jamais conſentir. Quoy qu'il en ſoit, car je ne trouve rien de cela, non pas meſme dans les Memoires de leurs plus grands ennemis qui ont écrit fort exactement de cette Aſſemblée, il eſt certain que ſi l'on n'alla pas à de ſi terribles extrémitez, ce que l'on y conclut ne laiſſa pas de paſſer dans le monde pour une 1588.

Mem. de la Lig. t. 2.

Davila.

Cayet.

Mem. de la Ligue, t.

entrepriſe tres-injuſte, & qui fut
1588. blaſmée de tous ceux qui ne s'étoient pas encore aveuglément dévoüez à la Ligue.

Ce fut qu'on preſenteroit au Roy une Requeſte contenant des articles qui, ſous le prétexte ordinaire de vouloir conſerver en France la Religion Catholique, tendoient manifeſtement à le dépoüiller de ſon autorité & de ſa puiſſance, pour la tranſporter aux Chefs de la Ligue. Car ces Articles ſcandaleux portoient en ſubſtance, *Que pour le ſervice de Dieu, & pour le maintien & la ſeûreté de la Religion, le Roy ſeroit, non pas tres-humblement ſupplié, mais ſommé d'établir la ſainte Inquiſition dans ſon Royaume; d'y faire publier le Concile de Trête, en ſuſpendant l'Article qui révoque l'exemption que quelque Chapitres & Abbayes prétendent cõtre les Evêques; de continuer la guerre contre les Huguenots, & de faire vendre leurs biens & ceux de leurs aſſociez, pour fournir aux frais de cette*

Articles propoſez par les Chefs de la Ligue en l'aſſemblée de Nancy. Mem. t. 2. f. 293.

guerre, & pour payer les dettes que les Chefs de la Ligue avoient eſté contraints de faire pour l'entretenir; de ne donner la vie à ceux qu'on fera priſonniers, qu'à condition qu'ils payeront comptant la valeur de tous leurs biens, & qu'ils donneront aſſeûrance de vivre deſormais en bons Catholiques. 1588.

Voilà la belle apparence d'un fort grand zele pour la Religion : mais voicy le venin caché ſous un ſi ſpecieux prétexte. *Que le Roy ſe joindra plus ſincerement & plus ouvertement qu'auparavant à la ſainte Vnion, pour en garder exactement toutes les loix auſquelles on s'eſt obligé par le plus ſolemnel & le plus inviolable de tous les ſermens. Qu'outre les forces qu'il mettra ſur pied pour faire la guerre aux Huguenots, il entretiendra ſur la frontiere de Lorraine une armée, pour s'oppoſer aux Proteſtans d'Allemagne, s'il leur prenoit envie de rentrer en Frãce. Qu'outre les places que ceux de la Ligue tiennent pour leur ſeûreté, on leur en*

1588. *donnera encore un certain nombre d'autres plus importantes qu'on luy marquera, & où ils pourront établir pour Gouverneurs les Chefs qui luy ſeront nommez, avec pouvoir d'y mettre telle garniſon, & d'y faire telles fortifications qu'il leur plaira aux dépens des Provinces où elles ſont ſituées. Et enfin que pour aſſeûrance qu'on n'empeſchera plus, cõme on a fait juſqu'à preſent, l'exécution des choſes promiſes pour la ſeûreté de la Religion, Sa Majeſté chaſſera de ſon Conſeil & de la Cour, & privera de leurs Gouvernemens & de leurs Charges, ceux qui luy ſeront nommez, comme fauteurs des Heretiques, & ennemis de la Religion & de l'Eſtat.*

C'eſt-là cette étrange Requeſte qui commença de faire ouvrir les yeux à pluſieurs tres-bons Catholiques, leſquels s'étoient innocemment laiſſé ſeduire à l'apparence d'un bon zele, qui eſtant peu éclairé, n'eſtoit pas ſelon la ſcience, comme parle l'Apoſtre. Car ils crurent voir clairement en quel-

ques-uns de ces Articles, que la Ligue, pour engager dans ſon parti le Pape & le Roy d'Eſpagne, vouloit abandonner nos Libertez que nos Anceſtres ont toûjours maintenuës avec tant de vigueur & de fermeté, & ſoumettre au joug de l'inquiſition d'Eſpagne les François qui ne l'ont jamais pû ſouffrir; & dans les autres, qu'elle prétendoit oſter au Roy tout le ſolide & l'eſſentiel de la Royauté, pour ne luy en laiſſer que l'ombre & l'apparence, & pour diſpoſer en ſuite de ſa perſonne meſme comme il plairoit aux Chefs de ce parti. 1588.

Auſſi quand la Requeſte fut preſentée au Roy de la part des Princes liguez & du Cardinal de Bourbon, de la ſimplicité & du nom duquel il abuſoient pour couvrir leur ambition, il en conceût une extréme indignation, qui parut d'abord dans ſes yeux & ſur ſon viſage. Il crut néanmoins qu'il falloit diſſimuler, ne ſe trouvant pas *Requeſte de Princes, &c. Mem. de la Ligue, t. 2.*

1588. alors en eſtat d'y faire une réponſe digne d'un Roy juſtement irrité contre des Sujets qui parloient en maiſtres. C'eſt pourquoy il ſe contenta, pour gagner du temps, de dire qu'il en examineroit les Articles dans ſon Conſeil, pour y répondre aprés, en ſorte que tous les bons Catholiques euſſent tous ſujet d'eſtre ſatisfaits.

Mais cependant le Duc de Guiſe, qui ne ſe payoit pas de paroles connoiſſant fort bien le deſſein du Roy, & qui ne vouloit pas donner au Duc d'Eſpernon le temps de conjurer cette tempeſte excitée contre luy, & d'inſpirer à ſon Maiſtre les vigoureuſes réſolutions qu'il devoit prendre, preſſoit continuellement le Roy de faire une réponſe préciſe ſur tous ces Articles. Car il ne doutoit point que ſi elle eſtoit favorable, il ne fuſt bientoſt maiſtre abſolu de toutes choſes; & ſi elle ne l'eſtoit pas, qu'on ne cruſt que le Roy vouloit maintenir les Huguenots, & qu'en

ſuite les Catholiques ne luy fiſſent ouvertement la guerre. 1588.

C'eſt pour cela qu'il envoyoit ſans ceſſe de ſon Gouvernement de Champagne, où il eſtoit allé aprés la Conference de Nancy, des Gentilshommes coup ſur coup au Roy, pour demander une réponſe préciſe : & il le faiſoit avec d'autant plus d'inſtance & d'ardeur, que d'une part il ſe trouvoit plus puiſſant que jamais, ayant une grande partie de la Nobleſſe, & preſque tous les Peuples, & ſur tout les Pariſiens pour luy ; & que de l'autre il voyoit le parti des Huguenots extrémement foible & abbatu par la défaite de leur grand ſecours d'Allemans, & par la perte qu'ils venoient de faire du Prince de Condé, celuy qu'ils croyoient eſtre le plus fortement attaché à leur Religion, & auquel en ſuite ils ſe fioient plus qu'à tous les autres, & meſme qu'au Roy de Navarre.

Il mourut le cinquiéme de Mars à Saint Jean d'Angely, d'une mala- *Mem. de la Ligue, t.2*

1588. die tres-violente, dont il fut ſoudainement attaqué un ſoir aprés ſon ſoupé, & qui l'emporta dans deux jours. Les Seize, par une infame laſcheté, en firent de fort grandes réjoûïſſances,& leurs Prédicateurs ne manquerent pas de dire en leurs ſermons que c'eſtoit un effet de l'excommunication dont le Pape Sixte l'avoit foudroyé. Mais outre que le Roy de Navarre, qui en avoit eſté frapé comme luy par la meſme Bulle, ſe portoit fort bien; le Roy, auquel le bon homme Cardinal de Bourbon alla dire la meſme choſe en faiſant de grandes exclamations, luy reſpondit fort ſagement & en ſouriant, que cela pourroit eſtre, mais qu'autre choſe y avoit bien aidé. Et certes, on n'en peut douter aprés l'atteſtation de quatre Medecins, & de deux Maiſtres Chirurgiens, qui dépoſent avec ſerment avoir veû manifeſtement dans la diſſpart des parties de ſon corps toutes les marques & tous les effets les plus

Journal de Henry.

Rapport des Medecins.

Mem. de la Ligue, t. 2. p. 425.

sensibles d'un poison caustique, 1588.
brûlant & ulcerant. Exécrable attentat qu'on ne peut assez rigoureusement punir, & qui le fut pourtant selon les loix, en la personne d'un de ses domestiques, qui fut tiré à quatre chevaux en la place de Saint Jean d'Angely.

Ce fut au reste un Prince, qui, à la réserve de son opiniastre attachement à la Religion dans laquelle il estoit né, & dont il eust pû connoître la fausseté s'il n'eust esté trop prévenu, possedoit à l'âge de trente-cinq ans auquel il mourut, toutes les perfections qui peuvent concourir à faire l'un des plus grands & des plus honnestes hommes du monde, sans qu'on ait jamais remarqué dans sa conduite & dans ses mœurs aucun mesme de ces petits défauts dont les plus sages ne sont pas exempts, & qu'on leur pardonne aisément sans rien diminuer de la haute estime qu'on a pour eux. Que si la fortune, qui ne se déclare pas toûjours pour le

1588. merite, ne luy fut pas trop favorable en quelques rencontres où il eût beſoin de ſon ſecours, elle luy ſervit pourtant beaucoup, en ce qu'elle luy donna lieu de faire éclater hautement ſon courage dans ſes adverſitez, où il ſe mit infiniment au deſſus d'elle par la force de ſon eſprit, & par la grandeur de ſon ame.

Auſſi la mort de ce grand Prince fut pleurée non-ſeulement de ceux de ſon parti qui l'aimoient paſſionnément, mais auſſi des Catholiques, & du Duc de Guiſe meſme, qui tout Chef qu'il eſtoit d'une méchante & laſche faction dont il ſe ſervoit pour aller à ſes fins, avoit néanmoins de ſon fonds, & de la beauté de ſon naturel extrémement noble, toute la généroſité qu'on doit avoir pour aimer, & pour reſpecter la vertu, juſques dans la perſonne du plus grand & plus redoutable ennemi qu'on ait.

Il ne laiſſa pas cependant de tirer d'un ſi funeſte accident tout

l'avantage qu'il put pour l'execution de ſon deſſein. Et comme il vit par là, & par pluſieurs autres diſgraces arrivées coup ſur coup aux Huguenots leur parti devenu plus foible & plus abbatu, & le ſien plus entreprenant & plus hardi : il ſe mit à pourſuivre vivement ſa pointe, & à demander ſatisfaction ſur tous les Articles de ſa Requeſte, qui avoit tellement hauſſé le cœur aux Seize, qu'ils ne gardoient plus de meſures, & ſe rendoient tous les jours plus inſupportables. Il arriva meſme que le Roy receût en ce temps-là pluſieurs avis de la réſolution qu'on avoit priſe en leur Conſeil de ſe ſaiſir de ſa perſonne, de l'enfermer dans un Monaſtere ; & ce meſme Lieutenant de la Prevoſté de l'Iſle Nicolas Poulain, qui luy avoit autrefois découvert une pareille conſpiration qu'on ne crut pas, luy dît tant de particularitez de celle-cy, qu'encore qu'il ſe défiaſt de cét homme double qui luy 1588.

Procés verbal de Nic. Polain.

1588. eſtoit extrêmement ſuſpect, cela toutefois, joint à l'extréme inſolence des Seize qui rendoit ſon rapport plus croyable, ne laiſſa pas de faire une tres-forte impreſſion ſur ſon eſprit. De ſorte que, ſuivant enfin le conſeil de ceux qui vouloient depuis ſi long-temps qu'il employaſt la force & la juſtice contre ces mutins, il réſolut de ſe mettre une bonne fois l'eſprit en repos de ce coſte-là, de réduire Paris dans l'eſtat de ſoumiſſion & d'obéïſſance où il devoit eſtre, & d'éteindre la faction des Seize par le chaſtiment exemplaire des plus ſeditieux d'entre eux.

Les préparatifs qu'il luy fallut faire pour exécuter ſeûrement cette entrepriſe, les trois mille Suiſſes qu'il fit loger à Lagny, les Compagnies des Gardes qu'il fit renforcer, les troupes que le Duc d'Eſpernon, qui eſtoit allé en ſon Gouvernement de Normandie, luy envoyoit, & tous les paſſages au deſſus & au deſſous de la riviere

qui eſtoient occupez, mettent l'al- 1588.
larme parmi ces mutins, qui ſe croyant déja perdus, implorent le ſecours du Duc de Guiſe. Ce Prince qui s'eſtoit avancé de Reims juſqu'à Soiſſons pour appuyer le Duc d'Aumale ſon couſin qui trouvoit de la réſiſtance & de la peine à s'établir dans le Gouvernement de Picardie, ſe contenta d'abord de leur envoyer quelques-uns de ſes plus experimentez Capitaines, pour regler & conduire leur milice en cas de beſoin. Mais comme il ſe vit peu de jours aprés plus vivement preſſé par ces gens qui eſtoient au deſeſpoir, & qu'il craignit que ce fondement de la Ligue ſur lequel il avoit baſti, eſtant une fois renverſé, il ne periſt luy-meſme, & qu'on ne vinſt à luy aprés s'eſtre défait de ceux dont il eſtoit en effet le Chef & le Protecteur : il fit avertir ſes amis & ſes créatures de ſe rendre les uns aprés les autres, par differentes portes, à Paris, & donna ordre

1588. qu'on aſſeûraſt les Seize qu'il y ſeroit bientoſt luy-meſme pour vivre & mourir avec eux.

Le Roy qui eût avis de cette réſolution, & qui apprehenda bien fort que ſa preſence n'empeſchaſt l'exécution de ſon deſſein, & ne miſt d'un clin d'œil en armes cette grande ville qui eſtoit toute à ſa dévotion, luy envoya le Préſident de Belliévre, homme de grande autorité, & d'une ſageſſe conſommée, pour luy dire de ſa part que dans l'eſtat preſent des choſes, & dans la juſte apprehenſion qu'on avoit que ſa venuë ne cauſaſt de grands troubles dans Paris, il ne trouvoit pas bon qu'il y vint juſques à nouvel ordre, de peur qu'il ne ſe rendiſt coupable de tous les deſordres qui en arriveroient.

Davila. Cayet. Mem. de la Ligue t. 2. D'. Aubigné, t. 2. l. 1. Journal M. S. d. M. Loyſel, &c.

A cela le Duc, qui ne déſiſtoit jamais de ce qu'il avoit une fois réſolu, répond froidement & en termes ambigus, qu'il eſt preſt d'obéir au Roy; qu'il ne prétendoit aller à Paris qu'en homme

privé & ſans ſuite, pour ſe juſtifier des calomnies dont il ſçavoit bien que ſes ennemis l'avoient laſchement chargé pendant ſon abſence ; qu'il a ſujet de craindre qu'on ne veuille opprimer les bons Catholiques dont il s'eſt déclaré le Protecteur ; & qu'il ſupplie treshumblement Sa Majeſté de luy vouloir donner quelque ſeûreté contre une ſi juſte appréhenſion. Belliévre qui ſçavoit qu'on luy promettroit tout ce qu'il voudroit, pourveû qu'il ne paſſaſt pas outre, l'aſſeûra qu'on luy donneroit toutes les ſeûretez qu'il demandoit. En effet, le Roy réſolut de les luy envoyer telles qu'il les pouvoit ſouhaiter. Mais le malheur voulut qu'on ne le fit pas dans le temps qu'on avoit arreſté. De ſorte que, ſans plus differer, il monte à cheval, & marchant par des chemins écartez, pour ne pas rencontrer ceux qu'il ſçavoit bien qu'on luy envoyeroit pour luy porter de nouveaux ordres, il entra le lundy 1588.

1588. neuviéme de May, luy neuviéme, à Paris, ſur le midy, par la porte de Saint Denis.

On peut dire en qnelque maniere que ce fut-là le jour le plus funeſte & tout enſemble le plus glorieux de ſa vie. Car ſoit que le peuple, à qui les Seize prenoient grand ſoin de faire accroire qu'on vouloit ſaccager la ville, fuſt averti par eux de ſa venuë, ou que le bruit s'en fuſt répandu par tout en un inſtant dés qu'on le vit approcher du fauxbourg, il ne l'eût pas ſitoſt paſſé, que toute la ville accouruë de tous les quartiers remplit toute la ruë & toutes les autres ſur ſon paſſage, & toutes les feneſtres juſqu'aux toits, faiſant retentir l'air de mille ſortes d'acclamations & des hauts cris de *Vive Guiſe*, qu'on pouſſoit avec plus de force & d'éclat qu'on ne faiſoit auparavant ceux de *Vive le Roy*, dont la Ligue ſembloit avoir entrepris d'abolir l'uſage.

Il y avoit de la manie dans ce

transport, ou plûtoſt dans ce furieux emportement de joye, qui alloit juſqu'à une eſpece d'idolatrie. On ſe battoit à qui approcheroit le plus prés de ce Prince. Ceux que la foule, qu'ils ne pouvoient percer, en éloignoit, tendoient vers luy les bras en joignant les mains. Ceux qui le pouvoient atteindre, s'eſtimoient heureux de luy pouvoir toucher le bout du manteau ou la botte. Il y en avoit meſme, qui, quand il paſſoit devant eux, flechiſſoient les genoux, & quelques-uns qui s'efforçoient de le toucher avec leurs chapelets qu'ils baiſoient auſſitoſt aprés qu'ils croyoient avoir eû ce bonheur, comme l'on fait quand on révere les choſſes des Saints. On luy donnoit mille loûanges & mille benedictions. On l'appelloit hautement Pillier de l'Egliſe, Souſtien de la Foy, Protecteur des Catholiques, Sauveur de Paris, & l'on faiſoit tomber ſur luy de toutes les feneſtres une 1588.

1588. pluye de fleurs & de verdure en redoublant les cris de *Vive Guiſe.*

Enfin il n'y eût point de démonſtrations & de témoignages d'amour, d'honneur & de veneration qu'on ne fiſt éclater en cette entrée tumultueuſe qu'on luy fit par ce ſoudain débordement de joye, & par ce merveilleux épanchement de cœur & d'affection qui luy fut une eſpece de triomphe plus agréable que ceux des Céſars. Auſſi en gouſta-t-il toute la douceur avec un extréme plaiſir, marchant à petit pas à cheval, au travers de cette grande foule, le chapeau bas, regardant tout le monde avec un ſourire obligeant, & de cét air civil & engageant qui luy eſtoit ſi naturel, ſaluant à droit & à gauche, en bas & aux feneſtres, juſqu'aux plus petits, tendant la main aux plus proches, jettant aux plus éloignez des œillades douces & perçantes, & marcha toûjours de la ſorte juſques à l'Hoſtel de la Reine Mere, prés

de Saint Euſtache où il fut deſcendre, & de là juſqu'au Louvre, ſuivant à pied cette Princeſſe, qui ſe mît en chaiſe pour le mener au Roy; & fut témoin de ces incroyables tranſports de la joye publique, & des acclamations de cette multitude innombrable de peuple, laquelle luy faiſoit entendre à tout moment le nom de Guiſe par plus de cent mille bouches. 1588.

Cependant le Roy, qui avoit appris avec une extréme colere cette ſoudaine arrivée du Duc, eſtoit enfermé dans ſon cabinet, où il déliberoit ſur la vie & ſur la mort de ce Prince, qui par une aveugle témerité s'alloit précipiter luy ſeul dans un danger inévitable, d'où ſa ſeule bonne fortune, de laquelle pourtant il n'eſtoit pas le maiſtre, le pouvoit tirer. Quelques-uns, & entre autres l'Abbé d'Elbene & le Colonel Alphonſe d'Ornano, avec les plus déterminez d entre ces Gaſcons que le Duc d'Eſpernon avoit mis parmi les

Relation du Med. Miron.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

1588. quarante-cinq auprés du Roy, conſeilloient à ce Prince chancelant & irréſolu de s'en défaire ſur le champ, ayant un ſi beau prétexte, & tant de facilité de ſe venger à coup ſeûr de ſon ſujet rebelle, qui contre ſes ordres exprés avoit eû l'audace d'entrer dans Paris, pour luy faire ſentir qu'il en eſtoit maiſtre abſolu. Les autres beaucoup plus moderez, comme le Chancelier de Chiverny & les ſieurs de Belliévre, de la Guiche, & de Villequier Gouverneur de Paris, l'en diſſuadoient, luy remontrant, outre les dangereuſes ſuites que pouvoit avoir en cette conjoncture une ſi terrible action, qu'il falloit toûjours, pour ſa réputation, & pour garder les loix les plus inviolables de l'équité naturelle, qu'avant que de paſſer outre, il oûïſt un homme qui ſe venoit mettre ſi franchement entre les mains de ſon Roy, pour luy rendre compte de ſa conduite.

Là-deſſus, comme il balançoit encore entre la colere & la crainte, incertain de ce qu'il feroit, le Duc qui avoit paſſé au travers des Gardes Françoiſes cómandées par Grillon qui ne l'aimoit gueres, & des Suiſſes rangez en haye le long du grand eſcalier, & traverſé la ſalle & l'antichambre toutes remplies de gens qui répondoient aſſez mal à ſes ſaluades & à ſes réverences, entre dans la chambre, couvrant une frayeur ſoudaine qui le ſaiſit, tout intrepide qu'il eſtoit, d'une contenance & d'une mine qui ne parut pas pourtant ſi aſſeûrée qu'on ne remarquaſt aiſément qu'il euſt bien voulu ne s'eſtre pas engagé ſi avant, particulierement quand une Princeſſe luy dit à l'oreille, qu'il priſt garde à luy, & qu'on déliberoit de ſa mort dans le cabinet. Sur quoy, comme ſon courage s'enflammoit à la veuë des plus grands perils, il ſe raſſeûra tout-á-coup, & ne put s'empeſcher, peut-eſtre par un mouve- 1588.

1588. ment purement naturel de ſon grand cœur, ſans meſme qu'il s'en apperceuſt, de porter la main à la garde de ſon épée, & de s'avancer fierement deux ou trois pas, comme pour ſe mettre en eſtat de vendre cherement ſa vie.

Mais le Roy ſortant là-deſſus du cabinet avec Belliévre, il changea ſoudain de poſture, luy fit une profonde réverence en ſe jettant preſque à ſes pieds, & luy proteſta que n'ayant pas cru que ſa preſence luy deuſt eſtre deſagréable, il eſtoit venu apporter luy-méme ſa teſte pour juſtifier pleinement ſa conduite contre les calomnies de ſes ennemis, & pour aſſeûrer Sa Majeſté qu'elle n'auroit jamais de plus fidelle ſerviteur que luy. Mais comme le Roy luy eût demandé d'un ton grave & ſevere qui l'avoit fait venir, & ſi on ne luy en avoit pas fait tres-expreſſe défenſe de ſa part, il en fallut venir à un éclairciſſement, où il y eût un peu de conteſtation entre luy

luy & Belliévre ; celuy-cy ſouſtenant qu'il luy avoit expoſé les ordres du Roy ; & celuy-là pour toute réponſe luy demandant s'il ne s'eſtoit pas obligé de retourner auplûtoſt à Soiſſons, ce qu'il n'avoit pas fait, & proteſtant qu'il n'avoit point receû les Lettres que l'autre aſſeûroit luy avoir écrites. 1588.

Relation de Miron.

Alors la Reine, qui bien qu'elle euſt paru fort affligée de l'arrivée du Duc, s'entendoit pourtant avec luy, les interrompit, & tirant le Roy ſon fils à part, elle tourna ſi-bien ſon eſprit, que ſoit qu'elle luy euſt fait apprehender une révolte générale de tout Paris qu'elle avoit veû ſi hautement déclaré pour le Duc de Guiſe, ſoit qu'il fuſt adouci par la maniere humble & ſoumiſe dont ce Prince luy avoit parlé, il ſe contenta pour lors de luy dire que ſon innocence qu'il luy vouloit prouver paroiſtroit ſi ſa preſence ne cauſoit aucun trouble dans Paris, & là-deſſus il s'alla mettre à table, [illegible]tant à l'en-

1588. tretenir plus au long l'apreſdinée au jardin de la Reine. Alors le Duc, aprés une profonde réverence, ſe retire, ſans eſtre ſuivi de pas un des ſerviteurs du Roy, mais auſſi-bien accompagné de toute la ville juſqu'à l'Hoſtel de Guiſe qu'il l'avoit eſté depuis la Porte Saint Denis juſqu'au Louvre.

Comme il eût fait réflexion ſur le danger où il s'eſtoit ſi témerairement jetté, & qui luy parut encore plus grand en y penſant de ſens raſſis qu'il n'avoit fait dans le trouble où il ſe trouva, malgré qu'il en euſt, quand il s'y vit engagé ſi avant: il réſolut de ne s'y plus expoſer de la ſorte, & il y donna ſi bon ordre, que dés le jour ſuivant il vit en ſon Hoſtel plus de quatre cens Gentilshommes, qui s'eſtant rendus de divers endroits à Paris, ſelon ſes ordres, ne l'abandonnoient plus. Il n'alla meſme cette apreſdinée au jardin de la Reine que fort bien accompagné de ſes plus braves officiers,

entre lesquels le Capitaine Saint Paul voyant qu'aprés que son Maistre fut entré, celuy qui gardoit la porte la vouloit fermer, le repoussa rudement, & entra de force suivi de ses compagnons, protestant & jurant que la partie, s'il y en avoit une de faite, ne se joüëroit pas sans luy. 1588.

Or quand le Roy auroit eû le dessein de le faire tuer en ce Jardin, ce que je ne croy pas, quoyque quelques-uns l'ayent écrit, il est aisé de voir que la presence de ces braves gens fort résolus de défendre leur Maistre, celle de la Reine qui estoit en tiers dans cét entretien, la contenance asseûrée du Duc qui de temps en temps jettoit les yeux sur son épée, & enfin cette multitude infinie de Parisiens qui environnoient l'Hostel de la Reine, & dont plusieurs estoient montez sur les murailles du jardin, l'auroient empeschè de l'exécuter.

Pour ce qui se passa entre eux

1588. en cette Conference, comme je n'en trouve rien dans les Memoires les plus exacts de ce temps-là, je ne le diray pas, ainſi que quelques-uns ont fait, par une licence un peu poëtique de certains Hiſtoriens qui font penſer & dire aux gens, ſans leur aveu, tout ce qu'il leur plaiſt qu'ils ayent dit & penſé. Ce qu'il y a de bien certain, eſt qu'il n'y eût rien de conclu dans ce pourparler, & que le Roy qui avoit réſolu auparavant de chaſtier les plus ſeditieux d'entre les Seize, & d'eſtre le Maiſtre à Paris, aprés avoir bien conſulté la nuit avec ceux auſquels il ſe fioit le plus, demeura ferme dans la meſme réſolution, & ne voulut pas en avoir le démenti pour l'arrivée du Duc de Guiſe.

Davila.

A cét effet, il appella le lendemain le Prevoſt des Marchands & les Eſchevins, & leur commanda de faire avec ſes Députez, qui furent les Seigneurs de Villequier & François d'O, une exacte recher-

che de tous les Eſtrangers qui eſ- 1588.
toient venus depuis quelques jours à Paris ſans une manifeſte neceſſité, & de les faire inceſſamment ſortir de la ville, ſans avoir égard à qui que ce ſoit. C'eſtoit-là manifeſtement vouloir affoiblir le Duc de Guiſe, le réduire à ces ſept ou huit Gentilshommes avec leſquels il eſtoit entré dans Paris, & en ſuite luy donner lieu de croire qu'on viendroit à luy aprés s'eſtre défait des autres.

Peut-eſtre avoit-on ce deſſein, comme quelques-uns l'ont conjecturé avec aſſez de vray-ſemblance. Mais ſi cela eſt vray, il y en a qui croyent que ſelon l'avis qu'avoit donné l'Abbé d'Elbene, il euſt mieux valu commencer par le Duc de Guiſe, quand on le tenoit tout ſeul enfermé au Louvre, & ils ſe fondent ſur ce que cét Abbé vouloit dire, en citant à ce propos ces paroles de l'Ecriture : *Il eſt écrit, je fraperay le Paſteur, & le troupeau ſera diſperſé.* Quoy qu'il en ſoit, les

1588. Pariſiens ne manquerent pas d'en prendre l'alarme, voyant bien que ces Eſtrangers qu'on leur vouloit oſter n'eſtoient autres que ceux que le Duc de Guiſe avoit fait venir pour leur défenſe & pour la ſienne. De ſorte que quand on voulut exécuter cét ordre, & faire cette recherche dans les maiſons, tout le monde s'y oppoſa; & le bourgeois s'obſtina tellement à retenir chacun ſon hoſte, que les Députez & les Commiſſaires craignent une émeute générale par tous les quartiers, n'oſerent paſſer outre. Et cependant le Duc de Guiſe, qui eſtoit comme l'ame de ce grand corps, ne laiſſoit pas d'aller, mais bien accompagné, au Louvre, où le ſoir meſme du jour qui préceda les Barricades, il preſenta la ſerviette au Roy.

Journ. d'Ant. Loyſel.

Mais comme aprés le bruit du tonnerre & les éclairs qu'on voit s'élancer coup ſur coup d'une groſſe nuée, la foudre tombe avec un grand éclat ſuivi d'un furieux ora-

ge qui desole toute une campa- 1588.
gne : ainsi aprés ces craintes & ces défiances réciproques, ces Assemblées qui se tenoient la nuit, ces murmures & ces menaces, & ces préparatifs qui se faisoient de part & d'autre avec tant de tumulte, soit pour attaquer, soit pour se défendre, on en vint à cette funeste journée des Barricades, qui fut suivie d'un horrible deluge de malheurs dont toute la F...ce fut inondée.

Car enfin, le Roy plus irrité que jamais par la résistance qu'on faisoit à ses ordres, & résolu de se faire obéir d'une ou d'autre maniére, fit entrer les Gardes Françoises, quelques autres Compagnies & les Suisses, qui faisoient en tout quelque six mille hommes, le Jeudy douxiéme de May, dés la pointe du jour, par la porte Saint Honoré, où il fut luy-mesme à cheval les recevoir; & aprés avoir donné ordre à leurs Commandans de les poster où il vouloit, il leur *D'Aubigné.*

1588. recommanda ſur tout de ne faire aucun déplaiſir aux Bourgeois, & de réprimer ſeulement l'inſolence de ceux qui entreprendroiẽt d'empeſcher qu'on ne fiſt la recherche des Eſtrangers. Aprés quoy, s'eſtant retiré au Louvre, les Mareſchaux d'Aumont & de Biron qui eſtoient à la teſte des troupes, les allerent poſter, tambour batant, au Cimetiere Saint Innocent & aux environs, ſur le Pont Noſtre-Dame, ſur celuy de ſaint Michel, ſur le Pont au Change, à l'Hoſtel de Ville, à la Gréve, & aux avenuës de la Place-Maubert.

Il parut bientoſt par les effets que c'eſtoit-là juſtement donner le ſignal d'une ſedition & d'une révolte générale dans tout Paris. Comme le bruit couroit que le Roy avoit réſolu de faire mourir un grand nombre des principaux de la Ligue, dont meſme on faiſoit voir de fauſſes liſtes qu'on ſemoit parmi le peuple, le Bourgeois, ſuivant l'ordre des Capitaines & des

Dixeniers, se tenoit tout prest à 1588.
se mettre en défense au moindre mouvement que l'on feroit. C'est pourquoy, dés qu'on entendit le son des tambours & des fifres, & qu'on vit les Suisses & les Gardes s'avancer dans la ruë Saint Honoré, on ne douta plus que ce bruit que les Seize avoient fait courir ne fust veritable, & mesme, comme ils l'asseûroient, qu'on ne vouluſt expoſer la Ville au pillage. C'est pourquoy l'alarme fut aussitoſt par tout. On commença par fermer les boutiques & les portes des maiſon & des Egliſes de ce quartier-là. On ſonna le tocſin dans une Paroiſſe, puis dans une autre, & un moment aprés dans toutes celles de Paris, comme ſi le feu euſt eſté dans tous les quartiers.

Alors le Bourgeois ſort en armes ſous ſes Dixeniers, & ſous les Capitaines & les autres Officiers du Duc de Guiſe qui s'eſtoient meſlez parmi eux, pour les animer, &

1588. pour les instruire. Le Comte de Brissac qui se trouva pour lors au quartier de l'Université vers la Place-Maubert, où Crucé, l'un des plus échauffez des Seize, faisoit crier l'alarme environné d'une infinité d'écoliers, de porte-faix, de batteliers & d'artisans tous armez, & qui n'attendoient que le signal pour donner sur les Suisses, fut le premier qui fit tendre les chaisnes, dépaver les ruës, & dresser des Barricades avec de grosses pieces de bois & des tonneaux remplis de terre & de fumier, aux avennës de la Place; & ce mot de Barricades passant en un moment de bouche en bouche de l'Université dans la Cité, & de la Cité dans la Ville, on fit le mesme par tout, & avec tant de promptitude, qu'avant midy ces Barricades que l'on poussoit de ruë en ruë, de trente pas en trente pas, bien flanquées & garnies de Mousquetaires, furent avancées jusqu'à cinquante pas du Louvre. De sorte que les sol-

dats du Roy ſe trouverent tellement envelopez, qu'ils ne pouvoient ni avancer ni reculer, ni faire le moindre mouvement ſans s'expoſer inutilement au danger inévitable d'eſtre percez des mouſquetades que le bourgeois leur tiroit à coup ſeûr de derriere les Barricades, ou d'eſtre aſſommez d'une greſle de pavez qu'on faiſoit tomber ſur eux de toutes les feneſtres. 1588

Les Mareſchaux d'Aumont & de Biron, & Villequier Gouverneur de Paris, avoient beau crier au Bourgeois qu'on ne leur ferois aucun mal. Ceux-cy eſtoient trop échauffez pour les écouter, & croyoient plus à ce que Briſſac, Bois-Dauphin, & les autres créatures du Duc de Guiſe leur crioient pour les animer contre les Royaliſtes, qu'on n'avoit fait entrer ces troupes que pour faire un maſſacre général de tous les bons Catholiques qui eſtoient entrez dans la Sainte Union, & pour aban-

donner au ſoldat leurs maiſons,
1588. leurs biens & leur femmes. Sur quoy l'on redoubloit les coup de mouſquet & de pierre ſur ces pauvres gens, & ſur tout ſur les Suiſſes, que le Bourgeois ne vouloit pas qu'on épargnaſt.

Il y eût plus de ſoixante de tuez ou de griévement bleſſez, tant au Cimetiere Saint Innocent qu'au bas de la Place-Maubert, ſans qu'on vouluſt leur donner de quartier : juſqu'à ce que Briſſac, qui, l'épée à la main, faiſoit toûjours pouſſer plus avant les Barricades, arrivant là, & voyant ces pauvres Eſtrangers qui crioient miſericorde à deux genoux & les mains jointes, & faiſoient le ſigne de la Croix, pour montrer qu'ils eſtoient bons Catholiques, arreſta la furie bourgeoiſe ; & leur faiſant crier *Vive Guiſe*, ce qu'ils faiſoient le plus haut qu'ils pouvoient pour ſauver leur vie, il ſe contenta de les mener deſarmez & priſonniers dans la boucherie du Mar-

ché neuf par le Pont Saint Michel dont il s'eſtoit déja rendu maiſtre. 1588.

On ne peut nier que ce Comte n'ait eſté celuy de tous les Ligueurs qui agît avec plus d'ardeur contre les Royaliſtes en cette fatale journée. Comme il eſtoit extrémement aigri de ce que le Roy luy avoit refuſé l'Admirauté, & qu'en la luy refuſant il avoit dit d'une maniere fort deſobligeante, que c'eſtoit un homme qui ne valoit rien ni ſur terre ni ſur mer, en l'accuſant de n'avoir pas bien fait en la bataille des Açores, où la flotte de Philippe Stroſſi fut défaite par le Marquis de Sa'nte Croix : il brûloit d'envie de s'en venger. Et comme il vit les ſoldats enfermez de tous coſtez entre les Barricades dont il avoit eſté l'Auteur, & les Suiſſes à ſa diſcretion, on dit qu'il s'écria, comme inſultant au Roy par une raillerie piquante, & s'applaudiſſant à ſoy-meſme : *Au moins le Roy ſçaura qu'aujourd'huy j'ay trouvé mon élement, & que ſi je ne ſuis* D'Aubigné.

bon ni ſur terre ni ſur mer, je vaux
1588. *quelque choſe ſur le pavé.*

C'eſt ainſi que le peuple pouſſoit toûjours ſes avantages plus avant,& ſembloit meſme eſtre déja ſur le point d'inveſtir le Louvre, tandis que le Duc de Guiſe, par les ordres ſecrets duquel tout ſe conduiſoit avec beaucoup d'ordre dans cette effroyable confuſion, ſe promenoit preſque tout ſeul en ſon Hoſtel, répondant froidement à la Reine & à ceux qui venoient à luy coup ſur coup de la part du Roy, pour le prier d'appaiſer ce tumulte, qu'il n'eſtoit pas maiſtre de ces beſtes feroces échappées qu'on avoit eû grand tort d'irriter comme on avoit fait

Mais enfin quand il vit que tout eſtoit à la diſcretion, il alla luy-meſme de barricade en barricade avec une baguette à la main, défendant au peuple qui luy obéïſſoit aveuglément,de paſſer plus outre, & l'exhortant à ſe tenir ſimplement ſur la défenſive. Il parla

meſme fort civilement aux Gardes Françoiſes, dont il euſt pû alors diſpoſer comme il luy euſt plû. Il ſe plaignit ſeulement à leurs Officiers des conſeils violens que ſes ennemis avoient donnez au Roy pour opprimer ſon innocence & celle de tant de bons Catholiques qui ne s'eſtoient unis que pour maintenir l'ancienne Religion. Aprés quoy il donna ordre au Capitaine Saint Paul de reconduire au Louvre ces ſoldats, mais les armes baſſes & teſte nuë en poſture de vaincus, pour donner cette ſatisfaction aux Pariſiens, qui regardoient avec joye ce ſpectacle, comme le plus agréable effet de leur victoire. Il y fit auſſi remener les Suiſſe, de la meſme maniere par Briſſac; & fit dire au Roy que pourveû que la Religion Catholique fuſt en ſeûreté & maintenuë en France en l'état qu'elle y devoit eſtre, & que luy & les ſiens fuſſent mis à couvert des entrepriſes de leurs ennemis, ils luy rendroient tous les ſervices que de 1588.

monter ſur le Trône aprés la mort du Roy, & de ſe rendre maiſtre abſolu des affaires durant tout ſon Regne. 1588.

En effet, comme la Reine eût entrepris de faire l'accommodement, croyant pouvoir rentrer par là dans les affaires dont les Favoris l'avoient éloignée, & qu'elle luy eût demandé ce qu'il prétendoit, il propoſa des choſes ſi étranges, & avec tant de hauteur & de réſolution, parlant en vainqueur, qui veut diſpoſer comme il luy plaiſt de la fortune du vaincu, que toute adroite qu'elle eſtoit à tourner les eſprits, elle deſeſpera d'abord de pouvoir réüſſir. Car encheriſſant encore ſur les Articles de Nancy, il demanda, *Que pour la ſeûreté de la Religion Catholique dans ce Royaume, le Roy de Navarre & tous les Princes de la Maiſon de Bourbon qui l'avoient ſuivi dans ces dernieres guerres, fuſſent déclarez déchеûs à perpetuité du droit de ſucceder à la Couronne. Que le Duc*

1588. *d'Eſpernon, la Vallette ſon frere, François d'O, les Mareſchaux de Retz & de Biron, le Colonel Alphõſe d'Ornano, & tous les autres, qui comme ceux-cy eſtoient fauteurs des Huguenots, ou meſme qui ſe trouveroient avoir quelque intelligence avec eux, fuſſent privez de leurs Gouvernemens & de leurs Charges, & bannis de la Cour, ſans eſperance d'y pouvoir jamais rentrer. Qu'on donnaſt la dépoüille de ceux cy aux Princes de ſa Maiſon, & aux Seigneurs qui eſtoient tout à ſa dévotion, dont il fit une longue liſte. Que le Roy caſſaſt ſa garde des Quarante-cinq inconnuë à ſes Prédeceſſeurs, proteſtant qu'autrement il ne pourroit jamais prendre confiance en luy, ni approcher de ſa perſonne. Qu'il pluſt à Sa Majeſté de le déclarer ſon Lieutenant Général dans tous ſes Eſtats, avec la meſme autorité que le feu Duc de Guiſe ſon pere avoit eûë ſous le Regne de François II. moyennant quoy il eſperoit de luy rendre ſi bon compte des Huguenots, que dans peu de temps il n'y*

auroit plus que la ſeule Religion Catholique en tout ſon Royaume. Enfin que l'on aſſemblaſt au plûtoſt les Eſtats Generaux à Paris où tout celà fuſt confirmé, & ou pour empeſcher à l'avenir que les Favoris, qui vouloient diſpoſer de toutes choſes comme il leur plaiſoit, n'abuſaſſent de leur faveur, on établiſt une forme immuable de gouvernement que le Roy meſme ne pourroit changer. 1588.

Il eſt tout évident que des demandes ſi déraiſonnables, hautaines & ſi choquantes tendoient à mettre tout le Gouvernement & le pouvoir entre les mains du Duc, qui eſtant maiſtre des Armées, des Charges & des Gouvernemens des principales Provinces par luy-meſme, par ſes parens, & par ſes créatures, & des Eſtats où il ne doutoit point qu'il ne deuſt eſtre tout puiſſant, principalement à Paris, diſpoſeroit de tout abſolument. De ſorte qu'il ne luy manqueroit plus que le Trône, auquel il y a bien de l'apparence qu'il prétendoit pour

1588. lors, s'il ſurvivoit au Roy, à l'excluſion des Bourbons, leſquels il vouloit faire déclarer incapables d'y monter.

C'eſt pourquoy la Reine voyant qu'il ne vouloit rien relaſcher de ces articles,& commençant à craindre qu'il ne fiſt plus qu'elle ne vouloit, conſeilla elle-meſme au Roy de ſortir promptement de Paris tandis qu'il le pouvoit encore. Et quoy-que quelques-uns de ſes principaux Officiers, comme entre autres le Chancelier de Chiverny, & les ſieurs de Ville Roy & de Villequier, qui croyoient qu'on gagneroit plus par la négotiation,& prévoyoient que les Huguenots & le Duc d Eſpernon, qu'ils n'avoient pas ſujet d'aimer, tireroient avantage de cette retraite peu digne d'un Roy, taſchaſſent de l'en détourner: mille faux avis que luy venoient à tous momens qu'on l'alloit inveſtir, & ſa timidité ordinaire, jointe à la défiance qu'il avoit du Duc de Guiſe, le-

quel il conſideroit alors comme ſon plus grand ennemi, luy firent enfin prendre ce parti. 1588.

Ainſi le lendemain, ſur le midy, pendant que la Reine eſtoit allé faire des propoſitions au Duc pour l'amuſer, le Roy feignant de s'aller promener aux Tuilleries, prit la botte dans ſes écuries, & montant à cheval accompagné de quinze ou ſeize Gentilshommes & de dix ou douze Valets-de-pied, ayant fait avertir les Gardes de le ſuivre, il ſortit par la porte Neuve, allant toûjours au grand galop, de peur d'eſtre ſuivi des Pariſiens, juſqu'à ce qu'eſtant arrivé au-deſſus de Challiot, il s'arreſta pour regarder Paris. On dit que reprochant alors à cette grande ville qu'il avoit toûjours honorée & enrichie par ſa preſence, ſon ingratitude, il jura qu'il n'y rentreroit jamais que par la breſche, pour la mettre en eſtat de ne pouvoir plus jamais s'élever contre ſon Roy. Puis il alla coucher à Trappes, & ſe rendit le jour

Relation de Mirou. Journal M. S. d'Ant. Loyſel.

1588. ſuivant à Chartres, où ſes Officiers, les gens de ſon Conſeil, & les Courtiſans allerent auſſi les uns aprés les autres en fort grand deſordre, ceux-cy à pied, ceux-là à cheval & ſans bottes, quelques-uns ſur leurs mulles & en robbe, chacun s'eſtant échappé comme il put, & fort à la haſte, de peur d'étre arreſté; tous enfin à peu prés en l'eſtat où eſtoient les gens de David au ſortir de Jeruſalem, allant en un pitoyable équipage aprés leur pauvre Maiſtre qui fuyoit devant le rebelle Abſalom.

Le Duc de Guiſe, qui d'une part n'avoit pas voulu pouſſer les choſes à l'extrémité, afin de pouvoir faire ſon Traité avec le Roy ſans qu'on puſt dire qu'il n'eſtoit point libre, & de l'autre n'avoit pas cru qu'il ſe deuſt retirer de la ſorte comme fuyant devant ſes Sujets, qui s'eſtant arreſtez depuis vingt-quatre heures-cinquante pas du Louvre ne ſe mettoient pas en eſtat de le pourſuivre, fut fort ſurpris

de cette retraite laquelle luy rompoit toutes les meſures qu'il avoit priſes. Mais comme il avoit toûjours une admirable preſence d'eſprit, & qu'il ſçavoit prendre ſur le champ fort réſolument ſon parti en toutes les rencontres, quelque fâcheuſes qu'elles fuſſent : il prit celuy de mettre Paris en eſtat de ne rien craindre, de s'en rendre maiſtre paiſible, d'y rétablir toutes choſes dans le train & dans la tranquilité ordinaire, & de faire ſçavoir à toute la France, à ſon avantage, comment toutes les choſes s'eſtoient paſſées à la journée des Barricades. 1588.

Pour cét effet, il s'empara de tous les lieux les plus forts de Paris, du Temple, du Palais, de l'Hoſtel de Ville, des deux Chaſtelets, des Portes où il mit des Gardes, de l'Arcenac, & de la Baſtille qui luy fut renduë trop facilement par le Gouverneur Teſtu, & dont il donna le Gouvernement à Buſſi le Clerc, le plus audacieux *Iournal Loyſel.* 44

1588. des Seize. Il obligea les Magiſtrats à rendre la juſtice comme auparavant. Il établit un nouveau Prevoſt des Marchands, des Eſchevins, un Lieutenant Civil, des Colonels & des Capitaines de quartiers tout dévoûez à la Ligue, en la place de ceux qui luy étoient ſuſpects. Il reprit, ſans beaucoup de peine, toutes les places au deſſus & au deſſous de la riviere, pour avoir libres les paſſages des vivres. Il écrivit enfin au Roy, aux Villes, & à ſes amis particuliers, & fit des Manifeſtes d'un ſtile où il n'y avoit rien que de grand & de généreux dans la maniere dont il taſchoit de ſe juſtifier, ſans rien perdre du reſpect qu'on devoit au Roy, proteſtant toûjours qu'on eſtoit tout preſt à luy rendre une parfaite obéïſſance, & qu'on ne prétendoit autre choſe, ſinon qu'on pourveuſt à la ſeûreté de la Religion & de bons Catholiques qu'on avoit voulu opprimer par les pernicieux conſeils de ceux qui s'entendant avec

Lettres du Duc de Guiſe. Mem. de la Ligue.

Mem. de la Lig. t. 2. Cayet, t. 1.

les

les Héretiques ne ſongeoient qu'à ruiner la Religion & l'Eſtat. 1588.

Ces Lettres jointes à celles que les Pariſiens écrivirent aux autres Villes, les exhortant à s'unir avec eux pour leur commune conſervation dans la Foy Catholique, & celles du Roy qui eſtoient au contraire d'un ſtile trop mol, & où il paroiſſoit beaucoup plus de crainte & d'excuſe que de colere & de juſte plainte d'un ſi grand attentat, firent que la pluſpart des peuples, bien loin de ſe ſcandaliſer des Barricades, les approuverent, en loûant hautement la conduite du Duc de Guiſe, qu'ils croyoient eſtre tout rempli d'un tres-grand zele pour la Foy Catholique, pour le bien du Royaume, & pour le ſervice du Roy. Et comme il ne ſouhaitoit rien tant que de les confirmer en cette opinion, il voulut bien que les Corps envoyaſſent leurs Députez au Roy, pour ſupplier tres-humblement Sa Majeſté d'oublier le paſſé, & de retourner *Lettres du Roy ibid.*

1588. dans ſa bonne ville de Paris, où ſes tres-fidelles Sujets étoient tout preſts de luy donner toutes les marques les plus éclatantes de leur obeïſſance & de leur dévoüement à ſon ſervice.

Il ſouffrit meſme que l'on fiſt des Proceſſions en habit de Penitens, pour demander à Dieu qu'il luy pluſt amollir le cœur du Roy. Et cela ſe fit avec tant d'ardeur, qu'il y en eût une qui alla de Paris juſqu'à Chartres en un équipage tout extraordinaire ſous la conduite du fameux Frere Ange. Ce bon Pere eſtoit Henry de Joyeuſe, Comte du Bouchage, & frere du défunt Duc. Il s'eſtoit fait Capucin depuis un an ou environ, ayant eſté ſi fort touché de la mort & des bons exemples de ſa femme Catherine de Nogaret ſœur du Duc d'Eſpernon, & du deſir de faire penitence, que ni les larmes de ſon frere, ni les prieres & les careſſes du Roy qui l'aimoit beaucoup, ni les ardentes ſollicitations

Cayet. D'Aubigné.

de toute la Cour ne le purent ja- 1588.
mais détourner de cette reſolution qu'il prit d'embraſſer une vie ſi auſtere. Celuy cy donc s'eſtant mis une couronne d'épines ſur la teſte & une groſſe Croix ſur les épaules, ſuivi de ſes confreres, & d'un fort grand nombre de Penitens & de perſonnes qui repreſentoient par leurs habits les divers perſonnages de la Paſſion, conduiſit, en chantant des Pſeaumes & des Litanies, cette Proceſſion. Elle regla tellement ſa marche, qu'elle entra dans la grande Egliſe de Chartres comme le Roy y eſtoit à Veſpres; & en y entrant elle ſe mit à chanter d'un ton fort lugubre le *Miſerere*, tandis que deux Capucins frapoient à grands coups de foüet ſur le dos découvert du pauvre Frere Ange, qui par une application qui n'eſtoit pas trop difficile à faire, ni trop avantageuſe aux Pariſiens, ſembloit demander au Roy qu'il leur pardonnaſt comme Jeſus-Chriſt avoit bien

1588. voulu pardonner aux Juifs les horribles excés qu'ils avoient commis contre luy.

Un ſpectacle ſi ſurprenant produiſit divers mouvemens dans les eſprits des aſſiſtans ſelon leurs differentes diſpoſitions. Les uns en furent attendris, les autres en rirent, quelques-uns meſme s'en faſcherent, & ſur tout le Mareſchal de Biron, que ces ſortes de dévotions n'accommodoient gueres, & qui craignant qu'il ne ſe fuſt mélé parmi ces gens-là quelques dangereux Ligueurs venus exprés pour ſoulever le peuple, conſeilloit au Roy de les faire tous arreſter. Mais ce bon Prince, qui nonobſtant tous ſes defauts avoit dans l'ame un grands fonds de pieté, & beaucoup de reſpect pour tout ce qui regarde la Religion, rejetta bien loin ce conſeil. Il les écouta plus favorablement encore qu'il n'avoit oüi les harangues des autres Députez, & leur promit de leur octroyer le pardon qu'ils luy

demandoient pour la Ville qu'il avoit toûjours tant cherie, pourveû qu'elle rentraſt dans ſon devoir. Et certes, il y a bien de l'apparence qu'il l'euſt fait deſlors tres-volontiers, ſi on ne l'euſt extrémement irrité de nouveau, en luy propoſant les conditions auſquelles on prétendoit avoir cette paix qu'on luy demandoit. 1588.

Car le Duc de Guiſe, à qui toutes ces belles apparences pouvoient beaucoup ſervir & ne pouvoient nuire, & qui alloit toûjours droit à ſes fins, ſceût ſi bien ménager l'eſprit de la Reine Mere, qui avoit témoigné d'abord eſtre extrémement choquée de ſes demandes, qu'il la fit adroitement rentrer dans ſes intereſts par deux paſſions qu'elle avoit dans l'ame. Elle deſiroit de faire regner, aprés la mort du Roy, ſon petit-fils Henry de Lorraine Marquis du Pont, & croyoit que le Duc de Guiſe y contribueroit de ſa part tout ce qu'il pourroit. Mais elle ne voyoit pas, tou-

1588. te habile femme qu'elle eſtoit, que ce Prince ne faiſoit que l'amuſer ſur un point ſi délicat, auquel il aſpiroit ſans doute beaucoup plus pour luy même que pour un autre. Elle haïſſoit fort le Duc d'Eſpernon; & comme elle croyoit que c'eſtoit luy, qui poſſedant l'eſprit du Roy, la luy avoit renduë ſuſpecte, elle avoit grande envie de le faire ſortir de la Cour, croyant par là pouvoir rentrer dans le Gouvernement dont les Favoris l'avoient éloignée. Et le Duc de Guiſe, qui n'aimoit nullement le Duc d'Eſpernon, deſiroit la meſme choſe pour le moins autant qu'elle, mais pour une fin bien differente de la ſienne, car il vouloit luy-meſme s'emparer du Gouvernement. Ainſi ce Prince fort adroit, diſſimulant toûjours, & cachant finement les veritables motifs par leſquels il agiſſoit, fit enfin conſentir la Reine à tout ce qu'il voulut, & ſur tout luy fit trouver bon qu'on preſentaſt au Roy une

Requeſte au nom des Cardinaux, des Princes, des Pairs de France, des Seigneurs, des Députez de Paris & des autres villes, & de tous les Catholique unis pour la défenſe de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine. 1588.

Requeſte preſentée au Roy par Meſſ. les Cardinaux, Princes & Seign. & les deputez de Paris, &c.

Cette Requeſte, qui dans la maniere d'expoſer les choſes eſtoit extrémement reſpectueuſe, contenoit néanmoins dans le fond certains articles du moins auſſi forts que ceux de Nancy, & meſme que ceux qui avoient eſté un peu auparavant propoſez à la Reine par le Duc de Guiſe. Car, aprés avoir proteſté d'abord, qu'en tout ce qui s'eſtoit paſſé juſques alors on n'avoit rien fait que par un pur zele de l'honneur de Dieu, & pour la conſervation de ſon Egliſe : on demande au Roy, *Qu'il faſſe la guerre aux Huguenots, & qu'on ne faſſe point de paix juſqu'à ce qu'on ait extirpé toutes les Hereſies. Qu'il luy plaiſe de ſe ſervir du Duc de Guiſe dãs une ſi juſte & ſi ſainte entrepriſe.*

Mem. de la Ligue, t. 2.

1588. *Qu'on chaſſe de la Cour, & qu'on dépoüille de toutes leurs charges tous ceux qui ont une intelligence ſecrete avec les Huguenots, & principalement le Duc d'Eſpernon & la Valette ſon frere*, contre leſquels on dit dans cette Requeſte toutes les choſes les plus faſcheuſes, & que l'on croit eſtre les plus capables de les rendre odieux & inſupportables à toute la France. *Que l'on delivre le Royaume de la juſte crainte qu'on a de tomber un jour ſous la puiſſance & domination des Héretiques. Et que pour donner à la ville de Paris une pleine aſſeûrance qu'elle pourra vivre deſormais dans une parfaite tranquillité, ſans crainte qu'on luy faſſe aucune inſulte, outre que les nouveaux Prevoſt des Marchands & Eſchevins ſoient confirmez, elle ait encore une pleine & entiere liberté d'élire à l'avenir ceux qu'elle voudra qui rempliſſent ces places, & celles de ſes Capitaines & de ſes Colonels.*

Cette Requeſte déplut extrémement au Roy, qui ne voyoit que

trop qu'on vouloit encore luy faire la loy, aprés l'avoir ſi cruellement offenſé. Il la fit donc examiner dans ſon Conſeil, où l'on n'avoit garde de s'accorder, à cauſe des intereſts fort differens de ceux qui en eſtoient. Il n'y avoit que deux partis à prendre ſur cela, ou de ſe joindre à la Ligue contre les Huguenots, comme elle le demandoit, ou de luy faire fortement la guerre, en ſe joignant aux Huguenots, ſans quoy l'on n'euſt pas réüſſi dans cette entrepriſe. Ceux qui n'aimoient pas le Duc d'Eſpernon, deſquels le nombre eſtoit fort grand, & qui craignoient que la jonction des forces du Roy avec celles des Huguenots ne fuſt tres-préjudiciable & à ſa réputation & plus encore à la Religion, eſtoient pour le premier parti, & conſeilloient qu'on s'accordaſt comme on pourroit avec le Duc de Guiſe, ce que la Reine ſouhaitoit auſſi. Mais les autres, dont la pluſpart eſtoient de ceux deſquels le Duc avoit de- 1588.

1588. mandé l'éloignement, inſiſtoient fort ſur le ſecond, & vouloient qu'on luy fiſt la guerre à toute outrance, ſe ſervant pour cela de toutes les forces que le Roy pourroit tirer indifferemment des Catholiques & des Huguenots, puis que ce n'eſtoit pas une guerre de Religion ; & qu'il ne s'armeroit que pour dompter & pour chaſtier ſes Sujets rebelles.

Il ſeroit aſſez difficile de dire bien préciſément quelle fut la veritable reſolution que le Roy prit ſur deux avis ſi differens. Ce qu'il y a de bien certain, eſt qu'aprés avoir long-temps déliberé, beaucoup plus encore avec luy même qu'avec ceux de ſon Conſeil, il ſembla s'être enfin tout-à-coup déterminé à ſuivre le premier, ſoit que, comme il eſtoit tres-bon Catholique, & n'aimoit nullement les Huguenots, il ne puſt encore ſe réſoudre à s'unir avec eux, ſoit qu'il ne ſe cruſt pas alors aſſez fort, même avec le Roy de Navarre, pour

détruire la Ligue devenuë plus puiſſante que jamais depuis les Barricades,& ayant un Chef auſſi habile, auſſi hardi, & auſſi heureux que l'eſtoit le Duc de Guiſe ; ou enfin, ce que pluſieurs ont cru,que s'eſtant fortement perſuadé qu'il ne ſeroit jamais en ſeûreté, ni le maiſtre dans ſon Royaume, tandis que ce Prince, qu'il haïſſoit alors comme le plus grand ennemi qu'il eût, ſeroit en vie, il eût dés ce moment-là réſolu en luy-meſme de s'en défaire, & pour l'attirer dans le piege qu'il luy préparoit, de luy accorder, comme pour le bien de la paix, preſque tout ce qu'il demandoit. 1588.

Relation du Medecin Miron, dans l'hiſt. des Card. du Sieur Aubery, t. 5.

Quoy qu'il en ſoit, car je ne voudrois pas que l'on priſt pour des veritez de ſimples conjectures, qui peut-eſtre ne ſont pas trop bien fondées : il eſt certain qu'encore que le Roy fuſt extrémement aigri contre ceux de la Ligue, il répondit à leur Requeſte avec beaucoup de douceur & de modera-

Memoires de Chiver. Mem. de la Ligue. Davila.

1588. tion ; les aſſeûrant qu'il aſſembleroit les Eſtats dans le mois de Septembre à Blois, pour aviſer aux moyens de les ſatisfaire ; & de les delivrer de la crainte qu'on avoit de tomber un jour ſous la domination d'un Prince Huguenot ; & que pour ce qui regarde le Duc d'Eſpernon, il rendroit juſtice en Prince équitable, & feroit voir qu'il préferoit l'utilité publique à tous les intereſts particuliers.

En effet, avant toutes choſes ce Duc, auquel on oſta le Gouvernement de Normandie, fut obligé de ſortir de la Cour, & de ſe retirer à Angoleſme. On fit peu aprés un Traité particulier avec les Seigneurs de la Ligue, auſquels, outre les places qu'ils tenoient déja, on dóna encore les villes de Montreuïl, d'Orleans & de Bourges pour ſix ans. On leur promit la publication du Concile de Trente, à la réſerve de ce qui y eſtoit contre les libertez de l'Egliſe Gallicane. On donna au Duc de Gui-

ſe, au lieu de la qualité de Con- 1588.
neſtable, celle de Chef de la Gendarmerie Françoiſe qui ſignifie la meſme choſe. On luy promit de dreſſer deux armées contre les Huguenots, l'une en Dauphiné ſous le commandement du Duc de Mayenne, & l'autre en Saintonge & en Poitou, qui ſeroit commandée par tel Chef qu'il plairoit au Roy; car le nouveau Conneſtable, ſous un autre nom, ne vouloit pas s'éloigner de la Cour, pour empeſcher qu'on n'y fiſt rien au deſavantage de ſon parti. Enfin le Roy fit plubier ce fameux Edit de Juillet, qu'il voulut qui fuſt appellé l'Edit de Réünion, où il fait en faveur de la Ligue plus encore qu'elle ne vouloit.

Car aprés avoir déclaré dans cét Edit, qu'il veut que tous ſes Sujets s'uniſſent avec luy, pour faire en ſorte, *que comme leurs ames ſont rachetées d'un meſme prix par le Sang de Noſtre Seigneur Ieſus Chr. eux auſſi & toute leur poſterité ſoient*

Mem. de la Lig. t. 2. p. 574.
Cayet, t. 1. p. 70.
Memoires de Moroſ. l. 2. c. 24.

1588. *en luy un meſme Corps : il jure, qu'il employera toutes ſes forces, ſans épargner ſa propre vie, pour exterminer de ſon Royaume toutes les Héreſies condamnées par les Conciles, & principalement par celuy de Trente, ſans faire jamais aucune paix ou tréve avec les Héretiques, ni aucun Edit en leur faveur. Il veut que tous les Princes, Seigneurs, Gentilshommes & Habitans des villes, & généralemẽt tous ſes Sujets, Eccleſiaſtiques & Seculiers, faſſent le meſme ſerment. De plus, qu'ils jurent & promettent dés à preſent, & pour jamais, aprés qu'il aura plû à Dieu diſpoſer de ſa vie, ſans luy donner des enfans maſtes, de ne recevoir à eſtre Roy, Prince quelconque qui ſoit Héretique ou fauteur d'Héreſie. Déclare rebelles & criminels de leze-Majeſté, & décheûs de tous les privileges qu'on leur a jamais octroyez, tous les particuliers & toutes les villes qui refuſeront de preſter ce ſerment, & de ſigner cette union. Promet de ne donner jamais aucune Charge militaire qu'à ceux qui feront*

notoirement profession de la Religion Catholique. Apostolique & Romaine, & défend tres-expressément de recevoir qui que ce soit en l'exercice d'aucun Office de Iudicature & de Finance, qu'il n'apparoisse de sa Religion Catholique, Apostolique & Romaine, par l'attestation de l'Evesque ou de ses Vicaires, ou au moins des Curez ou de leurs Vicaires, avec la déposition de dix témoins, personnages qualifiez & non suspects. Iure aussi de tenir pour ses bons & loyaux Sujets, & de proteger & défendre tant ceux qui l'ont toûjours suivi, que tous les autres qui se sont unis & associez cy-devant contre les Héretiques, & qu'il reünit maintenant avec soy, afin d'agir de concert tous ensemble pour la mesme fin, & qu'il tient pour non avenu tout ce qu'il semble avoir esté fait contre luy, tant en la ville de Paris que par tout ailleurs, particulierement depuis le douziéme de May jusqu'au jour de la publication de cét Edit, sans que personne en puisse estre jamais recherché 1588.

1588. *ni inquieté pour quoy que ce ſoit. Mais il veut auſſi que tous ſes Sujets, de quelque qualité qu'ils ſoient, jurent qu'ils renonceront à toutes les Ligues & Conféderations, tant dehors que dedans le Royaume, contraires à cette union, ſur peine d'eſtre punis comme infracteurs de leur ſerment, & criminels de leze-Majeſté.*

Cét Edit fut verifié au Parlement le vingt & uniéme de Juillet, publié en ſuite, & receû avec des tranſports de joye tout extraordinaires des Ligueurs, qui croyoient avoir remporté une pleine victoire ſur le Roy, qu'ils voyoient entierement ſoumis à la volonté de leurs Chefs. Luy-meſme auſſi, par une profonde diſſimulation, à ce qu'on dit, faiſoit de ſon coſté tout ce qu'il pouvoit pour les confirmer dans cette créance, en faiſant paroiſtre qu'il avoit la plus grande joye du monde d'avoir fait cette paix. Il fit ſigner avec beaucoup d'empreſſement cét Edit à tous les Princes & à tous

Relation de Miron.

les Seigneurs qui eſtoient alors à la Cour. Il convoqua les Eſtats du Royaume à Blois pour le commencement d'Octobre. Il fit verifier en Parlement les Lettres de l'Intendance générale du Duc de Guiſe ſur toutes les armées, avec le meſme pouvoir qui eſt attaché à la charge de Conneſtable. Il le receût à Chartres avec des marques ſi particulieres d'eſtime, d'affection & de confiance, qu'on crut que cette tendre amitié qui eſtoit entre eux, lors que le Roy n'eſtoit encore que Duc d'Anjou, s'alloit renoûër. Il careſſa toutes ſes créatures, auſquelles il donna de grands emplois; & enfin, pour le contenter dans le point le plus délicat, il fit ſolennellement déclarer le Cardinal de Bourbon, le plus proche parent de ſon ſang, en luy accordant les privileges & les prérogatives dont l'heritier préſomptif de la Couronne doit joûïr. 1588.

Aprés tout, comme il eſt bien difficile qu'une violente paſſion

1588 qu'on a dans l'ame, quelque ſoin qu'on apporte à la cacher, ne ſe faſſe connoiſtre par ſes ſuites, & par certains indices qui échappent meſme aux plus fins: auſſi ce Prince, tout ſçavant qu'il eſtoit en l'art de diſſimuler, ne le put ſi-bien faire, qu'il ne donnaſt lieu aux plus éclairez de croire, ou du moins de ſoupçonner que tout ce qu'il faiſoit alors pour témoigner ſa joye, n'eſtoit que pour couvrir ſa douleur, ſon indignation, ſa colere & ſa haine, qui le ſollicitoient ſans ceſſe de ſe venger de ceux qui l'avoient ſi indignement traité.

Car eſtant allé de Chartres à Roûën, où il avoit fait l'Edit de Réûnion, il ne voulut jamais à ſon retour aller à Paris, quelque inſtance que les Députez du Parlement & ceux de la Ville luy en fiſſent, & s'excuſa toûjours aſſez froidement ſur les préparatifs qu'il luy falloit faire pour les Eſtats de Blois. Il retint auprés de ſa per-

ſonne, pour ſa garde particuliere, les Quarante-cinq que le Duc de Guiſe avoit demandé que l'on éloignaſt. Il donna le commandement de l'armée de Poitou au Duc de Nevers, que le Duc de Guiſe ſon beaufrere ne pouvoit ſouffrir depuis qu'il avoit renoncé à la Ligue. Il n'avoit plus pour confidens que le Mareſchal d'Aumont, le Seigneur Nicolas d'Angennes de Ramboüillet, le Colonel Alphonſe d'Ornano, & quelques autres qui n'aimoient nullement le Duc. 1588.

Enfin, ce qui fut d'un fort grand éclat, le Chancelier de Chiverny, les Préſidens de Belliévre & Brulart, & les ſieurs de Ville-Roy & Pinart Secretaires d'Eſtat, qui avoient eſté d'avis qu'on s'accommodaſt avec le Duc de Guiſe, furent diſgraciez. La Reine Mere qui avoit ménagé cét accommodement n'eût preſque plus de part aux affaires, & ne fut plus du tout du Conſeil ſecret. Et l'on donna

Memoires de Chiverny & de Ville-Roy, &c.

1588. les Seeaux à François de Monthelon fameux Avocat, homme d'une rare integrité, & d'une fidelité inviolable au ſervice du Roy, qui l'éleva à cette haute dignité ſans qu'il y penſaſt, à la recommandation du Duc de Nevers, qu'on ſçavoit eſtre fort broüillé avec le Duc de Guiſe.

Tout cela ſans doute eſtoit bien capable de donner à penſer à ce Prince, & de le faire du moins douter de la ſincerité du Roy à ſon égard. Mais le floriſſant eſtat où il ſe voyoit, les loûanges qu'on luy donnoit, l'applaudiſſement des peuples & de la Cour meſme qui admiroit ſa conduite & ſon bonheur, & le regardoit comme l'arbitre & le maiſtre des affaires, & la certitude qu'il croyoit avoir que rien ne ſe feroit que ſelon ſa volonté dans les Eſtats, l'avoient tellement aveuglé, qu'il ne voyoit plus rien qui fuſt capable de luy nuire, non pas meſme de l'ébranler, & de donner la moindre at-

teinte à ſa bonne fortune qu'il avoit ſi bien établie. Ainſi ce fut comme en triomphe qu'il entra ſur la fin du mois de Septembre à Blois, où le Roy ſe rendit en meſme temps pour y donner ordre aux préparatifs des Eſtats. 1588.

Il vouluſt qu'on s'y diſpoſaſt par deux actions éclatantes de pieté, qui furent une Proceſſion trés-dévote & tres-magnifique que l'on fit le premier Dimanche d'Octobre ſecond de ce mois, & une Communion générale que tous les Députez firent le Dimanche ſuivant neuviéme d'Octobre, auquel le Roy, en ſigne d'une parfaite réconciliation, receût avec le Duc de Guiſe le précieux Corps de Jeſus-Chriſt, par la main du Cardinal de Bourbon, dans l'Egliſe de Saint Sauveur. En ſuite tous ceux que l'on attendoit encore eſtant arrivez, cette Aſſemblée des Eſtats commença le Dimanche ſeiziéme du mois dans la grand' Salle du Chaſteau. *Davila. Cayet. Mem. de la Lig. t. 2.*

1588. Comme je ne dois dire de cette Aſſemblée que ce qui regarde préciſément l'Hiſtoire de la Ligue, je ne feray pas le détail de tout ce qui s'y paſſa. Je diray ſeulement que le Roy, qui eſtoit naturellement éloquent, en fit l'ouverture par une harangue excellemment belle, où aprés avoir dit d'une maniere tres-majeſtueuſe les choſes du monde les plus fortes & les plus touchantes pour exhorter les Députez à faire leur devoir, il ne put ou ne voulut pas diſſimuler qu'il n'avoit pas tellement oublié le paſſé, qu'il n'euſt pris une forte réſolution de chaſtier exemplairement ceux qui agiroient encore contre ſon autorité par cét eſprit de ligue & de cabale qui avoit penſé ruiner l'Eſtat, & tous ceux qui auroient d'autre union que celle que les membres doivent avoir avec leur chef, & les Sujets avec leur Roy.

Cela toucha ſi ſenſiblement les Ligueurs de cette Aſſemblée, &

principalement leur Chef, qui crut que tout ce diſcours s'adreſſoit à luy, qu'ils en vinrent juſqu'à menacer de rompre les Eſtats par leur retraite, ſi le Roy, qui voulut que l'on imprimaſt ſa harangue, ne ſupprimoit, ou ne corrigeoit du moins cét endroit. Il y en a qui diſent qu'aprés quelques conteſtations aſſez faſcheuſes, le Roy ſouffrir enfin qu'on y changeaſt quelque choſe, & qu'on adouciſt un peu les termes les plus forts dont il s'eſtoit ſervi. Mais quelques autres, & de ceux meſmes qui l'entendirent, aſſeûrent qu'elle parut au meſme eſtat qu'elle fut prononcée. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que cette plainte aigrit extrémement l'eſprit du Roy, qui vit bien par là que la Ligue, pour s'eſtre reünie avec luy, ne laiſſoit pas d'avoir encore ſes intereſts particuliers fort differens des ſiens. 1588.

Je diray de plus, qu'il en fut pleinement perſuadé, lors qu'il s'apperceût que le Duc de Guiſe,

1588. qui en eſtoit le veritable Chef, alloit eſtre plus puiſſant que luy dans les Eſtats. Car outre que la pluſpart des Députez avoient eſté choiſis par les brigues que ſes créatures avoient faites dans les Provinces ; ceux qui furent éleûs pour préſider à chaque Ordre, ſçavoir les Cardinaux de Bourbon & de Guiſe pour le Clergé ; le Comte de Briſſac & le Baron de Magnac pour la Nobleſſe ; & le Prevoſt des Marchands la Chappelle Martau pour le tiers Ordre, eſtoient entierement à luy.

Ainſi, aprés qu'à la ſeconde Séance on eût ſolennellement confirmé, juré de nouveau, & fait paſſer en loy fondamentale de l'Eſtat l'Edit de Réünion ; quand on leût les Cahiers des trois Ordres, il vit que ſous prétexte de vouloir réformer quelques abus qui s'eſtoient gliſſez dans l'Eſtat, ils eſtoient remplis d'une infinité de propoſitions qui tendoient manifeſtement à diminuër, ou plûtoſt à anéantir l'autorité

l'autorité Royale, & à réduire le Gouvernement à tel point, qu'il ne reſtaſt plus au Roy que le nom & la vaine apparence de Souverain Monarque, & que tout le réel & le ſolide de la Souveraineté fuſt à ceux de la Ligue qui dépendoient abſolument du Duc de Guiſe. 1588.

De plus, ils ne ſe contentoient pas de propoſer ces choſes, laiſſant au Roy, ſelon l'ancienne couſtume & la Loy de la Monarchie, la liberté d'en ordonner ce qu'il trouveroit le plus à propos, aprés les avoir bien examinées dans ſon Conſeil : mais ils prétendoient qu'aprés qu'elles auroient eſté reçûës du conſentement des trois Ordres, elles paſſaſſent pour des déciſions & réſolutions certaines & inviolables, ſans que le Roy euſt le pouvoir d'y rien changer ſans ſon Conſeil. Sur cela, ils vouloient qu'on moderaſt les tailles & les impoſts, mais tellement outre meſure, qu'ils oſtoient au Roy tout moyen de faire la guerre dans la-

1588. quelle eux-meſmes l'avoient engagé. Que le Concile de Trente fuſt receû abſolument & ſans modification. Et le celebre Avocat Général Jacques Faye d'Eſpeſſes, qui dans une grande Aſſemblée qu'on tint ſur ce ſujet, ſoutint tres-fortement contré quelques Decrets de ce Concile les Droits du Roy, & les Libertez de l'Egliſe Gallicane dont il fit voir clairement la ſolidité, y fut ſi mal traité ; quoyqu'il euſt confondu l'Archeveſque de Lyon qui vouloit détruire ces Libertez, que le Roy qu'on attaquoit en la perſonne de ſon Avocat en conceût un extréme déplaiſir.

Mem. del. vit. del. Card. Moroſ. l. 3. c. 11.

Mais ſur tout ils faiſoient inſtance, avec une incroyable opiniaſtreté, que le Roy de Navarre, qui de la Rochelle où il tenoit en meſme temps les Eſtats de ſon parti avoit envoyé propoſer à ceux de Blois que l'on tinſt un Concile général pour s'accorder, fuſt deſlors déclaré incapable de ſucceder ja-

mais à la Couronne. Ils en avoient fait le Decret du conſentement des trois Ordres, à la ſollicitation particulierement de celuy de l'Egliſe. Et le Roy, qui prévoyoit aſſez les terribles ſuites d'une ſi haute injuſtice, & qu'on preſſoit fort d'y ſouſcrire, ne put s'en défendre, qu'en les amuſant par des delais qu'il prit adroitement ſous divers prétextes. On ne doutoit point que le Duc de Guiſe, qui ayant pour luy plus des deux tiers des Eſtats en eſtoit le Maiſtre, ne fuſt l'auteur de toutes ces propoſitions ſi contraires aux veritables intereſts & à l'autorité du Roy, principalement quand on vit qu'il employoit toute ſa brigue pour ſe faire déclarer par les Eſtats Lieutenant Général dans tout le Royaume, comme s'il euſt voulu poſſeder cette ſuprême dignité indépendamment du Roy, & qu'il prétendiſt que ce Prince ne fuſt plus ſon Maiſtre, n'ayant plus le pouvoir de luy oſter ce qu'il tien-

1588.

Mem. della vit. del Card. Morof. l. 3. c. 13.

1588. droit d'une autre autorité que de la ſienne.

Toutes ces choſes ſi indignes de la Majeſté d'un grand Roy, mirent enfin à bout ſa patience, qui aprés une ſi longue diſſimulation ſe changea tout-à coup en fureur. De ſorte que ceux de ſes confidens qui ſouhaitoient ardemment la perte du Duc pour en profiter, n'eûrent point de peine à luy faire prendre alors pour des veritez tous les avis meſme les plus faux qu'on luy avoit ſi ſouvent donnez contre ce Prince, y ajouſtant que c'eſtoit luy qui avoit porté ſous main le Duc de Savoye à s'emparer du Marquiſat de Saluces, comme il avoit fait tout nouvellement; ce qu'ils aſſeûroient fortement, quoy-que par ſon credit il euſt fait réſoudre les Eſtats à déclarer la guerre au Savoyard. Ainſi, ſoit que le Roy euſt déja réſolu long-temps auparavant de ſe défaire du Duc de Guiſe, pour toutes les vieilles injures qu'il en avoit receûës, particulierement

à la malheureuſe journée des Barricades ; ſoit que s'eſtant réconcilié de bonne foy il euſt pris, ou peut-eſtre meſme repris cette réſolution, le voyant agir contre luy dans les Eſtats dont il s'eſtoit rendu le maiſtre, & ſe croyant perdu s'il ne ſe haſtoit de le prévenir : il eſt certain qu'il ne délibera plus que de la maniere dont il exécuteroit au plûtoſt ſa réſolution. 1588.

Il n'y en avoit que deux à choiſir : l'une, par les voyes de la Juſtice, en l'arreſtant, pour luy faire ſon procés ; & l'autre, par les voyes de fait, en le faiſant tuer. Il conſulta là-deſſus fort ſecrettement avec quatre ou cinq de ſes confidens auſquels il ſe fioit le plus. L'un de ceux-cy eſtoit Beauvais Nangis, qui ayant bien ſervi le Roy dans ſon armée contre les Reitres, avoit eû le bonheur de rentrer ſi bien dans ſes bonnes graces, que pour le récompenſer de la Charge de Colonel de l'Infanterie Françoiſe

1588. que le Duc d'Eſpernon avoit obtenuë à ſon préjudice, il le fit depuis Admiral de France, quoyqu'il n'ait pas joüi de cette grande dignité dont il n'eût que le Brevet.

Brevet du Roy pour la Charge d'Ad. a M. de Nangis, du 25. Février.

Ce Seigneur, qui eſtoit auſſi ſage & moderé dans les déliberations, que prompt, brave & hardi dans l'execution, conclut pour la voye de juſtice, ſouſtenant qu'elle eſtoit non ſeulement la plus honneſte, mais auſſi la plus ſeûre, parce que la ſeule crainte que les partiſans du Duc de Guiſe auroient qu'on ne le tuaſt, s'ils entreprenoient de le delivrer par force, & d'empeſcher le cours de la Juſtice, les arreſteroit tout court, & les retiendroit dans les termes de leur devoir. Qu'aprés tout, quand on l'auroit une fois arreſté, comme on le pouvoit faire ſans tumulte, il ſeroit fort aiſé de luy donner des Commiſſaires qui luy feroient bonne & briéve juſtice, & de le faire en ſuite exécuter dans la priſon;

ce qui ſeroit ſelon les Loix. Que ſi au contraire on commençoit par une ſi ſanglante exécution, il y avoit danger que cette action, qu'on ne pourroit jamais bien juſtifier, & que les Ligueurs feroient aiſément paſſer dans le monde pour tyrannique & pour la plus horrible perfidie qui fut jamais, ne fiſt ſoulever la plus grande partie de la France, qui s'eſtoit déja ſi hautement déclarée pour ce Prince, qu'elle regardoit comme le plus puiſſant ſouſtien de la Religion, & qu'elle prendroit alors pour un veritable Martyr. Mais les autres qui crurent qu'il eſtoit impoſſible de garder en cette occaſion les formes & les loix ordinaires de la Juſtice, & que le Chef eſtant une fois abbatu, toute la Ligue tomberoit comme un corps ſans teſte, furent d'avis que l'on s'en défiſt promptement; ce qui eſtoit fort aiſé, principalement dans le Chaſteau, où le Duc, qui s'y eſtoit logé, eſtoit preſque à toute heure à la diſcré- 1588.

1588. tion du Roy, duquel il paroiſſoit aſſez par là qu'il ne ſe défioit pas.

Cependant il eſt aſſeûré qu'on ne garda pas ſi bien le ſecret qu'il ne fuſt averti de plus d'un endroit de l'extréme danger où il eſtoit, & que l'on avoit réſolu ſa mort : & il ne mépriſa pas tant ces avis, tout intrépide qu'il eſtoit, ou qu'il paroiſſoit eſtre, en diſant toûjours, *On n'oſeroit*, que deux ou trois jours avant ſa mort il ne conſultaſt ſur une choſe qui luy importoit ſi fort avec le Cardinal de Guiſe ſon frere l'Archeveſque de Lyon, le Préſident de Neuïlly, le Prevoſt des Marchands, & le ſieur de Mandreville Gouverneur de Sainte Menehoud, auſquels il ſe fioit le plus. Sur les preuves preſque certaines qu'on avoit du deſſein formé contre luy, ils vouloient tous qu'il priſt le plus ſeûr, & qu'il ſe retiraſt ſous quelque prétexte : excepté l'Archeveſque qui s'y oppoſa fortement, diſant, que puis qu'il eſtoit ſur le point de ga-

Dépoſition de l'Archev. de Lyon au 5. Tome de l'Hiſt. des Card. Additions aux Mem. de Caſtelnau, t. 2.

gner la partie dans les Eſtats, où il auroit aſſeûrément tout ce qu'il prétendoit, il ne falloit pas la perdre en les quittant ; & qu'au reſte on ne devoit pas croire que le Roy fuſt ſi mal-aviſé que de s'expoſer luy meſme à tout perdre, en faiſant un ſi malheureux coup. A quoy Mandreville repartit en jurant, que pour un homme d'eſprit comme luy, il raiſonnoit fort mal. *Car*, dit-il, *vous parlez du Roy comme d'un Prince tres-ſage & tres-aviſé qui prend garde à tout; & vous ne voyez pas que c'eſt un fou, qui ne ſongera qu'à exécuter ce que ces deux laſches paſſions de haine & de crainte qui le poſſedent luy auront mis une fois dans l'eſprit, & ne penſera pas à ce que vous dites qu'un homme ſage doit apprehender. Ce ſeroit donc une folie que de s'expoſer de la ſorte, ſur une ſi foible raiſon, à perdre tout en un moment.* 1588.

C'eſt une choſe étrange que les hommes les plus éclairez, qui pourroient éviter, s'ils vouloient pren-

1588. dre les moyens qu'ils en ont, ce que l'on appelle leur deſtinée quand le malheur eſt arrivé, s'y laiſſent entraiſner comme par force, malgré toutes leurs lumieres & leur prévoyance, que leur temerité, & non pas une certaine prétenduë fatalité rend inutiles. On dit que le Duc de Guiſe avoûa que ce diſcours de Mandreville eſtoit le plus ſenſé, ajouſtant néanmoins, qu'eſtant auſſi avancé qu'il l'eſtoit, la mort meſme, quand il la verroit entrer par les feneſtres, ne le feroit pas reculer d'un pas vers la porte pour l'éviter. Il y a pourtant bien de l'apparence que ce qui le fit parler de la ſorte, avec tant de bravoure & de fermeté, fut la certitude qu'il croyoit avoir que le Roy, dont il connoiſſoit le genie, particulierement depuis la Journée du Louvre où ce Duc ſe crut perdu, n'oſeroit jamais ſe réſoudre à en venir à une ſi terrible extrémité.

Déposition de l'Archev. de Lyon.

En effet, comme le ſieur de Vins,

l'un de ſes plus grands confidens, luy eût écrit de Provence qu'il ne devoit pas ſe tenir ſi prés du Roy, ni s'aſſeûrer ſur tous ces grands témoignages d'affection qu'il diſoit en avoir receûs, il luy fit réponſe qu'il ne ſe repoſoit pas de ſon ſalut ſur la vertu du Roy qu'il ſçavoit eſtre tres-malin & tres-diſſimulé, mais ſur ſon jugement & ſur ſa crainte, n'eſtant pas croyable qu'il ne deuſt eſtre perſuadé qu'il eſtoit ruiné s'il entretenoit ſur ſa perſonne. Mais il n'apprit que trop, par une tres-malheureuſe experience, qu'il devoit plûtoſt ſuivre un ſage avis qu'il avoit approuvé, qu'une ſimple conjecture, & les mouvemens de ſa généroſité naturelle, que la ſanglante cataſtrophe de ſa mort, comme on juge des choſes par l'évenement, a fait paſſer pour une fort grande témerité. 1588.

Mem. du ſieur de Peireſc. Le Labour. Addit. l. 7. c. 4.

Il ne faut pas que l'on s'attende que je m'arreſte icy à décrire fort exactement toutes les circonſtances

1588. de cette tragique action qui a eſté ſi funeſte à la France, & ſi mal receûë dans le monde. Outre qu'elles ſont racontées fort diverſement par les Hiſtoriens de l'une & de l'autre Religion, ſelon leurs differentes paſſions, & que la pluſpart ſont ou fauſſes, ou tres-peu dignes d'eſtre remarquées : la choſe ſe fit ſi facilement & ſi bruſquement, & d'une maniere ſi odieuſe, qu'on ne la peut exprimer en trop peu de mots. Voicy donc ſimplement ce qui en eſt.

Aprés que le brave Grillon Maiſtre de Camp du Régiment des Gardes eût généreuſement refuſé de tuer le Duc de Guiſe, ſinon en ſe battant contre luy en homme de bien, le Roy eût recours à Lognac premier Gentilhomme de la Chambre, & Capitaine des Quarante-cinq, qui luy en promit dix-huit ou vingt des plus déterminez, & dont il pouvoit s'aſſeûrer. Ce ſont ceux dont le Duc Guiſe, qui ſe défioit fort de ces Gaſcons creatures de

Duc d'Eſpernon, avoit auparavant demandé l'éloignement, ſur quoy il s'eſtoit depuis relaſché. De ſorte qu'on peut dire qu'il prévit ſon malheur,& ne l'évita pourtant pas. Car un Vendredy vingt troiſiéme de Décembre, eſtant entré ſur les huit heures du matin dans la ſalle où le Roy avoit dit le Jeudy au ſoir qu'il vouloit tenir le conſeil de fort bonne heure,pour aller en ſuite à Noſtre Dame de Clery, on luy vint dire que le Roy le demandoit au vieux Cabinet:le Roy n'y eſtoit pourtant pas,mais dans l'autre qui regarde ſur le jardin. Alors il ſe leve d'auprés du feu, où s'eſtant trouvé un peu foible il s'étoit aſſis, & paſſe par une petite allée qui eſtoit à coſté de la ſalle dans la Chambre où il trouve Lognac avec ſept ou huit de ſes Quarante-cinq. Le Roy les y avoit fait entrer fort ſecretement luy-meſme avant le jour : les autres eſtoient dans le vieux Cabinet, & tous avoient de grands poignards ca-

1589.

Relation du Sieur de Miron.

Informat. de la mort, &c. t. 5. de l. Hiſt. des card.

1588. chez ſous leurs mauteaux, n'attendant plus que la venuë du Duc de Guiſe pour faire leur coup ſans le manquer, ſois dans la Chambre, ou dans le Cabinet, ſi d'aventure il y fuſt entré en ſe défendant.

Il n'en falloit pas tant pour tuer un homme qui s'en venoit tout ſeul ſans ſe défier de ce qu'on luy préparoit, & qui tenant d'une main ſon chapeau, & de l'autre le bout de ſon manteau qu'il avoit retrouſſé ſous le bras gauche, ne ſe pouvoit mettre en eſtat de ſe défendre. En cette poſture il s'avance vers le vieux Cabinet, ſaluant fort civilement, à ſon ordinaire, ces Gentilshommes qui font ſemblant de le ſuivre par honneur juſques à la porte; & comme en levant avec un d'entre eux la tapiſſerie, il ſe baiſſe pour y entrer, il ſe trouve tout-à-coup ſaiſi par les bras & par les jambes, en meſme temps qu'on luy enfonce cinq ou ſix poignards dans le corps par devant, & par derriere dans la nu-

que du cou & dans la gorge, ce qui l'empeſcha de dire un ſeul mot de tout ce qu'on veut qu'il ait dit, & de tirer l'épée. Tout ce qu'il put faire, fut d'entraiſner, par un dernier & puiſſant effort, ſes meurtriers, en ſe debatant juſqu'à ce qu'il tomba au pied du lit, ou quelque temps aprés, en jettant un profond ſoupir, il rendit l'eſprit. 1588.

Le Cardinal de Guiſe & l'Archeveſque de Lyon, qui eſtoient à la Salle du Conſeil, s'eſtant levez à ce bruit pour courir promptement au ſecours, furent arreſtez priſonniers par les Mareſchaux d'Aumont & de Retz. On arreſta auſſi en même temps dans le Chaſteau le Cardinal de Bourbon, Anne d'Eſt Ducheſſe de Nemours mere des Guiſes, le Prince de Joinville, les Ducs d'Elbeuf & de Nemours, Briſſac & Bois Dauphin, & pluſieurs autres Seigneurs confidens du Duc, & Pericard ſon Secretaire, pendant que le grand Prevoſt de l'Hoſtel, qui eſtoit allé avec

1588. ſes Archers à la Chambre du Tiers Eſtat, à l'Hoſtel de Ville, ſe ſaiſiſſoit du Préſident de Neuïlly, du Prevoſt des Marchands, des Eſchevins Compan & Cotte-Blanche Députez de Paris, & de quelques autres ſignalez Ligueurs.

Cela fait, le Roy en voulut porter luy-même la nouvelle à la Reine ſa mere, en luy diſant que c'étoit à cette heure qu'il eſtoit Roy, puis qu'il s'eſtoit défait du Duc de Guiſe. Et ſur ce que cette Princeſſe fort ſurpriſe & toute émeûë luy demanda s'il avoit bien pourveû à tout ce qui en pouvoit arriver, il luy répond d'un air aſſez fier, & bien different de celuy dont il avoit accouſtumé de luy parler, qu'elle s'en miſt l'eſprit en repos, qu'il y avoit donné bon ordre; & ſort bruſquement là-deſſus pour aller à la Meſſe, avant laquelle il envoya le Cardinal de Gondy au Cardinal Legat Morosini pour l'informer de ce qui s'eſtoit fait, & des raiſons qui

Memoire de la vie de Meroſ.

l'avoient obligé d'en uſer de la ſorte. 1588.

L'Hiſtorien Davila dit qu'aprés cela le Roy eſtant deſcendu dans la Cour ſe promena long-temps avec le Legat, auquel il expoſa toutes ſes raiſons, que cét Ecrivain prend la peine de déduire fort au long, comme s'il euſt eſté preſent à cette longue conference, & qu'il euſt oûï, ſans perdre un ſeul mot, tout ce que le Roy dit à ce Cardinal dont il nous fait auſſi ſçavoir les réflexions politiques, & la réponſe qu'il fit à tout ce grand diſcours du Roy. Car il dit que pour ne pas refroidir l'affection de ce Prince envers le Saint Siege, il l'aſſeûra que le Pape, comme Pere commun, écouteroit volontiers ſes raiſons, & qu'il l'exhorta fort à faire la guerre aux Huguenots, pour montrer par là que ce n'eſtoit point pour favoriſer leur parti & le Roy de Navarre qu'il avoit fait tuer le Duc de Guiſe leur grand ennemi.

1588. Il ajouſte, que le Roy luy promit avec ſerment, que pourveû que le Pape ſe joigniſt à luy, il continueroit à leur faire la guerre avec plus d'ardeur que jamais, & qu'il ne permettroit point qu'il y euſt dans ſon Royaume d'autre Religion que la Catholique Romaine. Qu'aprés ce ſerment, le Legat ne jugea pas qu'il fuſt à propos de paſſer plus avant dans cette Conference, & que ſans luy parler pour le preſent en faveur des Prélats priſonniers, il ſe mit à traiter avec luy auſſi confidemment qu'auparavant. Il y en a meſme qui diſent que de la maniere libre & dégagée dont on le voyoit agir avec le Roy, en luy parlant quelquefois à l'oreille, & riant avec luy, on crut que ce Prince avoit agi de concert avec Rome; & ils ajouſtent, avec Davila, que cela donna lieu au Roy de paſſer outre, & de faire encore tuer le Cardinal de Guiſe, voyant qu'on ſe mettoit ſi peu en pei-

D'Aubigne.

ne de l'empriſonnement des Car- 1588.
dinaux.

Voilà ce ques ces Auteurs ont écrit fort ſerieuſement, comme une verité dont on ne peut nullement douter, cette Conference, à ce qu'ils diſent, s'eſtant faite à la veuë de tout le monde dans la Cour du Chaſteau de Blois. Cependant il n'y a rien de plus faux, & tout ce que nous dit là-deſſus Davila, eſt une de ces fictions que les ſeuls Poëtes ont droit de faire. La preuve en eſt toute évidente & ſans replique. Nous avons les Memoires imprimez de la vie du Cardinal Moroſini écrite tres-élegamment & tres fortement en Italien par Monſignor Stephano Coſmi Archeveſque de Spalato, qui me fit l'honneur de me les envoyer de Veniſe, il y a plus de trois ans; & l'on voit par les Lettres de ce Cardinal Legat au Cardinal Montalte, neveu du Pape Sixte V. auquel il rend un compte exact de tout ce qui ſe fit le vingt-troiſiéme Dé-

Memor. del. vit. del. Card. Moroſ. l. 3. c. 16. 17. 18.

1588. cembre & les jours ſuivans, que quelque inſtance qu'il euſt fait à la priere de Madame de Nemours, pour obtenir audiance du Roy le matin de ce jour-là, on luy refuſa meſme l'entrée du Chaſteau, quelque effort qu'il puſt faire à la porte pour y entrer, & qu'il ne put jamais avoir cette audiance que le vingt-ſixiéme, trois jours aprés la mort du Cardinal. Que deviendront aprés cela tous ces beaux diſcours, & toutes ces particularitez de la prétenduë Conference du vingt-troiſiéme, & cette maniere ſi douce & ſi tranquille, ou plûtoſt ſi enjoûée du Cardinal parlant au Roy à l'oreille, & riant de tout ſon cœur; ce qui donna lieu aux gens de croire, que ſelon les ordres de Rome il eſtoit d'intelligence avec le Roy, qui le voyant agir de la ſorte, réſolut de paſſer outre, & de ſe défaire encore du Cardinal de Guiſe? Cela s'appelle faire une hiſtoire de ſon invention, c'eſt à dire, une fable, com-

me l'on fait en cét endroit deux Ecrivains Proteſtans, d'Aubigné, & l'Auteur du *Diſcours de ce qui s'eſt paſſé à Blois juſqu'à la mort du Duc de Guiſe*, & nos Hiſtoriens Catholiques qui les ont ſuivis s'étant laiſſé tromper par ces Huguenots, ont auſſi trompé leur Lecteur. Tant s'en faut que le diſcours trop complaiſant du Legat Moroſini ait donné lieu au Roy de réſoudre la mort du Cardinal; qu'au contraire, ce Prince ne luy voulut pas donner audiance, parce qu'il ne vouloit pas écouter ce qu'il luy euſt dit en faveur du Cardinal de Guiſe dont la mort eſtoit réſoluë. 1588. *D'ubigné. t.2.l.2.ch.11. Mem. de la Ligue, t.3. p.161.*

En effet, comme ce Cardinal deſeſperé de la mort de ſon frere, eût dit dans les premiers & les plus furieux tranſport de ſa colore; tout ce que l'excés de la rage où il eſtoit luy put ſuggerer de plus injurieux & de plus outrageux contre la perſonne du Roy : ce Prince plus irrité que jamais, & craignant

1588. tout de la vengeance de cét eſprit hautain & violent, qui luy eſtoit preſque auſſi redoutable que ſon frere, jura qu'il en mourroit. Ce qui l'obligea encore plus à prendre cette réſolution, fut le rapport qu'on luy fit que ce Cardinal avoit eſté ſi impudent que de dire, qu'il ne mourroit point qu'il ne luy euſt tenu la teſte pour le raſer, & le faire moine, car ce ſont-là les propres terme du Roy dans ſa Lettre du vingt-quatriéme Décembre au Marquis de Piſany ſon Ambaſſadeur à Rome.

Lettre du Roy à l'Amb. de Rom. Hiſt. des Card. to. 5. p. 614.

Ce ne fut pas portant ſans peine qu'il put trouver des gens qui vouluſſent exécuter ſes ordres. Ceux des Quarante-cinq qui avoient poignardé le Duc, refuſerent tout net de ſoüillet leurs mains du ſang d'un Cardinal Preſtre & Archeveſque de Reims. On trouva toutefois quatre ſoldats, qui n'ayant pas autant d'honneur que des Gentilshommes, n'eûrent pas ce ſcrupule, & s'offrirent à le tuer pour

Inform. ſur la mort, &c. de l'Hiſt des Card.

quatre cens écus qu'on leur promit. Ainſi, aprés que le pauvre Prince peu à peu revenu de ſon emportement eût paſſé le reſte du jour, & la plus grande partie de la nuit en prieres avec l'Archeveſque de Lyon dans une petite chambre où ils ſe confeſſerent l'un l'autre, on luy vint dire le matin ſur les dix heures que le Roy le demandoit. Alors ayant recommandé ſon ame à Dieu, & receû encore la benediction de l'Archevêque, qui croyant mourir comme luy, l'exhortoit à recevoir cõſtamment & chreſtiennement la mort, il ſort; & appercevant les ſoldats qui l'attendoient dans une allée fort ſombre, il ſe couvre de ſon manteau le viſage, & s'appuyant contre la muraille, ſe laiſſe percer à grands coups de hallebarde ſans jetter non pas meſme un ſoupir, & ſans branler juſqu'à ce qu'il tomba mort aux pieds de ceux qui le traitoient d'une ſi étrange maniere. 1588.

Son corps & celuy du Duc fu-

1588. rent mis entre les main d'un Chirurgien, qui en conſuma les chairs dans la chaux vive, & en brûla les os dans une chambre du Château, pour empeſcher que les Ligueurs ne s'en ſerviſſent à émouvoir les peuples, & que ceux cy qui en eſtoient idolâtres, n'en fiſſent des reliques auſquelles ils n'euſſent pas manqué de rendre les mêmes honneurs qu'on rend à celles des Martyrs. Ainſi perit au milieu de la courſe d'une des plus éclatantes vies qui fut jamais, à l'âge de quarante-deux ans, Henry de Lorraine Duc de Guiſe, qui par les incomparables perfections du corps, de l'âme & de l'eſprit qui le firent admirer de ſes ennemis mêmes, euſt merité ce que la fortune ſembloit luy deſtiner, s'il n'eût pas eû la préſomption de la vouloir ſuivre au-delà des bornes que la Providence Divine, à qui elle eſt ſoûmiſe, luy avoit preſcrites. Car enfin la ſuite des évenemens à fait voir que cette Providence, qui diſpoſe

diſpoſe ſouverainement des Empi- 1588.
res, vouloit oſter celuy de la France aux Valois pour le tranſporter aux Bourbons ; & il falloit que tout ce qui s'y pouvoit oppoſer ſuccombaſt enfin par ſon malheur inévitable ſous la force invincible de ce Decret, auquel il n'y avoit ni conſpiration, ni ligue, ni fortune, ni aucune puiſſance ſur la terre qui puſt réſiſter.

Cependant la mort violente de ces Princes, bien loin d'apporter au Roy l'avantage qu'il s'en eſtoit promis, & que ſa paſſion luy avoit fauſſement repreſenté comme tres-grand & tres-aſſeûré, le mit bientoſt dans un eſtat plus déplorable encore que celuy dont il penſoit eſtre ſorti. Il connut bien, aprés avoir examiné de ſang froid ce qu'il avoit fait, que le meurtre du Cardinal de Guiſe offenſeroit extrémement le Pape, & qu'il falloit taſcher de l'appaiſer, pour empeſcher que ce Pontife, qui le portoit fort haut, & n'eſtoit pas d'hu-

1588. meur à rien ſouffrir qui choquaſt ſon autorité, ne ſe déclaraſt pour la Ligue contre luy, ce qu'il n'avoit pas encore voulu faire. A cét effet, il écrivit le jour de Noël au Legat le billet dont voicy les propres termes.

Mem. del vit. del Card. Moroſ. l. 3. c. 18.

Ie ſuis maintenant Roy, & je ſuis réſolu à ne plus ſouffrir deſormais qu'on m'offenſe. Ie feray ſentir à qui que ce ſoit qui oſe m'attaquer, que je continueray toûjours dans cette généreuſe réſolution, à l'exemple de Nôtre Saint Pere le Pape, qui a coûtume de dire qu'il ſe faut faire obeïr, & punir ceux qui nous offenſent. Puis que j'ay fait ce que je prétendois ſelon cette maxime, je vous verray demain. Adieu.

Ainſi le vingt ſixiéme de Décembre le Legat eût une longue audiance, où le Roy luy fit entendre le ſujet qu'il avoit eû de faire tuer le Duc & le Cardinal, *prenant Dieu à témoin qu'il avoit combatu luy même ſes propres raisõs ſix jours*

1588.

entiers, fort réſolu de n'ẽ point venir à cette extrémité, crainte d'offenſer Dieu. Mais qu'enfin conſiderant que Dieu qui l'avoit fait Roy l'obligeoit à ſe maintenir, dans ſa dignité, & que le Pape luy avoit fait dire par M. de Luxembourg ce que Sa Sainteté avoit dit elle-méme pluſieurs fois au Cardinal de Ioyeuſe, qu'il devoit ſe faire obeïr, & punir ceux qui l'offenſoient, il avoit réſolu de les préve-nir, en leur oſtant la vie, ſans attendre qu'ils le fiſſent perir cõme ils en avoiẽt formé le deſſein. Que s'il n'avoit pas pris les voyes ordinaires de la Iuſtice, c'eſt que dans l'eſtat où eſtoient les choſes, il luy auroit eſté abſolument impoſſible de s'en ſervir.

Lettres du Cardinal de Ioyeuſe au Roy, dans la vie des Card. par Aubery, part. 5.

A cela le Legat, qui avoit eû le loiſir de penſer à ce qu'il devoit dire, répondit, ſans parler du Duc de Guiſe, *Qu'il eſtoit obligé de l'avertir, que quand meſme le Cardinal auroit eſté coupable, Sa Majeſté, en le faiſant mourir, comme elle avoit fait, avoit encouru, les Cenſures contenuës dans la Bulle.* In Cœna Do-

Mem. del vit. del Card. Moroſ. ibid.

1588. mini, *auſſi-bien que ceux qui avoient exécuté ſes ordres, & conſeillé ou approuvé ſon action. Qu'il devoit donc demander l'abſolution de ſon peché au Pape, qui ſeul la luy pouvoit donner, & cependant s'abſtenir d'entrer dans l'Egliſe.*

Le Roy fort ſurpris d'une déclaration ſi forte, replique, *Qu'il n'y a point de Souverain qui n'ait le pouvoir de punir ſes Sujets Eccleſiaſtiques pour un crime de leze-Majeſté, ſur tout quand il y va de ſa propre vie. Qu'ainſi il ne croit pas avoir encouru aucune Cenſure, veû principalement que les Rois de France ont ce privilege de ne pouvoir eſtre excommuniez.* En effet, il ne manqua pas le premier jour de l'an de faire, ſelon la couſtume, ſes dévotions en céremonie avec les Chevaliers de l'Ordre, & de communier publiquement dans l'Egliſe de Saint Sauveur. Et comme le Legat s'en fut plaint, il luy envoya le ſieur de Révol Secretaire d'Eſtat, qui luy fit voir un Bref du

vingtiéme de Iuillet de l'année pré- 1588.
cedente, par lequel le Pape luy permettoit de choisir tel Confesseur qu'il luy plairoit, & qui en vertu de ce Bref auroit le pouvoir de l'absoudre de toutes sortes de crimes les plus énormes, de tous les cas réservez au Pape, & de toutes les Censures & peines Ecclesiastiques, de celles mesmes qui sont contenuës dans la Bulle *In Cœna Domini*. Et le Secretaire ajoûta, qu'encore que le Roy en vertu de ses Privileges n'eust pas besoin de ce Bref pour frequenter les Sacremens, on ne pouvoit nullement douter que l'ayant, il n'ait pû communier sans aucun scrupule & sans scandale, aprés avoir receû l'absolution de son Confesseur, Le Legat n'ayant rien à repliquer à cela, ne dit plus rien, & se contenta de la remontrance qu'il avoit fait.

Bref du Pape Sixte V. dans les Mem. de la vie du Card. Morosi. l. 3. c. 20.

Mais le Pape Sixte n'en demeura pas là. Car il s'emporta d'une étrange maniere contre son Legat

Ed essendo ammazato un Cardinale in faccia di

1588. qu'il accuſoit de laſcheté, parce qu'ayant veû maſſacrer un Cardinal, il n'avoit pas publié les Cenſures contre le Roy avec l'interdit, quand meſme en le faiſant il en euſt deû perdre cent fois la vie. Il en témoigna ſon reſſentiment avec beaucoup d'aigreur au Marquis de Piſany Ambaſſadeur du Roy, au Cardinal de Joyeuſe Protecteur de France, & plus fortement encore à tout le Sacré College en plein Conſiſtoire, quoy-que le Cardinal de Sainte Croix luy parlant immediatement auparavant, luy euſt dit, qu'ayant conſulté ſur cela les livres des Docteurs, il y avoit veû, *Qu'un Roy qui auroit trouvé un Cardinal machinant contre ſon Eſtat, le peut faire mourir ſans autre forme ni figure de procés, & qu'il n'a pas beſoin d'abſolution pour un pareil cas.* Il s'offenſa de cette liberté, & proteſta hautement qu'il n'accorderoit jamais aucune grace, & ne permettroit pas qu'on fiſt aucune expedition Conſiſtoriale que le Roy

lui Legato à Latere, come non hà publicato l'interdetto anchor che glie ne foſſero andate cento vite?

Lettre du card. Monſalt. Mem. del. vie di Moreſ. l. 3. c. 19.

Diſcours en forme d'avis envoyé au Roy par M. le cardinal de Joyeuſe ſur la mort de M ſſ. de Guiſe, au t. 5 de l'Hiſt. des Card. pag. c. 15.

Autre lettre du même ib p. 627. & ſuiv.

n'envoyaſt ſolennellement demander l'abſolution, qui ne ſeroit donnée qu'aprés qu'on auroit examiné l'affaire dans une Congrégation de Cardinaux qu'il établit pour ce ſujet. 1588. *Pag. 630. 631 & 636. 638. & ſuiv. Pag. 635. 640*

Le Roy vouloit bien que le Pape, s'il en avoit envie, luy donnaſt encore une abſolution qui ne luy pouvoit nuire, quoy qu'il ne cruſt pas en avoir beſoin. Mais il ne vouloit nullement ſouffrir qu'õ examinaſt juridiquement s'il avoit eû droit de punir ſes Sujets comme il avoit fait. Sur quoy le Cardinal de Joyeuſe ne feignit point de remontrer au Pape avec tout le reſpect qui eſtoit dû à Sa Sainteté, *Que les meilleurs & plus dévots Catholiques de France*, ce ſont icy ſes propres termes, *ne tenoient pas bonnes les opinions qu'on a à Rome en ce qui n'eſt point de la Doctrine & de la Tradition de l'Egliſe, en quoy il n'y avoit aucune differẽce entre Rome & France; mais qu'en Frãce on tenoit les Droits du Roy beau-* *Ibid. & Let. du Roy au Card.* *Ibid. p. 639.*

1588. *coup plus grands qu'on ne les faiſoit à Rome, & qu'on s'y eſtimoit ſi bien fondé, qu'on ne s'en départiroit pour rien du monde. Qu'en ce fait particulier le Roy trouveroit des plus fervens Catholiques qui ſouſtiendroient que non ſeulement Sa Majeſté, qui a un Privilege ſpecial de ne pouvoir eſtre excommuniée, mais le moindre homme du monde n'encourt point de Cenſures, pour faire choſe neceſſaire à la conſervation de ſa liberté & de ſa perſonne; & en tout évenement que Sa Majeſté eſtoit abſoute par autorité de Sa Sainteté meſme, ſuivans le Bref qu'elle avoit octroyé.*

P. 641. A cela le Pape ne répondit autre choſe, ſinon que c'eſtoit à luy d'interpreter ſon Bref, & qu'il ne ſe devoit entendre que des crimes commis avant qu'on l'euſt reçeû, & non pas de ceux qu'on feroit aprés. Mais un des plus ſçavans Prélats de la Cour de Rome eût l'aſſeûrance de montrer par un écrit qui fut envoyée au Roy, que ce Bref eſtãt conceû comme il l'eſtoit

en termes généraux, ſans aucune reſtriction, s'étendoit auſſi-bien ſur l'avenir que ſur le paſſé. Cependant le Pape, comme par une ſoudaine inſpiration, changeant tout-à-coup contre ſon humeur, ſe mit à dire au Cardinal, *Qu'il reconnoiſſoit que le Roy avoit eû de grandes occaſions de faire ce qu'il avoit fait. Que Dieu avoit permis que le Cardinal de Guiſe & le Duc ſon frere mouruſſent ainſi pour leurs pechez. Que la Ligue avoit ruiné les affaires de France, & meſme de la Religion Catholique. Qu'il ne falloit jamais prẽdre les armes cõtre la volonté de ſon Prince : qu'il n'en avenoit jamais bien. Qu'il l'appelloit à témoin luy Cardinal, de ce qu'il luy en avoit dit autrefois, & qu'auſſi il avoit prédit ce qui leur étoit avenu.* 1588. *Ibid.*

Le Cardinal ravi de joye de l'entendre parler de la ſorte, luy en rendit tres-humbles graces, & le ſupplia tres-inſtamment de perſiſter toûjours en de ſi juſtes ſentimens, ſans ſe laiſſer ſurprendre aux

1588. artifices des Eſpagnols & des Ligueurs. Mais comme il vit qu'aprés tout ce beau diſcours, ce Pape, qui de l'humeur dont il eſtoit, ne pouvoit ſe réſoudre à reculer aprés s'eſtre engagé ſi avant, vouloit toûjours que toutes les expeditions fuſſent ſuſpenduës, juſqu'à ce que le Roy luy euſt envoyé demander ſon abſolution : il eût le courage de luy dire fort nettement, *Que cette ſuſpenſion, qui eſtoit préjudiciable au ſervice de Dieu, au ſalut des ames, & meſme à l'autorité du Saint Siege, ne chargeoit que la conſcience de Sa Sainteté; & que tous les maux qui arrivent de la longue vacance des Egliſes luy ſeroient imputez, & nullement au Roy, qui avoit fait de ſon coſté ce qu'il devoit, en nommant aux Evéchez & aux Abbayes ſelon le Concordat. Et que cependant les nommez aux Prélatures ſe conſoleroient aiſément de leur diſgrace, en joüiſſant plus longtemps de leurs Oeconomats, ſans ſe mettre en peine de trouver, & d'en-*

Ibid p. 638. 639.

voyer à Rome bien de l'argent pour avoir des Proviſiõs Apoſtoliques. Et qu'aprés tout, il pourroit bien arriver que le Roy touché des remontrãces du Clergé de France, & meſme des Eſtats qui eſtoient encore aſſemblez à Blois, & de ce qu'on refuſe à Rome ſes nominations, remiſt les choſes ſur le pied du droit ancien, auquel cas on n'iroit plus de France à Rome, que pour la confirmation de trois ou quatre Primaties qu'il faudroit encore expedier gratis. 1588.

Enfin ce ſage & genereux Cardinal conclut ſa longue dépeſche par l'avis qu'il donna au Roy, que ſelon le ſentiment des plus éclairez & des mieux affectionnez, plus il differera d'envoyer ou d'écrire au Pape, au cas qu'il ait réſolu de le faire, plus il aura de ſatisfaction, pourveû que les affaires aillent bien en France. *Car*, ajouſte t il, *voſtre Majeſté n'a à eſperer ni à craindre de rien, ſinon autant qu'elle aura du bien ou du mal chez ſoy dans ſon propre Royaume. Et pour* Ibid. 645.

1588. *ſçavoir en quel prédicament voſtre Majeſté ſera à Rome, elle n'aura beſoin d'attendre à l'apprendre par la dépeſche de ſon Ambaſſadeur ou par la mienne, elle le trouvera & lira chez ſoy de jour en jour, à meſure qu'elle avancera & fera progrés en ſeſdites affaires.*

L'évenement verifia cette prédiction. Car quelque temps aprés Sixte voyant la Ligue tres puiſſante, & le Roy tres-foible par la revolte de la plus grande partie de la France, fit afficher à Rome contre luy le foudroyant Monitoire que nous verrons, & dans lequel il déclare d'abord que ce Prince a encouru l'excommunication portée par les Canons, pour le meurtre commis en la perſonne d'un Cardinal.

La mort du Duc de Guiſe luy fut encore plus funeſte, & produiſit un effet tout contraire à celuy qu'il en attendoit. Il crut qu'ayant coupé la teſte à la Ligue, elle ne ſeroit plus qu'un corps

ſans ame & ſans mouvement, & qu'il ſeroit alors maiſtre abſolu & vrayment Roy, comme il le diſoit tres-ſouvent. Mais il vit bientoſt qu'il s'eſtoit trompé. Ce qu'il croyoit peut arriver, quand une faction eſt foible en ſes commencemens, & que les peuples qui y ſont entrez ſont irréſolus, & balancent entre cette premiere fureur qui les a d'abord emportez dans la rebellion, & la crainte qu'ils ont d'un Maiſtre juſtement irrité contre eux, & qu'ils voyent puiſſamment armé pour les punir auſſi bien que leur Chef, s'ils ont l'audace de vouloir continuer dans leur révolte. Mais on voyoit icy tout le contraire. La Ligue eſtoit enracinée ſi avant dans les cœurs des peuples, qu'il n'y avoit nulle apparence qu'on la puſt arracher d'un ſeul coup, & ce parti avoit de trop puiſſans appuis dedans & dehors le Royaume, pour eſperer qu'on le puſt abbatre ſitoſt. D'ailleurs, l'amour & le reſpect que 1588.

1588. les François ont naturellement pour leur Roy eſtoit preſque entierement éteint dans la pluſpart, à l'égard de Henry III. également haï des Huguenots & des Ligueurs, & ſi fort mépriſé, principalement de ceux cy, qu'il n'eſtoit plus craint de perſonne.

Auſſi, au lieu de monter à cheval comme il le devoit faire aprés un ſi terrible coup, & de s'avancer avec tout ce qu'il avoit alors de gens de guerre vers Paris, ſans donner aux Ligueurs le loiſir de ſe reconnoiſtre & de ſe faire un nouveau Chef, il s'amuſa, ſelon ſa couſtume, à faire de grandes Déclarations, & de fort belles Lettres qu'il envoyoit par tout, & où entre autres choſes il diſoit pour ſa juſtification ce qu'on ne croyoit gueres, & ce que le Duc de Mayenne nia fortement au Cardinal Legat, ſçavoir qu'il avoit receû de ce Duc meſme & de la Ducheſſe d'Aumale un avis tres-certain de la conſpiration des deux freres

Che ſarebbe anche ito contra il ſuo medeſimo ſangue, ſe i ſuoi haveſſero havuta mira di fare alcuna coſa cõtra di lui. E che queſto era quel, loch'egli haveva mãdato à dire à ſua Maeſtà per Alphonſo Coſſo, è non quello che il

contre ſa perſonne. Il ne ſçavoit pas ſans doute, qu'aprés avoir fait une action de cette nature, un Roy ne la peut jamais mieux juſtifier que quand il s'eſt mis par les armes en eſtat de faire trouver aux vaincus ſes raiſons bonnes. 1588.

Re havea publicato. Memo. del Card. Morosi. lib. 3. c. 28.

Et certes, en faiſant ainſi ſon Apologie d'une autre maniere qu'un Souverain ne la doit faire, il ne perſuada gueres ni ſes Sujets ni les Eſtrangers; & il eût le malheur que non ſeulement les Ligueurs, & beaucoup d'autres qui ne l'eſtoient pas entre les Catholiques, mais les Huguenots meſme, & ſur tout les Gentilshommes, condamnerent en des termes tres-faſcheux ſon action, qu'ils ne croyoient pas eſtre du genie de la nation Françoiſe. Cependant il fut bien ſurpris, lors que tandis qu'il perdoit le temps à écrire & à continuer les Eſtats, comme il fit encore pendant trois ſemaines, il apprit qu'Orleans s'eſtoit ſoulevé contre luy; que le Duc

d'Aubigné.

1588. de Mayenne, qui fut averti à Lyon de la mort de ſes freres, avant qu'Alphonſe d'Ornano qu'on y envoyoit ou pour l'arreſter ou pour le tuer y fuſt arrivé, s'eſtoit ſauvé dans ſon Gouvernement de Bourgogne, où il eſtoit maiſtre de la pluſpart des villes; & ſur tout que Paris avoit fait remaiſtre la Ligue avec plus d'ardeur que jamais, pour venger la mort des deux freres.

Il n'y a rien dans toute l'Hiſtoire de plus étrange que ce qui ſe fit en cette grande ville, quand on y apprit une ſi ſurprenante nouvelle. Les Seize qui l'eurent les premiers, & avant que le Parlement en fuſt averti, tant il y avoit de negligence à la Cour, firent auſſitoſt, & le ſoir meſme du jour de Noël, prendre les armes dans tous les quartiers, s'aſſeûrerent de tous les lieux forts, mirent de bons corps de garde ſur les ponts & dans les places, & garniſon dans les maiſons des Politiques; c'eſt

Davila. Cayet, t. I. Journal M. S. d'Ant. Loyſel. Journal de Henry III.

ainſi qu'ils appelloient ceux qui leur eſtoient ſuſpects, & ne ſe laiſſoient pas entraiſner au torrent d'une ſi furieuſe faction. En ſuite, ſe voyant maiſtres de Paris, où le peuple emporté juſqu'à la rage pour la mort du Duc de Guiſe, eſtoit tout diſpoſé à la revolte, ils tiennent l'Aſſemblée générale à l'Hoſtel de Ville, où malgré toute la réſiſtance du Premier Préſident Achille de Harlay, qui penſa perir en cette occaſion, ils éliſent pour Gouverneur le Duc d'Aumale, & font entre eux une plus étroite union que jamais pour la défenſe, à ce qu'ils diſoient, de leur vie, de leur liberté, & de la Religion Catholique. C'eſt ainſi qu'ils couvroient d'un ſpecieux nom leur révolte, que les Prédicateurs & les Docteurs de la Ligue firent éclater tout ouvertement d'une furieuſe maniere. 1589.

Car les Prédicateurs, dont les plus ſignalez eſtoient les Curez Pelletier, Boucher, Guinceſtre, Pige-

1588. nat, & Aubry, le Pere Bernard de Montgaillard, ſurnommé le Petit-Feüillant, & le fameux Cordelier Feu-ardent, preſchant dans les Paroiſſes de Paris durant les Feſtes de Noël, changerent leurs ſermons en invectives contre la perſonne ſacrée du Roy, & décrivirent ſi pathetiquement la mort tragique des deux freres, leſquels ils élevoient juſqu'au Ciel comme des Martyrs, qu'ils faiſoient fondre en larmes & éclater en ſoupirs tout leur Auditoire, auquel, au lieu de luy propoſer l'exemple de Saint Eſtienne, ils inſpiroient un ardent deſir de vengeance. De ſorte que ceux meſme qui n'avoient pas envie de pleurer ni de ſoupirer, & qui eſtoient ſcandaliſez de ces manieres tout-à-fait indignes d'un auſſi ſaint miniſtere que celuy de la parole de Dieu, eſtoient contraints de contrefaire les pleureurs, de peur d'eſtre aſſommez.

Cayet, chron. Nov. Lettere di Moroſ. Mem. del vice del detto l. 3. c. 16.

Journal de Henry III.

En effet, comme Guineeſtre qui avoit preſché l'Avent à Saint Bar-

thelemy eût dit en l'un de ſes ſermons, aprés avoir bien déclamé contre le Roy, & déploré la mort du Duc de Guiſe, qu'il falloit que ſes Auditeurs levaſſent tous la main, pour montrer qu'ils juroient de venger cette mort & de vivre & mourir dans la ſainte Union qu'on venoit de renouveller : tous les aſſiſtans ne manquerent pas de luy obéir auſſitoſt, excepté le premier Préſident, qui ce jour là premier de l'an mil cinq cens quatre-vingts-neuf eſtoit au ſermon de la Paroiſſe, dans l'Oeuvre, vis-à vis du Prédicateur. Alors ce furieux homme eût l'audace de luy dire, *Levez la main vous auſſi, comme tous les autres, Monſieur le Premier Préſident.* Les Ligueurs avoient fait courir le bruit que cét illuſtre Magiſtrat, qu'on ſçavoit eſtre grand ſerviteur du Roy, eſtoit un de ceux qui avoient conſeillé la mort du Duc de Guiſe : de ſorte qu'il fallut neceſſairement obéir, pour ne pas s'expoſer imprudemment à la

1588.

Ann. 1589.

1589. furie du peuple, qui, ſur le refus qu'il en euſt fait, euſt cru cette impoſture, & n'euſt pas manqué de le mettre en pieces. Il leva donc la main, mais fort peu, comme il n'agiſſoit que par un mouvement forcé; & alors cét effronté Prédicateur eût l'inſolence de luy dire qu'il la levaſt plus haut, afin que luy & toute l'aſſiſtance viſſent qu'il s'obligeoit comme les autres.

Memor. di Moroſ. l. 3. c. 21.

Journal de Henry III.

Le Curé de Saint Nicolas des Champs François Pigenat fut encore plus impudent & plus impie que ſon confrere. Car en faiſant l'Oraiſon Funébre du Duc de Guiſe dans la Paroiſſe de Saint Jean en Gréve, comme on en fit dans toutes les Egliſes de Paris, & meſme à Noſtre-Dame, avec une pompe plus que Royale, il en vint juſqu'à cét excés de fureur, que de demander à ſes Auditeurs, s'il ne ſe trouveroit pas quelqu'un qui entrepriſt de venger le meurtre du Duc en donnant la mort au Ty-

Journal. M. S. d'Andr. Loyſel.

Idem.

ran. Et pour émouvoir le peuple, il fit parler en ſa place la Ducheſſe, veuve du défunt, qui eſtoit preſte d'accoucher, & luy fit dire ces terribles paroles imitées de Virgile : 1589.

Exoriare aliquis noſtris ex oſſibus ultor
Qui face Valeſios ferroque ſequare Tyrannos.

Ces Prédications ſeditieuſes cauſerent de tres-grands deſordres : mais ce qui acheva de tout perdre fut le ſcandaleux Decret des Docteurs, qui s'eſtant laiſſé aveugler à cette furieuſe paſſion qui animoit la Ligue, & conduiſant en ſuite les peuples aveugles, les firent tomber avec eux dans le plus effroyable abiſme de crimes & de malheurs qui fut jamais. Ceux qui compoſoient le Corps de Ville, qui eſtoient alors tous Ligueurs, pour autoriſer l'horrible révolte qu'ils méditoient, s'aviſerent de propo-

1589. ſer à Meſſieurs de Sorbonne non ſeulement de vive voix, mais auſſi par un Acte authentique ſigné du Magiſtrat & ſcellé du Sceau de la Ville, ces deux grands cas de conſcience : l'un, *Si les François eſtoient effectivement déliez du ſerment de fidelité & d'obeïſſance que l'on avoit preſté au Roy*, l'autre, *s'ils ſe pouvoient armer & unir, & s'ils pouvoient lever de l'argent & contribuer pour la défenſe & conſervation de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine en France ; pour s'oppoſer aux déteſtables deſſeins & aux efforts du Roy & de tous ſes adherans, depuis qu'il avoit violé la Foy publique à Blois, au préjudice de la Religion Catholique, de l'Edit de la Sainte Vnion, & de la liberté naturelle des Eſtats.*

Mem. de la Ligue, t. 3. M. de Nevers, Traité de la priſe des Ar.

Mem. del. vie. di Moroſ. l. 3. c. 23.

Sur quoy la Faculté s'eſtant aſſemblée le ſeptiéme de Janvier au nombre de ſoixante-dix Docteurs, aprés une Proceſſion ſolennelle & la Meſſe du Saint Eſprit, *comme pour l'affirmative ſur ces deux points,*

d'un commun conſentement, & ſans que perſonne s'y oppoſaſt, ce ſont les propres termes du Decret ; *& qu'on envoyeroit au Pape cette réſolution, afin qu'il l'approuvaſt & confirmaſt de ſon autorité, & qu'il euſt la bonté de ſecourir l'Egliſe Gallicane qui ſouffroit beaucoup & ſe trouvoit fort opprimée.* 1589.

A la verité ce Decret fit un grand ſcandale, & les Huguenots qui ne manquerent pas de le rapporter mot pour mot, & de l'examiner dans leurs écrits, en tirerent grand avantage pour inſulter à nos Theologiens, dont ils avoient raiſon de dire que la Doctrine & la Morale, à cét égard, eſt directement oppoſée à ſa parole de Dieu qui enſeigne tout le contraire. Mais il eſt aiſé de les ſatisfaire, en leur diſant ce qui eſt tres veritable, que ce Decret ſe fit par la faction des Docteurs ſeditieux, Boucher, Prevoſt, Aubry, Bourgoin, Pelletier, & ſept ou huit autres vieux Docteurs qui eſtoient paſſionnez Li-

Mem. de la Ligue. t. 3. p. 192. & ſuiv.

Cayet, t. 2

1588. gueurs, & meſme du conſeil des Seize, & qui entraiſnerent par leur cabale & par leur violence ces cinquante ou ſoixante Docteurs, dont la pluſpart eſtoient de ces jeunes emportez & turbulens dont nous avons déja parlé; & les autres craignant pour leur vie s'ils leur réſiſtoient, ne conſentirent que par force à ce Decret, que la Sorbonne meſme, quand elle a eſté libre, a toûjours tenu pour abominable, & auquel le Docteur Jean le Févre, qui eſtoit alors Doyen de la Faculté, s'oppoſa de toute ſa force, ſans qu'il puſt jamais rien gagner ſur cette malheureuſe faction, qui le contraignit, malgré qu'il en euſt, de conclure comme elle. Auſſi le Roy, qui s'en plaignit extrémement à Blois, ayant fait aſſembler vingt Eveſques & douze Docteurs de Sorbonne qui ſe trouvoient parmi les Députez, comme on eût fait la lecture de ce Decret, tous conclurent ſans balancer, qu'il eſtoit exécrable, & ne pouvoit avoir eſté fait

Thuan. l. 94.

Concluſum eſt à D. Decano ejuſdem Facultatis. nemine refragante. *Decr. Sorb.*

Mem. del vit. di Moroſ l. 2. c. 23.

fait que par force, & pour ſe garantir de la fureur & de la rage des Ligueurs de Paris. 1589.

Cependant il faut avoüer que ce Decret, de quelque maniere qu'il ait eſté fait, eſtant de la Sorbonne, dont le nom & l'autorité eſtoient en ſinguliere veneration dans toute l'Europe, & principalement en France, fut comme le ſignal de la révolte générale qui ſe fit dans Paris, & qui de là, en tres-peu de temps, s'étendit dans la pluſpart des villes du Royaume. Car auſſitoſt qu'il fut publié dans cette grande ville, ſur tout par les plus-emportez des Prédicateurs forcenez de la Ligue, qui l'expoſerent au peuple dans leurs furieuſes déclamations, l'on paſſa tout-à-coup à de ſi horribles extrémitez, & à de ſi exécrables excés de fureur contre ce que des Sujets doivent à leur Prince legitime, qu'encore que nos Ecrivains les ayent rendus publics, je crois pourtant qu'il vaut mieux les ſupprimer que

1589. de profaner mon Hiſtoire par un recit qui la rendroit deſagréable & odieuſe.

Je diray ſeulement, qu'au meſme temps qu'en vertu de ce malheureux Decret on luy oſta le nom de Roy, pour ne luy donner que celuy de Henry de Valois, il n'y a ſortes d'outrages qu'on ne luy fiſt en toutes les manieres que la rage impuiſſante d'un peuple furieux put inventer, pour ſe répandre en ſatyres, en invectives, en libelles, en calomnies, en toutes ſortes d'injures atroces, dont la moindre eſtoit celle de Tyran & d'Apoſtat; & pour ſe décharger, par le plus brutal de tous les emportemens, ſur ſes Armes, ſur ſes Statuës ſur ſes Portraits, ſur ſes Tableaux qui furent rompus, dechirez, foulez aux pieds, traiſnez par les boûës, bruſlez, jettez dans la riviere, en le chargeant de mille maledictions, tandis qu'on réveroit le Duc de Guiſe & ſon frere comme des Martyrs, juſques à

mettre leurs images ſur les Autels. 1589.
Enfin cette aveugle fureur alla ſi loin, que depuis ce Décret les Curez & le Confeſſeurs de la faction des Seize, abuſant ſacrilegement du pouvoir que leur ſacré Miniſtere leur donne de lier & de délier, refuſoient l'abſolution à ceux qui leur avoûoient en Confeſſion qu'ils ne pouvoient ſe réſoudre à ne plus reconnoiſtre Henry III. pour leur Roy.

M. de Neuers, Traité de la priſe des Arm. p. 467.

Voilà l'effet que produiſit d'abord ce Decret de la Faculté, que le Roy receût avec ces triſtes nouvelles, en meſme temps qu'il eſtoit occupé à rendre les derniers devoirs à la Reine ſa mere, qui mourut au Chaſteau de Blois le cinquiéme de Janvier, à la ſoixante & douziéme année de ſon âge, ſoit du chagrin qu'elle eût de la mort des Guiſes, & du reproche que luy en fit le vieux Cardinal de Bourbon, ſoit d'une fievre lente, ou d'une fauſſe pleureſie. Il eſt certain qu'on a gardé tres-peu de meſures, ſoit

Brantoſme.

Memoire de Moroſ.

Mem. du Chanc. de Chiverny.

1589. en loüant, ſoit en blaſmant cette Princeſſe, qui certainement a fourni aux Hiſtoriens de quoy en dire & beaucoup de bien & beaucoup de mal. On peut aſſez connoiſtre l'un & l'autre par les choſes que j'en ay dites juſques icy dans cette Hiſtoire & dans celle du Calviniſme. J'ajouſteray ſeulement, pour achever ſon portrait, qu'on ne peut nier qu'elle n'ait eû de grandes perfections de corps & d'eſprit, un port extrémement majeſtueux, un certain air de grandeur & d'autorité digne de l'Empire, des manieres nobles & engageantes, un eſprit poli, délicat & penétrant, un talent merveilleux pour la négotiation, & une ſinguliere adreſſe pour tourner les eſprits où elle vouloit, une magnificence Royale, une conſtance & une fermeté extraordinaire dans une femme, un courage viril, & une grandeur d'ame qui la portoit naturellement à tout ce qu'il y a de plus éclatant & de plus relevé dans le monde.

Brantome, en ſon éloge. Henry Eſtienne, diſcours merveil. de la vie de Cath. de Med.

En un mot, elle euſt pû paſſer pour une Héroïne, ſi tant de belles qualitez n'euſſent eſté flétries par de grands vices, qui ont trop paru dans toute ſa conduite, pour croire que l'Hiſtoire les doive ou les puiſſe diſſimuler. 1589.

Car on n'y voit que trop, pour ſon honneur, la prodigalité, le luxe, la diſſolution honteuſe qu'elle ſouffroit dans ſa Cour, & de laquelle meſme elle ſe ſervoit pour gagner ceux qu'elle avoit envie d'engager dans ſes intereſts, le peu de ſincerité & de foy qu'il y avoit dans ſes paroles, le trop de créance qu'elle donnoit aux aſtrologues & aux devins qu'elle conſultoit ſur l'avenir, & ſur tout cette ambition demeſurée, à laquelle, pour regner toûjours abſolument, elle ne fit point de difficulté de ſacrifier les intereſts de l'Eſtat & de la Religion, qu'elle penſa ruiner, en penchant tantoſt du coſté des Huguenots, & tantoſt de celuy des Catholiques, ſelon que l'une ou

1589. l'autre Religion luy ſembloit plus propre pour venir à bout de ſes deſſeins. Enfin, pour conclure par le point eſſentiel de cette Hiſtoire, la haine qu'elle portoit au Roy de Navarre ſon gendre, & l'amour qu'elle avoit pour ſon petit-fils de Lorraine, luy firent ſous main favoriſer la Ligue, dont pourtant elle eſtoit la dupe. Car elle eût ce malheur, qui arrive ordinairement à ceux qui veulent trop ménager les uns & les autres, qu'elle fut preſque également en averſion aux Huguenots & aux Catholiques des deux partis.

Voilà quelle fut cette Princeſſe, qui n'eût rien de médiocre ni dans le bien ni dans le mal : heureuſe néanmoins ſelon Dieu & ſelon les hommes, en ce qu'elle mourut en un temps où l'on crut dans le monde que ſa vie eſtoit neceſſaire au Roy pour le tirer par ſon adreſſe de l'horrible embarras où il eſtoit, & qu'elle expira doucement & chreſtiennement, aprés avoir re-

Memor. di. Muroſ. l. 1. c. 21.

ceû ſes Sacremens avec beaucoup de pieté, quoy que les Hiſtoriens Huguenots qui la haïſſoient mortellement, ayent écrit le contraire. Et parce qu'elle n'eſtoit gueres moins haïe des Ligueurs de Paris, qui s'imaginoient qu'elle avoit eû part à la mort des Guiſes, comme d'autres auſſi l'ont cru, aprés ce que le Medecin Miron en a écrit dans ſa Relation, ils diſoient hautement que ſi l'on apportoit ſon corps à Paris, quand on l'iroit mettre à Saint Denis dans le magnifique tombeau qu'elle y avoit fait dreſſer pour elle & pour le Roy Henry III. ſon mary, ils le jetteroient dans la Seine. 1589.

Journal de Henry III.

Cependant le Roy qui croyoit encore qu'il les pourroit faire rentrer dans leur devoir par les voyes de la douceur, leur avoit envoyé la Ducheſſe de Nemours mere des Guiſes & du jeune Duc de Nemours leur frere uterin, qui s'eſtoit ſauvé peu aprés que le Roy l'eût fait arreſter. Cette Princeſſe,

1589. qui eſtoit fort ſage, préferant le bien de la paix à une vengeance inutile de la mort de ſes enfans, avoit commencé de traiter par Lettres avec les Ducs de Nemours & de Mayenne ſes deux autres fils, pour les ramener doucement, en leur offrant tous les avantages & toutes les ſeûretez qu'ils pourroient raiſonnablement ſouhaiter: ce qui fit croire au Roy qu'elle pourroit adoucir les eſprits, & appaiſer les troubles de Paris. Il voulut meſme qu'elle fuſt accompagnée des Eſchevins Compan & Cotte-Blanche, qui promirent d'agir de leur mieux pour cét effet, ou de retourner à Blois dans leur priſon s'ils ne pouvoient rien obtenir, & fit porter en meſme temps au Parlement un ordre exprés d'enregiſtrer la Déclaration qu'il avoit envoyée par tout, auſſitoſt aprés l'exécution de Blois.

Memor. di Moroſ. l. 3. c. 23.

cayet, p. 1.

On receût à Paris la Ducheſſe avec toute ſorte d'honneur, & une joye incroyable du peuple, qui la

réveroit comme la mere de deux saints Martyrs ; & le petit Feüillant preſchant un jour en ſa preſence, s'emporta juſqu'à faire, en ſe tournant vers elle, une apoſtrophe au feu Duc de Guiſe en ces termes : *O ſaint & glorieux Martyr de Dieu, benit eſt le ventre qui t'a porté, & les mammelles qui t'ont allaité !* Mais aprés tout, elle ne réüſſit pas en ſa negotiation. Les deux Eſchevins, fauſſant leur ſerment, ſe joignirent, comme auparavant, avec les Factieux ; & ſur la Requeſte, dont on garde l'original dans la Bibliotheque de M. Colbert, & que j'ay veûë ſignée de quarante-huit d'entre les principaux Bourgeois, on leur fit défenſe de retourner à Blois, & leur ſerment qu'ils en avoient fait fut déclaré nul par Arreſt du nouveau Parlement que les Ligueurs ſe firent aprés avoir caſſé l'ancien par un des plus horribles attentats qu'on ait jamais commis contre l'autorité Royale.

1589. *Iournal de Henry III.*

Iournal de M. Loyſel.

1589. *Iournal de Henry III.* Car le Duc d'Aumale & le Conſeil des Seize ſe défiant de cette auguſte Compagnie, dont les principaux membres eſtoient grands ſerviteurs du Roy, réſolurent de s'en ſaiſir & de tous les autres Officiers qui leur eſtoient ſuſpects. Jean le Clerc dit Buſſy, autrefois Procureur en Parlement, l'un des plus téméraires & dés plus impudens hommes qui fut jamais, & que le Duc de Guiſe, le connoiſſant déterminé Ligueur, avoit fait Gouverneur de la Baſtille, demanda & obtint cette Commiſſion, qu'il exécuta le ſeiziéme de Janvier. Car s'eſtant ſaiſi le matin des portes du Palais, il entre tout armé ſur les huit heures dans la Grand' Chambre où Meſſieurs eſtoient aſſemblez, & leur dit, que les bons Catholiques de Paris luy avoient donné charge de leur preſenter une Requeſte, puis l'ayant miſe entre les mains d'un des Meſſieurs, il ſe retire au Parquet des Huiſſiers où ſes gens l'attendoient. Cette Re-

Ipſum MS. de M. Loyſel.

queſte portoit, *Qu'il pluſt à la Cour* 1589.
s'unir avec les Prevoſt des Marchands, Eſchevins & bons Bourgeois de Paris pour la défenſe de la Religion & de la Ville. Que conformément au Decret de la Sorbonne, elle déclaraſt que les François eſtoient délivrez du ſerment de fidelité & d'obéiſſance envers le Roy, & qu'on ne miſt plus ſon nom dans les Arreſts.

Voilà la voye que prit ce ſcelerat, pour avoir lieu, ſous un prétexte ſpecieux devant le peuple, de traiter, comme il fit, le Parlement, qu'il ſçavoit fort bien qui ne confirmeroit jamais un Decret ſemblable à celuy de la Sorbonne. C'eſt ce que noſtre Hiſtoire n'avoit pas encore remarqué, & que j'ay appris du Journal manuſcrit que le célebre M. Antoine Loyſel Avocat au Parlement, qui eſtoit alors à Paris, a laiſſé à ſes enfans pour leur inſtruction. Il m'a eſté généreuſement communiqué par M. Joly ſon petit-fils, Chantre de l'Egliſe de Noſtre-Dame, ſi recom-

Journal MS. de M. Loyſel.

1589. mendable pour ſon inſigne probité & pour ſa profonde doctrine, & à qui le Chapitre de la Métropolitaine de Paris eſt redevable de ſa rare Bibliotheque qu'il luy a donnée. Ce fut donc là le piege que Buſſy le Clerc tendit au Parlement, pour avoir occaſion de le traiter le plus indignement qu'il le pouvoit eſtre.

Car ſans meſme attendre la réponſe à ſon inſolente Requeſte, voyant qu'on déliberoit là-deſſus plus long-temps qu'il ne l'euſt voulu, il rentre comme un furieux dans la Grand' Chambre, l'épée à la main, ſuivi de vingt-cinq ou trente hommes armez de cuiraſſes & de piſtolets; & aprés avoir dit d'abord que c'eſtoit trop differer, & qu'on voyoit bien qu'il y en avoit dans la Compagnie qui trahiſſoient la Ville & s'entendoient avec Henry de Valois, il ajouſta, qu'il avoit ordre de s'en aſſeûrer, & commanda, parlant en Maiſtre, que ceux qu'il nommeroit euſſent

Cayet. Journal de Henry III. Journal de Poyſel.

à le ſuivre ſur le champ s'ils ne vou- 1589.
loient eſtre maltraitez. Sur quoy, comme en liſant ſon rôle, il eût nommé le Premier Préſidét Achille de Harlay, les Préſidens de Blanc-Meſnil Potier, & de Thou, & les plus anciens Conſeillers, tous les autres ſe levent comme de concert, proteſtant qu'ils ne vouloient point abandonner leur Chef, qu'ils ſuivirent en effet au nombre d'environ ſoixante de toutes les Chambres, marchant deux à deux aprés Buſſy le Clerc, qui les mena comme en triomphe au travers d'une multitude innombrable de peuple juſqu'à la Baſtille, où il ne fit entrer que ceux dont on connoiſſoit la fidelité inviolable au ſervice du Roy. *Journal de Henry III.*

Le plus conſiderable, comme le premier de tous ſans contredit en merite auſſi bien qu'en dignité, fut le grand Achille de Harlay, dont le ſeul nom peut tenir lieu d'un grand éloge, par la haute idée qu'il nous forme d'un Magiſtrat tres-

1589. accompli en toutes ſortes de perfections. C'eſtoit le digne Chef de cette auguſte Compagnie, que la fureur de la Ligue traita ſi indignement, & de cette illuſtre Maiſon, qui aprés s'eſtre ſignalée plus de quatre cens ans par les armes, a joint à cette gloire toute celle qu'on peut aquerir dans les plus beaux emplois, & les plus grandes dignitez de la Robe & de l'Egliſe.

Je ſerois fort injuſte ſi je ne rendois juſtice aux merite de ces illuſtres Senateurs qui ſuivirent leur Chef, & ſi je ne faiſois connoiſtre à la poſterité leurs noms qu'on ne lit point dans noſtre Hiſtoire, & que j'ay eû le bonheur de trouver dans le Manuſcrit de M. Antoine Loyſel, ce fameux Avocat de ce temps-là qui les connoiſſoit tous. Outre les Préſidens que j'ay nommez, les Conſeillers qu'on arreſta priſonniers avec eux dans la Baſtille, furent Meſſieurs Chartier, Spifame, Malvault, Perrot, Fleury,

le Viry, Molé, Scarron, Gayant 1589.
Amelot, Jourdain, Forget, Herivaux, Tournebu, du Puy, Gillot, de Mouſſy, Pinney, Godard, Fortin, le Meneur, & le ſieur Denis de Here.

C'eſtoit un homme d'eſprit & de qualité, & l'un des plus forts de ſa Compagnie, qui de grand Ligueur qu'il eſtoit auparavant par le ſeul zele de la Religion, devint grand ſerviteur du Roy, quand il eût découvert les pernicieux deſſeins de la Ligue, ſur tout aprés la Converſion de Henry IV. qui ayant reconnu ſon rare merite, en fit beaucoup d'eſtat. De ſorte qu'il eût le credit de ſe faire oſter du Catholicon, où l'Auteur de cette agréable ſatyre ne l'avoit pas trop bien placé. Car au lieu que dans la premiere éditiõ de l'an mil cinq cens quatre-vint-quatorze, page ſixiéme, on fait promoteurs de la Ligue *Machaut & de Here*, on a mis dans toutes les autres *Machaut & Baſton*; ce furieux Baſton, qui

1589. fut ſi paſſionné Ligueur, qu'il ſigna la Ligue de ſon propre ſang tiré de ſa main, laquelle en fut eſtropiée, & qu'il aima mieux ſe retirer avec les Eſpagnols, aprés la réduction de Paris, & mourir de miſere en Flandre, que de vivre à ſon aiſe en France ſous l'obéïſſance du Roy. Voilà les noms des principaux d'entre Meſſieurs du Parlement qui furent mis dans la Baſtille avec le Premier Préſident.

Notes ſur le Cachol.

Il y en eût encore quelques-uns dont je n'ay pû ſçavoir les noms, qui meriteroient d'eſtre connus & réverez de tout le monde. Les autres, ſoit qu'ils fuſſent tout à fait Ligueurs, ſoit qu'ils craigniſſent pour leur vie, ou qu'ils cruſſent qu'il failloit diſſimuler pour avoir lieu de rendre quelque bon ſervice au Roy, ayant promis d'eſtre fidelles au parti de l'Union, furent renvoyez libres pour rendre la Juſtice avec le Préſident Briſſon, qui dés le lendemain tint l'Au-

diance comme Chef de ce nouveau Parlement de la Ligue, avec laquelle on crut qu'il s'eſtoit entendu, afin de pouvoir occuper cette place. Cela fut tout-à-fait indigne d'un homme de ſi haute réputation pour ſa rare doctrine, & qui devoit plûtoſt perdre mille vies que d'abandonner laſchement ſon Roy, & de ſe faire honteuſement eſclave de la paſſion de ſes plus mortels ennemis, ſous prétexte que tout ce qu'il faiſoit n'eſtoit que pour ſe mettre à couvert de la violence des Factieux, comme il le proteſta ſecretement devant Notaire. Mais c'eſt que les plus grands Docteurs ne ſont pas toûjours les plus grands hommes, & que le bon ſens accompagné d'une grãde fermeté d'ame, & d'un attachement inviolable à ſon devoir, vaut incóparablement mieux, pour le ſervice de Dieu & de l'Eſtat, que toute la ſcience des livres & des Colleges ramaſſée dans un eſprit ſans honneur, ſans courage, & ſans probité.

1589.

Journal de Henry III.

1589. Et certes il parut bien que toutes ces belles qualitez manquerent alors à ce prétendu Parlement, lors que neuf ou dix jours aprés cette action tous ſes membres au nombre de ſix-vingt ſix, y compris les Princes & les Prélats, jurerent ſur le Crucifix qu'ils ne ſe départiroient jamais de leur Ligue, & qu'ils pourſuivroient par toutes ſortes de voyes la juſte vengeance de la mort des deux Guiſes, contre tous ceux qui en eſtoient ou les auteurs ou les complices. Cét Acte qui fut envoyé à toutes les villes qui tenoient pour la Ligue, augmenta la fureur des peuples, qui firent encore pis qu'auparavant : juſques-là meſme qu'il y en eût qui par un abominable mélange du parricide, du ſacrilege & des enchantemens de la magie, mettoient des images de cire à la reſſemblance du Roy ſur les autels, & les piquoiét en divers endroits, en prononçant certaines paroles diaboliques à chacune des quaran-

Journal MS. de Loyſel.

Journal de Henry III.

te Meſſes qu'ils faiſoient dire en plusieurs Egliſes, pour donner plus de force à leur charme, & à la quarâtiéme ils les perçoient à l'endroit du cœur comme pour luy donner le coup de la mort. 1589.

Et cependant le furieux Guinceſtre, montrant en plein ſermon certains petits chandeliers d'argent travaillez délicatement, il y avoit plus de cent ans, en forme de Satyres portant des flambeaux, & qu'on avoit trouvez parmi les riches ornemens de ſes oratoires des Capucins, & des Minimes du Bois-de Vincennes qui furent pillez par la populace, l'accuſoit luy-meſme d'être ſorcier, diſant que c'étoient-là les idoles, & les figures des démons auſquels Henry de Valois avoit couſtume de ſacrifier dans ſes retraites de Vincennes, & qui luy avoient ordonné le maſſacre du Duc de Guiſe défenſeur de la Foy. Mais enfin ce qui acheva d'abbatre entierement l'autorité Royale, & d'établir puiſſamment la ré-

1589. volte, en luy donnant quelque forme reglée de gouvernement populaire, ou plûtoſt Ariſtocratique, contre la Loy fondamentale de la Monarchie Françoiſe, fut l'arrivée du Duc de Mayenne.

Ce Prince n'avoit pas à la verité toutes ces grandes & héroïques qualitez qui firent admirer de tout le monde le Duc de Guiſe ſon aîné. Mais ſi l'on s'arreſte à le regarder luy ſeul, & ſans le comparer avec ſon frere, dont le merite incomparablement plus éclatant que le ſien ne manqueroit jamais de l'effacer, on ſera obligé de dire, pour luy rendre juſtice, qu'il avoit autant d'eſprit, de cœur, de ſageſſe, de moderation, de franchiſe & de probité qu'il en faut pour meriter de tenir un rang honorable parmi les grands hommes; mais non pas autant de réſolution, de fermeté, de grandeur d'ame, de vigueur & d'activité, & de bonheur qu'il en faudroit pour ſouſtenir un auſſi puiſſant parti que

celuy dont il ſe fit chef contre deux grands Rois. 1589.

D'une part il eſtoit fortement ſollicité par le Conſeil des Seize, & par la Ducheſſe de Montpenſier ſa ſœur de venir prendre la place de ſon frere, & ſe mettre à la teſte de ceux qui eſtoient tout preſts de ſuivre ſes ordres, & de s'abandonner à ſa conduite : & de l'autre il avoit receû des Lettres du Roy, qui l'aſſeûroit en des termes tres-obligeans, qu'eſtant perſuadé de ſon innocence, comme il l'eſtoit du crime de ſes freres, il eſtoit preſt à luy donner toute la part qu'il pourroit ſouhaiter dans ſes bonnes graces & dans ſes bienfaits, pourveû qu'il perſiſtaſt dans la fidelité qu'il luy devoit. *Cayet. Memor. de Moroſ. l. 3.*

Mais l'extréme douleur qu'il avoit de la maniere dont on avoit traité ſes freres ; aprés tant de promeſſes & tant de proteſtations ſi ſolennelles d'avoir oublié le paſſé; l'obligatiõ qu'il s'imagina que ſon honneur luy impoſoit de venger

1589. cette mort ; & ſur tout cette inſurmontable défiance qu'il eût du Roy, aux promeſſes duquel il ne voulut plus ſe fier aprés un pareil coup, le firent réſoudre à prendre les armes, quoy qu'il fuſt naturellement peu diſpoſé à ſe précipiter aveuglément, comme il fit, dans cét horrible abyſme d'une infinité de perils & de deſordres qui ſont inſéparables des guerres civiles. Il crut qu'il y avoit beaucoup moins de ſeûreté pour luy à ſe fier au Roy qu'à la fortune, toute infidelle & toute inconſtante qu'elle eſt, & qu'il ne courroit pas tant de riſque en ſe déclarant hautement ſon ennemi, qu'en s'aſſeûrant ſur ſes promeſſes & ſur ſes ſermens. Ainſi ce ne fut d'abord ni la haine, ni l'ambition, mais la défiance qui l'entraiſna comme par force dans la guerre civile ; & il ne s'expoſa à un danger ſi manifeſte de ſe perdre, que parce qu'il s'imagina qu'autrement il eſtoit perdu.

Cependant le commencement

de ſa malheureuſe entrepriſe fut fort heureux. Il partit de Dijon avec un bon nombre de troupes qu'il avoit amaſſées de ſon Gouvernement de Bourgogne, & de la Champagne qui s'eſtoit toute déclarée pour la Ligue, à la réſerve de Chaalons, dont les Magiſtrats ayant appris la mort du Duc de Guiſe avant le ſieur de Roſne que ce Duc y avoit établi Gouverneur, le contraignirent ſur le champ d'en ſortir. Et comme une riviere s'enfle & ſe groſſit toûjours davantage à meſure qu'elle s'éloigne de ſa ſource & qu'elle s'avance vers la mer : ainſi les forces de ce nouveau Chef des Ligueurs croiſſent ſur ſa marche par le concours de ceux que ſa réputation, la memoire du feu Duc ſon frere, la haine qu'on portoit au Roy, l'exemple de Paris, le fameux zele de la Religion, & ſur tout l'intereſt & le deſir de s'avancer pendant les troubles luy attirent dans les païs par où il paſſe, & où toutes

1589.

Davila. Cayet. &c.

1589. les villes à l'envi lui ouvrent les portes.

Il eſt receû à Troyes avec les meſmes honneurs que l'on rend aux Rois. Il y agit en Souverain, envoyant de là des Commiſſions aux créatures du Duc de Guiſe, & ſur tout à Roſne & à Saint Paul, auſquels il fait expedier des ordres pour commander en Champagne & en Brie. Il s'aſſeûre de Sens, où ſes partiſans l'avoient appellé: tout plie ſous ſon autorité par tout où il paſſe. Il entre en victorieux dans Orleans, où le ſeul bruit de ſa venuë obligea les Royaliſtes à rendre la Citadelle aux Bourgeois qui l'aſſiegeoient. Il ſe rend maître de Chartres par l'intelligence qu'il y avoit, & où le peuple changé tout-à-coup, comme par une eſpece d'enchantement, & devenu tout autre qu'il n'eſtoit lors que le Roy s'y retira aprés les Barricades, le receût avec de grandes acclamations.

Enfin tout glorieux, & beaucoup plus

plus fier que ne pourtoit ſon naturel pour tant d heureux ſuccés qui ſembloient luy répondre de l'avenir ; il entra le douziéme de Février à Paris, où comme ſi l'on euſt veû le Duc de Guiſe reſuſcité en ſa perſonne, on fit éclater la joye publique avec tant de tranſport & d'excés, qu'on en vint meſme juſqu'à expoſer ſon Tableau avec la couronne fermée, & à luy dreſſer un Trône Royal, & s'il euſt eû aſſez d'ambition & d'audace pour s'y placer, il euſt trouvé peut-eſtre aſſez de gens qui l'euſſent reconnu, pour tenir ſous luy des Gouvernemens qu'il leur euſt donnez en titre de Duchez & de Comtez avec hommage, comme fit Hugues Capet. Mais ſoit qu'il n'oſaſt par timidité, ou que par prudence il ne vouluſt pas entreprendre une choſe où il prévoyoit des difficultez inſurmontables, qui pour avoir voulu monter trop haut l'euſſent fait tomber dans le précipice: il eſt certain qu'en refuſant d'ac-

1589.

Iournal MS. de Loyſel.

Journal de Henry III.

1589. cepter cét honneur qu'il ne voulut pas dans la ſuite qu'un autre poſſedaſt, il ſauva l'Eſtat, & que, ſans qu'il en euſt alors l'intention, il conſerva la Couronne au Roy de Navarre qui en eſtoit le legitime héritier préſomptif.

Il ſe contenta donc d'établir d'abord ſon autorité, & de ſe rendre plus puiſſant que le Conſeil de la Ligue compoſé de ces fameux quarante, entre leſquels eſtoient les plus ſeditieux & les plus mutins du parti, qui quelque proteſtation qu'ils euſſent faite de luy obéir, l'euſſent emporté dans les déliberations pardeſſus luy, & n'euſſent pas manqué, quand il leur euſt plu, de luy faire la Loy. Pour cét effet, il affoiblir ce Conſeil, en l'augmentant d'un plus grand nombre des plus qualifiez du parti, ſur leſquels il pouvoit s'aſſeûrer, y eſtant tous mis de ſa main. Car ſous prétexte qu'il falloit que cette Aſſemblée, qui devoit eſtre le Conſeil général de l'Union, fuſt plus gran-

de & autoriſée de tout le parti, il fit arreſter que tous les Princes y pourroient aſſiſter quand ils voudroient, & que tous les Eveſques, les Préſidens, les Procureurs, & les Avocats Généraux des Parlemens, quinze Conſeillers qu'il nomma, le Prevoſt des Marchands, les Eſchevins, & le Procureur de la Ville, & les Députez des trois Ordres de toutes les Provinces de la Ligue, y auroient ſéance & voix déliberative. 1589. *Cayet. c. 1.*

Ainſi eſtant toûjours le plus fort dans cette Aſſemblée par le plus grand nombre des voix qui étoient à luy, il y faiſoit paſſer, malgré les Seize, tout ce qu'il vouloit, & il s'y fit donner en effet une autorité fort approchante du ſouverain pouvoir des Rois. Car la premiere choſe qui fut arreſtée dans ce nouveau Conſeil, fut que pour marquer ce pouvoir preſque abſolu & ſouverain qu'on luy laiſſa prendre, ou qu'on luy donna, il auroit deſormais, juſqu'à la tenuë des Eſ-

1589. tats, la qualité toute extraordinaire, & de laquelle il n'y a nul exemple, de Lieutenant Général, non pas du Roy, car la Ligue n'en connoiſſoit point encore, mais de l'Eſtat & Couronne de France. Comme ſi celuy qui commande & gouverne pouvoit repreſenter un Royaume, & tenir en qualité de Lieutenant la place d'un Eſtat qui n'eſt pas ce qui gouverne, mais ce qui doit eſtre gouverné.

Il preſta pourtant le ſerment de cette nouvelle & bizarre dignité, le treiziéme de Mars, au Parlement, qui en verifia les Lettres ſcellées des nouveaux Sceaux qu'on fit au lieu de ceux du Roy qui furent rompus; & pour commencer l'exercice de ſa Charge par un acte de Souverain, il fit auſſitoſt publier de nouvelles Loix contenuës en vingt & un articles pour unir ſous une meſme forme de gouvernement toutes les villes qui eſtoient entrées dans la Ligue, & celles qui y entreroient encore, dont le

Journal Mſ. de M. Loyſel.

Cayet, t. 1.

nombre en fort peu de temps ſe trouva tres-grand. Car il n'y a rien de plus ſurprenant que de voir avec quelle rapidité ce torrent de rebellion ſe répandant de la Capitale dans les Provinces, entraiſna les plus grandes Villes, qui ſous prétexte de venger la mort des prétendus défenſeurs de la Foy, & de conſerver la Religion, ſe liguerent contre l'Oingt du Seigneur, ou pour ſe faire un nouveau Maiſtre, ou pour n'en avoir point du tout. 1589.

Preſque toutes les villes de Bourgogne, de Champagne, de Picardie, & de l'Iſle de France, la pluſpart de celles de la Normandie, du Mayne, de la Bretagne, de l'Anjou, de l'Auvergne, du Dauphiné, de la Provence, du Berry, & les plus grandes villes du Royaume aprés Paris, Roûën, Lyon, Toulouſe & Poitiers, s'eſtoient miſes du parti de l'Union avant la fin du mois de Mars, & par tout on avoit commis à peu

1589. prés les meſmes deſordres qu'à Paris ; mais ſur tout à Toulouſe, où les factieux s'eſtant jettez ſur le Premier Préſident Duranti, & ſur Daphis Avocat Général, deux hõmes d'un haute capacité, d'une vertu ſinguliere, & d'une rare fidelité au ſervice du Roy, les maſſacrerent en pleine ruë. Aprés quoy la Faculté de Theologie confirma le Decret de la Sorbonne qu'on avoit propoſé dans une Aſſemblée générale à l'Hoſtel de Ville pour autoriſer la révolte.

La plus grande partie de la Provence s'eſtoit auſſi jettée avec la meſme impetuoſité dans ce parti, ſous la conduite du fameux Hubert de Garde Seigneur de Vins, qui par ſon courage & par ſa valeur extraordinaire, ſouſtenuë de beaucoup d'eſprit & de prudence, & d'une merveilleuſe adreſſe à gagner le cœur & l'affection des peuples, s'eſtoit aquis plus de credit & de pouvoir qu'aucun Gentilhomme, ſans eſtre appuyé de l'au-

torité Royale n'en eût jamais dans sa Province. Il avoit autrefois sauvé la vie à Henry III. au siege de la Rochelle, lors que ce Prince, qui n'estoit encore que Duc d'Anjou, s'estant approché trop prés d'un retranchement, d'où un soldat qui le choisit entre tous les autres l'avoit couché en joüe, de Vins qui s'en apperceût se jetta promptement au-devant de luy, & le couvrit de son corps, où il receût la mousquetade dont il pensa perdre la vie. Il attendoit toutes choses du Duc, quand il fut Roy, pour récompense d'un si grand service : mais comme il vit que tout estoit pour les *Mignons*, sans qu'il paruſt qu'on songeaſt seulement à luy, le dépit qu'il en eût fit qu'il se donna tout au Duc de Guise, & qu'il engagea dans la Ligue, dont il fut le Chef en Provence, le Comte de Carces son oncle, son beaufrere le Comte de Sault, une grande partie de la Noblesse, & le Parlement d'Aix, & qu'il exposa la

1589.

Hist. d'Aix, fol. 504. Louvet, Hist. des troubles d. Prov. part. p. 354.

1589. Province à un danger évident de ſe perdre en y appellant le Duc de Savoye, qui fut pourtant enfin contraint de ſe retirer chez luy avec honte.

Cependant le Roy, qui ſur les faſcheuſes nouvelles qu'il recevoit coup ſur coup de la rebellion des peuples, avoit eſté contraint de renvoyer les Députez des Eſtats dans leurs Provinces, où, comme ils eſtoient la pluſpart grands Ligueurs, ils augmenterent encore un ſi grand mal, ſe vit obligé de quitter les voyes de la douceur pour prendre enfin, mais un peu trop tard, celles de la rigueur & de la force. Il commence par envoyer à Paris un Heraut, portant injonction au Duc d'Aumale, prétendu Gouverneur, de ſortir de la Ville, interdiction au Parlement, à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aydes, avec défenſes à tous autres Officiers de plus exercer leurs Charges: mais il fut renvoyé, ſans eſtre oüi, chargé

Iournal de Henry III. Iournal de M. Loyſel.

d'injures, & menacé de la corde 1589.
s'il osoit encore retourner.

Il déclare les Duc de Mayenne & d'Aumale, les Bourgois de Paris, d'Orleans, d'Amiens, d'Abbeville, & des autres villes liguées, criminels de leze-Majesté, si dans un certain temps ils ne rentrent dans leur devoir. Il transporte le Parlement de Paris à Tours, & toutes les Chambres & les Justices des villes de la Ligue en d'autres qui luy estoient fidelles. Mais sans se soucier de ces transports ni de ces déclarations, on s'en venge par le mauvais traitement qu'on fait par tout à ceux qu'on croyoit encore estre à luy. Il fait au mois de Mars ce qu'il devoit avoir fait au mois de Décembre. Il mande sa Gendarmerie & assemble le plus qu'il peut de troupes aux environs de Tours, où ne se trouvant pas en seûreté dans une ville aussi foible que Blois, il s'estoit retiré, aprés s'estre asseûré de ses prisonniers qu'il fit transporter du Chas-

Mem. de la Lig. t. 3. Declaration du Roy contre le Ducs de Mayenne, d'Aumale, &c.

Déclaration du Roy contre les villes de Paris, d'Orleans, &c au mois de Février.

1589. teau d'Amboise en diverses prisons. Mais le Duc de Mayenne qui avoit plus de forces que luy, estoit déja sur le point de sortir de Paris avec une bonne armée, résolu de le prévenir, & de l'aller attaquer jusques dans Tours.

Or ce fut cela mesme qui le fit enfin résoudre à prendre l'unique voye qui luy restoit de se mettre à couvert de la derniere violence, & de conserver sa Couronne & sa personne. La France estoit alors dans le plus déplorable estat qu'elle fut jamais, se trouvant divisée entre trois partis qui la desoloient; celuy de la Ligue, qui estoit tres-puissant, par le soulevement de tant de villes; celuy du Roy de Navarre, qui s'estoit extrémement fortifié durant ces premiers troubles; & celuy du Roy, qui n'avoit presque encore alors que sa Maison, & tres-peu de villes sur lesquelles il pust s'asseûrer. Il estoit impossible que se trouvant en cét estat il continuast la guerre qu'il avoit en-

trepriſe contre les Huguenots, & qu'il ſouſtint en meſme temps celle que les Ligueurs luy alloient faire. Il falloit donc neceſſairement qu'il ſe réüniſt avec l'un de ces deux partis pour ranger l'autre à ſon devoir, ou du moins pour ne pas perir s'il demeuroit ſeul expoſé aux inſultes de tous les deux. Or les Ligueurs ne vouloient point du tout de paix ni de treve avec luy, ayant juré dans le ſerment que le Duc de Mayenne fit faire à toutes les villes de l'Union, de pourſuivre juſqu'au bout la vengeance de la mort des Guiſes. Il eſt en ſuite manifeſte qu'il eſtoit indiſpenſablement obligé de ſe joindre au Roy de Navarre, & d'accepter le ſecours qu'il luy offroit de la maniere du monde la plus noble & la plus généreuſe. 1589.

Cayet, t. 1. Mem. de Moroſ. l. 3.

Depuis la mort des Guiſes, ce Prince profitant de l'occaſion qui luy eſtoit ſi favorable, lors que tout eſtoit en deſordre parmi les Catholiques, avoit fort avancé les

1589. affaires de ſon parti par la priſe de Niort, de Saint Maixent, de Maillezais, & de quelques autres places dans le Poitou ; puis eſtant relevé en peu de temps d'une dangereuſe maladie dont il penſa mourir, il avoit pouſſé ſes conqueſtes juſques ſur les frontieres de la Touraine, s'eſtant rendu maiſtre de Loudun, de Thoûars, de Montreuïl-Bellay, de Mirebeau, de l'Iſle Bouchard, de Chaſtelleraud, d'Argenton, & de Blanc en Berry: lors que voyãt le pitoyable eſtat où le Royaume eſtoit réduit par ces trois partis que le diviſoient, il fit publier une Declaration du quatriéme de Mars adreſſée aux trois Eſtats de France, pour les exhorter à la paix, l'unique remede à tant de maux dont elle eſt affligée.

Mem. de la Lig. t. 3. D'Aubigné. Davila. Cayet, &c.

Declarat. du Roy de Nav. aux trois Eſtats. Mem. de la Ligue, t. 3.

Là, aprés avoir remontré qu'il eſt impoſſible que le Roy réüſſiſſe dans la guerre civile que quelques-uns luy conſeillent de faire en même temps aux Huguenots & aux Ligueurs, il luy offre ſon ſervice

& toutes les forces de ſon parti, 1589.
non pas pour punir les Ligueurs & tant de villes qui ſe ſont révoltées contre luy, mais pour les réduire aux termes de demander la paix, laquelle il le ſupplie tres-humblement de leur vouloir donner, en leur pardonnant toutes les injures qu'il en a receûës, lors qu'ils ſeront domptez par les forces unies de tous les bons François de l'une & de l'autre Religion, marchant ſous la conduite de Sa Majeſté contre les Rebelles. Aprés quoy il proteſte devant Dieu, & y engage ſa foy & ſon honneur, que cette Union des fidelles ſerviteurs du Roy, Catholiques & Proteſtans, ne ſe faiſant que pour rétablir en France l'autorité Royale avec la paix, il ne ſouffrira jamais que la Religion Catholique & Romaine en reçoive aucun préjudice, & qu'elle ſera conſervée dans toutes les villes que l'on prendra en eſtat où elle s'y trouve ſans y apporter aucun changement.

1589. Cette Déclaration donna lieu à la négotiation qui ſe fit fort ſecretement bientoſt aprés pour cette Union des deux Rois. Il y avoit des gens dans le Conſeil qui s'y oppoſoient fort, craignant qu'elle ne fortifiaſt extrémement le parti de la Ligue, par la créance qu'on auroit que le Roy avoit toûjours eû une ſecrette intelligence avec les Huguenots, comme les Ligueurs l'avoient ſi ſouvent publié : outre que le Pape, dont on avoit beſoin, en ſeroit tres-ſcandaliſé. Luy-meſme avoit bien de la peine à s'y réſoudre, & euſt ſans doute mieux aimé s'accorder, s'il l'euſt pû, avec les Princes de la Ligue, & remettre en vigueur ſon Edit de réünion, ce qui n'eſtoit pas inconnu au Roy de Navarre, qui voyoit bien que l'on ne viendroit à luy qu'au défaut des autres.

Lettres du Roy de Navar. au ſieur du Pleſſis, dans ſes Mem. t. 1. p. 652.

En effet, le Roy en avoit écrit dés le commencement du mois de Mars au Duc de Lorraine, & luy avoit envoyé des conditions tres-

Cayet. t. 1. Memor. de Moroſo.

avantageuſes pour les Princes de ſa Maiſon, avec toute ſorte de ſeûreté, s'il leur pouvoit perſuader de recevoir la paix & le traité qu'il leur offroit. Mais comme il ne put rien obtenir de ce coſté-là, ceux de ſon Conſeil qui eſtoient d'avis qu'on receuſt les offres du Roy de Navarre firent ſi bien valoir la plus forte de toutes les raiſons qui eſt la neceſſité abſoluë, outre les exemples qu'ils alleguoient de tant de Rois & d'Empereurs tres-Catholiques, qui, comme le Grand Theodoſe, ſe ſont ſervis des Infidelles & des Héretiques contre leurs ennemis, que le Roy ſe réſolut enfin à faire ce Traité. 1589.

Il fut conclu à Tours le troiſiéme du mois d'Avril par le ſieur du Pleſſis-Mornay, traitant pour le Roy de Navarre à ces conditions: *Que ce Prince, pendant la treve, qui ſeroit d'un an, ſerviroit le Roy, avec toutes ſes forces. Qu'il auroit un paſſage ſur Loire, qui fut enfin la ville de Saumur, aprés quelques difficul-*

Mem. de du Pleſſis t. 1. p. 6. 6. d'Aubigné, l. 3. c. 19.

1589. *tez qu'il fallut surmonter pour la luy mettre entre les mains. Qu'il y auroit l'exercice libre de sa Religion ; & dans quelques petites villes qu'on luy laisseroit pour la seûreté du remboursement de ce qu'il auroit dépensé durant cette guerre.*

Cette négotiation de du Plessis ne se put faire si secretement, que le Legat Morosini n'en eust avis : sur quoy il fit tous ses efforts ; par de tres-vives remontrances, pour empescher ce coup qu'il croyoit estre fatal à la Religion, selon la fausse idée qu'il avoit conceûë du Roy de Navarre. Et comme le Roy luy eût dit, qu'aprés avoir tenté toutes les voyes d'accommodement avec le Duc de Mayenne, que ce Prince avoit toûjours fierement refusées, la necessité l'obligeoit à prendre cét unique moyen qui luy restoit de défendre sa propre vie : ce Legat le conjura de luy donner encore dix jours, pour avoir le temps de traiter luy-mesme avec le Duc, auquel il esperoit

Mem. del v.t. del Card. Maros. l. 3.

faire accepter la paix avantageuſe qu'on luy preſentoit. Quoy-que le Traité fuſt non ſeulement conclu, mais ſigné, comme on le voit dans les Memoires de du Pleſſis-Mornay, le Roy néanmoins, pour montrer que ce n'eſtoit que par neceſſité qu'il s'uniſſoit avec les Huguenots contre ceux de la Ligue, voulut bien qu'avant la publication de ce Traité on fiſt encore ce dernier effort ſur l'eſprit du Duc de Mayenne, Pour cét effet, il donna par écrit au Legat les meſmes articles qu'on avoit déja fait propoſer par le Duc de Lorraine, & qui eſtoient les plus avantageux pour ſa Maiſon qu'on euſt pû ſouhaiter. 1589.

Car on offroit au Duc de Mayenne ſon Gouvernement de Bourgogne, avec pouvoir de mettre dans les villes tels Gouverneurs qu'il luy plairoit, de donner les Charges vacantes, & de prendre ſur la Province quarante mille écus tous les ans; au jeune Duc de Guiſe ſon

Memor. di Merof. lib. 3. c. 16.

1588. neveu le Gouvernement de Champagne, deux villes à ſon choix pour y mettre telle garniſon qu'il voudroit, vingt mille écus de penſion, & trente mille livres de rente en Benefices pour ſon frere ; au Duc de Nemours le Gouvernement de Lyon, avec une penſion de dix mille écus ; au Duc d'Aumale le Gouvernement de Picardie, & deux villes dans la Province ; au Duc d'Elbeuf un Gouvernement & vingt-cinq mille livres de penſion ; & ce qui eſtoit le plus important pour la Maiſon, au Marquis du Pont fils aiſné du Duc de Lorraine, le Gouvernement de Toul, Metz & Verdun, avec aſſeûrance que ſi Sa Majeſté n'avoit point d'enfans maſles, les trois Eveſchez pourroient demeurer au Duc de Lorraine. A tout cela le Roy fit ajouſter, que pour lever les difficultez qui pourroient naiſtre ſur l'exécution de ces articles, il s'en remettoit à l'arbitrage de Sa Sainteté, qui pourroit prendre pour

Cayet t. 1.

adjoints le Senat de Veniſe, le Grand Duc de Toſcane, le Duc de Ferrare, & meſme le Duc de Lorraine, qui avoit tant d'intereſt en ces articles. 1589.

Ce fut avec ces conditions que le Legat partit de Tours le dixiéme d'Avril pour aller vers le Duc de Mayenne qui s'eſtoit déja avancé avec ſon armée juſqu'à Chaſteaudun. Il en fut receû avec toute ſorte d'honneur; & il n'y a point de puiſſante conſideration qu'il ne luy propoſaſt durant deux jours de Conference qu'il eût avec luy, pour l'obliger à conſentir à un accord ſi avantageux pour toute ſa Maiſon, & ſi neceſſaire au bien de la Religion & de l'Eſtat, ou du moins, s'il vouloit encore quelque choſe de plus, à remettre ſes intereſts & ceux de ſon parti entre les mains du Pape, comme le Roy de ſon coſté eſtoit tout preſt d'y remettre les ſiens. Mais aprés tout, il ne put jamais rien gagner ſur ſon eſprit. Et quoy qu'il puſt dire,

Memor. di Morof l. 2. c. 27. 28.

1589. il répondoit toûjours avec beaucoup de reſpect pour le Pape & pour le Legat, & un extréme mépris pour le Roy, lequel il appelloit preſque toûjours, *ce miſerable: Que luy & les ſiens obéiroient toûjours au Pape, mais qu'il eſtoit fort aſſeûré que Sa Sainteté ne luy commanderoit jamais de s'accorder au préjudice de la Religion avec un homme qui n'en avoit point, & qui s'eſtoit uni avec les Huguenots contre les Catholiques. Qu'il ne vouloit point oüir parler d'accord avec un perfide, qui n'avoit ni foy ni honneur, & qu'il ne ſe fieroit jamais à la parole de celuy qui avoit fait ſi cruellement maſſacrer ſes freres, en violant, par une horrible perfidie, non ſeulement la foy publique, mais auſſi le ſerment qu'il avoit fait ſur le tres Saint Sacrement de l'Autel.*

Aprés cela, le Cardinal voyant de plus, ce qu'il n'avoit pas cru, qu'on parloit encore plus indignement du Roy dans toute l'armée & dans les villes de la Ligue, où

l'on n'euſt oſé luy donner le nom de Roy, luy écrivit qu'il n'y avoit plus rien à faire de ce coſté-là ; & n'oſant ſe tenir auprés de ſa perſonne tandis que le Roy de Navarre y eſtoit, il s'en alla en Bourbonnois, où il attendit l'ordre qu'il receût du Pape, peu de temps aprés, de s'en retourner à Rome pour y rendre compte de ſa Legation. Ainſi, aprés qu'on eût perdu toute eſperance de faire la paix avec les Ligueurs, le Traité du Roy de Navarre fut executé. Il fut mis en poſſeſſion de Sauveur, dont il donna le Gouvernement au ſieur du Pleſſis-Mornay, qui avoit ſi bien réûſſi à faire ce Traité. Et ce fut de là meſme qu'il publia ſa Déclaration ſur ſon paſſage de la riviere de Loire pour le ſervice de Sa Majeſté, où il proteſte entre autres choſes, qu'eſtant premier Prince du Sang, que ſa naiſſance oblige plus encore que tous les autres à défendre ſon Roy, il ne tient pour ennemis que les Rebel- 1589.

Déclarat. du Roy de Nav. Mem. de la Ligue, t. 3.

1589. les, defendant trés-étroitement à tous ſes gens de guerre de rien entreprendre ſur les Catholiques fidelles Sujets de Sa Majeſté, & ſingulierement ſur le Clergé, qu'il prend en ſa protection.

Le Roy fit auſſi la ſienne tres-ample, où il expoſe toutes les raiſons qui l'ont obligé à ſe joindre au Roy de Navarre, pour ſauver ſa perſonne & ſon Eſtat, ſans que cette union puiſſe apporter aucun préjudice à la Religion Catholique qu'il maintiendra toûjours dans ſon Royaume au peril de ſa vie. Mais enfin ce qui acheva de rendre parfaite la joye qu'on eût de cette union des deux Rois, fut leur entreveûë qui ſe fit dans le Parc du Pleſſis le trentiéme d'Avril parmi les acclamations d'une infinité de peuple, avec toutes les marques d'une entiere confiance de part & d'autre; quoy que les vieux Capitaines Huguenots, qui ne pouvoient perdre la memoire de la Saint Barthelemy, euſſent fait tout

Déclarat. du Roy, ibid.

leur poſſible pour empeſcher que leur Maiſtre ne s'allaſt mettre entre les mains du Roy, comme il fit avec une généreuſe franchiſe. 1589.

Il fit encore beaucoup plus: car comme il ſe fut retiré ſur le ſoir avec ſes Gardes & ſes Gentilshommes dans le fauxbourg de Saint Symphorien au-delà des Ponts, le lendemain premier jour de May il repaſſa la riviere ſuivi d'un ſeul page, rentra dans Tours, & s'en alla donner le bon jour au Roy, qui fut ravi de cette généroſité, & connut clairement par là qu'il n'avoit rien à craindre, & qu'il pouvoit tout eſperer d'un Prince qui ſe fioit ſi fort à ſa parole, quoy-qu'il euſt plus d'une fois manqué de la luy tenir, en révoquant, pour contenter ceux de la Ligue, les Edits qu'il avoit faits en ſa faveur. Ils paſſerent ainſi deux jours enſemble à tenir Conſeil, où le Roy de Navarre fit réſoudre, que pour achever promptement cette guerre, ils aſſembleroient au plûtoſt toutes leurs for-

1589. ces, & qu'ils iroient droit à Paris, d'où tout le reſte de la Ligue dépendoit. Aprés quoy, laiſſant les quatre à cinq mille hommes qu'il avoit aux environs de Tours, il s'en alla à Chinon & dans le Loudunois faire avancer le reſte de ſes troupes qui ſe défioient encore de ſon union avec les Royaliſtes. Et ce fut cela meſme qui donna lieu au Duc de Mayenne d'entreprendre d'attaquer Tours.

Cayet, l. 1. Dav la. D'Aubigné, l. 3. Mem. de la Ligue, &c.

Ce Prince eſtoit ſorti de Paris au commencement du mois d'Avril avec une partie de ſon armée; & aprés avoir pris Melun, & quelques autres petites places qui pouvoient empeſcher l'abord des vivres dans cette grande ville, il alla joindre le reſte de ſes troupes, qui avoient leurs quartiers dans la Beauce; puis laiſſant à gauche Baugency & Blois qu'on croyoit qu'il deuſt attaquer, il s'avanca juſqu'à Chaſteaudun, pour exécuter le deſſein qu'il avoit ſur Vendoſme, & meſme ſur Tours, par l'intelligence

gence que ceux de la Ligue luy avoient pratiquée dans ces deux villes. Maillé Benehard Gouverneur de Vendoſme, qui avoit vendu ſa place, en ouvrit les portes à Roſne Mareſchal de Camp qui y fit priſonnier preſque tout le Grand Conſeil que le Roy y avoit tranſporté. Le Duc de Mayenne s'y rendit auſſitoſt aprés, & s'eſtant rejoint aux troupes de Roſne, il va fondre ſur les quartiers de Charles de Luxembourg Comte de Brienne, qui eſtoit logé à Saint Oüin & aux environs, à une lieuë d'Amboiſe, luy taille en pieces plus de ſix cens hommes, diſſipe le reſte, le prend luy-meſme priſonnier, puis ſe va poſter vis-à-vis de Saumur pour empeſcher le paſſage au reſte des troupes du Roy de Navarre. 1589.

Or, comme peu de temps aprés il eût appris que ce Prince s'eſtoit éloigné de Tours, il crut que c'eſtoit là le temps d'exécuter ſon entrepriſe qu'il croyoit infaillible par

1589. l'intelligence qu'il y avoit. Il rebrauſſe donc promptement chemin, marche avec une extrême diligence, contre ſa couſtume, & paroiſt tout-à coup en bataille, le ſeptiéme de May au matin, ſur les hauteurs du fauxbourg de Saint Symphorien. Il s'en fallut peu que le Roy, qui eſtoit allé ce jour-là de fort bonne heure à Marmoutier, ne fuſt ſurpris par les Coureurs qui n'eſtoient qu'à cent pas de luy. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine & de peril qu'il put gagner les premiers Corps de garde, d'où il repaſſa dans la ville, & il y donna ſi bon ordre par tout, que ceux qui eſtoient d'intelligence avec l'ennemi n'oſerent branler. C'eſt pourquoy le Duc, qui avoit entretenu aſſez lentement l'eſcarmouche juſques ſur les quatre heures aprés midy, attendant toûjours que les Ligueurs de la ville ſe ſoulevaſſent, voyant que tout y eſtoit fort paiſible, donna de toutes ſes forces ſi vivement par trois en-

droits dans les barricades qu'on avoit faites aux trois avenuës du fauxbourg gardé par douze cens hommes, qu'il s'en rendit maiſtre dans une demi-heure, avec perte d'environ cent ſoldats des ſiens, & de trois à quatre cens de ceux du Roy. 1589.

C'eſt là où aboutit tout ce grand effort que la Ligue avoit fait pour mettre ſur pied cette grande armée, qui aprés cela ne fit plus rien que des deſordres effroyables par tout où elle ne trouvoit point d'ennemi qui puſt l'arreſter. Car comme le Duc de Mayenne vit qu'une partie des troupes du Roy de Navarre eſtoient arrivées ſur le ſoir ſous la conduite du brave Chaſtillon, qui s'eſtoit déja retranché dans l'Iſle vis à vis du fauxbourg, & que le reſte arriveroit bientoſt avec le Roy de Navarre, qui ne manqueroit pas de luy donner plus d'exercice qu'il n'en falloit à ces nouveaux ſoldats qui faiſoient la plus grande partie de ſon armée :

1589. il prit le parti de ſe retirer à la ſourdine le lendemain avant le jour, aprés que ſes troupes ſe furent ſignalées par toutes ſortes de crimes les plus éxécrables dans le pillage du fauxbourg. De là il fut recueïllir dans l'Anjou & dans le Maine quelques Régimens que l'on y avoit levez pour la Ligue; puis s'eſtant emparé d'Alençon, qui ſe rendit ſans réſiſtance faute de garniſon, il fut contraint de retourner promptement a Paris, où l'on eſtoit dans une grande conſternation pour la perte de la bataille de Senlis, dont il faut maintenant que je parle.

Mem. de la Lig. t. 3. Davila. Cayet.

Guillaume de Montmorency, Seigneur de Thoré, avoit ſi bien ſceû pratiquer, tandis qu'il eſtoit à Chantilly, les principaux de cette ville-là, qui s'eſtoient laiſſé d'abord entraiſner au torrent de la Ligue, qu'il s'en eſtoit rendu maiſtre ſur la fin du mois d'Avril, & y avoit fait entrer aprés luy cent Gentilshommes de ſes amis, &

quatre à cinq cens hommes de pied qu'il avoit levez dans la vallée de Montmorency. Les Parisiens étonnez de cette surprise, qui leur ostoit la communication de la Picardie, vouloient absolument qu'on reprist au plûtost cette place, & ils pressérent tellement le Duc d'Aumale & le sieur de Mayneville Lieutenant du Duc de Mayenne, que dans trois jours ils y furent mettre le siege avec quatre à cinq mille Bourgeois de Paris & trois pieces de canon, auſquels Balagny quelque temps aprés se joignit avec trois à quatre mille hommes tant des villes des Païs-Bas, que de celles de Picardie, & sept pieces d'artillerie qu'il avoit prises de Peronne & d'Amiens. 1589.

Cayet, t. 1. p. 209.

Or, en mesme temps qu'on formoit ce siege, le sage & vaillant Seigneur de la Noûë qui commandoit les troupes de Sedan, la treve estant faite avec le Duc de Lorraine, les avoit jointes à celles du Duc de Longueville à Saint

1589. Quentin, pour aller, ſelon l'ordre qu'ils en avoient du Roy, au-devant des Suiſſes que le ſieur de Sancy luy amenoit. L'occaſion leur parut belle de rendre un grand ſervice au Roy, en faiſant lever le ſiege avant que de ſe mettre en marche. Pour cét effet, ils s'avancerent juſques à Compiegne où ils avoient donné le rendez-vous aux Gentilshommes Royaliſtes de la Picardie, qui ne manquerent pas de s'y rendre. De ſorte que le jour meſme dix-ſeptiéme de May, que la place preſque toute ouverte à coups de canon ſe devoit rendre ſi elle n'eſtoit ſecouruë avant la nuit, ils parurent ſur le midy à la veûë de la ville au nombre de mille à douze cens chevaux & de trois mille hommes de pied, tous ſoldats aguerris, & fort réſolus de forcer le paſſage pour y entrer, ou de perir.

Cayet.

Le Duc d'Aumale trompé par ſes eſpions qui l'avoient aſſeûré que l'ennemi n'avoit point de ca-

non, & ſe trouvant deux fois plus fort, ne douta point qu'il ne le deuſt défaire avec ſa ſeule Cavalerie. Pour cét effet, aprés avoir rangé avec beaucoup de peine ſon Infanterie Pariſienne, fort leſte à la verité & tres bien armée, mais un peu étonnée de voir qu'on alloit faire autre choſe que l'exercice & qu'il y alloit de la vie, il s'avança ſi fort avec ſa Cavalerie diviſée en trois gros Eſcadrons, ayant Mayneville à ſa droite & Balagny à ſa gauche, que ces deux grands corps d'Infanterie & de Cavalerie ne pouvoient plus tirer aucun ſervice ni ſecours l'un de l'autre. 1589.

La Noüe, à qui pour ſon experience le jeune Duc de Longueville avoit confié tout le ſoin de l'armée, ayant remarqué ce deſordre, & la contenance mal aſſeûrée de l'Infanterie Pariſienne, ne douta point qu'il ne deuſt battre l'ennemi avec ce peu de troupes qu'il avoit, & qui furent rangées en cét ordre. Le Duc de Longue-

1589. ville tenoit le milieu avec ſon Eſcadron compoſé d'un grand nombre des plus braves de la Nobleſſe, ayant à leur teſte le Seigneur Charles de Humieres Marquis d'Encre, Gouverneur de Compiegne, qui avoit fourni à l'armée du canon & des munitions, ce qui fut la cauſe du gain de la bataille.

C'eſt celuy, qui aprés avoir bientoſt découvert les pernicieux deſſeins des Ligueurs, ſervit ſi bien le Roy contre la Ligue, que Henry IV. à ſon avenement à la Cou-
Thuana. ronne, le fit ſon Lieutenant en Picardie, en luy laiſſant, par une tres-rare prérogative, l'entiere diſpoſition de toutes choſes dans cette Province. Ce ne furent auſſi que ſes grands ſervices, ſon merite extraordinaire, ſa haute réputation, les belles choſes qu'il fit en cette grande occaſion, & celles qu'il faiſoit encore tous les jours à la guerre, qui luy firent donner, ſans autre recommandation, le Brevet de Général de l'Artillerie qu'il eût un

peu avant ſa mort. Et il eſtoit en passe de monter encore plus haut, ſi ſon trop de cœur ne l'euſt expoſé à cette fatale mouſquetade dont il fut tué à la priſe de Han ſur les Eſpagnols, qui furent tous ſacrifiez à la juſte douleur qu'on eût de la perte d'un ſi grand homme. Ceux qui ſe joignirent au Duc de Longueville avec luy furent Loüis Dongniez Comte de Chaune ſon beaufrere, les ſieurs de Maulevrier, de Lanoy, de Longueval, de Cany, de Bonnivet, de Givry, de Fretoy, de Meſvilier, & de la Tour. 1589. 1595.

Cét Eſcadron eſtoit flanqué à droit & à gauche de deux gros Bataillons, ayant chacun deux pieces de campagne, qui n'eſtoient ſorties de Compiegne qu'aſſez longtemps aprés l'armée pour tromper les Eſpions, qui rapporterent en effet qu'il n'y en avoit point. Il jetta ſur les ailes à droit la Cavalerie de Sedan, à la teſte de laquelle il voulut combattre, & à gauche

1589. les Cavaliers que l'on avoit tirez des places qui tenoient pour le Roy en Picardie. Le Duc d'Aumale, qui pour courir plus viſte à la victoire qu'il croyoit luy eſtre aſſeûrée, n'avoit point mené de canon, fit ſonner le premier la charge; & Balagny avec ſon Eſcadron de Cambreſiens & de Vvalons s'avança fierement pour donner dans celuy de la droite des Royaliſtes, qui eſtoit incomparablement plus foible que le ſien: mais comme il en approchoit, le gros Bataillon qui couvroit la gauche de cét Eſcadron s'eſtant ouvert, il fut bien ſurpris de ſe voir ſaluë d'une volée de canon, qui luy emporta des rangs entiers de ſon Eſcadron, & le contraignit de reculer tout en deſordre.

Alors le Duc d'Aumale qui vit fort bien qu'il n'y avoit point d'autre remede à ce mal qu'il n'avoit pas préveû, que de gagner promptement le canon, ſe mit au galop ſuivi de Mayneville & de Balagny

meſme qui s'eſtoit remis en ordre, & vont tous trois enſemble attaquer cette Infanterie. Mais ils n'en eſtoient pas encore à cent pas, que l'autre Bataillon s'eſtant ouvert, une ſeconde volée qui donna au travers de leurs troupes éclaircit encore plus les rangs que la premiere. Une troiſiéme qui ſuivit bientoſt la ſeconde, les ébranla fort; & comme ils furent un peu plus avancez, les Mouſquetaires qu'on avoit rangez aux flancs des Cavaliers firent leur décharge ſi à propos ſur les hommes & ſur les chevaux, qu'ils en renverſerent un tres-grand nombre. Et en meſme temps toute la Cavalerie Royale donnant ſur des gens ébranlez & déja demi-défaits; & les aſſiegez, qui ſur ces entrefaites firent une ſortie, chargeant en queuë l'Infanterie Pariſienne abandonnée de la Cavalerie: ce ne fut plus un combat, mais une tuerie & une déroute générale. 1589.

Il n'y eût jamais de victoire plus complete avec ſi peu de perte du

1589. coſté du victorieux Le Champ de Bataille luy demeura couvert de plus de deux mille mort, ſans compter ceux qui furent tuez par les païſans, ou qui ne ſe purent tirer des mareſcages qui ſont auprés de l'abbaye de la Victoire. Le Camp des vaincus, les denrées & les marchandiſes qu'on y avoit apportées de Paris, le canon, les munitions, les drapeaux, le bagage, & douze cens priſonniers furent la récompenſe des vainqueurs, qui peu de jours aprés, comme ils marchoient vers la Bourgogne, pour y joindre les Suiſſes, ſaluerent de deſſus la hauteur de Montfaucon les Pariſiens de quelques volées de canon, pour leur apprendre leur défaite d'une autre maniere que n'avoient fait le Duc d'Aumale & Balagny, dont l'un s'eſtoit ſauvé à Saint Denis, & l'autre à Paris.

Iournal M. S. de M. Loyſel.

Et comme il arrive ordinairement qu'un malheur en attire un autre à ceux qui ſont abandonnez de la fortune, celuy-cy dés le len-

demain dix-huitiéme de May fut 1589.
ſuivi de la perte que la Ligue fit de trois cens braves Cavaliers Picards que le Gouverneur de Dourlens Charles Tiercelin de Saveuſe menoit au Duc de Mayenne, & qui eſtant rencontrez dans la Beauce, vers Bonneval, par le Comte de Chaſtillon beaucoup plus fort qu'eux, perirent preſque tous, aprés avoir combatu comme des lions ſans vouloir demander quartier, ni meſme promettre, pour avoir la vie ſauve, qu'ils ne porteroient plus les armes contre le ſervice du Roy. Tant ils eſtoient paſſionnez Ligueurs, & ſur tout Saveuſe leur Capitaine, qui eſtant porté tout couvert de playés à Baugency, où le Roy de Navarre, grand amateur des vaillans hommes, fit tout ce qu'il put pour le conſoler, refuſa toutes ſortes de remedes, pour avoir le funeſte plaiſir de mourir en exaltant le Duc de Guiſe, & en chargeant de maledictions ceux qui l'avoient aſſaſſiné.

Idem. Cayet. Memor. de la Ligue.

1589. Ces heureux ſuccés joints à ceux que le Duc de Montpenſier avoit eûs dans la Normandie contre les Ligueurs, obligerent le Roy de Navarre, qui s'eſtoit avancé juſqu'à Baugency avec une partie de ſes troupes, de retourner à Tours, pour faire entendre au Roy qu'il ne falloit plus s'amuſer à ces inutiles negotiations que quelques-uns luy conſeilloient encore d'entreprendre, conformément à ſon genie ennemi du travail, & qu'il eſtoit temps d'exécuter la généreuſe réſolution qu'on avoit priſe d'attaquer l'ennemi par la teſte, en aſſiegeant Paris. Il s'y réſolut donc enfin, mais il voulut encore auparavant tenter s'il y avoit moyen de ſe rendre maiſtre d'Orleans, pour oſter à la Ligue cette ville d'où les Pariſiens pouvoient tirer de grands ſecours.

Davila.
D. Aubigné.
Cayet.

Pour cét effet, ayant fait paſſer au commencement du mois de Juin ſon armée ſur le Pont de Baugency dans la Sologne, il fit attaquer

Gergeau, où le Gouverneur qui eût la temerité d'attendre que le canon eust fait une breſche qu'il ne pouvoit défendre, fut pendu. Ceux de Gien épouvantez par cét exemple d'une juſte ſeverité, n'attendirent pas le canon pour ſe rendre; & les habitans de la Charité ſe remirent en ſuite de bonne grace ſous l'obéïſſance du Roy, qui, à la réſerve de Nantes, fut maiſtre de tous les paſſages de Loire, au deſſus & au deſſous d'Orleans qu'il enferma de tous coſtez. 1589.

Le ſieur de la Chaſtre, qui aprés la mort des Guiſes avoit promis fidelité au Roy, & s'eſtoit peu aprés de nouveau déclaré pour la Ligue en ſon Gouvernement de Berry, s'eſtoit jetté dans cette ville avec ce qu'il avoit de forces; & les habitans animez par ſa preſence, rejetterent bien loin les propoſitions avantageuſes que le Roy leur fit faire, & ſe moquerent de toutes ſes menaces, fort réſolus de ſe défendre juſqu'à l'extrémité. De ſor-

1589. te que comme on vit que l'on perdroit trop de temps à faire ce ſiege, on reprit le premier deſſein d'aller droit à Paris. On repaſſa Loire, & l'on prit ſans beaucoup de peine ſur le chemin les villes de Pluviers, de Dourdan & d'Eſtampes, où le Roy receût la faſcheuſe nouvelle du Monitoire que le Pape Sixte avoit publié contre luy. Voicy comment.

Un peu aprés la mort des Guiſes, le Roy, qui vit fort bien par les remontrances que le Legat Moroſini luy avoit faites, que l'abſolution qu'il avoit receûë en vertu de ſon Bref ne ſeroit pas admiſe à Rome, y avoit envoyé Claude d'Angennes Evêque du Mans, pour en obtenir une autre, nonobſtant tout ce qu'on luy avoit écrit de Rome pour l'en détourner, ou du moins pour l'obliger à differer encore à faire une demarche de cette nature qui luy pouvoit nuire. En ſuite le marquis de Piſany ſon Ambaſſadeur & le Cardinal de Joyeu-

Lettre du cardinal de Joyeuſe.

ſe s'eſtant joints par ſon ordre à cét Eveſque, avoient repreſenté à Sixte V. toutes les raiſons les plus fortes qui le pouvoient porter à luy accorder cette grace. A quoy ce Pape devenu infléxible ſur ce point-là, leur avoit répondu d'un air qui les ſurprit extrémement, qu'il vouloit bien ne prendre pas connoiſſance de la mort du Duc de Guiſe qui eſtoit ſujet du Roy; mais que le Cardinal de Guiſe, qu'il avoit fait tuer, & le Cardinal de Bourbon & l'Archevêque de Lyon qu'il tenoit priſonniers n'eſtant plus ſes Sujets, puis qu'il n'y avoit que les Papes qui euſſent la puiſſance ſouveraine ſur les Cardinaux & ſur les Evêques, il ne luy donneroit jamais l'abſolution, qu'avant toutes choſes il ne les remiſt en liberté, ou qu'il ne les miſt entre les mains de ſon Legat pour les luy envoyer à Rome, enfin qu'il en fiſt bonne juſtice s'il trouvoit qu'ils fuſſent coupables. 1589.

Cayet. Memor. de la Ligue.

D'autre part, le Commandeur

1589. de Diou, le ſieur Coquelay Conſeiller au Parlement, Nicolas de Piles Abbé d'Orbais, & le ſieur Friſon Doyé de l'Egliſe de Reims, Députez de la Ligue à Rome, pour empeſcher que le Pape ne donnaſt cette abſolution, non ſeulement s'y oppoſérent de toute leur force, mais auſſi firent tout ce qu'ils purent pour obliger le Pape à publier l'excommunication que luy-méme diſoit que le Roy avoit encouruë pour le meurtre du Cardinal de Guiſe; & entre autres raiſons qu'ils produiſoient pour le porter à cette extréme rigueur contre un Roy Tres-Chreſtien, ils ne manquoient pas de faire valoir les Decrets de la Sorbonne, & ſur tout celuy du cinquiéme Avril. Dans ce Decret la Faculté déclare qu'on ne peut prier pour Henry de Valois en aucune Oraiſon Eccleſiaſtique, beaucoup moins au Canon de la Meſſe, à cauſe de l'excommunication qu'il a encouruë; & qu'on doit oſter du Canon ces

Inſtruction des Députez. Mem. de la Lig. t. 3.

paroles, *Pro Rege noſtro*, de peur qu'on ne croye que l'on prie pour luy, quoy-que le Preſtre, dirigeant ailleurs ſon intention, la faſſe tomber ſur ceux qui gouvernent, ou ſur celuy à qui Dieu réſerve le Royaume. Elle veut qu'au lieu de cela on diſe à la Meſſe, hors du Canon, trois Oraiſons, *Pro Chriſtianis Principibus noſtris*, qui furent imprimées, & qu'on voit encore aujourd'huy. Elle ajouſte enfin que ceux qui ne voudront pas ſe conformer à ce ſentiment, ſeront privez des prieres & des droits de la Faculté, de laquelle il ſeront chaſſez comme des excommuniez : ce qui fut approuvé d'un commun accord de tous les Docteurs. 1589. *Mem. de la Ligue t. 3.*

A la verité ces Decrets joints à ce qu'on diſoit continuellement au Pape, que le parti du Roy eſtoit abſolument ruiné, ne contribuerent pas peu à luy faire prendre ſans crainte les voyes de la rigueur. Mais ce qui acheva enfin de le déterminer, fut la Déclaration des

1589. deux Rois qui s'eſtoient unis contre la Ligue. Car ne pouvant ſouffrir, de l'humeur dont il eſtoit, qu'on ſe fuſt joint avec celuy qu'il avoit excommunié comme Héretique relaps par une foudroyante Bulle qu'il avoit fait inſerer dans le Bullaire réimprimé tout exprés pour cela, il crut aiſément la plus grande partie de ce que les Ligueurs publioient au deſavantage du Roy, & fit en ſuite afficher dans Rome ſon Monitoire contre luy.

Là il luy commande *de mettre en pleine liberté le Cardinal de Bourbon & l'Archeveſque de Lyon dans dix jours aprés la publication de ce Monitoire aux portes de deux ou trois des ſix Egliſes Cathedrales qu'on déſigne, & qui ſont celles de Poitiers, d'Orleans, de Chartres, de Meaux, d'Agen, & du Mans, & de l'en aſſeûrer dãs trente jours par un Acte authentique. A faute de quoy il prononce dés à preſent, comme pour lors, que luy & tous les complices du maſ-*

ſacre du Cardinal de Guiſe, & de 1589.
l'empriſonnement des autres Prélats, ont damnablement encouru l'excommunication majeure & autres Cenſures Eccleſiaſtiques portées par la Bulle In cœna Domin, *dont ils ne pourront jamais eſtre abſous que par le Pape, ſi ce n'eſt à l'article de la mort, en donnant caution qu'ils obéiront aux Mandemens de l'Egliſe. De plus, il les cite à comparoir dans ſoixante jours devant ſon Tribunal, luy Roy en perſonne ou par Procureur, & les autres perſonnellement, pour dire pourquoy ils croyent n'avoir pas encouru les Cenſures, & les Sujets n'eſtre pas abſous du ſerment de fidelité, & déroge enfin à tous les privileges contraires que le Roy ou ſes Prédeceſſeurs pourroient avoir obtenu du Saint Siege.*

Ce Monitoire fut affiché dans Rome le vingt-quatriéme de May, & les Ligueurs le firent imprimer à Paris, & publier avec toutes les formalitez accouſtumées à Paris, à Chartres, & à Meaux le vingt-

89 51 troiſiéme de Juin ; & j'en ay veû les Actes imprimez auſſitoſt aprés à Paris, avec le Monitoire, chez Nicolas Nivelle & Rolin Thierry, Libraire & Imprimeurs de la Sainte Union, avec privilege de Meſſieurs du Conſeil général de la meſme Sainte Union, ſigné, Senault, leur Secretaire.

Iournal de Henry III.

Ce fut donc à Eſtampes que le Roy apprit qu'on l'attaquoit de la ſorte à Rome & en France avec les armes de l'Egliſe, en meſme temps que les Rebelles ſe ſervoient des leurs pour le renverſer de ſon Trône. On luy dit biẽ qu'il y avoit dans ce Monitoire pluſieurs chefs de nullitez qui luy oſtoient toute ſa force, quand meſme il ne ſeroit que contre un ſimple particulier. Mais comme nonobſtant toutes ces raiſons il témoignoit que cela l'inquiétoit fort, le Roy de Navarre, qui ne demandoit qu'à exécuter promptement la réſolution qu'on avoit priſe d'aſſieger Paris, luy dit d'une maniere auſſi agréa-

ble que forte, qu'il y avoit à cela un fort bon remede. *Et c'eſt, Sire,* ajouſta-t-il avec ſa promptitude ordinaire, *que nous vainquions, & au plûtoſt, car ſi cela eſt, vous aurez aſſeûrément voſtre abſolution: mais ſi nous ſommes battus, nous ſerons toûjours excommuniez aggravez, & réaggravez.* 1589.

Cela ne s'accordoit pas mal avec ce que l'Eveſque du Mans avoit écrit de Rome au Roy; que s'il vouloit avoir l'abſolution qu'on refuſoit de luy donner, il n'avoit qu'à ſe rendre le plus fort. Ainſi le Roy prenant le parti de diſſimuler, & de prétendre toûjours cauſe d'ignorance de ce Monitoire qu'on ne luy avoit pas ſignifié, alla paſſer la Seine ſur le Pont de Poiſſy qu'il força; puis ayant pris Pontoiſe, qui ſe rendit le vingt-cinquiéme de Juillet, aprés un ſiege de quatorze jours vigoureuſement ſouſtenu par les ſieurs d'Alincour qui y fut griévement bleſſé, & de Hautefort qui y perdit

1589. la vie, il alla recevoir vers Conflans l'armée des Suisses que luy amena Nicolas de Harlay Baron de Sancy, qui pour rendre en cette occasion cét important service au Roy son Maistre, fit une action digne d'une gloire immortelle.

Addit. aux Mem. de Cast. t. 2. c. 892.

Comme au commencement de cette guerre on déliberoit dans le Conseil sur les moyens les plus prompts & les plus efficaces qu'on pourroit trouver de la soustenir, dans le déplorable estat où estoient alors les affaires du Roy. Sancy qui avoit été Ambassadeur en Suisse soustint qu'il n'y en avoit point de meilleur que de traitter avec les Cantons; & que pour se mettre à couvert des insultes du Duc de Savoye qui menaçoit Geneve, & prétendoit les enfermer du costé de la France, ils permettroient volontiers qu'on fist une grande levée de leurs Sujets pour aller au secours du Roy, qui seroit ensuite en estat de les secourir eux-mesmes au besoin. Mais parce qu'il n'y avoit point

point d'argent à l'Epargne, & que point d'argent point de Suiſſes, tout le monde ſe prit à rire de cette propoſition, en luy demandant qui ſeroit celuy qui voudroit entreprendre de faire une armée ſans avoir autre choſe que du parchemin. Alors Sancy, qui avoit un cœur de lion ſous l'habit d'un homme de Robe, car il n'eſtoit encore en ce temps-là que Maiſtre des Requeſtes : *Puis donc*, dît-il, *que pas un de ceux qui ſont ſi riches des bienfaits du Roy ne ſe preſente pour cela, je vous déclare que ce ſera moy.* Et là-deſſus il accepta la Commiſſion tres-ample que le Roy luy donna ſans un ſeul quart d'écu, de traiter avec les Suiſſes & les Allemans pour luy faire une armée. 1589.

Il engagea pour cela tout ſon bien, & employa tout ſon credit; & il agit en ſuite avec tant de bonheur & de conduite avec Meſſieurs de Berne, de Baſle, de Soleure & de Geneve, qu'aprés avoir enlevé au Duc de Savoye les Bailliages *Cayet.*

1589. de Gex & de Thonon, le Fort de Ripaille, & quelques autres places pour luy donner long-temps de l'exercice, & l'empeſcher de troubler ſes voiſins, il ſe mit à la teſte de l'armée Royale, compoſée de dix à douze mille hommes de pied, Suiſſes, Griſons & Genevois, avec prés de deux mille Reitres & douze pieces de canon. Ce fut avec ces forces qu'il traverſa tout le païs, depuis Geneve, par les Suiſſes, juſques au Comté de Montbeliard, d'où ayant traverſé la Franche Comté, & paſſé la Saône vers Jonvelle, il fut à Langres qui tenoit pour le Roy, & alla joindre à Chaſtillon ſur Seine le Duc de Longueville & la Noüe. De là traverſant tous enſemble la Champagne avec enviró vingt mille hommes, ils paſſerent la Seine à Poiſſy, & arriverent enfin heureuſement à l'armée du Roy. Il receût Sancy en pleurant, & il proteſta en preſence de tous les Officiers de ſon armée, que c'eſtoit de joye,

Mem. de la Lig. t. 3. p. 527. Addit. aux Memoir.

& tout enſemble de regret de n'a- 1589.
voir pas preſentement de quoy le récompenſer du plus ſignalé ſervice qu'un Sujet pouvoit rendre à ſon Roy, & que les proviſions qu'il luy avoit données de la Charge de Cólonel des Suiſſes n'étoient rien en comparaiſon de ce qu'il vouloit faire en ſa faveur, eſtant réſolu de le rendre un jour ſi grãd, qu'il n'y euſt rien de grand en ſon Royaume qui ne luy puſt porter envie.

Mais la fortune qui ſe plaiſt aſſez ſouvent à perſecuter la vertu, en diſpoſa tout autrement, par le déplorable accident qui arriva trois jours aprés, & par une diſgrace que ſa trop grande franchiſe luy attira. Car au lieu de ces grandes récompenſes qu'il devoit attendre aprés avoir fait une action ſi héroïque, il fallut enfin qu'on en vint juſques à vendre tous ſes biens, afin de payer les dettes qu'il avoit faites pour lever à ſes dépens cette belle armée qui acheva

1589. de mettre le Roy en eſtat de domter les Rebelles, & de triompher bientoſt de la Ligue. En effet, ayant fait aprés la jonction de cette armée la reveûë générale de toutes ſes troupes, il ſe vit à la teſte de plus de quarante-cinq mille hommes tous ſoldats aguerris, avec leſquels, aprés s'eſtre emparé le trentiéme de Juillet du Pont de Saint Clou, d'où il chaſſa les Ligueurs à coups de canon, il réſolut d'attaquer dans deux jours les fauxbourgs de Paris des deux côtez de la riviere.

Il y a tres-grande apparence qu'il les euſt d'abord emportez, & méme en ſuite la ville, où l'on eſtoit déja dans une extréme conſternation, tous les paſſages des vivres eſtant fermez, & le Duc de Mayenne n'ayant plus que cinq ou ſix mille ſoldats, qui n'étoient pas le tiers de ce qu'il falloit pour défendre des retranchemens d'une auſſi grande étenduë que ceux qu'il avoit fait faire à tous les faux-

bourgs, outre que le grand nombre de ſerviteurs que le Roy avoit dans Paris, le voyant ſi proche, avoient repris cœur, & gagné une grande partie des bons Bourgeois qui eſtoient aſſeûrez que la punition ne tomberoit que ſur les Chefs de la Ligue, ſi le Roy victorieux ſe vouloit reſſentir de la Journée des Barricades. De ſorte que le Duc de Mayenne avoit ſujet d'apprehender qu'en même temps qu'on attaqueroit les fauxbourgs, il ne ſe fiſt tout-à coup quelque grand ſoulevement dans la ville en faveur du Roy, & que les ſoulevez s'eſtant rendus maiſtre de quelqu'une des portes qu'on luy ouvriroit, ne s'allaſſent joindre à ſes troupes. 1589.

Auſſi, dit-on, que ce Duc, qui avec toute ſa moderation & ſa lenteur ne laiſſoit pas d'eſtre fort brave, voyant bien l'extréme danger où il eſtoit, quoy-qu'il paruſt fort aſſeûré, & qu'il fiſt preſcher mille agréables fauſſetez au peuple pour

1589. l'encourager, avoit réſolu, avec une troupe choiſie des plus vaillans hommes de ſon armée qui vouloient ſuivre ſa fortune, de ſe jetter l'épée à la main au milieu des troupes Royales, ou pour vaincre contre toute eſperance, par un généreux deſeſpoir que le ſort des armes a rendu quelquefois heureux, ou pour mourir en prenant l'unique moyen qui luy reſtoit de venger la mort de ſes freres.

Voilà le floriſſant eſtat où ſe trouvoient les affaires du Roy, & l'extrémité, où celles de la Ligue eſtoient réduites, lors que la fortune, qui ſe joûë de la vie des hommes, dont elle fait tantoſt une ridicule comedie, & tantoſt une ſanglante tragédie, changea de ſcene en un inſtant, comme ſur un theatre, par le coup le plus déteſtable qui puſt partir, je ne diray pas d'un homme, mais d'un démon. Il n'eſt pas neceſſaire que je raconte icy toutes les circonſtances d'une ſi exécrable action qui

ſont connuës de tout le monde. Il ſuffit que je diſe, pour ſatisfaire à mon devoir, qu'un jeune Jacobin nommé Jacques Clement, homme d'eſprit foible, ſuperſtitieux dévot & viſionnaire, s'eſtant perſuadé par les furieuſes déclamations des Prédicateurs ſanguinaires de la Ligue, & par certaine viſion qu'il croyoit avoir eûë, qu'il ſeroit Martyr s'il perdroit la vie pour avoir tué Henry de Valois, avoit tellement pris cette damnable réſolution, qu'il ne feignoit point de dire hautement qu'il ne falloit pas qu'on ſe miſt en peine, & qu'il ſçauroit bien delivrer Paris quand il en ſeroit temps. Et comme on ſceût que le Roy étoit à Saint Clou, où il avoit pris ſon quartier & ſon logis dans la belle maiſon du ſieur Jerôme de Gondy, il ſortit de Paris dés le lendemain, qui eſtoit le dernier de Juillet, avec une lettre de créance adreſſante au Roy de la par du Premier Préſident de Harlay detenu priſonnier en la Baſtille, ſoit 1589.

Mem. de la Lig. t. 4. Davila. Cayet, &c. Journal de Henry III. Journal MS. de M. Leyſel. Mem. de Chiverny. Thuan. Mathieu, &c.

1589. que cette lettre fuſt en effet de cét illuſtre Préſident trompé par ce Religieux qu'il crut eſtre fort propre pour porter au Roy les avis qu'on avoit à luy donner, ſoit qu'on l'euſt contrefaite pour donner moyé à ce malheureux de faire ſon coup de la maniere qu'il le fit.

Car eſtant introduit le jour ſuivant, ſur les ſept à huit heures du matin, dans la chambre du Roy, comme ce bon Prince, qui recevoit toûjours favorablement les Religieux, liſoit attentivement cette Lettre, & ſe baiſſoit pour entendre ce qu'il avoit à luy dire en ſecret, ainſi que portoit ſa créance; ce parricide qui s'eſtoit mis à genoux devant luy; tirant de ſa manche un couteau, le luy plonge dans le petit ventre, & le laiſſe dans la playe, d'où le Roy ſe levant de deſſus ſa chaiſe, & jettant un grand cry, le retire, & luy en donne dans le front. Il n'y avoit encore dans la chambre que Bellegarde premier Gentil-homme, &

Lettre du Roy aprés ſa bleſſeure.

la Gueſle Procureur Général, qui aprés avoir fort interrogé cét homme exécrable le jour précedent, ſans rien trouver qui luy puſt donner le moindre ſoupçon, l'avoit amené par ordre du Roy. Mais auſſitoſt pluſieurs des Quarante-cinq eſtant entrez à ce grand cry que le Roy fit, ſe précipitent aveuglement, & tout en furie, ſur ce déteſtable aſſaſſin, le percent en un moment de pluſieurs coups, & ſans écouter la Gueſle, qui aprés l'avoir frappé de la garde de ſõ épée, crioit de toute ſa force qu'on ne le tuaſt pas, l'achevent & jettent par les feneſtres ſon corps tout ſanglant, que le Grand Prevoſt de l'Hoſtel fit tirer à quatre chevaux. 1589.

Lettre de la Gueſle.

Lettre de la Gueſle dans le Iournal.

Il y en eût qui ne pouvant croire qu'un Religieux puſt eſtre capable d'une ſi déteſtable action, douterent ſi ce monſtre n'étoit pas ou quelque Ligueur, ou meſme quelque Huguenot traveſti en Jacobin ; & un Ecrivain moderne, pour ſauver l'honneur des Jaco-

Mathieu.

La Faculté de Seine Clou. 672.

1589. bins, a taſché depuis peu de renouveller & de fortifier ce doute le mieux qu'il a pû. Mais outre que le parricide fut reconnu par des gens qui le connoiſſoient : il eſt certain que le meſme Jacques Clement, qui fut examiné le ſoir précedent par la Gueſle, comme on en convient, fut introduit par luy-meſme le lendemain dans la chambre du Roy, puis qu'on ne peut pas dire que cét Officier, homme d'eſprit, ſe ſoit trompé en prenant un autre pour celuy qu'il avoit tant interrogé. D'ailleurs, comme le Roy, dans la Lettre qui fut envoyée aux Gouverneurs de Provinces & à ſes Alliez auſſitoſt aprés ſa bleſſeûre, dit poſitivement, que quand il fut frapé par le Jacobin, il n'y avoit dans ſa chambre que Bellegarde & la Gueſle, qu'il avoit fait retirer aſſez loin de luy, pour entendre ce que ce traiſtre avoit à luy dire en ſecret: il faudroit neceſſairement que l'un ou l'autre euſt fait un coup ſi

Matthieu.

Lettre de la Gueſle.

Lettre du Roy rapportée par Cayet, c. 1. du Noven. p. 221.

déteſtable, ſi ce n'avoit eſté Jacques Clement. Et c'eſt ce qui ne peut jamais entrer dans l'eſprit de qui que ce ſoit, s'il n'a perdu le ſens & la raiſon. 1589.

C'eſt pourquoy, ſans s'obſtiner à vouloir inutilement ou détruire, ou rendre douteux un fait rapporté conſtamment par tous ſes Ecrivains de ce temps-là; & confirmé par une infinité de témoignages authentiques: je crois qu'il vaut mieux en tomber d'accord de bonne foy, avec la voix publique, de quelque profeſſion que l'on ſoit, veû principalement que l'honneur des Jacobins n'en ſouffre nullement. Car enfin les fautes ſont perſonnelles, & il n'y a point d'homme de bon ſens qui s'aviſe jamais de reprocher le crime d'un particulier à un Ordre auſſi ſaint & auſſi rempli d'excellens hommes en doctrine & en vertu que celuy de Saint Dominique.

Or quoy-que le coup fuſt grand, & qu'il euſt penetré bien avant, les

1589. Chirurgiens pourtant crurent d'abord que le couteau ayant gliſſé entre les inteſtins ſans les offenſer, la playe du Roy n'eſtoit pas dangereuſe, & meſme l'aſſeûrerent, comme il le fit ſçavoir au Princes ſes alliez, que dans dix jours il pourroit monter à cheval. Mais ſoit qu'on euſt mal reconnu la playe, ou que le couteau dont il fut frapé fuſt empoiſonné, on s'apperceût bientoſt aprés que ſa bleſſeûre eſtoit mortelle.

Lettre du Roy du 1. Aouſt.

Jamais Prince ne parut moins ſurpris que lui à la veûë de la mort, ni ne la receût d'une maniere plus tranquille, plus chreſtienne, & plus ſainte. Il ſe confeſſa juſques à trois fois au ſieur de Boulogne Chapelain du Cabinet; & comme celuy-cy l'eût averti qu'il y avoit un Monitoire contre luy, & qu'il l'eût exhorté à ſatisfaire à ce que l'Egliſe demandoit de luy pour ſe mettre en eſtat de recevoir ſon abſolution, *Je ſuis*, répondit-il ſans héſiter, *le premier Fils de l'Egliſe*

Davila. Cayet. Atteſt. des Seigneurs, &c.

Catholique, Apoſtolique & Romaine, 1589.
& veux mourir tel. Ie promets devant Dieu & devant tous, que mon deſir n'eſt autre que de contenter Sa Sainteté en tout ce qu'elle peut deſirer de moy. Sur quoy le Confeſſeur eſtant pleinement ſatisfait, luy donna l'abſolution. Tout le reſte du jour il ne s'entretint que de Dieu, & ne s'occupa que des penſées du Ciel, juſques à ce que le Roy de Navarre eſtant arrivé de ſon quartier de Meudon bien avant dans la nuit, & s'eſtant jetté à genoux devant luy tout couvert de larmes, & ſans pouvoir proferer un ſeul mot, il ſe courba doucement ſur ſa teſte, le déclarant ſon legitime Succeſſeur, ordonnant à tous les Seigneurs qui rempliſſoient la chambre de luy obéir comme à leur Roy, & luy diſant en meſme temps, que s'il vouloit regner paiſiblement, il falloit qu'il rentraſt dans l'Egliſe, & qu'il profeſſaſt la Religion de tous les Rois Tres-Chreſtiens ſes Prédeceſſeurs.

1589. Comme il crut sentir les approches de la mort sur les deux heures aprés minuit, il réitera sa Confession, aprés laquelle il se fit apporter le tres-Saint Sacrement qu'il receût pour Viatique avec une dévotion incroyable. Il fit en suite tous les actes les plus fervens de foy, d'esperance & de charité; mettant toute sa confiance aux merites infinis de la Passion de Jesus-Christ, pardonnant de tout son cœur à tous ses ennemis, particulierement à ceux qui avoient procuré sa mort; & là dessus il voulut encore recevoir l'absolution, priant Dieu de luy pardonner ses pechez, comme il leur pardonnoit tout le mal qu'ils luy avoient fait. Puis il se mit à dire le *Miserere*, qu'il ne put achever, ayant perdu la parole à ce verset, *Redde mihi lætitiam salutaris tui*, & aprés avoir fait encore deux fois le signe de la Croix, il expira fort doucement sur les quatre heures du matin, le second jour du mois d'Aoust, en

la trente-neuviéme année de ſon âge. 1589.

Ainſi mourut Henry III. Roy de France & de Pologne, le dernier de la race des Valois, faiſant voir à ſa mort qu'il avoit eû durant ſa vie dans l'ame un veritable fonds de pieté, & que les actions extraordinaires qu'il en faiſoit de temps en temps, quoy-qu'elles ne fuſſent pas dans la derniere régularité, ni conformes à ſon eſtat, ne partoient point pourtant de cette baſſe hypocriſie que ceux de la Ligue luy ont fauſſement reprochée. Prince au reſte qui poſſedant toutes les belles qualitez que l'on a veûës dans le portrait que j'en ay fait au commencement de cette Hiſtoire, euſt eſté l'un des plus parfaits Monarques qui fut jamais, s'il euſt pû les faire valoir quand il fut Roy, comme il avoit fait avant que de l'eſtre.

Les Huguenots & les Ligueurs qui ont preſque toûjours également haï ce Prince, ſe réjoûïrent de ſa

Addit. à l'Invent. de l'Hiſt de France par Monlaran.

1589. mour, & en parlerent comme d'une eſpece de miracle, & d'un coup de la main de Dieu. Les premiers ont écrit qu'il fut bleſſé, & qu'il mourut dans la chambre meſme où il avoit fait conclure le maſſacre de la Saint Barthelemy ; & cependant il eſt certain que la maiſon où le Roy fut bleſſé à mort, ne fut baſtie par le ſieur Jerôme de Gondy qu'en l'année mil cinq cens ſoixante & dix ſept, cinq ans aprés la Saint Barthelemy. C'eſt pourquoy, comme l'impoſture eſtoit manifeſte, le Parlement, ſur la plainte qu'en fit le Procureur Général, ordonna qu'elle fuſt rayée de l'Addition faite par Monliard à l'Inventaire de l'Hiſtoire de France. Mais ceux de Geneve n'ont pas manqué de la rétablir toute entiere dans l'impreſſion qu'ils ont faite de ce Livre.

Recueil des cinq Rois.

Eſtat de l'Egliſe par Taffin Miniſtre.

Cayet.

Ibid. Pour les Ligueurs, ils firent éclater leur joye par des marques ſi ſcandaleuſes, qu'on ne les peut lire ſans en concevoir une extréme

horreur. Ils publierent meſme dans leurs écrits imprimez à Paris & à Lyon, qu'un Ange avoit déclaré à Jacques Clement que la Couronne de Martyr luy eſtoit préparée quand il auroit delivré la France de Henry de Valois ; & qu'ayant communiqué ſa viſion à un ſçavant Religieux, celuy-cy l'avoit approuvée, l'aſſeûrant qu'en faiſant ce coup, il ſeroit auſſi agréable à Dieu que le fut Judith en tuant Holopherne. Et parce que ſon Prieur, nommé le Pere Edme Bourgoing, fut accuſé d'eſtre celuy de tous les Prédicateurs de la Ligue qui s'emporta le plus à loûër cét abominable parricide ſon ſujet, l'apoſtrophant en pleine chaire, & l'appellant bienheureux enfant de ſon Patriarche & Saint Martyr de Jeſus-Chriſt, & le comparant à Judith : on ne douta point que ce ne fuſt luy auquel ce jeune homme qui eſtoit ſous ſa conduite s'eſtoit conſeillé, & qu'il ne l'euſt en ſuite confirmé 1589.

1589. dans ſon exécrable deſſein. C'eſt pourquoy ayant eſté pris les armes à la main, trois mois aprés, à l'attaque des fauxbourgs de Paris, on luy fit ſon procés. Et quoy qu'il euſt toûjours nié juſques à la mort, laquelle il ſouffrir avec une merveilleuſe conſtance, ce dont on l'accuſoit, comme toutefois il ne put récuſer les témoins qui le luy ſouſtinrent, il fut jugé ſelon les formes, à ce qu'il reconnut luy-meſme, & tiré à quatre chevaux par Arreſt du Parlement ſéant à Tours.

Thuan. l. 93.

Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que la pluſpart de ces Prédicateurs forcenez de la Ligue en dirent pour le moins autant que ce qu'on reprochoit à ce Prieur. Car le ſieur Antoine Loyſel a laiſſé par écrit dans ſon Journal, que le jour meſme que le Roy fut bleſſé, & avant que l'on euſt receû la nouvelle de ſa bleſſeûre; il oüit à Saint Merry le ſermon du Docteur Boucher, qui dît, pour conſoler ſes

Journal de Loyſel.

Auditeurs, que comme ce jour-là premier du mois d'Aouſt qu'on célebre la feſte de Saint Pierre aux Liens, Dieu avoit delivré cét Apoſtre des mains d'Herode, on devoit eſperer qu'il leur feroit une pareille grace. Sur quoy il ne feiguit point d'avancer cette damnable propoſition, que c'eſtoit un acte de grand merite de tuer un Roy Héretique, ou fauteur d'Héretiques. 1589.

Les autres Prédicateurs agiſſant de concert avec luy preſchoient en meſme temps avec plus d'emportement & de fureur qu'ils n'avoient jamais fait contre Henry de Valois, & donnoient au peuple, dit le meſme témoin irreprochable, une eſperance comme certaine que Dieu les en delivreroit bientoſt : ce qui fit croire à bien des gens qu'ils avoient eû communication de l'abominable deſſein du parricide. Et quand on ſceût que le coup eſtoit fait, on ordonna des prieres publiques par

1589. toutes les Egliſes de Paris, pour en rendre à Dieu de ſolennelles actions de graces. On fit durant toute une ſemaine des Proceſſions qui alloient de toutes les Parroiſſes à l'Egliſes des Jacobins. On exhorta les peuples à y faire de grandes aumoſnes en conſideration de Freres Jacques Clement, & à étendre leurs charitables liberalitez ſur ſes pauvres parens.

Enfin le Docteur Roze ancien Eveſque de Senlis, & Ligueur à toute outrance, y preſcha conformément au billet qui fut envoyé, par ordre exprés des Seize, le Dimanche ſixiéme jour d'Aouſt, à tous les Prédicateurs auſquels on marquoit les trois points qu'ils devoient preſcher, & que je veux rapporter icy comme ils ſont exprimez dans ce billet, afin qu'on voye de quel horrible aveuglement cette furieuſe cabale de Ligueurs fut frapée. Voicy les propres termes du Billet. 1°. *Iuſtifier le fait des Iacobins, pource que c'eſt un pareil*

Iournal de M. Loyſel.

fait que celuy de Iudith tant recommandé dans la Sainte Ecriture : Qui enim Ecclesiam non audit, debet esse tanquam Ethnicus & Holophernes. 2°. *Crier contre ceux qui disent qu'il faut recevoir le Roy de Navarre s'il va à la Messe, pource qu'il ne peut usurper le Royaume estant excommunié, & mesme estant exclus de celuy de Navarre.* 3o. *Exhorter le Magistrat de faire publier contre tous ceux qui soustiendront le Roy de Navarre, qu'ils sont atteints du crime d'Héresie, & comme tels proceder contre eux.* 1589.

Mais aprés tout, cette brutale joye que les Ligueurs firent paroistre pour la mort de Henry III. fut bientoſt aprés changée en tristesse, & puis en desespoir, par la sage conduite, & par la valeur incomparable de son Successeur Henry de Bourbon, à qui Dieu avoit destiné la gloire qu'il a eûë de rétablir le bonheur de la France, en détruisant entie-

1589. rement la Ligue qui la deſoloit. C'eſt ce qu'il faut maintenant que je faſſe voir en cette derniere partie de mon Hiſtoire.

HISTOIRE DE LA LIGUE.

LIVRE QVATRIE'ME.

ENCORE QUE Henry Roy de Navarre, que le Roy défunt avoit déclaré en mourant ſon legitime Succeſſeur, euſt pris d'abord l'auguſte qualité de Roy de France, il ne fut pas néanmoins ſur le champ reconnu de toute l'armée. Les Huguenots qu'il avoit amenez au ſecours de ſon Prédeceſſeur furent les premiers à luy rendre hommage, ne doutant point qu'il ne deuſſent eſtre les Maiſtres, & que le Cal- *Ann.* 1589.

1589. viniſme ne devint bientoſt en France la Religion dominante ſous un Roy Proteſtant. Mais cela meſme donnoit beaucoup d'inquietude à ce ſage Prince, qui voyoit bien que les Catholiques prévoyant ce malheur qu'ils craignoient extrémement, ſe pourroient tous réünir contre luy, & que les Huguenots incomparablement plus foibles qu'eux, ne ſeroient jamais capables de le maintenir ſur le Trône.

En effet, il y eût tout ce jour-là, & toute la nuit ſuivante une grande diverſité d'avis parmi les Seigneurs Catholiques de l'armée. Pluſieurs d'entre eux, qui ſongeoient beaucoup plus à leur intereſt qu'au bien public, vouloient tirer avantage d'une conjoncture ſi favorable pour l'établiſſement de leur fortune, & vendre leur obéïſſance au plus haut prix qu'ils pourroient, en faiſant ériger leurs Gouvernemens en Principautez; ce qui euſt eſté démembrer la Monarchie. Il y en avoit un grand nombre, qui

qui par de differens motifs, les uns par un vray zele de Religion, les autres par l'averſion qu'ils avoient pour ce nouveau Roy, & qu'ils couvroient de ce prétexte ſpecieux de zele, vouloient abſolument qu'il ſe déclaraſt à l'inſtant meſme Catholique ; ce qui ne ſe pouvoit faire ni avec honneur pour le Roy, ni avec ſeûreté pour les Catholiques, parce qu'il euſt paru trop de contrainte dans cette action. Quelques uns ſouſtenoient que puis que ſa naiſſance, & la Loy fondamentale du Royaume le portoient ſur le Trône, dont ſes qualitez héroïques le rendoient tres-digne, il falloit le reconnoiſtre, & luy obéir de bonne grace, ſans aucune condition. Et c'eſt ce que la pluſpart croyoient eſtre trop dangereux pour la Religion qu'ils ne vouloient pas hazarder de la ſorte. 1589.

Enfin, aprés que cette grande affaire eût eſté bien examinée dans le Conſeil du Roy, & dans l'Aſſemblée générale des Princes & *Cayet. d'Aubigné. Mem. de la Lig. t. 4.*

1589. des Seigneurs Catholiques qui ſe tint chez François de Luxembourg Duc de Piney, on tomba d'accord dés le lendemain d'un fort juſte temperament qu'on prit entre les deux extrémitez. Car ſans plus parler d'intereſt particulier pour agir généreuſement, il fut arreſté que le Roy ſeroit reconnu, mais à condition qu'il ſe feroit inſtruire dans ſix mois par les plus habiles Prélats de ſon Royaume : qu'il rétabliroit l'exercice de la Religion Catholique dans tous les lieux d'où elle avoit eſté bannie, & remettroit les Eccleſiaſtiques dans la pleine & entiere joüiſſance de tous leurs biens ; qu'il ne donneroit aucun Gouvernement aux Huguenots, & que l'Aſſemblée pourroit députer vers le Pape pour luy rendre compte de ſa conduite.

Cét accommodement fut ſigné de tous les Seigneurs, excepté du Duc d'Eſpergnon & du ſieur de Vitry, qui refuſerent abſolument d'y conſentir. Vitry ſe jetta meſme

dans Paris pour y ſervir la Ligue, qu'il croyoit eſtre alors le parti de la Religion. Pour le Duc d'Eſpernon, il n'avoit garde de ſe mettre du coſté de la Ligue qui avoit tant de fois demandé ſon éloignement de la Cour. Mais ſoit que n'ayant plus la protection de ſon défunt Maiſtre, il craigniſt l'indignation & le reſſentiment des plus grands de la Cour, & du Roy meſme, qu'il avoit fort offenſez pendant ſa faveur qu'il n'avoit ménagée que pour s'enrichir; ſoit qu'il euſt peur qu'on ne luy demandaſt par emprunt une partie de ces grands treſors qu'il avoit amaſſez; il fit à contre-temps, & d'aſſez mauvaiſe grace, le ſcrupuleux; & ſous prétexte de mettre à couvert ſa conſcience, qu'on ne crut pas qui l'inquietaſt fort, il prit dans peu de jours congé du Roy, & ſe retira en ſon Gouvernement avec deux à trois mille hommes de pied, & quelque cinq cens chevaux qu'il avoit amenez au feu Roy. 1589.

1589. Un ſi precieux exemple fut ſuivi de tant d'autres, qui ſous prétexte d'aller donner ordre à leurs maiſons demanderent leur congé qu'on ne leur oſoit refuſer, ou qui ſe laiſſoient gagner aux ſollicitations de la Ligue: que le Roy n'eſtant plus en eſtat d'aſſieger Paris, fut contraint de diviſer ce qui luy reſtoit de troupes, y compris les Suiſſes que Sancy luy conſerva. Il en fit donc trois petits Corps; l'un pour la Picardie, ſous la charge du Duc de Longueville; l'autre, pour la Champagne, commandé par le Marechal d'Aumont; & il mena luy-meſme le troiſiéme en Normandie, où il devoit recevoir le ſecours d'Angleterre, & où avec le peu de forces qu'il avoit il donna le premier échec à la Ligue, qui eſtoit alors plus puiſſante qu'elle n'avoit encore eſté, & qu'elle ne fut jamais depuis.

En effet, ceux qui aprés les Barricades avoient ouvert les yeux pour reconnoiſtre que la Ligue où

ils ſe trouvoient engagez, n'eſtoit qu'une manifeſte rebellion contre leur Roy; le voyant mort, crurent qu'il ne s'agiſſoit plus que de la Religion, & ſe réünirent avec tous les autres pour empeſcher qu'un Héretique ne fuſt Roy de France. Et certes ce prétexte devint alors ſi plauſible, qu'une infinité de Catholiques de toutes les conditions, ébloüis par une ſi belle apparence, ne doutoient point qu'il ne falluſt plûtoſt perir que de ſouffrir que celuy qu'ils croyoient eſtre obſtiné dans l'Héreſie montaſt ſur le Trône de Saint Loüis, & vouloient qu'on choiſiſt un autre Roy. Il y en eût meſme qui prirent cette occaſion de ſolliciter encore un coup le Duc de Mayenne de prendre cette auguſte qualité, qu'il luy ſeroit aiſé de maintenir avec toutes les forces de l'Union des Catholiques dont il eſtoit déja le Chef. Mais ce Prince, qui eſtoit ſage, craignant les dangereuſes ſuites d'une ſi hardie entrepriſe, aima 1589.

Memoire de Ville-Roy.

1589. mieux d'abord retenir pour ſoy tout le ſolide de la Royauté, & en laiſſer le titre au vieux Cardinal de Bourbon qui eſtoit priſonnier ; & qu'il fit déclarer Roy ſous le nom de Charles X. par le Conſeil de l'Union.

Ce fut pour lors qu'on fit courir par tout le Royaume autant qu'on put cette multitude d'écrits ſcandaleux, dans leſquels on prétend prouver que Henry de Bourbon eſt legitimement exclus de la Couronne, & ſur tout ceux des deux Avocats Généraux de la Ligue au Parlement de Paris, Loüis d'Orleans & Antoine Hotman. Le premier eſt l'auteur du Libelle extrémement ſeditieux, intitulé, *le Catholique Anglois* ; & le ſecond écrivit le *Traité au droit de l'oncle contre le neveu pour ſucceder à la Couronne.* Mais il arriva, par une heureuſe & aſſez plaiſante rencontre, que le Juriſconſulte François Hotman frere de l'Avocat, voyant ce Livre qu'on débitoit en Alle-

Notes ſur le Cathol.

magne où il eſtoit en ce temps-là, 1589.
ſouſtint avec beaucoup de force & de doctrine le droit du neveu contre l'oncle & fit voir manifeſtement dans un ſçavant écrit qu'il publia ſur ce ſujet, le foible & tous les faux raiſonnemens du Traité de ſon adverſaire, ſans ſçavoir que ce fuſt ſon frere, qui n'y avoit pas mis ſon nom.

La Ligue ayant un Roy à qui la Couronne devoit appartenir aprés Henry IV. ſon neveu, s'il luy euſt ſurvécu, en devint beaucoup plus puiſſante, parce que le Roy d'Eſpagne, & les Ducs de Lorraine & de Savoye, qui durant la vie du feu Roy leur allié n'oſoient ſe déclarer ouvertement contre luy pour ſes Sujets rebelles, reconnoiſſant alors ce Charles X. pour Roy, ne firent nulle difficulté d'envoyer du ſecours au Duc de Mayenne. De ſorte qu'aprés avoir fait publier dans toute la France au mois d'Aouſt une Déclaration, par laquelle il exhortoit tous les Catho-

M. de Nevers, Traité de la priſe des Arm. Journal M. S. de M. Loyſel Mem. de la Ligue, t. 4.

1589. liques François à ſe réünir avec ceux qui ne vouloient point de Roy Héretique, il eût au commencement de Septembre une armée de vingt-cinq mille homme de pied & huit mille chevaux.

Déclaration du Duc de Mayenne, &c.

Memoires de Sully, c.28.

Cayet.

Mem. de la Ligue, t. 4.

Ce fut avec ces forces qu'il paſſa la Seine à Vernon pour aller tout droit au Roy de Navarre, qui aprés avoir eſté receû dans le Pont-de-l'Arche & dans Dieppe, que le Capitaine Rolet & le Commandeur de Chates luy rendirent, faiſoit mine de vouloir aſſieger Roüé, n'ayant pas plus de ſept à huit mille hommes. Une ſi puiſſante armée de Ligueurs, compoſée de François, d'Allemans, de Lorrains & de Vvalons, qu'il n'avoit pas cru que l'on puſt aſſembler ſi-toſt, & qui luy alloit tomber ſur les bras, l'obligea de ſe retirer bien viſte vers Diepe, où il couroit riſque d'eſtre enveloppé, ſans pouvoir échapper qu'en ſe ſauvant par mer en Angleterre, ſi le Duc de Mayenne euſt eû la réſolution qu'il de-

Memoires de Sully

d'Aubigné, t. 3. l. 3.

Cayet, t. 1.

voit avoir prise du moment qu'il se mit en campagne, de le poursuivre sans relasche. Mais comme selon sa lenteur naturelle, qui luy tenoit lieu de prudence, il s'amusa long-temps à déliberer lors qu'il falloit agir, il donna le loisir au Roy de fortifier son Camp d'Arques à une lieuë & demie de Dieppe, enfermant par de bons retranchemens le Chasteau & le Bourg situé sur le penchant d'un costau qui aboutit à la petite riviere de Bethune, dont l'emboucheûre fait le port de Dieppe. 1589.

A peine avoit-on achevé ce grand travail, où toute l'armée s'estoit occupée, à l'exemple du Roy, pendant trois jours avec une incroyable diligence, que le Duc de Mayenne, qui avoit encore perdu beaucoup de temps à reprendre les petites places d'alentour dont le Roy s'estoit emparé, s'approcha d'Arques pour l'en déloger. Mais comme il vit qu'on estoit trop fort de ce costé-là, il tourna sur la droite,

1589. paſſa la Bethune plus haut, & s'alla poſter ſur l'autre coſtau, qui eſt vis-à-vis d'Arques, la riviere entre d'eux, d'où il pouvoit plus aiſément attaquer le Bourg par le bas, & s'aller ſaiſir du Polet fauxbourg de Dieppe de ce coſté-là.

Mais la prévoyance du Roy avoit pourveû à tout, ayant pouſſé ſes retranchemens juſqu'à une Maladerie prés de la riviere, & mis Chaſtillon Colonel de ſon Infanterie avec neuf cens hommes dans le Polet, qu'on avoit auſſi retranché. Cependant le Duc réſolu d'emporter ce fauxbourg, & de forcer le logement d'Arques, parut en bataille le ſeiziéme de Septembre ſur ſa hauteur, fit marcher dés la pointe du jour la moitié de ſes troupes vers le Polet, & logea l'autre au village de Martingliſe, dans le vallon, pour attaquer la Maladerie retranchée.

Ces deux tentatives qu'il fit ce jour-là réüſſirent trés-mal. Le Roy, qui courut au Polet, s'eſtant mis

à la teſte de ſes troupes hors des retranchemens, ſouſtint bravement l'eſcarmouche durant tout le jour, ſans que les ennemis oſaſſent jamais l'enfoncer, ni puſſent le faire reculer d'un ſeul pas ; & il les contraignit enfin de ſe retirer honteuſement pendant la nuit dans les ruines d'un village bruſlé, aprés en avoir tué & fait priſonnier aux eſcarmouches un grand nombre des plus échauffez. Et dés le lendemain ſes gens encouragez par ſa preſence, & par le mépris qu'ils faiſoient de leurs laſches ennemis, les allerent attaquer juſques dans leur village barricadé, où ils en tuerent encore plus de cent, ſans avoir perdu qu'un ſeul homme. 1589.

Ceux qu'on avoit logez à Martingliſe firent beaucoup mieux ; & il leur en couſta auſſi plus qu'aux autres pour avoir eſté plus vaillans. Car ayant fait durer quelque temps l'eſcarmouche pour déloger ceux qui eſtoient dans les hayes les plus proches de la rivie-

1589. re, ils firent ſortir en bataille une grande partie de leurs gens, qui donnerent teſte baiſſée dans le Corps de garde de la Maladerie, pour emporter ce logement. Mais le Mareſchal de Biron qui commandoit dans Arques, & qui s'eſtoit avancé juſqu'à la Maladerie, pour ſouſtenir ceux qui la défendoient, fit donner avec l'élite de ſes braves ſur ces hardis Ligueurs par le Grand-Prieur de France & par Damville, qui leur firent une ſi furieuſe charge, qu'ils les contraignirent de repaſſer tout en deſordre à Martingliſe, aprés leur avoir tué cent cinquante de leurs meilleurs hommes. Il y en eût encore un plus grand nombre de bleſſez. La Cornete du Duc de Nemours fut priſe en ce combat, & vingt Gentilshommes de marque y furent faits priſonniers.

Ce mauvais ſuccés ayant rebuté les ſoldats de la Ligue, le Duc de Mayenne demeura quatre ou cinq jours dans ſes quartiers, pour

leur donner loisir de se remettre de l'étonnement où ils estoient : aprés quoy ayant rassemblé toutes ses forces, il les fit passer la riviere un peu aprés minuit, pour attaquer au point du jour avec toute l'armée trois fois plus forte que celle du Roy, les retranchemens, dont une partie de ses gens avoient esté vigoureusement repoussez, & qu'il croyoit alors surprendre. Mais le Roy, qui ayoit esté bien averti de son dessein, s'estant rendu dans les tranchées deux ou trois heures avant le jour, avoit disposé toutes choses pour les bien recevoir, ayant garni de son Infanterie tout le dedans, & jetté hors des lignes sa Cavalerie pour rompre les premiers efforts de l'ennemi. 1589.

Cela n'empescha pas le Duc de Mayenne de poursuivre son entreprise, & d'aller au combat, qui fut & tres-long & tres-aspre. La Cavalerie Royale eût d'abord de l'avantage sur celle de la Ligue.

1589. Le Grand-Prieur, qui fut depuis Comte d'Auvergne & Duc d'Angouleſme, ayant tué d'un coup de piſtolet le ſieur de Sagonne Colonel de la Cavalerie Legere de la Ligue, pouſſa cét Eſcadron de quatre à cinq cens chevaux juſqu'à la Cornette blanche de l'Union ; & le Duc d'Aumale, qui avec un gros de ſix cens chevaux l'avoit ramené battant luy & trois Compagnies d'Ordonnance qui le ſoûtenoient juſqu'au pied des retranchemens, ſe vit auſſi contraint de reculer un peu en deſordre, pour ſe mettre à couvert du canon qui donnoit dans ſon Eſcadron. Mais la ſeconde attaque que fit faire le Duc de Mayenne par les Lanſquenets de Colalte & de Tremblecour, ayant à leur teſte le Comte de Belin, ſouſtenu à droit par le Duc de Nemours, qui avoit amené de ſon Gouvernement de Lyon trois mille hommes de pied & une Cavalerie fort leſte, & à gauche par le Duc d'Aumale avec

douze cens chevaux, fut beaucoup plus heureuſe. 1589.

Car tandis que l'on combatoit furieuſement à droit & à gauche contre les François & contre les Suiſſes de Galati & de Meru Mõtmorency Damville leur Colonel, les Lanſquenets de la Ligue, ſoit par ſtratagême, ſoit par laſcheté, ſe mirent à crier à ceux du Roy qui défendoient ce quartier-là, qu'ils vouloient paſſer de leur côté, & furent receûs dans les lignes. Leurs Capitaines même promirent ſolennellement au Roy de le ſervir fidellement, pourveû qu'on leur aſſeûraſt le payement de leurs mõtres, ce qu'on fit. Mais pendant que ce brave Prince couroit par tout, donnant ſes ordres pour repouſſer les ennemis, ces perfides voyant que le Duc de Nemours avoit rompu le bataillon des Suiſſes, tournerent tout-à-coup leurs armes contre ceux-là meſmes qui les avoient receûs, & s'emparerent de cette partie des lignes qu'ils li-

1589. vrerent aux Ligueurs, qui ſe rendirent enſuite maiſtres de la Maladerie. De ſorte que comme on avoit à combatre l'ennemi & au dedans & au dehors, ſi le Duc de Mayenne, qui devoit ſouſtenir avec tout le gros de l'armée ceux qui faiſoient l'attaque, euſt pris cét heureux moment pour donner aprés eux avec toutes ſes forces dans les lignes, il y a bien de l'apparence qu'il euſt accablé le petit nombre par la multitude, & qu'il euſt remporté ce jour-là une entiere victoire.

Mais comme il ne ſe haſtoit jamais que quand il eſtoit contraint de fuir, ſa marche trop lente dans une ſi belle occaſion où tout dépendoit de la promptitude, luy fit bientoſt perdre ſon avantage. Car le Comte de Chaſtillon eſtant accouru d'une part au ſecours du Roy avec les deux Régimens qui eſtoient dans Arques, & de l'autre le Duc de Montpenſier & le brave la Noüe s'étant rangez avec

leurs Gendarmes à ſes coſtez, ce vaillant Prince, qui avoit déja rallié la pluſpart de ſes gens que cette ſurpriſe avoit effrayez & mis en deſordre, chargea ſi furieuſement les Régimens de Colalte & de Tremblecour, qu'ils furent contraints de ſortir des retranchemens & de la Maladerie plus viſte qu'ils n'y eſtoient entrez, & de ſe retirer vers le Duc de Mayenne, qui ſembloit ne s'eſtre avancé au petit pas, que pour les recevoir, & non pas pour les ſouſtenir, & pour les ſeconder. Et en meſme temps le canon du Chaſteau qui l'avoit en but, donnant dans ſon armée, l'obligea de reprendre le chemin de ſes quartiers, en laiſſant la victoire au Roy, qui garda ſon logement d'Arques qu'on prétendoit luy enlever. 1589.

Ce qu'il y eût encore de plus honteux pour le Duc de Mayenne, fut que quatre ou cinq jours aprés s'eſtant allé poſter par un long détour devant Dieppe pour

1589. l'assieger, il se trouva luy-mesme assiegé par la petite armée du Roy, qui s'estant logé hors de la ville vis-à-vis de son camp, luy donnoit nuit & jour de continuelles alarmes, sans qu'il en osast sortir une seule fois pour faire ses approches. De sorte que dix jours aprés, sans avoir rien fait, il leva ce prétendu siege, repassa la riviere, & se retira dans la Picardie, sous prétexte que sa presence y estoit necessaire, pour empescher que les villes ligueuses de cette Province ne se missent sous la protection des Espagnols, qui taschoient sous main de surprendre la simplicité de ces peuples.

Voilà quel fut le succés de cette entrepriſe de la Ligue, qui avec ses trente mille hommes se vantoit de prendre le Roy de Navarre, ou le *Biarnois*, comme le peuple Ligueur parloit insolemment, & de l'amener à Paris, où la Duchesse de Montpensier & les autres Dames avoient déja loüé des

feneſtres à la ruë Saint Denis, pour avoir le plaiſir de le voir honorer par ſa captivité le triomphe du Duc de Mayenne. Mais Dieu en avoit diſpoſé tout autrement ; & ce célebre combat d'Arques, où ſelon toutes les apparences le Roy avec une poigné de gens devoit ſuccomber ſous l'effort d'une ſi formidable puiſſance, fut le point fatal de la décadence de la Ligue. Car encore que ſon Chef n'y euſt pas perdu plus de ſept à huit cens hommes, il y perdit l'honneur & la réputation du parti, qui depuis ce temps-là ne fit plus rien qui ne ſerviſt à la gloire de ſon vainqueur, en luy donnant lieu de faire éclater en toutes les occaſions ſa clemence en luy pardonnant, ou ſa valeur en le domtant, comme on le vit bientoſt aprés. 1589.

Car auſſitoſt qu'il eût receû le ſecours qu'il attendoit de quatre mille Anglois, & que le Duc de Longueville & le Mareſchal d'Aumont l'eûrent joint avec leurs trou- *Memor. de la Ligue, t. 4. Cayet, t. 1.*

1589. pes qu'ils luy amenerent de la Champagne & de la Picardie, il remonta le long de la Seine juſqu'à Meulan, où voyant que le Duc de Mayenne, qui pouvoit venir droit à luy pour le combatre ſi le cœur luy en euſt dit, ne paroiſſoit point, il paſſa la riviere, & s'alla loger le trente & unieme d'Octobre à la veuë de Paris, dans les villages d'Iſſy, de Vaugirard, de Monrouge & de Gentilly, réſolu d'attaquer dés le lendemain les fauxbourgs, que les Pariſiens avoient retranchez.

A cét effet, il diſtribua toute ſon Infanterie en trois Corps, pour donner en meſme temps par trois divers endroits; l'un, ſous le Mareſchal de Biron, du coſté des fauxbourgs Saint Marceau & Saint Victor; l'autre, ſous la conduite du Mareſchal d'Aumont, aſſiſté de Damville Colonel des Suiſſes, & de Bellegarde Grand Eſcuyer, à la teſte du fauxbourg Saint Jacques & de celuy de Saint Michel;

& le troiſiéme, commandé par les 1589.
ſieurs de la Noüe & de Chaſtillon, vis-à vis des Portes de Saint Germain, de Buſſy, & de Neſle. Ils eſtoient ſouſtenus d'autant de gros Eſcadrons de Cavalerie, à la teſte deſquels eſtoient le Comte de Soiſſons à droit, le Duc de Longueville à gauche, & le Roy meſme au milieu, du coſté du fauxbourg Saint Jacques : & quatre pieces de canon ſuivoient chacun de ces trois grands Corps, pour donner dans les portes de la ville, aprés qu'on auroit gagné les faubourgs.

Il n'y avoit rien de mieux concerté que cette entrepriſe, dont l'heureux ſuccés ſembloit eſtre infaillible. Car outre la force, on avoit dans la ville une ſecrete intelligence adroitemét conduite par le Préſident Nicolas Potier de Blanc-Meſnil, qui s'eſtant tiré des mains de Buſſy à force d'argent, avoit gagné un bon nombre de ceux que les Ligueurs ſoupçon-

1589. noient d'eſtre Royaliſtes, & qu'ils appelloient Politiques, avec leſquels il ſe devoit rendre maiſtre d'une des portes, & la livrer au Roy.

Le courage invincible de ce Préſident, & ſa fidelité inviolable au ſervice des Rois ſes Maiſtres en ces temps de troubles & de révolte, rendront éternellement ſa memoire & ſon nom venerables à toute la France, & ſingulierement à Paris ſa Patrie, qu'il honora du moins autant par ſa vertu, qu'il en fut honoré par ſa naiſſance, eſtant ſorti d'une des plus illuſtres maiſons de cette grande ville. Il eût la généroſité, pour ſervir ſon Prince, & ſauver l'Eſtat, de s'expoſer au danger évident de perir par la fureur des Seize. Car ces brutaux craignant l'eſprit, le cœur & la vertu de ce grand homme, qu'ils connoiſſoient être incapable de ſe détourner d'un ſeul pas du droit chemin que doit tenir un honneſte homme, qui ne manque jamais à

ſon devoir pour tout ce qu'il pourroit eſperer ou craindre ; ils le mirent deux fois en priſon, dans la Baſtille, & dans la Tour du Louvre où il couroit fortune de perdre la vie, s'il n'euſt eſté delivré par les bons offices que luy rendirent ceux qui eûrent la force de s'oppoſer à la rage de ces Tyrans. Et comme il vit en ſuite qu'il ne pouvoit plus ſervir à Paris, il ſe retira vers le Roy ſon Maiſtre, qui le fit Chef de cette partie de ſon Parlement qui fut établie à Chaalons. Il avoit le bonheur d'eſtre fils d'un Conſeiller, qui aquit tant de gloire dans l'exercice de ſa Charge, que le Chancelier de l'Hôpital a dit de luy, dans un de ſes Poëmes, qu'il avoit merité que la Cour luy fiſt ériger une ſtatuë au milieu du Temple de la Juſtice ; & il a maintenant encore aprés ſa mort l'honneur d'eſtre l'ayeul d'un autre Nicolas Potier, que le plus ſage comme le plus grand des Rois, qui ſçait égalemẽt connoître

1589.

Iacques Potier Conſeiller au Parlement.

dignumque videri
In médio ſtatuàm cui ponat Curia Téplo.

1589. & récompenſer le mérite, a mis à la teſte de ſon auguſte Parlement des Pairs.

Tout eſtant donc bien diſpoſé, par l'intelligence que l'on avoit avec le Préſident de Blanc-Meſnil, pour faire réüſſir l'entrepriſe du Roy, le jour de la Touſſaint, de grand matin, durant un brouïllard fort épais, les retranchemens & la teſte des fauxbourgs furent attaquez tout à la fois de ces trois coſtez, avec tant de vigueur & de furie, qu'ils furent tous emportez de vive force en moins d'une heure. Sept à huit cens hommes de ceux qui les défendoient y furent tuez. On y prit treize pieces de canon; & ſi celuy du Roy fuſt arrivé au temps qu'il avoit ordonné, il eſt certain que ce grand Prince, qui entra ſur les ſept à huit heures dans le fauxbourg Saint Jacques où il fut receû avec de grands cris de *Vive le Roy*, ſe fuſt rendu maiſtre ſans beaucoup de peine de tout le quartier de l'Univerſité.

Mais

Mais le ſieur de Roſne, qui commandoit alors dans Paris, ayant eû par ce retardement le loiſir de remparer les portes, & le Duc de Mayenne, auquel il avoit donné promptement avis des approches de l'armée Royale, y eſtant entré le lendemain avec toutes ſes troupes, le Roy ſe contenta d'avoir appris aux Pariſiens que les nouvelles qu'on leur débitoit tous les jours de ſa défaite prés de Dieppe, pour les amuſer, eſtoient fauſſes. Et aprés avoir demeuré plus de trois heures en bataille à la veuë de la ville, pour leur faire connoiſtre ou la foibleſſe ou la lâcheté de leurs Chefs qui n'oſerent jamais paroiſtre, il alla reprendre pendant l'hyver dans la Beauce, dans le Vendoſmois, dans la Touraine, dans l'Anjou, dans le Maine, dans le Perche, & dans la Baſſe-Normandie, la pluſpart des villes & des places fortes qui tenoient pour la Ligue, laquelle commençoit à ſe détruire encore par 1589.

1589. les meſmes voyes dont elles prétendoit ſe ſervir pour ſe conſerver. Voicy comment.

Elle fit tous ſes efforts pour obliger le Saint Pere & le Roy d'Eſpagne à s'engager ouvertement dans ſon parti, & elle y réüſſit enfin par les proteſtations que ſes Agens firent à Rome & à Madrit, que ſi l'on n eſtoit promptement & puiſſamment ſecouru de l'un & de l'autre, on ſeroit contraint de s'accommoder avec le Roy de Navarre: ce que le Saint Pere & le Roy Philippe ne vouloient nullement ſouffrir; l'un, de peur que la France ne tombaſt ſous la domination d'un Prince Heretique, & l'autre, parce qu'il vouloit entretenir cette grande diviſion dans le Royaume, eſperant bien en profiter, pour s'en rendre le maiſtre, ou du moins pour en occuper une bonne partie. Ainſi le Pape Sixte trompé d'ailleurs, tout habile homme qu'il eſtoit, par le Commandeur de Diou, & par ſes Collegues, qui luy firent

Cayet, t. 1. Mem. de la Ligue. Davila, &c.

accroire que le Navarrois ne pouvoit échaper des mains du Duc de Mayenne qui le tenoit investi, & enveloppé dans un coin de la Normandie, envoya Legat en France le Cardinal Caïetan Sujet du Roy d'Espagne, & grand Espagnol d'inclination & d'engagement, qui se rendit à Paris au commencement de Janvier, avec des remises pour trois cens mille écus, & ordre exprés de travailler à faire élire un Roy bon Catholique. 1589. Ann. 1590.

D'autre part, Bernardin de Mendoze Ambassadeur du Roy Philippe, soustenu de la faction des Seize, des Prédicateurs de la Ligue, & des Moines, dont la plus part étoient alors tout dévoûez à l'Espagnol, fit dans le Conseil général de l'Union, de la part de son Maistre, des propositions tres-plausibles & tres-avantageuses pour le soulagement des peuples, avec promesse de les secourir de toutes les forces de la Monarchie, protestant au reste que son Roy qui

1590. poſſedoit tant de Royaumes, dont il fit un ſuperbe dénombrement, ne prétendoit point du tout à celuy de France ni pour luy, ni pour ſon fils, & que pour récompenſe de ces grands ſecours qu'il vouloit donner aux Catholiques, il ne demandoit autre choſe que l'honneur d'être déclaré ſolennellement Protecteur du Royaume de France. Or c'eſt-là juſtement une des choſes qui contribua le plus à ruïner la Ligue, & à ſauver l'Eſtat, parce que cette propoſition artificieuſe, jointe à l'inſtruction du Legat, fit ouvrir les yeux au Duc de Mayenne, pour découvrir l'intention des Eſpagnols, qui ne ſongeoient qu'à s'établir ſur les ruïnes de ſon autorité; & en ſuite il prit une forte reſolution de s'oppoſer à leur deſſein, comme il fit toûjours depuis ce temps-là, par le conſeil des plus gens de bien d'entre ſes confidens, & ſingulierement de M. de Ville-Roy.

Ce ſage & habile Miniſtre, qui a ſervi avec tant de fidelité & de gloire cinq de nos Rois, voyant que par les mauvais offices qu'on luy avoit rendus auprés du feu Roy ſon Maiſtre, il ne pouvoit demeurer avec ſeûreté dans les villes de ſon obeïſſance, ni dans ſa maiſon durant la guerre, & qu'il n'avoit pas même pû obtenir un paſſeport pour ſortir du Royaume, fut contraint de ſe retirer à Paris avec ſon pere, & d'entrer dans le parti de l'Union. Mais on peut dire fort veritablement, qu'il y entra comme fit l'adroit & le ſage Chuſaï dans celui d'Abſalon à Jeruſalem, pour y détruire tous les artifices & les pernicieux conſeils du méchant Achitophel, qui ne tendoient qu'à la ruine entiere du Roy legitime David, contre lequel la Capitale de ſon Royaume s'eſtoit révoltée. Ainſi le ſieur de Ville-Roy n'embraſſa par pure neceſſité le parti de la Ligue, & ne ſe mit auprés du Duc de Mayenne dans Paris qui

1590.

Memoires de Ville-Roy.

1590. faiſoit la guerre à ſon Roy, que pour empeſcher par ſes bons conſeils qu'on ne ſuivit ceux des Eſpagnols, qui ſous prétexte de vouloir conſerver en France la Religion, ne ſongeoient qu'à ruiner l'Eſtat.

Auſſi comme David trouva bon que le fidelle Chuſaï demeuraſt toûjours à Jeruſalem ſans quitter Abſalon, parce qu'il ſçavoit bien qu'il luy ſeroit là beaucoup plus utile que s'il eſtoit auprés de ſa perſonne : de meſme, Henry IV. qui connoiſſoit l'adreſſe & la fidelité de Ville-Roy, ne voulut point qu'il ſortit de Paris, aprés la mort de ſon Prédeceſſeur, pour ſe rendre auprés de luy, parce qu'il étoit aſſeuré que ce grand homme luy rendroit bien plus de ſervice en demeurant avec le Duc de Mayenne, pour rompre, par ſes ſages remontrances, & par le credit qu'il s'eſtoit aquis auprés de ce Prince, toutes les meſures des Eſpagnols & de leurs partiſans,

C'eſt ce qu'il fit adroitement juſqu'à la fin, & principalement en cette occaſion d'où dépendoit ou le bonheur ou le malheur de ce Royaume, ſelon le parti qu'on prendroit. Car le Duc de Mayenne luy ayant demandé ſon avis ſur ce que le Legat & Mendoze avoient propoſé, il luy fit fort bien comprendre que toutes ces belles propoſitions ne ſe faiſoient par le Legat, par Mendoze, & par les Seize, que pour le dépoüiller de ſon autorité, & pour le ſoumettre luy & tout le parti de l'Union aux Eſpagnols, qui ne manqueroient jamais d'uſurper la domination ſur les François, & de rendre la guerre immortelle pour s'y maintenir : qu'en l'eſtat où il ſe trouvoit, & ſans ſouffrir un Chef au deſſus de luy, il pouvoit faire la guerre & la paix quand il le faudroit, avec la gloire d'avoir ſouſtenu luy ſeul la Religion & l'Eſtat, mais qu'en reconnoiſſant pour protecteur du Royaume le Roy d'Eſpagne, il ſe ſou-

1590.

Suite du Dial. du Manant & du Malheutre. Cayet.

1590. mettoit ſous ce ſuperbe titre à un puiſſant Maiſtre, qui ſçauroit bien luy oſter les moyens de faire ni l'une ni l'autre à l'avantage de la France.

Il n'en fallut pas davantage pour perſuader un homme auſſi éclairé & auſſi prudent que le Duc de Mayenne. Il s'aimoit à la verité, ce qui eſt naturel à tous les hommes; mais il aimoit auſſi l'Etat, ce qui eſt le propre d'un homme de bien. S'il ne pouvoit prétendre à la Couronne, comme il le voyoit parfaitement bien par plus d'une raiſon, il ne vouloit pas auſſi qu'elle fuſt à un Eſtranger, non pas meſme à un autre qu'à celuy à qui elle devoit eſtre de droit, la Religion ſauve. Il réſolut donc fortement dés ce temps-là, pour ſon intereſt particulier joint à celuy de l'Eſtat, de s'oppoſer à tous les efforts que feroient les Eſpagnols, & ſes parens meſmes les plus proches, pour uſurper la Couronne, ſous quelque pré-

texte que ce pût être : ce qui aſ- 1590.
ſeurément fut en partie cauſe du ſalut de l'Eſtat.

C'eſt pourquoy, pour oſter aux Eſpagnols toute eſperance de pouvoir jamais faire déclarer leur Roy Protecteur du Royaume de France, & de le rendre Maiſtre du Gouvernement, & des affaires de la Ligue, ſous ce nouveau Titre, comme les Seize, qui eſtoient déja tout à luy, le prétendoient : il dit fort adroitement en pleine Aſſemblée, que comme il ne s'agiſſoit que de la Religion dans cette guerre que la Sainte Union avoit entrepriſe, ce ſeroit faire injure au Pape, que de ſe mettre ſous une autre protection que la ſienne. Ce qui fut ſi agréablement receu de tout le monde, excepté de la faction des Seize, qu'il fallut enfin que les Eſpagnols déſiſtaſſent de leur pourſuite.

Et pour empeſcher qu'on ne parlât plus d'élire un autre Roy que le vieux Cardinal de Bourbon, ſous Mem. de la Ligue.

1590. le nom duquel il eſtoit le maiſtre, le fit verifier au Parlement l'Ordonnance du Conſeil Général de l'Union, par laquelle ce Cardinal eſtoit déclaré Roy, & il le fit proclamer dans toutes les villes du parti, en retenant toûjours, par cét Arreſt du Parlement, la qualité & le pouvoir de Lieutenant Général de la Couronne, juſqu'à ce que ce Roy fuſt délivré de ſa priſon. Et en meſme temps pour ruiner la faction des Seize qui eſtoit toute Eſpagnole, il caſſa le Conſeil de l'Union, diſant que puis qu'il y avoit un Roy proclamé, duquel il eſtoit auſſi Lieutenant, il ne devoit plus y avoir d'autre Conſeil que le ſien, qui le devoit ſuivre par tout.

Ainſi le Duc de Mayenne ayant pris, ſous le nom d'un Roy chimerique, toute l'authorité Royale, & renverſé tous les deſſeins des Eſpagnols, ſe remit en campagne, & aprés avoir enfin reçû à compoſition le Chaſteau du Bois-de-

Vincennes qu'on avoit inveſti depuis plus d'un an, il reprit Pontoiſe & quelques autres places qui empeſchoient la liberté du commerce. En ſuite voulant regagner tous les paſſages de la Seine, pour avoir par eau la communication de Roüen, & de la mer, il alla mettre le ſiege devant le Fort de Meulan, où il perdit inutilement bien du temps, tandis que le Legat, contre lequel le Parlement ſéant à Tours fit un ſanglant Arreſt, travailloit à Paris de toute ſa force, pour empeſcher qu'on ne s'accommodaſt avec le Roy, quand meſme il ſe convertiroit. 1590.

Pour cét effet, comme il vit que la faction des Seize & des Eſpagnols eſtant fort affoiblie depuis ce que le Duc de Maænne avoit fait contre eux, les Royaliſtes, que l'on appelloit les Politiques, avoient repris cœur, & commençoient à dire hautement qu'on eſtoit obligé de ſe réünir avec les Catholiques qui ſuivoient le Roy : il leur

1590. oppoſa ce que les Docteurs factieux venoient de déclarer contre eux dans la Sorbonne le dixiéme de Février de cette année mil cinq cens quatre-vingt-dix. Car par ce Decret on ordonne aux Docteurs & aux Bacheliers, [d'avoir en horreur, & de combattre fortement les opinions peſtilentes, & les damnables ſentimens que les ouvriers d'iniquité s'efforçoient tous les jours de faire gliſſer dans les ames ſimples, principalement ces propoſitions : Que Henry de Bourbon pouvoit & devoit étre honoré du titre de Roy : Qu'il eſt permis en conſcience de tenir ſon parti, & de luy payer les Tailles ; & qu'on le pouvoit reconnoiſtre pour Roy, à condition qu'il ſe fit Catholique, &c.] Et l'on ajouſte, [Que ſi quelqu'un refuſe d'obeïr à ce Decret, la Faculté le déclare pernicieux à l'Egliſe de Dieu, parjure & deſobeïſſant à ſa Mere, & enfin le retranche de ſon corps comme un membre pourri qui gaſte les autres.]

Un Decret de cette force fut d'un grand ſecours aux zelez de la Ligue, pour oſter aux plus ſages la liberté qu'ils avoient priſe de porter le peuple à faire la paix. Et le Legat, pour empêcher qu'on n'oſaſt plus la prendre, s'aviſa de faire jurer de nouveau ſur les Saints Evangiles, entre ſes mains, dans l'Egliſe des Auguſtins, aux Officiers de la Ville & aux Capitaines des quartiers, [Qu'ils perſevereroient toûjours dans la Sainte Union; qu'ils ne feroient jamais ni paix ni tréve avec le Roy de Navarre, & qu'ils employeroient leurs biens & leur vie pour la délivrance de leur Roy Charles X.] ce que l'on fit pareillement jurer à tous les Officiers du Parlement & des autres Compagnies, ſans que perſonne oſaſt s'y oppoſer. Tant la crainte avoit prévalu en ce temps-là ſur le courage & la vertu de ceux qui connoiſſant & déteſtant en leur ame l'injuſtice de ce ſerment, devoient plûtôt mourir que de le faire lâchement contre leur conſcience. 1590.

1590. Mais la proſperité des armes du Roy préparoit cependant les voyes de les mettre un jour en eſtat d'être heureuſement diſpenſez par luy-même du malheureux ſerment auquel il eſt tout évident qu'ils ne pouvoient eſtre obligez. Car aprés s'eſtre rendu maiſtre de toute la Baſſe-Normandie, il accourut au ſecours du Fort de Meulan, où il jetta plus de troupes qu'il n'en falloit pour le défendre, & contraignit par là le Duc de Mayenne d'en lever le ſiege. Puis ayant pris de vive force, à ſa veuë, le Pont de Poiſſy, il mena ſon armée victorieuſe devant Dreux; ce qui donna lieu à la fameuſe Bataille d'Ivry.

Diſcours verit. de la Bataille d'Ivry.

Comme la priſe de cette Ville euſt extrêmement incommodé Paris, en luy fermant par là l'entrée & le commerce de la Normandie, de la Beauce, & du Païs Chartrain, le Duc de Mayenne réſolut de la ſecourir de toutes ſes forces. Pour cét effet, ayant reçû le ſe-

cours de quinze cens Lances & de cinq cens Carabins, que le Roy Philippe, qui publia en même temps ſon manifeſte pour juſtifier ſes armes, fit donner à la Ligue par le Duc de Parme, ſous la conduite du Comte d'Egmont, il paſſa la Seine ſur le Pont de Mante, & s'avança vers Dreux, en réſolution pourtant d'y jetter ſeulement du ſecours, & de ſe tenir toûjours au-deça de la riviere d'Eure, pour ne pas s'expoſer au hazard d'une bataille. Mais ſur le faux avis qu'il reçût de ſes Coureurs, que le Roy, qui avoit effectivement quitté le ſiege pour le combatre, eſtoit parti de Nonancour, en prenant à gauche la route de Verneüil, comme s'il euſt voulu retourner dans la Baſſe-Normandie, il fût obligé, malgré qu'il en euſt, par les clameurs des hauts Officiers, & ſur tout du jeune Comte Philippe d'Egmont, de paſſer ſur le Pont d'Ivry, pour le pourſuivre, & pour le combatre en cette prétenduë retraite. 1590.

1590. Mais ſi le Roy, qui ne ſouhaitoit rien tant que de le pouvoir joindre en raſe campagne, & ne le croyoit pas ſi preſſé, fut agréablement ſurpris d'apprendre qu'il avoit déja paſſé la riviere : ce Duc le fut auſſi bien fort, & d'une autre maniere, voyant que bien loin de tourner le dos, il venoit droit à luy en bon ordre pour donner bataille, & qu'il n'y avoit plus moyen de s'en dédire. Mais comme il eſtoit déja tard ; que de moment en moment il venoit au Roy de la Nobleſſe & des ſoldats qui accouroient des garniſons voiſines, pour ne pas manquer à un jour de bataille, & que le Duc de Mayenne faiſoit ferme de ſon côté pour remarquer tous les avantages qu'il pourroit prendre : les deux armées qui n'eſtoient éloignées que d'une lieuë l'une de l'autre, aprés quelques legeres eſcarmouches, ſe retirerent dans leurs logemens, réſoluës d'en venir aux mains le jour ſuivant, qui fût un Me-

credy quatorziéme du mois de Mars. 1590.

Entre la riviere d'Eure & celle d'Itton qui paſſe par Evreux, il y a vis-à-vis d'Ivry une belle plaine d'environ une lieuë de l'argeur, ſans hayes, ſans foſſez, ſans buiſſons qui puiſſent empeſcher qu'on ne la traverſe aiſément de tous côtez, eſtant bornée à l'Orient d'un petit bois & de la riviere d'Eure, ſur laquelle eſt le bourg d'Ivry, & à l'Occident des villages de Saint André & de Fourcanville où le Roy s'eſtoit logé cette nuit-là. Ce fut en cette plaine que l'armée Royale & celle de la Ligue ſe rangerent preſque en meſme temps ſur les huit à neuf heures en cét ordre. Le Roy s'eſtant avancé cinq à ſix cens pas devant les villages de Fourcanville & de Saint André qu'il avoit à dos, forma ſon gros Eſcadron de ſix cens chevaux en cinq rangs chacun de ſix-vingts, au premier deſquels, où luy meſme voulut combatre, il n'y avoit que

Mem. de la Ligue, t. 4. Lettr. du Roy au Maire de Lingr. ibid. Memoires de Sully. d'Aubigné. Cayet. &c.

1590. Princes, Ducs, Comtes, Marquis, Cordons bleus & Grands Seigneurs, la pluſpart Catholiques, comme l'eſtoit auſſi la plus grande partie de ſon armée.

Car depuis qu'on eût veû que la Ligue, pour ſe maintenir, vouloit qu'on ſe fiſt Eſpagnol, la Nobleſſe Françoiſe qui avoit le cœur trop généreux pour ſouffrir qu'on luy pût jamais faire ce reproche, abandonnant ce parti, ſe jettoit tous les jours dans celuy du Roy. Il ſe vit ainſi bien-tôt en eſtat de triompher avec ſes forces de celles de la Ligue & de l'Eſpagne, quand même il n'eût point eû de Huguenots, qui n'eſtoient qu'en fort petit nombre dans ſon armée, en comparaiſon de cette grande multitude de ſoldats, & ſur tout de Gentilshommes Catholiques, qui accouroient à luy de toutes parts, & en faiſoient preſque toute la force. Et ce qui attira ſur elle la protection du grand Dieu des Armées, fut que le jour précedent,

Cayet, t. 1. p. 327.

comme on vit que l'ennemi, qui avoit passé la riviere, ne pouvoit plus éviter la bataille, ces Princes, ces Seigneurs, ces Gentilshommes Catholiques, & les soldats à leur exemple, assisterent tous à la Messe, à Nonancour, & y communierent, pour se préparer au combat, en se munissant du Pain des forts & des Heros, comme ce divin Sacremcnt est appellé dans l'Ecriture. Le Roy de son costé, qui avoit déja dans l'ame de grandes disposítions à se convertir, protesta ce jour-là même à ces Princes & à ces Seigneurs, qu'il prioit ce grand Dieu, qui seul penetre dans le fond des cœurs pour en découvrir les intentions, de disposer de luy en cette fatale journée comme il jugeroit estre necessaire pour le bien de toute la Chrestienté, & en particulier pour le salut & pour le repos de la France. 1590. Ibid. Ibid.

Ce fut avec ces beaux sentimens qu'il se mit le lendemain à la teste de son gros Escadron de six cens

1590. chevaux. Il eſtoit flanqué à droit d'un gros Bataillon de deux Régimens Suiſſes du Canton de Soleure, & du Colonel Baltazard, & à gauche d'un autre Bataillon de deux Regimens du Canton de Glaris & des Griſons ; ces Bataillons ayant pour les ſouſtenir, l'un à la main droite les Regimens des Gardes & de Brigneux, & l'autre à la gauche ceux de Vignolles & de Saint Jean. Le Duc de Montpenſier les ſuivoit en tirant ſur la gauche, avec ſon eſcadron de cinq à ſix cens chevaux entre deux Regimens, l'un de Lanſquenets, & l'autre de Suiſſes, couverts de deux troupes choiſies entre l'Infanterie Françoiſe. Le Marêchal d'Aumont fermoit cette gauche, ayant dans ſon Eſcadron trois cens bons chevaux, deux Regimens François à ſes côtez, & devant luy les Chevaux-Legers en deux troupes de deux cens chevaux chacune, commandées par le Grand-Prieur leur Colonel, & par Givry leur Marê-

chal de Camp. Et ceux-cy avoient à leur droite, ſur la meſme ligne, le Baron de Biron, qui avec ſon Eſcadron de deux cens cinquante chevaux couvroit celuy du Duc de Montpenſier, & l'Artillerie de quatre canons & deux coulevrines étoit placée ſur leur gauche. 1590.

De l'autre côté, le Marêchal de Biron, avec deux cens cinquante chevaux & deux Regimens François à ſes côtez, eſtoit à la droite du gros Eſcadron du Roy, aprés les Regimens des Gardes & de Brigneux, mais un peu en arriere, pour ſervir de Corps de reſerve; & le Comte Theodoric de Schomberg, qui commandoit l'Eſcadron des Reitres, flanqué pareillement de deux petits Corps d'Infanterie Françoiſe, faiſoit la pointe droite un peu courbée en forme de croiſſant comme la gauche. Ainſi fut diſpoſée l'armée Royale qui eſtoit de neuf à dix mille hommes de pied, & de deux mille ſept ou huit cens chevaux diviſez en ſept Eſca-

1590. drons, ayant chacun à leur teſte un peloton d'enfans perdus.

Celle de la Ligue parut en même temps, mais en des poſtes un peu plus relevez & plus reculez vers la riviere que ceux où elle eſtoit le jour précedent, & fut rangée à peu prés en même ordre que l'armée Royale, excepté que comme elle eſtoit plus nombreuſe, étant de quatre à cinq mille chevaux, & de douze mille hommes de pied, ſes pointes beaucoup plus épaiſſes s'avançoient & ſe courboient un peu plus, en faiſant un plus grand croiſſant. Le Duc de Mayenne avec ſa Cornette d'environs trois cens chevaux, auquel le Duc de Nemours ſon frere uterin ſe joignit avec un pareil nombre de Gendarmes, ſe mit vis-à-vis de celle du Roy, au milieu de ſon croiſſant, entre deux gros Eſcadrons, chacun de ſix à ſept cens lances de Flamands & de Walons commandez par le Comte d'Egmont. Ils eſtoient flanquez à droit

& à gauche de deux gros Bataillons de Suiſſes des Cantons Catholiques couverts d'Infanterie Françoiſe, & ayant à leurs flancs deux Eſcadrons de Carabins Walons. 1590.

Ceux-cy eſtoient ſuivis de deux autres Eſcadrons, l'un de cinq cens chevaux à la main droite, & l'autre de trois à quatre cens à la gauche, où eſtoit leur Artillerie, conſiſtant en deux coulevrines & deux baſtardes. La Cavalerie Legere commandée par le Baron de Roſne, s'étendoit ſur la même main, devant un gros Eſcadron de Gendarmes qui la ſouſtenoit; & deux Eſcadrons de Reitres conduits par le Duc de Brunſvic & par Baſſompierre, eſtoient à la pointe droite avec le Regiment de Cavalerie du Chevalier d'Aumale, qui le laiſſa commander à ſon Lieutenant, pour ſe ranger auprés du Duc de Mayenne, dans ce formidable gros de plus de dix-huit cens Lances qui devoit affronter l'Eſcadron Royal plus foible d'hommes de plus des

1590. deux tiers, & qui n'avoit que le piſtolet & l'épée, n'y ayant pas en toute l'armée du Roy une ſeule lance. Les Lanſquenets de la Ligue, & le reſte de ſon Infanterie Françoiſe, furent partagez en pluſieurs Bataillons, qui comme ceux du Roy furent mis aux flancs de leurs eſcadrons, entre leſquels & ces Bataillons on ne laiſſa pas aſſez d'intervalle pour donner lieu aux Reitres de faire librement leur caracol : ce qui leur cauſa du deſordre.

Les deux armées rangées de la ſorte ſur les dix heures, ſe meſurerent quelque temps, ſe conſiderant l'une l'autre en deux eſtats bien differens. On ne voyoit en celle de la Ligue qu'or & argent en broderie ſur des magnifiques caſaques d'écarlatte & de velours de toutes ſortes de couleurs, & qu'une infinité de banderolles attachées à cette épaiſſe foreſt de lances qui menaçoient de renverſer du premier choc ceux qui en ſeroient rudement

rudement atteints, avant qu'ils puſſent s'approcher chacun de ſon homme, pour luy décharger, à coup ſeûr, ou pour luy appuyer le piſtolet. Celle du Roy tout au contraire n'avoit pour tout ornement que le fer, la joye qui brilloit dans les yeux de tous les ſoldats allans au combat comme à une victoire certaine, & ſur tout cette troupe invincible de deux à trois mille Gentilshommes qu'il y avoit en cette armée, & à qui le Roy, arme comme eux de ſimples armes, inſpiroit par ſa ſeule preſence & par ſes regards autant d'ardeur & de courage qu'il en falloit pour marcher ſur le ventre à tout le reſte de la terre. 1590.

Cependant, comme il vit que s'il ne s'approchoit plus prés des ennemis, il n'y auroit point de Bataille, parce qu'ils eſtoient réſolus de ne pas quitter l'avantage de leur poſte, il s'avança vers eux de plus de cent cinquante pas, ne laiſsãt entre les deux armées qu'au-

1590. tant d'eſpace qu'il en faut pour aller à la charge ; & par ce mouvement qu'il fit avec beaucoup de jugement & d'adreſſe, en tirant un peu ſur la gauche afin de prendre le deſſus du vent, qui euſt pû rejetter toute la fumée des arquebuſades ſur ſon armée, il engagea tellement la partie, qu'il falloit neceſſairement en ſuite qu'elle ſe joûaſt.

Ce fut pour lors qu'ayant pris ſon caſque, ſur le cimier duquel il y avoit trois grandes plumes blanches, qu'on pouvoit aiſément remarquer de loin, eſtant monté ſur un grand & tres-beau cheval de Naples bay-brun paré d'un ſuperbe panache qui le diſtinguoit de tous les autres, il fit une courte priere à Dieu, laquelle fut ſuivie de grands cris de *Vive le Roy*. Car pour ces belles & longues harangues que nos Hiſtoriens font faire en ce moment à ce grand Prince & au Duc de Mayenne à la tête de leurs armées, elles ne

se firent asseurement jamais que dans les cabinets de ces Auteurs. Car un de ceux qui combatirent à cette bataille nous asseure qu'il ne parla que du geste & des yeux à ceux qui étoient trop éloignez de luy pour le pouvoir entendre, & ne dit aux Seigneurs du premier rang de son Escadron que ce peu de mots : [Mes Compagnons, voilà nos ennemis que nous cherchions, allons à eux, Dieu est pour nous. Si vous perdez la veuë de vos Cornettes, ralliez-vous à mon panache blanc ; vous le trouverez au chemin de l'honneur & de la victoire.] 1590.

Pour le Duc de Mayence, qui estoit & grand Capitaine, & malgré toute sa lenteur naturelle brave soldat, quand il avoit une fois pris le parti de combatre, il ne fit que montrer aux premiers rangs de son armée le Crucifix qu'un bon Cordelier, qui fit la priere, portoit devant luy. Il voulut faire entendre par ce geste, sans perdre des paroles qu'on n'eust point du

1590. tout entenduës, que c'eſtoit pour la Religion qu'ils alloient combatre contre les Héretiques, & leurs fauteurs ennemis déclarez de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe.

Il n'eſtoit pas loin de midy, lors qu'on vint dire au Roy que Charles de Humieres Marquis d Encre, celuy qui fut en partie cauſe de la victoire de Senlis, n'eſtoit qu'à un bon quart de lieuë du Champ de bataille avec deux à trois cens Gentilshommes qu'il amenoit de Picardie, où preſque toute la Nobleſſe qui avoit eſté la premiere à ſigner la Ligue, l'avoit abandonnée. Mais pour ne pas laiſſer ralentir l'ardeur des ſoldats, qui ne demandoient qu'à joindre au plûtôt l'ennemi, il ſe contenta de marquer l'endroit où le ſieur de Vic Sergent de bataille poſteroit ce nouvel Eſcadron, qui arriva encore aſſez tôt pour ſe ſignaler en cette journée. Cela fait, ſans plus differer il donne le ſignal, & le jeu commence par le canon, qui

fut ſi promptement & ſi bien exécuté par l'ordre du Grand-Maiſtre Philibert de la Guiche, qu'avant que celuy de la Ligue joüât on tira neuf canonades qui firent grand fracas, principalement dans les Eſcadrons des Reitres. 1590.

Ainſi, aprés qu'on eût encore tiré trois ou quatre volées de part & d'autre, deux gros Eſcadrons de François & d'Italiens, ayant les Lanſquenets à leurs flancs, s'avancent, & vont à la charge contre la pointe gauche de l'armée Royale, pour ſe mettre à couvert de cette tempeſte. Mais le Maréchal d'Aumont qui étoit à cette pointe, ayant fait plus de la moitié du chemin pour les rencontrer, les repouſſe, leur fait monter la croupe, & les mene toûjours battant juſqu'à l'entrée de ce petit bois qui bornoit la plaine, puis ſe va remettre à ſon poſte comme il en avoit ordre du Roy.

Tandis que ceux-cy ſont ſi mal menez, les Reitres de leur droite

1590. voulant gagner le canon, duquel ils avoient eſté les plus maltraitez, vont charger les Chevaux-Legers du Roy avec tant de furie, qu'ils les font d'abord reculer; & au même temps deux autres eſcadrons de Flamans & de Walons les voyant ébranlez s'avançent pour les enfonçer. Mais le Baron de Biron d'un côté, & de l'autre le Duc de Montpenſier les ayant pris par les flancs, les arreſtent, les enfoncent, les percent; & les Chevaux-Legers, auſquels ils avoient donné le tems de ſe rallier, eſtant retournez à la charge, les Reitres reculent, abandonnant lâchement les Walons; & n'ayant pû ſe retirer, ou plûtôt ſe ſauver par les intervalles qui eſtoient trop étroits, ils ſe renverſent ſur leurs gens, & mettent tout en deſordre, malgré tous les ſoins du Duc de Brunſvik leur Colonel, qui ne put jamais les rallier, & s'alla jetter enſuite dans cét Eſcadron de Walons, aimant mieux perir glorieuſement avec

ces vaillans hommes qui furent enveloppez & taillez en pieces, que de fuir avec les ſiens. 1590.

On combatit ainſi avec aſſez d'opiniâtreté de part & d'autre durant lequel temps, tous les Eſcadrons des deux ailes furent à la charge, & ſe meſlerent, excepté celuy du Marêchal de Biron, qui avec ſon Corps de reſerve ſe tenoit toûjours preſt pour empeſcher, comme il fit, que l'ennemi ne put faire aucun ralliment. Mais ce qui acheva de décider de la fortune de cette grande journée, & d'aſſeûrer une pleine victoire au Roy., fut cette valeur heroïque qu'il fit paroître en combatant ce formidable Eſcadron de dix-huit cens Lances, que le Duc de Mayenne n'avoit rendu ſi fort que pour donner avec un ſi grand avantage ſur celuy du Roy, ne doutant point que s'il le pouvoit rompre, la victoire ne fuſt à luy.

Comme il vit donc ſes Reitres en déroute, pour empêcher qu'ils

1590. ne le miſſent luy-même en deſordre en tombant ſur ſes gens, il entraîna tout ce grand corps aprés luy, & fit avancer quatre cens Carabins choiſis, armez de plaſtrons & de morions, auſquels le Comte de Tavannes qui les conduiſoit fit faire une décharge de vingt-cinq pas ſur le premier rang de l'Eſcadron Royal pour l'éclaircir ; & en même temps le Duc, qui paroiſſoit à la teſte du ſien ſur un cheval Turc, le plus beau qu'on vit jamais, donne de furie, la lance baiſſée, ſuivi de toute cette groſſe troupe, ſur ceux qu'il croyoit déja bien fort ébranlez par une ſi ſoudaine & ſi furieuſe décharge. Ils ſouſtinrent pourtant ce rude choc, demeurant toûjours fermes ſur la ſelle ; & il s'en trouva tel ſur qui trois lances rompirent, ſans qu'il en quittât pour cela les étriers.

Mais ce qu'il y eût de plus admirable, fut que le Roy qui partit du front de ſon Eſcadron deux fois la longueur de ſon cheval

avant tout autre, s'alla jetter teſte baiſſée, le piſtolet au poing, dans cette épaiſſe & horrible foreſt de lances, & ſe meſla parmi les ennemis avec tant de courage, qu'il leur fit bien ſentir que s'il ſçavoit donner ſes ordres en grand Capitaine, il les ſçavoit exécuter en combatant comme un des plus vaillans hommes du monde. 1590.

Auſſi fut-il ſi bien ſuivi de tous ſes braves qu'un exemple ſi merveilleux rendoit plus forts que des lions, qu'aprés un bon quart d'heure de combat à grands coups d'épée & de piſtolet, dans cette ſanglante meſlée où les lances étoient inutiles, tout ce gros fut percé, rompu, diſſipé, taillé en pieces, ou mis en fuite, ſans que le Duc de Mayenne, qui fit ce jour-là, au jugement même du Roy, tout ce que l'on pouvoit attendre d'un grand General & d'un brave ſoldat, les pût jamais rallier, quelque effort qu'il fit pour les arrêter. De ſorte que ſe voyant ſur le point

1590. d'eſtre envelopé, il ſe retira des derniers vers le Pont d'Ivry, qu'il fit rompre, aprés l'avoir paſſé avec la plus grande partie des fuyards pour ſe ſauver à Mante ; les autres, avec le Duc de Nemours, le Chevalier d'Aumale, Roſne, Tavannes & Baſſompierre, ayant pris le chemin de la plaine pour gagner Chartres.

Cependant les victorieux eſtoient fort en peine du Roy, qui avoit diſparu dans ce gros de dix-huit cens lances qu'il avoit enfoncé le premier, lors que l'ayant apperçû revenant l'épée haute toute ſanglante, aprés avoir encore défait, au ſortir d'une ſi furieuſe meſlée, trois Cornetes de Walons qui étoient reſtez entre les deux Bataillons de Suiſſes, & s'en venoient droit à luy en deſeſperez, tout le Champ de Bataille retentit auſſitôt d'une infinité de cris de *Vive le Roy*. Alors, comme la victoire étoit aſſeûrée & complete, n'y ayant plus ſur le champ que ces Suiſſes en

état de combatre, car tout le reſte des gens de pied, & ſur tout les Lanſquenets, abandonnez de la Cavalerie, avoient eſté hachez en pieces, excepté ceux qui s'étoient ſauvez de bonne heure, le Roy, pour gratifier les Cantons, leur fit grace, à condition qu'ils garderoient deſormais plus fidellement le Traité d'alliance qu'ils avoient fait avec la Couronne de France, & ne ſerviroient plus contre luy. Aprés quoy il ſe mit avec le Prince de Conty, le Duc de Montpenſier, le Comte de Saint Paul, le Marêchal d'Aumont, tous les autres Seigneurs & Gentilshommes, à la pourſuite des fuyards juſqu'à Roſny, laiſſant le reſte de l'armée, qui ſuivoit au petit pas, ſous la conduite du Marêchal de Biron. 1590.

Telle fut l'iſſuë de la fameuſe Bataille d'Ivry, où la Ligue perdit & ſa réputation & ſes forces. Preſque toute l'Infanterie de ce parti y fut taillée en pieces, ou ſe rendit.

1590. De la Cavalerie il y en eût plus de quinze cens de tuez ſu la place, ou de noyez au gué d'Ivry, qui eſt tres-dangereux. Le Comte d'Egmont Général des troupes Eſpagnoles, & Guillaume de Brunſvic Colonel des Reitres, fils naturel du Duc Henry, furent reconnus entre les morts, & peu aprés honorablement enterrez par l'ordre du Roy dans l'Egliſe d'Evreux. Outre les ſoldats François que le Roy voulut qu'on épargnat, & qui prirent quartier parmi ſes troupes, on fit plus de quatre cens priſonniers de marque, entre leſquels eſtoient un Comte d'Ooſt-Friſe qui combatit parmi les Reitres, le Baron d'Huren, les ſieurs de Médavid, de Bois-Dauphin, de Caſteliere, de Fontaine Martel, de Sigogne, qui ſe rendit avec la Cornete Blanche à Roſny, qui fut depuis Duc de Sully, & pluſieurs autres Seigneurs & Gentilshommes Eſtrangers & François.

Le canon, les munitions, le ba-

gage, le grand Etendard des Flamands, vingt Cornetes, la Colonelle des Reitres, & plus de ſoixante Enſeignes de gens de pied, ſans compter les vingt-quatre Drapeaux des Suiſſes que le Roy fit rapporter à leurs Superieurs, furent les illuſtres marques d'une ſi glorieuſe victoire, qui ne coûta que tres-peu de ſang au vainqueur. Car il ne demeura de perſonnes conſiderables du côté du Roy, que Clermont d'Entragues Capitaine des Gardes, qui fut tué prés de Sa Majeſté, le Comte de Schomberg, les ſieurs de Feuquieres, de Crenay Cornete de Montpenſier, & de Longaunay vieux Gentilhomme Normand de ſoixante & douze ans, qui fut l'unique que le canon de la Ligue emporta, & vingt-cinq à trente autres Gentilshommes qui furent la pluſpart tuez dans l'Eſcadron du Roy. Il n'y en eût de bleſſez que François de Daillon Comte du Lude, fils de ce ſage & vaillant Guy de 1590.

1590. Daillon Gouverneur de Poitou, qui défendit avec tant de gloire Poitiers contre l'Admiral de Coligny, & conſerva la Province au Roy avec tant de fidelité & de valeur contre les Huguenots & les Ligueurs dont il fut toûjours le grand ennemi ; Henry de Laval Marquis de Neſle, le Comte de Choiſy, les ſieurs d'O, de Roſny, Lauvergne, Monloüet, & une vingtaine d'autres Gentilshommes qui échaperent tous de leurs bleſſeûres.

Ce qu'il y eût encore de plus merveilleux, & qui marque le ſoin tout particulier que le Ciel prenoit de favoriſer le bon droit de Sa Majeſté, c'eſt que le meſme jour Jean Louïs de la Rochefoucaut Comte de Randan, Général des troupes de la Ligue en Auvergne, qui aſſiégeoit la ville d'Iſſoire, perdit la vie & ſa petite armée, laquelle fut entierement défaite par le Marquis de Curton Chef des Royaliſtes, & que le ſieur de Lanſſac, qui vouloit ſurprendre le

Mans pour la Ligue, au parti de laquelle, aprés l'avoir abandonné, il s'eſtoit de nouveau rangé, en fut bravement repouſſé. Enfin depuis ce temps-là le parti Royal remporta toûjours de grands avantages dans toutes les Provinces en une infinité d'occaſions que je ne dois pas décrire en particulier, puis que mon deſſein n'a eſté que de m'attacher ſeulement aux parties les plus eſſentielles de la Ligue, pour ne me pas engager trop avant dans l'Hiſtoire de France, qui embraſſe bien plus de choſes que celle que j'écris. 1590.

Suivant donc toûjours ce deſſein, ce que je dois maintenant remarquer, c'eſt que cette grande victoire euſt attiré deſlors la ruine entiere de la Ligue, ſi aprés que Vernon & Mante ſe furent rendus le lendemain de la bataille au Roy, qui eſtoit Maiſtre de tous les paſſages de la Seine juſqu'à Paris, il ſe fut preſenté avec ſon armée victorieuſe devant cette Capitale de

1590. ſon Royaume, où il n'y avoit alors ni vivres, ni munitions, ni Gouverneur, ni gens de guerre, & où le peuple ſe voyant dénué de toutes choſes, eſtoit fort ébranlé. Car il y a grande apparence que les Politiques encouragez & par ſa victoire & par ſa preſence l'euſſent emporté ſur les Seize, & qu'on luy euſt ouvert les portes. Auſſi c'étoit-là le conſeil que le ſage la Noüe luy donnoit : mais ſoit que le Marêchal de Biron, qui n'avoit pas envie d'aller ſi tôt planter des choux dans ſon jardin, voulant tirer la guerre en longueur, luy eût fait prendre une autre réſolution, ou qu'il l'eût priſe de luy-même, ne ſe croyant pas encore aſſez fort, il demeura quinze jours à Mante, ſans rien entreprendre contre les Ligueurs, auſquels il donna le loiſir de ſe reconnoître, & de ſe mettre en eſtat de luy réſiſter.

En effet, les fauſſes nouvelles qu'on ſemoit parmi le peuple, pour

luy faire accroire que la perte qu'on avoit faite n'eſtoit pas ſi grande qu'on l'avoit cruë; les Sermons des Prédicateurs, les promeſſes des Eſpagnols, la preſence du Legat & de l'Archevêque de Lyon qui s'étoit depuis peu racheté de ſa priſon, & qui fut fait Châcelier de la Ligue; & le bon ordre que le Duc de Mayenne fit mettre à Paris, où il jetta des troupes avant que de ſortir de S. Denis, pour s'approcher des Païs-Bas, d'où il attendoit du ſecours: toutes ces choſes, dis-je, firent ſi bien revenir les eſprits de la frayeur où ils eſtoient auparavant, qu'il ne parut plus d'émotion dans la ville, que tout y fut tranquille, & qu'on s'y réſolut à ſe défendre juſques à la derniere extrêmité. 1590.

C'eſt ce que l'on fit peu de tems aprés durant le ſiege de Paris de la maniere du monde la plus étonnante, & qu'on peut mettre au nombre de ces évenemens extraordinaires & merveilleux, qu'on doit

1590. appeller les miracles de l'Hiſtoire, & que l'on ne croiroit jamais, s'ils n'eſtoient appuyez d'une infinité de témoignages irreprochables. Car enfin, le Roy connoiſſant fort bien que la fin de la guerre & de la Ligue dépendoit de la priſe de Paris, réſolut de ne plus differer à prendre cette occaſiõ qu'il croyoit avoir encore entre ſes mains, ne voyant pas qu'il l'avoit déja laiſſé échaper par un trop long retardement. Il ſortit donc de Mante le dernier jour du mois de Mars avec ſon armée qui eſtoit alors de douze mille hommes de pied & de trois à quatre mille chevaux, & dans le mois d'Avril il ſe rendit maiſtre de Corbeil, de Melun, de Bray, de Montereau-faut-Yonne, de Lagny, de Beaumont ſur Oiſe, de Provins, & des Ponts de Saint Maur & de Charenton.

Une intelligence qu'il avoit dans Sens n'ayant pas réüſſi, il y fit donner aſſez bruſquement deux aſſauts, où ſes gens furent vigoureuſement

repouſſez par le Seigneur de Chanvallon Jacques de Harlay qui y commandoit pour la Ligue. Cela pourtant n'empêcha pas que ce grand Prince, qui aimoit tous les grands hommes, ayant depuis reconnu la force de ſon eſprit, & ſa fidelité inviolable à ſon ſervice, ne priſt une tres-grande confiance en luy ; de ſorte même qu'il le mit auprés du Duc de Lorraine, pour le maintenir toûjours, comme il fit par ſes ſages conſeils, dans les interêts de la France. Or le Roy ne voulant pas perdre plus de temps devant une ville ſi bien défenduë, & dont la priſe ne ſervoit de rien pour l'exécution de ſon deſſein, voyant d'ailleurs, qu'avec les places & les ponts dont il venoit de s'emparer, il tenoit fermées les quatre rivieres qui ſont les nourrices de Paris, il y vint mettre le ſiege ſur la fin du mois, ſans plus s'arreſter à certaines Conferences dont il crut que la Ligue l'amuſoit. Et pour avoir la liberté de courir

1590.

De Ville-Roy avec du Pleſſis Mornay. Du Legat avec le Cardinal de Gondy & le Mar. de Biron à Noiſy.

1590. la campagne des deux côtez de la Seine, afin d'empêcher le paſſage des vivres par terre, il jetta un pont de batteaux un peu au deſſous de Conflans. Ainſi Paris fut bientôt inveſti de tous côtez.

Quelques-uns, & entre autres la Noüe & la pluſpart des Huguenots qui n'aimoient point du tout les Pariſiens, vouloient qu'on l'attaquât de vive force, s'imaginant qu'on l'emporteroit aiſément au premier aſſaut, que le Bourgeois, qui n'eſtoit bon que derriere des barricades, ne pourroit jamais ſouffrir. Mais il parut aſſez aux eſcarmouches qui ſe firent au commencement du ſiege, & à certaines tentatives qu'on voulut faire aprés en plus d'un endroit, & qui ne réüſſirent pas, que ces Meſſieurs prenoient mal leurs meſures. La Noüe luy-même, qui voulut d'abord inſulter le fauxbourg Saint Martin, en fut rudement repouſſé; & il apprit par une bonne mouſquetade qu'il reçût à la cuiſſe, &

Relation de Pierre Corneio. Mem. de la Ligue, t. 4. Relatione di Filippo Pigafert. Traité des

qui le mit hors de combat, qu'on avoit affaire à de braves gens, qu'on n'eût pas emportez par aſſaut à la breſche, ni par eſcalade auſſi facilemant qu'il le croyoit. Il n'y avoit alors dans Paris qu'environ deux cens trente mille perſonnes, parce que preſque la moitié des habitans, ſur l'apprehenſion du ſiege, en eſtoient ſortis, & que les plus riches Bourgeois, qui avoient eû le courage d'y demeurer, avoient envoyé leurs femmes & leurs enfans ailleurs. Mais une garniſon que les Pariſiens y avoient reçûë de cinq à ſix mille vieux ſoldats Eſpagnols, Lanſquenets, Suiſſes & François, & cinquante mille Bourgeois bien armez, & fort réſolus de perir pour la défenſe de leur Ville & de la Religion, pour laquelle ils eſtoient perſuadez qu'ils combatoient, n'euſſent pas eſté aiſément forcez par cette petite armée qui les bloquoit plûtôt qu'elle ne les aſſiegeoit. 1590. miſeres de Paris. Mem. de la Ligue, t. 4.

Et puis le jeune & vaillant Duc

1590. de Nemours leur Gouverneur avoit admirablement bien pourvû à tout durant plus d'un mois qu'il avoit eû pour se préparer à soustenir ce célebre siege, où il aquit par son courage & par sa bonne conduite toute la gloire d'un vieux Général. Car il avoit fortifié les endroits les plus foibles, réparé les brêches des murailles, relevé les remparts & les terrasses, tiré de grands retranchemens & dedans & dehors à la tête des fauxbourgs, préparé des chaînes & des tonneaux remplis de terre, pour faire des barricades à toutes les ruës, afin de pouvoir arrêter par tout les ennemis qu'on assommeroit cependant à coups de mousquet & de pierre par les fenêtres, aprés qu'ils seroient entrez dans la ville. Il avoit fait terrasser la pluspart des portes, abbatre les maisons qui eussent pû servir à l'ennemi, fondre & monter plus de soixante pieces de canon, qui furent disposées sur les remparts, & fermé la riviere

au deſſus & au deſſous, par des groſſes chaînes ſouſtenuës de fortes eſtacades, & défenduës par de bons corps de gardes, pour empêcher qu'on ne pût ſurprendre la ville, & y entrer par là quand l'eau ſeroit baſſe. Enfin, il n'avoit rien oublié de tout ce qui pourroit être neceſſaire pour ſe bien défendre, & pour repouſſer la force par la force. 1590.

C'eſt pourquoy le Roy qui l'entendoit mieux que ceux qui écoutoient plus en cette rencontre leur paſſion que la raiſon, ne jugeant pas que cette entrepriſe pût réüſſir dans l'eſtat où eſtoient les choſes, rejetta toûjours leur conſeil : outre qu'aimant en pere ſes Sujets comme ſes enfans, & ſingulierement Paris, comme il a toûjours fait, il ne put jamais ſe réſoudre à vouloir perdre le plus riche fleuron de ſa Couronne, & la plus belle ville du monde, en la prenant par cette voye, qui l'euſt expoſée à la fureur des gens de guer-

1590. re, & ſur tout des Huguenots, qui pour ſe venger de la Saint Barthelemy l'euſſent deſolée par le fer & par le feu.

Il réſolut donc de la prendre par famine, ne doutant point que tous les paſſages des vivres eſtant fermez, elle ne fuſt bientôt contrainte de ſe rendre faute de pain. A la verité ſa penſée eſtoit fort raiſonnable, & ce qu'il imaginoit devoit eſtre ſelon toutes les apparences, ſi ſon attente n'eût eſté trompée par un des plus admirables prodiges de conſtance & de fermeté, & d'invincible patience dans des excez inconcevables de miſeres, que l'Hiſtoire nous ait jamais repreſentez.

Je n'en feray pas icy une fort exacte deſcription. C'eſt aſſez que je diſe ce que toute la terre a ſçû, que les vivres ordinaires qu'on avoit ménagez & diſtribuez avec grande œconomie, furent conſumez dans le mois de Juin ; que les fauxbourgs ayant eſté pris au

mois

mois de Juillet, on fut reſſerré dans la ville ſans en pouvoir plus ſortir pour chercher des herbes, des feüilles & des racines à la campagne & dans les foſſez, & qu'aprés qu'on eût mangé les chevaux, les aſnes, les chiens & les chats, on fut réduit dans le mois d'Aouſt aux rats, aux ſouris, aux peaux & aux cuirs, à une eſpece même abominable de pain, qui au lieu de farine eſtoit fait de la poudre des oſſemens du Cimetiere S. Innocent; qu'il y en eût enfin que cette horrible famine, qui fit mourir plus de vingt mille perſonnes, porta juſqu'à renouveller les horreurs des ſieges de Samarie & de Jeruſalem. Et néanmoins, ce que l'on ne peut aſſez admirer, ces Pariſiens accouſtumez à vivre dans l'abondance, & meſme dans la délicateſſe, aimerent mieux ſouffrir juſqu'à la fin une ſi cruelle famine, & s'expoſer à une mort funeſte, dont ils avoient à tout moment devant les yeux les images affreu- 1590.

1590. ſes dans ceux qu'ils voyoient étendus dans les ruës ou morts ou mourans, que d'oüir parler de ſe rendre.

Il y a ſans doute beaucoup de choſes qui contribuerent à leur faire prendre une ſi forte réſolution, & à ſouffrir avec tant de courage & ſi long-temps ces extrêmes miſeres. L'exemple des Princeſſes & des plus grandes Dames, qui ſe contentant d'un peu de pain d'avoine, les exhortoient à ſupporter génereuſement un mal qu'elles ſouffroient elles-meſmes ſi conſtamment & ſi gayement. Le grand ſoin que prenoient les Chefs d'empêcher les ſeditions & les tumultes, qui eſtoient punis ſur le champ par l'exécution des plus mutins. La crainte qu'on avoit des Seize, qui avoient repris dans la ville leur premiere autorité, & ne manquoient pas de faire jetter auſſitôt dans la Seine, ſans autre forme de procez, ceux qui eſtoient ſuſpets d'intelligence avec le Roy,

ou qui oſoient parler d'accord. 1590.
Les grandes aumônes qu'on diſtribuoit tous les jours au pauvre peuple, par l'ordre & aux dépens du Legat Caïetan, de l'Archevêque de Lyon, de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, des plus riches Communautez, & du Cardinal de Gondy Evêque de Paris, qui s'eſtoit volontairement enfermé dans la ville pour ſoulager ſon pauvre troupeau. Les fauſſes nouvelles que la Ducheſſe de Montpenſier, tres-ſçavante en c't art, faiſoit adroitement courir tous les jours dans Paris; & les aſſeûrances que les lettres veritables ou ſuppoſées de ſon frere le Duc de Mayenne donnoient de temps en temps d'un prompt ſecours. Tout cela, dis-je, ne ſervit pas peu à faire réſoudre le peuple à une ſi merveilleuſe patience.

Mais aprés tout, il faut avoûër franchement que ce qui produiſit plus que toute autre choſe ce grãd effet, fut le zele de la Religion

1590. qu'on inſpira facilement aux Pariſiens, & le grand ſoin qu'on prit de leur perſuader, comme on fit, que c'eſtoit la trahir & s'expoſer à un danger inévitable de la perdre, comme on avoit fait en Angleterre, que de ſe ſoumettre à un Roy qui faiſoit encore hautement profeſſion du Calviniſme. Car enfin que ne fit-on pas pour les faire entrer dans ce ſentiment, & pour les animer en ſuite à perir plûtôt mille fois que de ſe rendre à un Roy Héretique ? D'abord on ſe ſervit de la Sorbonne, dont les principaux membres eſtoient les plus paſſionnez Ligueurs, qui, comme ils avoient opprimé ſa liberté, firent faire un nouveau Decret du ſeptiéme de May, par lequel on declare : [Que comme Henry de Bourbon eſtant Héretique, relaps, & nommément excommunié par nôtre Saint Pere, il y auroit danger évident qu'il ne trompât l'Egliſe, & ne ruinât la Religion Catholique, s'il impetroit exterieurement ſon abſolu-

Ad Civium Pariſ. poſtul. Facultat Theol. Reſponſ. Mem. de la Ligue, t. 4. p. 287.

tion, les François ſont obligez en cõſcience d'empêcher de toute leur force, qu'il ne parvienne à la Couronne, au cas que le Roy Charles X. vienne à mourir, ou même qu'il luy cede ſon droit; & que comme tous ceux qui favoriſent ſon parti ſont deſerteurs de la Religion, & continuellement en peché mortel qui les rend dignes des feux éternels, auſſi ceux qui perſevereront juſques à la mort à luy réſiſter, comme défenſeurs de la Foy, emporteront la palme du Martyre] 1590.

Sur ce nouveau Decret on tint une Aſſemblée générale à l'Hôtel de Ville, où tous ceux qui en furent jurerent qu ils mourroient plûtôt de mille morts que de conſentir jamais à recevoir un Roy Heretique. On renouvella ce ſerment beaucoup plus ſolemnellement encore ſur les Saints Evangiles entre les mains du Legat, au pied du grand Autel de l'Egliſe de Nôtre-Dame, aprés une Proceſſion générale, à laquelle, outre Relat. di Piet. &c. ut ſupr.

1590. tous les Eccleſiaſtiques, aſſiſterent tous les Princes & toutes les Princeſſes, toutes les Compagnies, les Evêques & les Abbez, les Colonels, les Officiers, & toutes les perſonnes de qualité, ſuivie d'une infinité de peuple, & où l'on porta les Châſſes de toutes les Egliſes de Paris. Ce ſerment rédigé par écrit fut porté dans toutes les maiſons par les Dixeniers qui obligerent tous les particuliers à le preſter. Le Parlement fit enſuite un Arreſt portant défenſe, ſur peine de la vie, de parler d'aucune compoſition avec le Roy de Navarre. Et ſur tout les Prédicateurs de la Ligue, auſquels ſe joignirent le célebre Panigarole Cordelier Evêque d'Aſt, & le ſçavant Jeſuite Bellarmin, Theologiens du Legat Caïetan, qui ne manquerent pas de preſcher comme les autres tous les jours durant le ſiege, encourageoient leurs Auditeurs à tout ſouffrir plûtôt que de ſe ſoûmettre à un Héretique, les aſſeû-

rant, conformément au Decret de Sorbonne, que s'ils mouroient en cette occaſion, ils mourroient pour la Foy, & auroient la couronne du martyre. 1590.

Il arriva même une choſe, qui toute ridicule & bizarre qu'elle paroit, ne laiſſa pas pourtant d'animer le peuple, & de le fortifier dans la créance où il eſtoit qu'on devoit combatre juſqu'à la mort, pour empeſcher qu'un Héretique ne fut Roy de France. Car plus de douze cens tant Eccleſiaſtiques Seculiers que Religieux, entre leſquels eſtoient les plus auſteres & les plus réformez, comme les Chartreux, les Minimes, les Capucins, & les Feüillans, firent une eſpece de monstre, marchant en ordre par les ruës, portant ſur leurs habits ordinaires les armes dont ſe ſervent les fantaſſis, ayant à leur teſte Guillaume Roſe Evêque de Senlis, & dans un grand Etendard les images du Crucifix & de la Sainte Vierge, pour montrer que Cayet, Relat. di Filippo Pigafetta.

1590. comme il s'agiſſoit de la Religion en cette guerre, leur profeſſion toute pacifique ne les diſpenſoit pas de l'obligation qu'ils avoient de combatre en ce cas comme les autres, & qu'ils eſtoient fort réſolus de mourir avec eux pour la défenſe de la Foy.

Tout Paris accourut à ce ſpectacle, qui faillit à eſtre funeſte à M. le Legat. Car s'eſtant arreſté dans ſon carroſſe au bout du Pont Nôtre-Dame, pour voir paſſer cette eſpece d'Egliſe Militante, comme on luy voulut faire une ſalve pour l'honorer, un de ces bons Peres, qui ne ſçavoit pas ſans doute que le mouſquet qu'il avoit emprunté de quelque Bourgeois eſtoit chargé à balle, tua bonnement & ſans y penſer un de ſes hommes qui eſtoit à la portiere; ce qui obligea ce Prélat à ſe retirer bien vîte. Cela n'empêcha pas neanmoins que les Pariſiens voyant que leurs Confeſſeurs & leurs Directeurs avoient pris les armes, ne

cruſſent qu'ils ne le faiſoient que parce qu'ils étoient perſuadez qu'il s'agiſſoit de la Religion pour laquelle il falloit mourir. 1590.

Mais ce qui les confirma encore plus dans cette créance, fut que le Roy, dont l'heure n'eſtoit pas encore venuë, ne voulut jamais qu'on parlât de ſa converſion dans quelques pourparlers qu'on fit inutilement pour la paix. Et quoyque le Duc de Nemours, qu'il avoit invité par une lettre fort obligeante à ſe ſoumettre, puis qu'il avoit plainement ſatisfait à ſon honneur, eût proteſté qu'il ſeroit le premier à luy embraſſer les genoux, & qu'il feroit en ſorte que tout Paris le reconnuſt, pourveû qu'il ſe fit Catholique, il rejetta toûjours une propoſition ſi raiſonnable. C'eſt pourquoy, quelque promeſſe ſolennelle qu'il fiſt de maintenir la Religion Catholique, les Pariſiens à qui les Prédicateurs qui avoient tout pouvoir ſur leurs eſprits, repreſentoient ſans ceſſe l'exemple

1590. d'Angleterre, ne purent jamais ſe réſoudre à s'y fier.

Ainſi, eſtant perſuadez qu'ils ne ſe pouvoient rendre ſans perdre la Religion, ils eûrent le courage d'attendre, en ſouffrant les dernieres extrêmitez, le grand ſecours que le Duc de Parme leur amena ſur la fin du mois d'Aouſt. Et cét habile Prince, ſans donner bataille, à laquelle le Roy, qui fut contraint de retirer toutes ſes troupes de devant Paris, ne le put jamais obliger, tant il s'eſtoit bien retranché à Claye, eût la gloire d'avoir exécuté en grand Capitaine, de la maniere qu'il luy plut, en prenant Lagny à la veuë du Roy, & delivrant Paris, ce pourquoy il eſtoit venu. C'eſt à l'Hiſtoire generale de France de décrire tout le détail de cette fameuſe expedition : je diray ſeulement, pour ne rien omettre de ce qui appartient préciſément à celle que j'écris, qu'avant que le Roy congediaſt ſa Nobleſſe & partageaſt ſes

troupes, comme il fit, en plusieurs petits Corps, il voulut faire encore une derniere tentative sur Paris. 1590.

Pour cét effet, la nuit du Samedy au Dimanche neuviéme de Septembre, il fit couler trois à quatre mille soldats choisis, avec une bonne troupe de Cavalerie dans les fauxbourgs Saint Jacques & Saint Marceau, sous la conduite du Comte de Chastillon, pour donner l'escalade entres ces deux portes aprés minuit, tandis que tout le monde dormiroit. Car il ne croyoit pas que les Parisiens, qui sçavoient que l'armée avoit été tout le Samedy en bataille dans la plaine de Bondy, deussent se tenir sur leur garde de ce côté-là. Mais comme on avoit eu quelque avis de ce dessein, & que d'ailleurs les troupes ne purent entrer dans ces fauxbourgs sans faire bien du bruit, on en prit aussi tôt l'alarme, on sonna le tocsin par tout, & le Bourgeois accourut en foule.

1590. ſur les remparts, principalement en cét endroit-là. Mais enfin, comme aprés avoir attendu long-temps rien ne parut, & qu'on n'entendoit plus aucun bruit, parce que les ennemis couverts des fauxbourgs gardoient un profond ſilence ſans remuer; on prit cela pour une fauſſe alarme. On ceſſa de ſonner, & chacun ſe retira dans ſa maiſon, excepté dix Jeſuites, qui plus vigilans que les autres demeurerent fermes tout le reſte de la nuit dans ce poſte, qui n'eſt pas loin de leur College.

Relat. de Corneio & de Pigafert. Cayet.

Cependant les ſoldats de Chaſtillon s'eſtant fort doucement coulez dans le foſſé, commencerent ſur les quatre heures du matin à planter leurs échelles, à la faveur d'un grand broüillard qui les couvroit, de ſorte qu'il eſtoit impoſſible qu'on les découvrit. La partie eſtoit fort bien faite; car on n'avoit beſoin que de dix ou douze ſoldats, qui s'eſtant jettez dans la ville euſſent ouvert la Porte Saint

Marceau à leurs troupes, par l'intelligence que l'on avoit avec un Capitaine de ce quartier-là. Aprés quoy l'on ſe fuſt aiſément rendu maiſtre de l'Univerſité, & en ſuite la Ville & la Cité euſſent mieux aimé s'accorder avec le Roy, que de voir Paris devenu la proye de deux grandes armées, en recevant, pour eſtre ſecourues, celle du Duc de Palme par la Porte Saint Martin. 1590.

Mais la vigilance des dix Jeſuites rompit de ſi juſtes meſures. Car ayant entendu le bruit que faiſoient dans le foſſé ceux qui appuyoient leurs échelles contre la muraille, ils ſe mirent à crier, *Aux armes*, de toute leur force. Les ſoldats neanmoins ne laiſſerent pas de monter, & le premier qui ſe fit voir tout preſt à ſe jetter ſur le rempart, parut juſtement à l'endroit où eſtoit un de ces bons Peres, qui luy donna un ſi grand coup d'une vieille hallebarde qu'il tenoit eſtant là en ſentinelle, qu'il

1590. la luy rompit en deux ſur la teſte, & le renverſa du haut de l'échelle dans le foſſé. Les Compagnons de ce vaillant Jeſuite en firent autant à deux autres, & un quatriéme qui eſtoit déja monté, & tenoit d'une main ſon échelle pour deſcendre dans la ville, & de l'autre un grand coutelas pour fendre la teſte au premier qu'il rencontreroit, fut arreſté par deux de ces Peres, qui avec chacun une pertuiſane le pouſſerent ſi vigoureuſement, que malgré tous les coups qu'il leur portoit inutilement de trop loin, de peur d'eſtre enferré de ces pertuiſannes, ils le contraignirent enfin de quitter ſon échelle, & l'ayant bleſſé à la gorge, le firent tomber aprés ſes compagnons dans le foſſé.

Les deux premiers Bourgeois qui accoururent au ſecours, furent l'Avocat Guillaume Balden, & le fameux Libraire Nicolas Nivelle. Ceux-cy trouvant un de ſes Jeſuites aux priſes avec un ſoldat qui

montoit malgré tous les foibles efforts que ce pauvre Pere faiſoit pour l'en empeſcher, ſe joignirent à luy, & l'aiderent à le tuër; & l'Avocat ſe tournant preſque en meſme temps vers un autre qu'il apperçût déja monté, luy déchargea d'un revers de ſon coutelas un ſi grand coup ſur la main droite, qu'il la luy coupa tout net, & luy fit ſauter la muraille. Cependant comme l'alarme avoit recommencé fort chaudement, on courut de tous les quartiers en cét endroit de la muraille. On jetta force paille allumée dans le foſſé, où l'on découvrit aiſément les troupes du Roy, leſquelles abandonnant leurs échelles & leur entrepriſe qui ne pouvoit plus réuſſir, ſe retirerent au gros de l'armée. 1590.

Ainſi peu de choſe empeſcha qu'on ne vint à bout d'un fort grand deſſein. Car il eſt certain que ſi ces dix Jeſuites euſſent fait comme les Bourgeois, & qu'ils s'en fuſſent retournez dormir dans leur

1590. College aprés la premiere alarme qu'on tint pour fauſſe, le Roy fut entré ceſjour-là dans Paris. Mais la Providence Divine avoit réſervé ce bonheur pour un temps plus favorable à la Religion & à la Ville, où le Roy vainqueur de la Ligue devoit entrer paiſiblement, aprés avoir fait ſolennellement profeſſion de la Foy Catholique.

Cependant les affaires de la Ligue bien loin de s'avancer en ſuite de cette expedition qui fut tres-glorieuſe au Duc de Parme, furent bien-tôt aprés réduites en plus mauvais eſtat qu'auparavant, par l'horrible diviſion qui ſe mit dans le parti, & par la ſage conduite du Roy. Car voyant que c'eſtoit en vain qu'il eſperoit de pouvoir attirer à la bataille l'ennemi, qui depuis la priſe de Lagny s'eſtoit fort à ſon aiſe & en ſeûreté étendu dans la Brie, il renvoya une partie de ſes troupes ſe rafraiſchir dans les Provinces voiſines, & il mit l'autre en garniſon dans les

places qui pouvoient encore empêcher le commerce avec les Parisiens, & principalement à Saint Denis, qu'il avoit pris durant le siege de Paris, & où le Chevalier d'Aumale, qui faillit à reprendre cette place peu de temps aprés, fut tué comme il en estoit déja presque le maistre. 1590.

Luy cependant, avec un Camp volant, battoit la campagne pour couper les vivres aux Parisiens & à l'armée du Duc de Parme, qui aprés avoir bien perdu du temps à prendre Corbeil, qu'on reprit bien-tôt sur la Ligue, fut contraint de s'en retourner en Flandre, ayant toûjours à ses trousses le Roy qui le harceloit sans cesse, & qui luy fit souffrir de grandes incommoditez jusques sur la frontiere d'Artois, où il prit la peine de le reconduire. Il fit en suite une autre tentative sur Paris, qu'il pensa surprendre par la Porte Saint Honoré avec force charettes chargées de farines, & conduites par de Ann. 1591.

1591. vaillans hommes déguiſez en païſans. Le ſtratagême n'ayant pû réüſſir, parce qu'on ſe douta de l'entrepriſe, il ramaſſa toutes ſes troupes, & alla remettre le ſiege devant Chartres, qui aprés une vigoureuſe défenſe de plus de deux mois, n'ayant pu recevoir aucun ſecours du Duc de Mayenne, fut enfin contraint de ſe rendre.

Mem. de la Ligue, t. 4.

Ce fut principalement par la valeur, & par l'adreſſe & l'induſtrie du vaillant Comte de Chaſtillon Colonel de l'Infanterie Françoiſe, que cette ville importante fut priſe. Car ce jeune Seigneur, qui avoit autant d'eſprit que de courage, & s'eſtoit rendu tres-habile, ſur tout dans les Mathematiques, trouva l'invention d'un pont de bois, qu'il fit jetter par une nouvelle ſorte de machine ſur le foſſé, & par lequel on alloit à couvert & ſans danger juſqu'au pied d'une grande breſche qu'il avoit faite du côté de Galardon. Aprés quoy le ſieur de la Bourdai-

Cayet. Noven. t. 2.

1591.

ſiere, qui s'eſtoit bravement défendu juſques alors, ne voyant plus d'apparence de pouvoir réſiſter ſans temerité, fit ſa capitulation, que le Roy toûjours généreux & toûjours grand amateur de la vertû dans ſes ennemis meſmes, luy accorda tres-honorable.

Ainſi Chaſtillon, qui avoit toûjours ſi bien ſervi, fournit glorieuſement ſa carriere dans la fleur de ſon âge. Car enfin ce fut-là la derniere des belles actions de ce brave Colonel de l'Infanterie Françoiſe, qui mourut peu de tems aprés dans ſa maiſon de Chaſtillon ſur Loin, de la maladie que luy avoient cauſé les fatigues d'un ſiege où il avoit aquis tant de gloire. Il fut extrêmement regreté, meſme des Catholiques, qui luy trouvoient de grandes diſpoſitions à renoncer bien-tôt au Calviniſme dont il commençoit à ſe deſabuſer, quoy-que l'Admiral de Coligny ſon pere, tres grand Huguenot, l'y euſt ſoigneuſement inſ-

1591. truit. Mais ce bonheur, dont il ne joüit pas, fut pour ſon cadet le Seigneur d'Andelot, à qui Dieu l'avoit réſervé, & qui comme un autre Jacob reçût la benediction qui ne fut pas pour ſon aiſné.

Auſſi a-t-il eſté heureux dans ſa poſterité, qui en ſervant avec beaucoup de zele le Roy & la Religion, a réparé le mal que l'Admiral avoit fait par ſa révolte contre l'un & l'autre. Et c'eſt aſſeûrément une grande marque de ce bonheur, que nous ayions veû de nos jours les troupes du Roy commandées par le Comte de Coligny pour le ſecours de l'Empereur contre les Turcs, remporter ſur eux, à la memorable journée de Saint Godard, cette glorieuſe victoire qui délivra l'Empire du danger évident où il ſe trouvoit de tomber enfin ſous la domination de ces Infidelles.

Au reſte, ce dernier ſervice que Chaſtillon rendit au Roy fut tres-important pour l'heureux ſuccés

des affaires de ce grand Prince. Car comme il tenoit déja les paſſages de toutes les rivieres qui ſe déchargent dans la Seine pour amener des vivres à Paris, s'eſtant de plus rendu maiſtre abſolu de la Beauce par la réduction de Chartres & des autres petites places de la même Province, cette grande ville ſe trouva tout-à-coup comme inveſtie de tous coſtez en meſme tems qu'il recevoit de toutes parts les nouvelles des grands avantages qu'avoient eû ſur les Ligueurs, Lesdiguieres en Dauphiné, où il fut reçû dans Grenoble; la Valette en Provence; le Maréchal de Matignon en Guyenne, où Bordeaux qui s'eſtoit maintenu juſqu'alors dans une certaine eſpece de neutralité, rendit obeïſſance au Roy, & les Ducs de Montpenſier & de Nevers en Normandie & en Champagne. 1591.

Mais enfin ce qui acheva de ruiner entierement la Ligue, que les armes du Roy avoient déja ſi fort Cayet.

1591. affoiblie, fut la furieuſe diviſion qui ſe mit parmi ſes Chefs à cette occaſion que je vais dire. Le Duc de Parme avoit fort bien reconnu que le Duc de Mayenne, dont il n'eſtoit pas déja trop ſatisfait, vouloit bien ſe ſervir des Eſpagnols pour ſe maintenir luy-meſme & ſon parti contre le Roy, mais non pas les ſervir pour les rendre maîtres du moins d'une partie de la France, comme ils le prétendoient, ou pour faire élire un nouveau Roy qui dépendiſt d'eux, parce que le vieux Cardinal de Bourbon eſtoit mort depuis peu dans ſa priſon de Fontenay le Comte. C'eſt pourquoy il ne manqua pas de faire entendre au Roy Philippe qu'il ne falloit plus compter ſur ce Prince, qui d'ailleurs avoit perdu beaucoup de ſon credit pour le mauvais ſuccés de ſes affaires, & qu'il eſtoit bien plus expedient de gagner les Communautez des grandes villes, & ſur tout les Seize de Paris, qui pour ſe remettre & ſe

maintenir dans l'autorité que le Duc de Mayenne leur avoit oſtée de nouveau, feroient aiſément tout ce qu'on voudroit. 1591.

Philippe ſuivit ce conſeil, & les Seize, qui haïſſoient mortellement le Duc de Mayenne, ſe voyant appuyez des Eſpagnols, avec leſquels ils prirent de tres-fortes & de tres-particulieres liaiſons, entreprirent tout ouvertement, quelque mépris qu'il fiſt de ces gens là, de ſe rétablir, malgré qu'il en eût, dans leur premiere autorité. Et ce qui leur hauſſa le courage, & les rendit encore plus hardis à exécuter les réſolutions violentes qu'ils prirent, fut que Gregoire XIV. qu'on venoit d'élever au Souverain Pontificat, ſe déclara pour eux, imitant en cela les Eſpagnols, & prenant tout le contre-pied de Sixte V.

Ce Pape Sixte, qui avoit ſi mal-traité le Roy de Navarre par cette Bulle foudroyante qu'il fit publier contre luy, & qui ne vouloit pas Cayet. t. 1.

1591. enſuite qu'il fut Roy de France, avoit bien changé de ſentiment aprés qu'il eût eſté bien informé des affaires de ce Royaume. Car ayant fait des ſolides réflexions ſur le paſſé, ſans ſe laiſſer préoccuper, il avoit clairement connu le grand merite du Roy, qu'il tâchoit alors de regagner à l'Egliſe par la douceur; l'ambition des Chefs de la Ligue; les fourberies de leurs Agens, qui l'avoient ſi ſouvent trompé par leurs fauſſes relations; & ſur tout les pernicieux deſſeins des Eſpagnols, qui pour l'engager tellement avec eux qu'il ne s'en pût dédire, vouloient à toute force qu'il excommuniât tous les Catholiques qui ſuivoient le Roy, & qu'il s'obligeât par ſerment à ne le recevoir jamais dans le ſein de l'Egliſe, quelque ſoumiſſion qu'il luy pût faire.

Ils en vinrent meſme juſqu'à le menacer, s'il ne le faiſoit, de proteſter en pleine Aſſemblée contre luy, & de pourvoir par d'autres voyes

voyes à la conſervation de l'Egliſe puis qu'il l'abandonnoit. Cela le mit ſi fort en colere, comme c'eſt celuy de tous les Papes qui a eſté le moins capable de ſouffrir de pareilles inſultes, qu'oppoſant menace à menace, il dit nettement à l'Ambaſſadeur Olivares, qu'il luy feroit trancher la tête, s'il avoit l'audace de paſſer outre : ce qu'il ſe garda bien de faire, ſçachant que de l'humeur dont eſtoit Sixte, il ne l'eût pas manqué. 1591. Annot. ſur le Catholic.

Il y en a même qui croyent que bien loin de ſe vouloir joindre à la Ligue contre le Roy, comme les Eſpagnols l'en ſollicitoient ſans ceſſe, pour leur intereſt, il avoit réſolu d'employer les cinq millions d'or qu'il avoit amaſſez durant ſon Pontificat dans le Chaſteau Saint Ange, à leur faire la guerre, pour les chaſſer du Royaume de Naples. Mais la mort qui l'enleva ſoudainement le vingt-ſeptiéme d'Aouſt de l'année précedente, luy rõpit toutes ſes meſures.

1591. Les Ligueurs, qui ne gardoient aucune bienſéance, diſſimulerent ſi peu la joye qu'ils en eûrent, que la nouvelle en eſtant arrivée à Paris le cinquiéme de Septembre, Aubry Curé de Saint André des Arcs, homme également foible & étourdi, l'annonçant au peuple dans ſon ſermon, oſa dire que cette mort eſtoit arrivée par miracle entre les deux Feſtes de Nôtre-Dame, & ajoûta ces propres mots: [Dieu nous a délivrez d'un méchant Pape, & Politique; s'il eût vécu plus long-temps, on eût eſté bien étonné d'oüir preſcher dans Paris contre le Pape, & il l'eût fallu faire.] Voilà comment ces Prédicateurs de la Ligue avoient l'eſprit gaſté par leur paſſion qu'ils communiquoient aiſément au peuple, qui ſuivoit bonnement en aveugle ces malins aveugles auſquels il ſe laiſſoit conduire, & qui le faiſoient miſerablement tomber avec eux dans le précipice.

Thaun. l. 100. p. 121.

Annot. ſur le Catholic.

Cayet. Gregoire XIV. Milanois, qui

fut élevé au Souverain Pontificat aprés Urbain VII. lequel ne tint le Siege que quinze jours, prit une conduite toute contraire à celle de Sixte V. Il ſe joignit aux Eſpagnols, & ſe déclara hautement en faveur de la Ligue de la maniere qu'ils voulurent. Car laiſſant là le Duc de Mayenne & les autres Princes de ſa maiſon dont les Eſpagnols ſe ſoucioient peu, il écrivit d'abord aux Seize pour les encourager à perſeverer conſtamment dans la réſolution qu'ils avoient toûjours témoignée de ne vouloir jamais ſe ſoumettre à Henry de Bourbon. Il leur promit quinze mille écus par mois, pour tout autant de temps qu'il jugeroit qu'ils en auroient beſoin, & une armée de douze mille hommes entretenuë à ſes dépens, qu'il leur envoya peu de temps aprés ſous la conduite d'Hercule Sfondrate ſon neveu, qu'il fit Duc de Montemarciano. 1591.

Et pour joindre les armes ſpiri-

1591. tuelles aux temporelles, il fit porter en France par le Référendaire Marcelin Landriano ſon Nonce, un Monitoire, par lequel il excommunioit tous les Prélats & tous les autres Eccleſiaſtiques du parti du Roy, & les privoit de leurs Benefices, ſi dans un certain temps fort court ils ne l'abandonnoient, ſe retirant même des terres de ſon obeïſſance; il obligeoit la Nobleſſe, les gens de Robe & le peuple à faire le même; & enfin déclaroit Henry de Bourbon relaps, excommunié, & déchû du Royaume & de toutes ſes Seigneuries.

Il y a quelquefois des tonnerres qui font grand bruit & ne font point du tout de mal, parce que l'exhalaiſon enflammée qui ſort de la nuë s'évapore, ſoit par ſon peu de conſiſtence, ſoit par une violente agitation de l'air qui la diſſipe avant qu'elle arrive juſques à nous. De tous les foudres qui ont eſté lancez du Vatican contre les Princes, il s'en trouvera peu qui ayent

fait autant de bruit que celuy-cy, qui fut accompagné d'une armée qui ſe devoit joindre aux forces de la Ligue & de l'Eſpagne. Et neanmoins il ne fit preſque nul effet, par le ſoin qu'on prit de faire voir, en pluſieurs écrits qu'on fit courir par tout, les nullitez de cette Bulle, & par les vigoureuſes réſolutions du Conſeil du Roy, du Parlement ſéant à Tours & à Châlons, & du Clergé de France aſſemblé à Mante, qui la condamnerent comme abuſive chacun en ſa maniere. De ſorte que pas un des Catholiques n'abandonna pour cela le parti du Roy, dont on eſperoit toûjours la converſion auſſitôt qu'il auroit la commodité de ſe faire inſtruire. Tant nos Anceſtres eſtoient perſuadez que la puiſſance des Papes comme Chefs de l'Egliſe ne s'étend point du tout ſur le temporel, & beaucoup moins ſur les droits des Couronnes, & qu'elle ne peut rien ordonner au préjudice de l'obeïſſance & de la

1591.

Arreſt de la Cour de Parlement ſéant à Tours.

Arreſt de la Cour de Parlement à Chaalons en Juin 1591.

1591. fidelité qu'on doit aux Rois en toutes les choſes qui ne ſont point manifeſtement contre Dieu.

Il eſt vray que ce Parlement, qui étoit à Paris pour la Ligue, reçût cette Bulle, & qu'il caſſa les Arrêts de Tours & de Chaalons. Mais il eſt évident qu'il n'eſtoit pas libre, ſe trouvant opprimé par la tyrannie des Seize, qui l'avoient comme enchaîné par la crainte d'eſtre mené encore un coup captif & en triomphe à la Baſtille. Ainſi ces eſprits turbulens qu'on peut juſtement appeller les Seize Tyrans de Paris, ſe voyant appuyez de la protection du Pape d'une maniere ſi éclatante, en devinrent beaucoup plus fiers & plus hardis à entreprendre contre l'autorité du Duc de Mayenne; & leur fierté s'accrut encore par une réponſe fort ſurprenante que le Roy d'Eſpagne fit aux Députez des Princes Lorrains.

Ces Princes s'eſtant aſſemblez à Reims, où ſe trouva le Cardinal de Pellevé, que le Duc de Mayen-

ne avoit fait pourvoir de l'Archevéche de cette ville, ne trouverent point, dans l'impuiſſance où ils eſtoient de réſiter tout ſeuls au Roy, d'autre moyen de ſe ſauver, que d'obtenir du Roy Philippe, qu'il les aſſiſtât de toutes ſes forces, afin qu'ils fuſſent en eſtat de maintenir le Roy qu'on avoit réſolu d'élire dans les Eſtats Generaux qu'ils devoient faire aſſembler pour cét effet, chacun d'eux prétendant en ſon particulier à cét honneur, ſans toutefois que pas un d'eux oſaſt ſe déclarer ouvertement, de peur de s'attirer l'inimitié de ſes rivaux, qui ne manqueroient pas de s'unir tous enſemble contre luy pour luy donner l'excluſion. 1591.

Celuy que l'on choiſit pour negocier en Eſpagne, fut le célebre Pierre Jannin Préſident au Parlement de Bourgogne, homme d'une grande probité, d'un ſens exquis, d'une rare prudence, & d'une fidelité inviolable, qui luy avoit Mémoires de Ville-Roy.

1591. aquis toute la confidence du Duc de Mayenne, auquel, & en ſuite au parti de la Ligue, il s'eſtoit attaché de bonne foy pour le bien de la Religion & de l'Eſtat. Car d'une part ne croyant pas qu'on pût conſerver en France la Religion ſi le Roy n'eſtoit Catholique, il prétendoit donc qu'il le fuſt ; & de l'autre eſtant bon François, il vouloit bien comme ſon Maiſtre ſe ſervir des Eſpagnols pour venir à ſes fins, mais non pas les ſervir pour favoriſer dans la moindre choſe leurs injuſtes prétentions au préjudice de l'Eſtat.

Eſtant tel que je viens de dire, il ne luy fut pas difficile de découvrir les intentions de Philippe, qui ſe tenant aſſeuré des Seize, dont il croyoit la faction bien plus puiſſante qu'elle ne l'étoit en effet, s'avança juſqu'à faire entendre fort clairement ce que cette prudence exquiſe dont il ſe piquoit le devoit obliger en bonne politique de tenir encore caché, en attendant

l'occaſion de le faire connoître, quand il auroit diſpoſé toutes choſes pour exécuter ce qu'il prétendoit. Aprés que le Préſident luy eût repreſenté dans les audiances qu'il eût, les neceſſitez & la foibleſſe de la Ligue, les forces & les progrés du Roy, l'extrême danger où eſtoit la Religion, & la gloire immortelle qu'il auroit de l'avoir conſervée dans le Royaume Tres-Chreſtien, par les ſecours qu'on attendoit de ſon zele & de ſa puiſſance : ce Prince qui vouloit vendre ſon ſecours à un plus haut prix que celuy de la gloire ſans profit, s'ouvrit là-deſſus ſans façon d'une maniere aſſez ſurprenante. Car il luy fit dire par ſon Secretaire Dom Jean d'Ydiaquez, qu'il avoit réſolu de marier l'Infante Iſabelle ſa fille unique à l'Archiduc Erneſt, & de luy donner en dot les Païs-Bas ; & puiſque pour conſerver en France la Religion il falloit avoir un Roy Catholique, qu'on ne pouvoit mieux choiſir 1594.

1591. que cette Princeſſe, qui comme niéce des trois derniers Rois, & petite fille de Henry II. eſtoit ſans contredit plus proche d'eux que les Bourbons ; qu'avec elle on réünifſoit tous les Païs-Bas à la Couronne ; & qu'ayant outre cela toutes les forces de la Maiſon d'Autriche pour la ſecourir, on auroit bien-tôt exterminé les Héretiques, & chaſſé du Royaume le Prince de Bearn.

Le Préſident ravi d'avoir dans cette étrange propoſition dequoy deſabuſer entierement le Duc de Mayenne, & le confirmer dans les bons ſentimens que le ſieur de Ville-Roy luy avoit inſpirez, répondit avec tant d'adreſſe au Roy Philippe, qu'en luy oppoſant aſſez doucement la Loy Salique, il ne luy ôta pas pourtant l'eſperance de réüſſir en ſon deſſein. De ſorte qu'il tira de luy la promeſſe d'un grand ſecours d'hommes & d'argent, qu'il ne manqua pas de fournir peu de temps aprés. Et le Duc

apprenant que ſelon cét ambitieux deſſein des Eſpagnols, il ne pourroit jamais prétendre à la Royauté, fit en ſuite tout ce qu'il put pour rompre toutes leurs meſures, & pour empêcher qu'on n'eleuſt pour Roy, non pas même un Prince de ſa Maiſon qui pût épouſer cette Infante. Au contraire, les Seize qui s'eſtoient tout dévoûez aux Eſpagnols pour en eſtre puiſſamment protegez contre luy, écrivirent au Roy Philippe, par un certain Pere Mathieu, autre que le Jeſuite, une grande Lettre, dont l'original intercepté prés de Lyon fut apporté au Roy, & dans laquelle, aprés avoir rendu tres-humbles graces à Sa Majeſté Catholique pour tant de bienfaits qu'ils en ont reçûs, ils la ſupplient, ſi elle refuſe d'accepter la Couronne de France, de leur donner un Roy de ſa Maiſon, ou quelque autre Prince qu'il luy plaira de choiſir pour ſon gendre. 1591.

Mem. de la Ligue, t. 5. p. 654. Défenſe des Jeſuites contre le Plaidoyé d'Arnaut. Cayet. Noven. t. 2.

De plus, la diviſion qui ſe mit entre le Duc de Mayenne & ſes

1591. plus proches parens accrut de beaucoup la puiſſance, & en ſuite la hardieſſe & l'inſolence de ces factieux. Car d'une part le Duc de Nemours extrêmement irrité de ce qu'aprés avoir ſi bien défendu Paris, il luy avoit refuſé le Gouvernement de Normandie, où il prétendoit s'ériger en Souverain, comme le Duc de Mercœur en Bretagne, s'en étoit retourné avec une bonne partie des troupes dans le Lyonnois; & par l'intelligence qu'il entretenoit avec les Seize, il faiſoit tout ſon poſſible pour le ſupplanter, & occuper ſa place en ſe faiſant Chef du parti. De l'autre, le jeune Duc de Guiſe, qui s'eſtoit ſauvé du Chaſteau de Tours où il eſtoit detenu priſonnier, ayant eſté reçû avec de grandes acclamations des Ligueurs, qui crurent avoir retrouvé dans luy ſon défunt Pere leur grand Protecteur, luy donna beaucoup d'inquiétude & de jalouſie, principalement quand il vit que ce grand

nom de Guiſe, ſi réveré des Pariſiens, luy attiroit en foule non ſeulement le peuple, mais auſſi la Nobleſſe de la Ligue, & ſur tout qu'il s'eſtoit lié tres-étroitement avec la faction des Seize, qui furent ravis de l'avoir à leur teſte, pour l'oppoſer à ſon oncle leur ennemi. Tout cela mis enſemble leur enfla tellement le cœur, & les rendit ſi exceſſivement audacieux, qu'il réſolurent de ſe défaire de tous ceux qui pouvoient empêcher qu'ils ne fuſſent abſolument les Maiſtres dans Paris. 1591.

Pour cét effet, ils s'aviſerent de dreſſer une nouvelle forme de jurement qui excluoit de la Couronne tous les Princes du Sang, & le preſentant à ceux qu'ils ſçavoient eſtre trop gens de bien pour le ſigner, ils s'emparoient de leurs biens, & les banniſſoient. Enfin, aprés avoir chaſſé par cette déteſtable voye tous ceux qui leur étoient ſuſpects, & même le Cardinal de Gondy leur Evêque, qui

1591. Cayet. Mem. de la Ligue, t. 5. Hiſt. de Fran.

avec les Curez de Saint Merry & de Saint Euſtache, tâchoit de diſpoſer doucement le peuple à rentrer dans ſon devoir: ils firent l'action du monde la plus inhumaine & la plus barbare, & qui par un juſte jugement de Dieu & des hommes, fit enfin perir une ſi malheureuſe faction.

Car pour intimider le Parlement qui s'oppoſoit à leurs injuſtes & violentes entrepriſes, & qui venoit d'abſoudre un de ceux qu'ils avoient accuſé d'intelligence avec les Royaliſtes, & pour ſe venger du Préſident Briſſon qui avoit averti le Duc de Mayenne que ces ſcelerats avoient écrit au Roy d'Eſpagne pour luy déferer la Couronne: ils ſe ſaiſirent le quinziéme de Novembre de grand matin de cét illuſtre Préſident, & des ſieurs Larcher Conſeiller au Parlement, & Tardif Conſeiller au Chaſtelet ſes confidens, les menerent l'un aprés l'autre au petit Chaſtelet; & là, les ayant déclarez de leur autorité

privée, ſans autre forme de procés, atteints & convaincus de trahiſon, pour avoir favoriſé le parti du Roy de Navarre, ils les firent pendre à une poutre de la chambre du Conſeil, & les firent attacher le lendemain à trois potences en la place de Greve, ayant chacun un écriteau portãt qu'ils étoient traîtres à la patrie & fauteurs d'Heretiques. 1591.

Ils crurent par là faire en ſorte que le peuple s'imaginant qu'on l'auroit voulu vendre aux ennemis, approuvaſt leur action. Mais au contraire, il frémit d'horreur à la veuë d'un ſi pitoyable ſpectacle. Ceux même de leur faction déteſterent une ſi horrible cruauté, & il n'y eût perſonne qui ne crût avoir lieu de craindre pour ſa propre vie, qui ſeroit expoſée à tous momens à la fureur de ces Tyrans, ſi l'on n'arreſtoit promptement le cours, ou plûtôt le débordement d'une ſi effroyable violence. C'eſt pourquoy, comme le Duc de Mayenne, qui eſtoit à Laon, eût

1591. appris qu'on eſtoit ſi fort irrité contre ces furieux, qui diſoient même hautement qu'il luy en falloit faire autant qu'aux autres : il crut enfin qu'il pourroit les punir, ſans crainte que le peuple ſe ſoulevaſt en leur faveur. Sur quoy il entre dans Paris avec ce qu'il avoit de troupes, contraint Buſſy le Clerc de luy remettre la Baſtille entre les mains, & aprés avoir endormi durant quelques jours ces factieux, qui crurent qu'il ſe contenteroit d'une réprimande qu'il leur fit dans l'Hôtel de ville, leur ordonnant d'eſtre plus moderez à l'avenir, il en condamna neuf à la mort ſans garder les formalitez.

Quatre de ceux-cy, ſçavoir Ameline, Emonot, Anroux, & le Commiſſaire Louchard qu'on alla prendre le quatriéme de Décembre de grand matin dans leur maiſon, furent menez au Louvre, où le Duc de Mayenne, à ce qu'on leur dit, leur vouloit parler : mais en y entrant ils trouverent le ſieur de Vi-

try qui leur fit lire leur Sentence ; & en même temps le Bourreau qui estoit là tout prêt avec ses valets, ses cordes & son échelle, les pendit tous quatre à une des poutres de la Salle des Suisses. Les autres cinq, entre lesquels estoit Bussy le Clerc, ayant eû le vent qu'on les vouloit prendre, se sauverent en Flandres, où ils perirent de miseres, abandonnez de tout le monde. 1591.

On se contenta de punir les autres par la bourse, & l'on tira d'eux l'argent qu'ils avoient volé en exerçant leur tyrannie avec autant de brigandage que de cruauté. Et pour couper la racine du mal qui provenoit de la liberté que les Seize prenoient de s'assembler cõme ils faisoient, particulierement chez les Curez Boucher & Pelletier, & de faire prendre les armes aux Bourgeois qui n'osoient leur contredire : il fit verifier au Parlement & publier une Ordonnance, par laquelle il estoit défendu, sur peine de la vie, à toutes sortes

1591. de perſonnes, & ſur tout à ceux qui s'eſtoient appellez le Conſeil des Seize, de tenir aucune Aſſemblée. Et tous les Officiers, Colonels, Capitaines, Lieutenans, Enſeignes de la Ville, & les plus notables Bourgeois s'eſtant joints à luy, pour ôter à cette maudite race de Factieux tout pouvoir de nuire au public & aux particuliers, ils jurerent tous, & promirent à Dieu ſur les Saints Evangiles, de ne prendre, ni ſouffrir qu'on prenne les armes, ou qu'on s'aſſemble, ſinon de l'autorité du Duc de Mayenne, du Gouverneur de Paris, ou des Prevôt des Marchands & Echevins qui eſtoient tout à luy; de courir ſus à ceux qui oſeroient s'armer ou s'aſſembler, & de les traiter comme des traîtres, des ſeditieux & des criminels de leze-Majeſté divine & humaine; & s'ils découvrent quelque entrepriſe & conjuration ſecrette, d'en avertir les Magiſtrats, afin qu'on en puniſſe les auteurs & les com-

plices, & qu'on puiſſe vivre en repos & en ſeûreté ſous la crainte de Dieu & des Loix. 1591.

J'ay veû dans la Bibliotheque de M. Colbert, remplie d'une infinité d'excellens manuſcrits & de pieces tres-authentiques, l'Original de ce ſerment en parchemin, ſigné de cinq cens cinquante-huit perſonnes, dont deux cens ſoixante-quatre ſignerent le cinquiéme de Décembre, le lendemain de l'exécution des quatre qu'on pendit au Louvre, & le reſte ſigna le vingt-troiſiéme de Décembre & le dixiéme de Janvier de l'année ſuivante. Ce fut-là le coup fatal qui abbatit la faction des Seize, laquelle depuis ce temps-là fut ſi bien deſarmée & affoiblie, qu'elle ne put ou n'oſa plus rien entreprendre; ce qui fut une des principales cauſes de la liberté, & en ſuite de la réduction paiſible de Paris, à l'obeïſſance du Roy.

C'eſt pourquoy je croy qu'on ſera bien aiſe de ſçavoir les noms

1591. de quelques-uns de ceux qui par le grand zele qu'ils témoignerent en cette occaſion, pour aſſeûrer le repos & la liberté de Paris, eurent le bonheur & la gloire d'avoir beaucoup contribué à l'accompliſſement d'un ſi grand bien. Je ne pourrois mettre icy plus de cinq cens noms, ſans ennuyer mon Lecteur, qui ſe contentera de ce peu que j'ay choiſis parmi un ſi grand nombre, parce qu'ils m'ont ſemblé les plus connus & les plus diſtinguez. Nicolaï, Thierfault, le Févre, Lhuillier, Parfait, Roüillard, Paſquier, Boulanger, Blondel, Rolland, Hebert, de Cominges, Amelot, d'Aubray, & P. le Tellier.

Noven. de Cayet, t. 2. Le Duc de Mayenne ayant ainſi rétabli ſon autorité & la ſeûreté dans Paris, par l'abbaiſſement, ou plûtôt par la ruine entiere des Seize, voulut auſſi réparer la perte que le Parlement, qui n'avoit plus de Chef, avoit faite de ſon unique Préſident; & agiſſant en Maître abſolu & en Souverain, il en

créa quatre nouveaux entre ceux qu'il croyoit estre entierement à luy, ne doutant point qu'ils ne deussent s'employer en toutes les occasions pour maintenir toûjours cette Compagnie dans ses interêts. Aprés quoy il fut obligé de se mettre en campagne, & de mendier comme auparavant du secours des Espagnols contre le Roy, qui aprés avoir fait de grands progrés pendant les troubles & les divisions qui penserent deslors ruiner le parti de la Ligue, avoit mis le siege devant Roüen. 1591.

Il avoit déja pris Noyon à la veuë de l'armée ennemie qui étoit alors plus forte que la sienne. Et comme il eût reçû le secours d'argent & de trois mille Anglois que le Comte d'Essex, favori de la Reine d'Angleterre, luy avoit amenez, il alla joindre avec douze cens chevaux, sur la frontiere, dans les plaines de Vandy, cinq à six mille Reitres & plus de dix mille Lansquenets que le Vicomte de

1591. Turenne luy avoit amenez d'Allemagne, où il negotia ſi bien avec les trois Electeurs Proteſtans, & Guillaume Lantgrave de Heſſe, qu'il en obtint un ſecours ſi conſiderable, malgré tous les efforts que l'Empereur Rodolphe fit inutilement pour l'empêcher. Auſſi cét important ſervice, joint à ceux qu'il avoit toûjours rendus en mille autres occaſions depuis plus de dix-huit ans qu'il ſervoit le Roy, fut récompenſé ſur le champ par ce grand Prince, qui, aprés luy avoir donné le bâton de Marêchal de France, le fit Duc de Boüillon & Prince Souverain de Sedan, en luy faiſant épouſer la Princeſſe Charlotte de la Mark, ſœur & heritiere du défunt Duc. Et pour faire connoître au Roy qu'il vouloit meriter l'honneur que Sa Majeſté luy faiſoit, & ce qu'on devoit attendre de luy dans ſa nouvelle dignité, il fit comme David, qui n'épouſa la fille de Saül qu'aprés avoir tué cent Philiſtins. Car

pour ſe préparer à ſon mariage d'une maniere à peu prés ſemblable à celle de ce Heros ſacré, il alla prendre la ville de Stenay par eſcalade la veille de ſes nopces. 1591.

Le Roy donc ſe trouvant fortifié d'un ſecours ſi conſiderable, s'alla rejoindre au gros de ſon armée devant Roüen que le Maréchal de Biron avoit inveſti. Si cette ville fut bien attaquée, elle fut encore mieux défenduë durant prés de ſix mois par André Brancas de Villars, qui fut depuis Admiral de France, & eſtoit alors Lieutenant General en Normandie, & Gouverneur de Roüen & du Havre pour la Ligue. Il fit en cette occaſion tout ce qu'on peut ſouhaiter d'un grand Capitaine pour la défenſe d'une place; & par une ſi longue & ſi vigoureuſe réſiſtance, il donna deux fois le loiſir au Duc de Mayenue de luy amener le ſecours qu'il avoit obtenu des Eſpagnols. Ce fut avec bien de la peine qu'il l'obtint : mais enfin

Relation du ſiege de Roüen Mem. de la Ligue, t. 5. Cayet, &c.

Ann. 1592.

comme il eût adroitement donné aux Miniſtres du Roy d'Eſpagne une fauſſe eſperance de faire tomber l'élection qu'on prétendoit faire d'un Roy ſur leur Infante, ce qu'ils ſouhaitoient paſſionnément, le Duc de Parme reçût des ordres ſi précis d'entrer une ſeconde fois en France pour ſecourir Roüen, qu'il luy fut impoſſible de s'en diſpenſer, comme il l'eût bien voulu.

Il marcha donc, mais lentement, avec une fort belle armée de treize à quatorze mille hommes tous vieux ſoldats Eſpagnols & Walons, & ſept à huit mille François, Lorrains, & Italiens, de ce qui reſtoit de troupes aux Ducs de Mayenne & de Montmarcien. Le Roy voulut aller au-devant d'eux avec une partie de ſa Cavalerie pour les harceler ſur leur marche, & s'avança juſqu'à Aumale pour leur diſputer ce paſſage. Mais comme il vit qu'il n'avoit pas aſſez de gens pour le défendre, & que toute l'armée

l'armée qu'il eſtoit allé reconnoître luy-même, & qui s'en venoit fondre ſur luy le pouvoit aiſément enveloper en paſſant le ruiſſeau au deſſus & au deſſous de ce Bourg, il fallut ſe retirer bien viſte. Il eſt vray que cette retraite qu'il fit à la veuë d'une grande armée fut fort belle, & qu'il ne montra jamais mieux la grandeur de ſon courage intrépide qu'en cette occaſion la plus dangereuſe où il ſe fuſt encore trouvé; mais les gens du meſtier convinrent tous en ce temps-là qu'il la fit bien plûtôt en vaillant homme, dont la valeur fut ſecondée de la fortune, qu'en grand Capitaine, qui doit prendre par ſa peudence & ſon habileté de ſi juſtes meſures, qu'il ne dépende pas abſolument de cette inconſtante, qui par un ſeul coup de hazard pourroit ruiner en un moment le parti le mieux établi. 1592.

Car pour donner à ſes gens le loiſir de ſe retirer avec le bagage, il plaça cent Arquebuſiers à l'en-

1592. trée du Bourg ; & s'eſtant mis à la teſte de deux cens chevaux, il s'avança prés de demi-lieuë vers l'ennemi juſques à la portée du piſtolet, & fit pluſieurs charges ſur les Carabins qui marchoient à la teſte de l'armée qu'il arreſta d'abord. Mais le Duc de Parme ayant reconnu qu'il eſtoit là avec ſi peu de troupes hors de la place que doit occuper un Géneral, pouſſe contre luy, aprés ſes Chevaux-Legers, le gros de ſa Gendarmerie qui le repouſſe juſques dans Aumale. Ses cent Arquebuſiers y furent preſque tous taillez en pieces ; & il couroit riſque d'y eſtre envelopé, & pris ou tué, ſi la nuit ne fuſt ſurvenuë, pendant laquelle les ennemis ne voulant pas s'engager plus avant ſans avoir bien reconnu le païs, il acheva de faire heureuſement cette dangereuſe retraite, en laquelle il fut bleſſé d'un coup de piſtolet dans les reins, qui, pour avoir eſté tiré de trop loin, ne luy fit qu'effleurer la peau. Les enne-

mis même, & ſur tout le Duc de Parme, admirerent en ce combat ſa valeur, ſon courage & ſon bonheur, mais ils ne loüerent pas ſa conduite; & le Marèchal de Biron, qui s'eſtoit mis en poſſeſſion de luy parler un peu bien librement, ne put s'empeſcher de luy dire à ſon retour, qu'un grand Roy ne devoit pas faire le meſtier de Carabin. 1592.

Cependant Villars voulant profiter de ſon abſence, fit une des plus belles actions qui ſe ſoient faites durant cette guerre. Car s'étant fait informer par ſes Eſpions de la diſpoſition du Camp des aſſiegeans, il fit le vingt-ſixiéme de Février, par toutes les portes qui ſont oppoſées à celles du quay, une furieuſe ſortie, qu'on peut dire qui luy valut le gain d'une bataille. Car ayant ſurpris l'ennemi, & enlevé d'abord bruſquement & tout à la fois tous les quartiers qui regardoient ces portes, il s'empara des tranchées & de tout le

1592. Camp de ce côté-là, où durant prés de deux heures qu'il en fut maiſtre, ſon Infanterie abbatit, renverſa, gaſta, brûla tout, tentes, gabions, bateries, outils, munitions, poudre, bagage, combla les tranchées, éventa les mines, encloüa le canon, & rendit inutiles preſque tous les travaux; tandis que s'eſtant avancé avec quatre Eſcadrons de gens choiſis contre le Marêchal de Biron qui eſtoit accouru, mais un peu tard, de ſon quartier de Derneral au ſecours de ſes gens, il combatoit bravement en retraite, retournant ſouvent à la charge, pour donner à ſon Infanterie le temps d'achever le degaſt, puis de ſe retirer avec luy, comme il fit, rentrant dans la ville en triomphe avec plus de cent priſonniers & cinq groſſes pieces de canon, aprés avoir tué plus de cinq cens hommes, douze Capitaines, deux Colonels, & mis en deſordre & en déroute la plus grande partie du Camp, ſans avoir

perdu dans ce grand combat gueres plus de trente ſoldats. 1592.

Aprés ce bon ſuccés, Villars ſe tint tellement aſſeûré, qu'il envoya prier les Ducs de luy fournir ſeulement de l'argent pour payer ſa garniſon, s'imaginant qu'il n'auroit plus beſoin de leur ſecours. Mais le Roy, qui à ſon retour remit bien-tôt le ſiege en bon eſtat, ayant fermé le haut & le bas de la riviere par un grand nombre de barques équipées en guerre, & par dix grands Vaiſſeaux Hollandois que le Comte Philippe de Naſſau luy amena, les vivres manquerent aux aſſiegez deux mois aprés. De ſorte que Villars fut obligé de faire ſçavoir aux Ducs qui rafraîchiſſoient leur armée au-delà de la Somme, que les Bourgeois n'eſtant pas diſpoſez à ſe laiſſer mourir de faim comme les Pariſiens, il ſeroit contraint de capituler s'il n'eſtoit ſecouru dans huit jours.

A cette nouvelle les Ducs, qui

1592. ſçavoient d'ailleurs que l'armée Royale eſtoit fort affoiblie par les grandes fatigues d'un ſi long ſiege, raſſemblent en un jour toutes leurs troupes, marchent ſans bagage, repaſſent la Somme, font trente lieuës en quatre jours, & le ſixiéme, qui fut le vingtiéme d'Avril, paroiſſent en bataille à une lieuë de Roüen. Les principaux Chefs y entrerent ſur le ſoir, parce que le Roy, qui n'avoit pas alors de quoy réſiſter tout à la fois à une grande armée au dehors, & à ceux de dedans animez par la preſence d'un ſi grand ſecours, ſe crut obligé de lever le ſiege, & de ſe retirer au Pont de l'Arche, où la Nobleſſe, & les troupes qu'il avoit auparavant envoyées ſe rafraiſchir aux environs, ſe raſſemblerent dans cinq ou ſix jours au nombre de trois mille chevaux & de ſix mille fantaſſins. Alors ſe trouvant plus fort que les Ducs, qui aprés avoir pris la petite ville de Caudebec, s'eſtoient allé loger

à Yvetot pour la couvrir, il marcha droit à eux, réſolu ou de les forcer au combat, ou de les enfermer dans ce petit canton du Païs de Caux, en leur coupant le chemin des vivres & de la retraite. 1592.

Et certes, ſon deſſein devoit réüſſir ſelon toutes les apparences. Car les ayant contraints, aprés pluſieurs petits combats, où ils avoient eſté fort mal menez, d'abandonner leur logement d'Yvetot, & de ſe retirer de nuit en un poſte plus avantageux à un quart de lieuë de Caudebec: il les y enferma ſi bien, qu'ils ne pouvoient ni ſubſiſter, tous les paſſages des vivres leur eſtant fermez, ni ſe retirer, ayant à dos un bras de mer, & en teſte un ennemi plus puiſſant qu'eux, ni le combatre ſans s'expoſer viſiblement à eſtre entierement défaits. Mais le bonheur, l'adreſſe & la force du grand genie du Duc de Parme les tirerent dans une nuit de cét extrême dan-

1592. ger où ils eſtoient de perir ſans reſſource.

Car à la faveur de deux grands forts qu'il avoit faits ſur les deux bords de la riviere, avec des redoutes qui commandoient ſur l'eau, & de grands dehors, qui de ſon côté s'avançoient vers l'armée du Roy, comme s'il eût voulu l'attendre dans ſes retranchemens, il fit paſſer durant la nuit du vingtiéme de May toute ſon armée, ſon bagage & ſon canon ſur un grand nombre de grands batteaux couverts de poutres & de planches qu'il avoit donné ordre qu'on fit deſcendre de Roüen. De ſorte qu'à la poinre du jour tout fut en ſeûreté de l'autre côté de la Seine, ſans que le Roy, qui s'apperçût trop tard de ce merveilleux ſtratagême, pût empêcher que le Prince Raynuce Farneſe, qui avec quatorze à quinze cens hommes avoit couvert cette retraite dans le grand Fort & dans ſes dehors, ne ſe retirat à la file, & ne fit paſſer

tous ſes gens & ſes quatre pieces de canon ſur les batteaux & les pontons auſquels il mit le feu. 1592.

Ainſi le Duc de Parme trouva le moyen de mettre en une nuit une grande riviere, large de demi-lieuë en cét endroit, entre ſon armée & celle du Roy, qui admira cette action comme le chef-d'œuvre d'un des plus grands Capitaines du monde. Et ſans donner au Roy le temps de le pouvoir ſuivre par le Pont de l'Arche, il le prévint tellement par ſa diligence, qu'en quarre jours il ſe rendit dans la Brie, en repaſſant la Seine ſur un pont de barques vis-à-vis de Charenton. Puis ayant jetté dans Paris quinze cens Walons, pour renforcer la garniſon que les Eſpagnols y avoient, & pris la ville d'Eſpernay où il paſſa la Marne, il ramena ſes troupes dans les Païs-Bas, ayant aquis une gloire immortelle pour avoir fait deux fois, contre un ſi grand Roy, ce qu'il prétendoit, ſans rien hazarder, en-

1592. luy faiſant lever le ſiege des deux plus grandes villes du Royaume, Paris & Roüen.

Memoires de du Pleſſis-Mornay, t. 2.

Memoires de Ville-Roy.

Vie de du Pleſſis-Morn.

Or, comme on voit aſſez ſouvent qu'un mal devient l'occaſion qui fait naiſtre un bien qu'on n'attendoit pas : auſſi ce ſiege de Rouen, qui ne réüſſit pas au Roy, donna lieu à une negotiation, laquelle diſpoſa ſi bien les choſes à ſa converſion, qu'on peut dire qu'elle jetta les ſemences qui produiſirent peu de temps aprés un ſi beau fruit. Le Duc de Mayenne haïſſoit fort les Eſpagnols, qui luy avoient déclaré nettement qu'on ne pouvoit le ſecourir qu'il ne promit de faire en ſorte que les Eſtats éleuſſent l'Infante avec celuy qu'on luy donneroit pour mari, ce qu'il avoit eſté contraint de leur faire eſperer, quoy-qu'il eût réſolu de n'en rien faire. D'ailleurs il s'eſtoit joint contre quelque reſte de la faction des Seize aux Politiques de Paris, qui eſtoient alors les plus forts, & vouloient bien l'a-

voit pour Chef, mais à condition qu'on traiteroit avec le Roy, pourveû qu'il ſe fiſt Catholique : à quoy ce Duc, qui voyoit bien qu'il ne pouvoit prétendre à la Royauté, s'eſtoit enfin déterminé. 1592.

D'autre côté, le Roy ſe trouvoit fort embarraſſé entre les Huguenots & les Catholiques de ſon parti. Car les premiers craignant toûjours qu'il ne leur échapaſt, l'obſedoient éternellement, & ſongeoient même, ſe défiant de luy, à ſe choiſir un autre Protecteur. Et la pluſpart des Catholiques, les uns veritablement indignez, & les autres faiſant du moins ſemblant de l'eſtre, de ce qu'il differoit trop long-temps à ſe faire inſtruire, & à ſe couvertir, avoient fait entre eux une nouvelle Ligue, qu'on appelloit le Tiers Parti, dont le jeune Cardinal de Bourbon s'eſtoit déclaré Chef, eſperant que ſi enfin le Roy continuoit à s'obſtiner en ſon Héreſie, ceux qui ne l'avoient ſuivi que ſur l'eſperance de

1592. ſa converſion l'abandonneroient, & qu'on le mettroit en ſa place ſur le Trône. Et certes, il y avoit ſujet de craindre que le Duc de Mayenne qu'on ſollicitoit fortement de ſe joindre à ce parti avec le ſien, pour faire un Roy de la Maiſon Royale, ne s'y réſolut enfin, plûtôt que de ſouffrir que les Eſpagnols fiſſent élire celuy qui épouſeroit leur Infante, fuſt-ce un Prince de ſa Maiſon.

Les choſes eſtant donc ainſi diſpoſées de part & d'autre à conclurre une bonne paix, les ſieurs du Pleſſis-Mornay & de Ville-Roy furent choiſis pour travailler à ce Traité qu'on vouloit qui fuſt fort ſecret. Il y eût d'abord une grande difficulté qu'il fallut ſurmonter avant que de rien propoſer touchant les conditions & les articles du traité qu'on prétendoit faire. Car Ville-Roy n'y vouloit point entrer qu'avant toutes choſes le Roy ne donnât aſſeurance qu'il embraſſeroit la Foy Catholique auſſi;

tôt aprés qu'il auroit reçû ſon inſtruction ; & du Pleſſis remontroit que cela choquoit & l'honneur & la conſcience, parce qu'à moins que de tenir toutes les Religions pour indifferentes, & paſſer ainſi pour Athée, on ne pouvoit s'engager à en choiſir une en particulier, avant que de s'eſtre éclairci pour ſçavoir ſi c'eſt la vraye Religion. Mais enfin on trouva un temperament, qui fut que le Roy, ſans bleſſer ſon honneur & ſa conſcience, ſe feroit inſtruire dans ſix mois, avec un vray deſir de ſe convertir ; qu'il permettroit cependant aux Princes & aux Seigneurs Catholiques de ſon parti de députer vers le Pape, pour le ſupplier de confirmer par ſon autorité une ſi ſainte réſolution ; & qu'en attendant qu'elle s'accomplit, on traiteroit toûjours de la paix, laquelle eſtant concluë, le Roy ſeroit reconnu par les Princes de la Ligue. Il conſentit ſans peine à ces deux importans articles, ſans leſquels on 1592.

1592. ne pouvoir entrer en negotiation. On tomba même aſſez facilement d'accord ſur les articles qui concernoient le général du parti de la Ligue. Mais quand on vint aux intereſts particuliers de chacun des Seigneurs confederez, le Duc de Mayenne fit demander pour luy & pour eux des choſes ſi avantageuſes & ſi exceſſives, qui tendoient manifeſtement au démembrement de l'Eſtat, qu'on fut enfin contraint, voyant qu'on ne ſe vouloit pas relâcher, de rompre aprés deux mois de négotiation cette Conference.

Elle produiſit toutefois un grand bien, en ce que le Roy demeura ferme dans la réſolution qu'il avoit priſe de ſe faire inſtruire de bonne foy, & de permettre aux Seigneurs Catholiques d'envoyer vers le Pape leurs Députez, qui furent le Cardinal de Gondy & le Marquis de Piſany. Innocent IX. qui avoit ſuccedé l'année précedente à Gregoire XIV. s'eſtoit comme luy

déclaré hautement pour la Ligue. Il avoit même créé Cardinal & Legat en France Philippe Sega Evêque de Plaiſance, que le Cardinal Caïetan, retournant à Rome aprés la mort de Sixte V. avoit laiſſé à Paris en ſa place pour y ſervir la Ligue, comme il fit de toute ſa force. Clement VIII. ayant ſuccedé à ce Pape qui ne joûït du Pontificat que deux mois, ſuivit d'abord les traces de ſes deux derniers Prédeceſſeurs; & s'eſtant laiſſé prévenir par les Eſpagnols, ne voulut pas ſeulement écouter ces Députez. Mais cette députation ne laiſſa pas, comme on le verra en ſon temps, de produire l'heureux effet qu'on s'en eſtoit promis, & qui fut fatal à la Ligue. 1592.

Cependant le Roy pourſuivant toûjours ſa pointe alla reprendre la ville d'Eſpernay, aprés que le Marêchal de Biron qui avoit commencé d'en former le ſiege, eût eſté emporté d'un coup de faucon-neau qui luy enleva la teſte com- Novem. 1.

1592. me il reconnoissoit la place. En suite, pour se rendre Maistre de la Brie, il assiegea & pris en trois jours Provins qui en est la capitale; puis il bâtit dans l'Isle de Gournay, entre Meaux & Paris, à quatre lieuës de cette grande ville, un Fort, pour empêcher qu'elle ne pût rien recevoir par la Marne, qui luy apporte une grande partie des biens de la Champagne & de la Brie.

D'autre côté le Duc de Mayenne, qui n'ayant pas assez de forces pour s'opposer à ces progrés du Roy, n'avoit pû faire autre chose pour soulager Paris, que de prendre Crespy en Valois, résolut enfin d'employer contre le Roy la grande machine dont il estoit menacé depuis si long-temps, je veux dire l'Assemblée generale des Estats, pour y proceder à l'élection d'un nouveau Roy qui fust de la Religion Catholique Romaine, dont tous les Rois de France, comme Fils aisnez de l'Eglise,

avoient toûjours fait conſtamment profeſſion depuis le Grand Clovis, qui aprés ſon Baptême merita le glorieux ſurnom de Tres-Chrêtien, qu'il a tranſmis ſans aucune interruption à tous ſes Succeſſeurs dans l'eſpace de prés de douze cens ans juſques au défunt Roy Henry III. 1592.

Le Duc s'eſtoit ſolennellement engagé plus d'une fois à convoquer cette Aſſemblée ; mais il avoit toûjours adroitement differé de le faire & pour l'intereſt de l'Eſtat & pour le ſien particulier. Car d'une part il craignoit toûjours que les Eſpagnols qui n'épargneroient rien pour gagner malgré luy les Députez, partie par argent, & partie par la preſence d'une grande armée qu'ils vouloient encore envoyer en France ſous le Duc de Parme, pour favoriſer les Etats, à ce qu'ils diſoient, ne viuſſent enfin à bout du deſſein qu'ils avoient de faire élire leur Infante : & de l'autre voyant fort bien qu'il ne pourroit eſtre éleû, parce qu'il

1592. ne pourroit épouſer l'Infante, il ne vouloit point qu'on en choiſiſt un autre, pour ne pas perdre cette autorité ſouveraine, qu'il ne pouvoit retenir que juſques à ce que les Eſtats euſſent fait l'élection d'un nouveau Roy.

Mais aprés tout, il ne pouvoit plus réſiſter aux preſſantes ſollicitations que les grandes villes de ſon parti, les Eſpagnols, le Pape même & ſon Legat, faiſoient continuellement pour l'obliger à tenir la parole qu'il avoit ſi ſouvent donnée de convoquer cette Aſſemblée. Et ce qui enfin acheva de l'y déterminer, fut que le Duc de Parme, qui aſſembloit ſes forces pour entrer en France une troiſiéme fois, mourut ſur ces entrefaites le cinquiéme de Décembre. Car il crut que les Eſpagnols n'ayant point de Général qui fuſt à beaucoup prés de la force de ce grand homme, ou luy laiſſeroient le commandement de leurs armées, ou que ne faiſant pas de grands progrés, ils

ne luy ſeroient pas extrêmement redoutables comme il arriva. Sur quoy il ne fit plus nulle difficulté de faire aſſembler les Députez que l'on avoit déja choiſis dans les Provinces & dans les villes, ne doutant point que comme il avoit pour ſoy, outre une grande partie de ces Députez, le Parlement, l'Hôtel de Ville, la pluſpart des Colonels & le parti des Politiques, il ne deuſt rompre aiſément toutes les meſures & les brigues des Eſpanols & de ce peu de mutins qui reſtoient de la faction des Seize, qu'il ne regardoit que comme des canailles dont il mépriſoit la fureur impuiſſante. Et c'eſt pour cela meſme qu'il fit enfin réſoudre que l'Aſſemblée ſe tiendroit à Paris, malgré tous les artifices des Eſpagnols, qui vouloient qu'elle ſe tint à Reims ou à Soiſſons, où le Duc ne pourroit avoir tous ces grands avantages qu'il auroit à Paris. 1592.

L'Aſſemblée fut donc intimée

1592. pour le mois de Janvier. Et tandis que les Députez ſe rendoient à Paris les uns aprés les autres, le Duc de Mayenne fit publier une ample Déclaration du cinquiéme de Janvier, par laquelle, aprés avoir juſtifié les armes de la Ligue par toutes les raiſons les plus plauſibles qu'il pût employer, & ſurtout par le grand motif de la Religion qui cederoit enfin à l'Héreſie ſi on recevoit un Roy Héretique, il invite tous les Princes, Prélats, Seigneurs & Officiers Catholiques du parti contraire à ſe trouver avec eux dans leur Aſſemblée, pour travailler tous enſemble, ſans autre veuë que de la gloire de Dieu & du bien public, à choiſir les moyens qu'on trouveroit les plus utiles pour conſerver la Religion & l'Eſtat; proteſtant contre ceux qui refuſeroient une voye ſi raiſonnable, qu'ils ſeroient la cauſe de tous les malheurs qui pourroient en ſuite arriver.

Declarat. de M. le Duc de Mayenne. t. 5. des Memor. Cayet. t. 1.

Ann. 1593.

Le Legat en fit une auſſi, mais d'une maniere bien plus odieuſe, en ce qu'au lieu de ſe tenir dans les termes generaux du bien de la Religion & de l'Eſtat, comme le Duc de Mayenne avoit fait, il invitoit les Catholiques à ſe rendre aux Eſtats pour y élire un Roy qui fut de nom & d'effet Catholique, & qui pût maintenir par ſa puiſſance la Religion & l'Etat, en quoy il ſembloit aſſez clairement déſigner le Roy d'Eſpagne. 1593.

Il ne fut pas difficile au Roy de répondre ſolidement à ces deux Déclarations, & de faire une ſemblable proteſtation contre leurs Auteurs par un Edit du meſme mois. Et cependant les Députez eſtant preſque tous arrivez, ils allerent en Proceſſion à Nôtre Dame, où aprés avoir reçû la Sainte Communion ils entendirent le Sermon que le celebre Genebrard leur fit, avec un tres-grand ſcandale de tout ce qu'il y avoit encore de ve-

Declarat. du Roy ſur les impoſtures, &c. Mem. de la Ligue, t. 5. Cayet, t. 1.

1593. ritables François dans cette Compagnie.

Ce Docteur étoit à la verité l'un des plus habiles hommes de ſon ſiecle, ſur tout dans la connoiſſance des ſaintes Lettres, & de la Langue Hebraïque, dont il fut Profeſſeur Royal à Paris. Mais par cette malheureuſe fatalité, ou plûtôt par cét excés d'un zele immoderé qui entraîna la pluſpart des Docteurs de Paris dans la Ligue, il s'y attacha avec tant de paſſion, qu'il en fut toûjours un des plus ardens & plus opiniâtrés défenſeurs : ce qui joint à ſa profonde doctrine, fut cauſe que le Pape Gregoire XIV. grand Protecteur de la Ligue luy donna l'Archevêché d'Aix aprés la mort d'Alexandre Canigrany qui mourut à Rome.

Or comme il eſtoit un des principaux Députez pour l'ordre du Clergé, & qu'il avoit aquis beaucoup de credit & d'autorité pour ſon rare ſçavoir, on le pria de faire ce Sermon, dans lequel, au lieu

d'exhorter par la parole de Dieu les Députez à n'avoir dans leurs déliberations devant les yeux que la conſervation de l'Eſtat & de la Religion qui en eſt le plus ferme appuy, il s'efforça de prouver par de tres-mêchantes raiſons, que leur Aſſemblée pouvoit changer & abolir la Loy Salique, qui eſt la Loy fondamentale de l'Eſtat, qu'on a toûjours inviolablement obſervée depuis l'établiſſement de la Monarchie Frãçoiſe juſqu'à maintenant : comme ſi les Eſtats, qui n'ont point d'autre pouvoir que de repreſenter dans leurs Cahiers ce qu'ils croyent eſtre neceſſaire pour le bien & la conſervation de l'Etat, le pouvoient détruire, en ruinant & en ſappant le fondement qui le ſouſtient, & qui empeſche qu'il ne tombe entre les mains des Eſtrangers. Mais c'eſt que ce Docteur, qui eſtoit bon Ligueur & mauvais François, eſtant tout dévoüé aux interêts du Roy Philippe comme les Seize, dans la faction 1593.

1593. deſquels il s'eſtoit engagé, vouloit diſpoſer les eſprits des Députez à déferer la Couronne de France à l'Infante d'Eſpagne, ſelon l'intention des Eſpagnols, qui au lieu des veritez de l'Evangile luy faiſoient preſcher une ſi fauſſe & méchante maxime.

Le Duc de Mayenne, qui tout Chef de la Ligue qu'il eſtoit, avoit pourtant l'ame Françoiſe, & aimoit ſa Patrie, comme le Roy meſme l'avoûa, avoit des veuës bien differentes; & ſans s'étonner de ce vain diſcours, parce qu'il ſçavoit les moyens d'en détourner l'effet, il fit l'ouverture de l'Aſſemblée des Etats Generaux le vingt-ſixiéme de Janvier dans la Salle haute du Louvre. On y obſerva toutes les céremonies que l'on garde toûjours dans les Etats legitimement convoquez; & tout ce que dit d'agréablement burleſque ſur ce ſujet l'Auteur de l'ingenieuſe Satyre, intitulée *le Catholicon d'Eſpagne*, n'eſt qu'une invention d'un bel eſprit,

Le Roy Aumoſn. du Card. de Bourbon. Thuan. l. 105. Notes ſur le Catholic.

esprit, qui sous d'assez plaisantes fictions ne laisse pas d'enveloper beaucoup de veritez qui décrient tres-justement le parti de la Ligue. 1593.

Il n'y eût point d'autre Procession que celle que firent tous les Députez, quand ils allerent faire leurs dévotions à Nôtre-Dame; & cette autre des Moines armez sur les differens habits de leurs Ordres, laquelle est décrite si plaisamment au commencement du Catholicon, & qu'on voit encore aujourd'huy dans plusieurs étampes, n'est autre chose que la montre des Ecclesiastiques & des Religieux, que l'Auteur de cette Satyre a transportée du siege de Paris à ces Estats, en la déguisant en Procession pour rendre son Ouvrage plus divertissant.

Tout s'y fit selon la coustume, excepté que le Duc de Mayenne, comme Lieutenant General de l'Etat & de la Couronne de France, ce qui ne s'estoit jamais veû, estoit assis sous un dais de drap d'or. Les

1593. trois Ordres y prirent leur ſéance à l'ordinaire. Celuy du Clergé y fut fort nombreux. Il y eût fort peu de Seigneurs & de Gentilshommes dans celuy de la Nobleſſe : mais pour luy donner plus d'éclat, M. de Mayenne, comme s'il euſt eû la puiſſance & l'autorité ſouveraine, prit la liberté, ce qui n'appartient qu'au Roy ſeul, de créer un Admiral, qui fut le Marquis de Villars, & quatre Marêchaux de France, les ſieurs de la Chaſtre & de Bois-Dauphin, dont l'ancienne Nobleſſe eſt aſſez connuë, Roſne Gentilhomme Lorrain, cadet de la Maiſon de Savigny Seigneur de Roſne au Duché de Bar, & Saint Paul ſoldat de fortune, qui par ſa valeur & par ſa conduite au meſtier des armes avoit aquis ſon titre de Nobleſſe.

M. de Mayenne, aprés la mort du Duc de Guiſe, dont ce Capitaine étoit la créature, l'avoit commis au Gouvernement de Cham-

pagne, où aprés s'eſtre rendu maitre de Reims, de Mezieres & de Vitry, il eût l'audace de s'emparer par force du Duché de Retelois, & d'en prendre poſſeſſion en qualité de Duc, en vertu du don qu'il diſoit en avoir eû du Pape, comme le Roy l'écrivit du Camp devant Chartres au Duc de Nevers. Et enfin ſon orgueil inſupportable, joint à la tyrannie qu'il exerçoit dans la Province, luy fit perdre la vie par la main du jeune Duc de Guiſe qui le fit tomber mort à ſes pieds d'un coup d'épée qu'il luy donna droit dans le cœur, parce que ce Prince l'ayant prié fort civilement de retirer de Reims les gens de guerre qu'il y avoit mis pour s'en aſſeûrer, ce prétendu Marêchal, qui vouloit, malgré qu'il en eût, y eſtre le maiſtre abſolu, luy avoit dit fierement, en mettant la main ſur la garde de ſon épée, qu'il n'en feroit rien. 1595.

Lettre du Roy au Duc de Nevers au Cãp devant Chartres, le 24. Mars 1591. M. de Nevers, Traité de la priſe des Armes. Notes ſur le Cathol.

Au reſte le Duc en créant comme Lieutenant General de l'Eſtat

1593. un Admiral & quatre Marèchaux de France, crut avoir fait un coup d'importance pour faire valoir ſes prétendus Eſtats de Paris, & pour affermir ſon autorité & fortifier ſon parti. Mais le Seigneur de Chanvallon, qui avoit autant d'eſprit que de cœur, & qui prévit les ſuites de cette action, luy dit librement & fort galamment : [Prenez bien garde à vous, Monſieur ; car en cette nouvelle création vous avez fait aujourd'huy des baſtards qui ſe feront un jour legitimer à vos dépens.] C'eſt ce qui ſe verifia bien-tôt aprés en la perſonne de Villars, de la Chaſtre, & de Bois-Dauphin qui l'abandonnerent, & firent leur Traité avec le Roy, pour eſtre maintenus par une autorité legitime dans ces hautes dignitez que le Roy ſeul, à l'excluſion de tout autre, peut donner. Et ſi le Baron de Roſne, qui avoit aſſez de naiſſance & de merite, eût encore eû comme les autres quelques places à rendre au Roy pour ſe

faire legitimer auſſi-bien qu'eux, on n'eût pas perdu celles que les Eſpagnols, auſquels ſe voyant rebuté, il ſe donna, prirent ſous ſa conduite & par ſa valeur en Picardie. 1593.

Voilà donc quel fut l'ordre de la Nobleſſe. Pour le tiers Eſtat, il eſtoit compoſé de peu de perſonnes conſiderables, & de beaucoup de gens ramaſſez, qui ne ſervoient qu'à groſſir l'Aſſemblée. Les Harangues qu'on voit dans le Catholicon, preſque toutes de la façon de Rapin, de M. Gillot Conſeiller de la Cour, de Florent Chrêtien, & de M. Pierre Pithou, ſont faites à plaiſir pour réjoüir le Lecteur. Il ne s'en fit que quatre à l'ordinaire des autres Eſtats. M. de Mayenne fit l'ouverture de ceux-cy par la ſienne, où pour ſatisfaire à l'attente des Députez, il déclara qu'on n'eſtoit aſſemblé que pour proceder à l'élection d'un Roy qui fût Catholique; ce que pourtant il n'avoit nullement envie qui ſe

Notes ſur le Catholic.

1593. fit, comme effectivement il l'empécha. Le Cardinal de Pellevé qui commençoit fort à baiſſer, ne fit rien qui vaille en parlant pour le Clergé : le Baron de Senecey pour la Nobleſſe, & le ſieur de Laurens Avocat General au Parlement de Provence, pour le tiers Eſtat, firent incomparablement mieux chacun en ſa maniere, celuy-cy de grand Orateur, & celuy-là de ſage Cavalier.

Cayet, t. 2. Cependant le Roy qui ne ſçavoit pas tout le ſecret du Duc de Mayenne, appréhendoit bien fort qu'on n'éleuſt dans cette Aſſemblée un Roy, qui étant reconnu du Pape, du Roy d'Eſpagne, de la pluſpart des Potentats de la Chrêtienté, de tous les Catholiques de la Ligue, & peut-eſtre auſſi de tous ceux du Tiers parti dont il ſe défioit toûjours, eût du moins rendu la guerre éternelle, s'il ne fuſt enfin demeuré le maiſtre. Pour prévenir un ſi grand mal, il trouva bon que les Catholiques de ſon

parti envoyaſſent par un Trompette à l'Aſſemblée un Acte authentique, par lequel ils luy ſignifioient, que puis que le Duc de Mayenne leur avoit fait entendre par ſa Déclaration, qu'il avoit convoqué cette Aſſemblée pour chercher les moyens d'aſſeûrer la Religion & l'Eſtat, ils eſtoient tout prêts d'envoyer leurs Députez pour conferer avec les leurs en quelque lieu prés de Paris duquel on conviendroit, afin de pouvoir parvenir à un ſi grand bien qui eſtoit le comble de leurs deſirs, proteſtant que s'ils rejettoient une propoſition ſi raiſonnable, ils ſeroient coupables de tous les maux que la continuation d'une ſi funeſte guerre produiroit. 1593.

Propoſition des Princes, Prélats, Officiers de la Couronne, & principaux Seigneurs Catholiques étant prés de Sa M.

Mem. t. 5.

C'eſt un étrange aveuglement que celuy que cauſe une forte paſſion dans un eſprit qui s'en eſt tellement laiſſé préoccuper, que quelque lumiere qu'il ait d'ailleurs, il ne voit pas ce que les moins éclairez découvrent d'abord, ſans

1593. ſe donner la peine d'en faire une exacte recherche. On propoſe icy nettement, en termes tres-clairs, ſans aucune ambiguité, une Conference entre les Catholiques des deux partis, pour chercher tous enſemble les voyes les plus ſeûres de ſauver la Religion & l'Etat. Et neanmoins le Cardinal Legat, ne conſultant que cette ardente paſſion qu'il a de maintenir la faction des Seize contre le Roy, pour l'exclure de la Couronne, s'écrie que cette propoſition des Catholiques Royaliſtes eſt contre la Loy de Dieu, qui défend d'avoir commerce avec les Héretiques; & ces Docteurs dévoûëz à la Ligue, auſquels il l'envoye pour l'examiner, la déclarent ſchiſmatique & héretique. Mais le Duc de Mayenne qui avoit des veuës bien differentes de celles du Legat & des Eſpagnols, & qui vouloit empêcher qu'on n'éleût un Roy, fit ſi bien que l'on conclut dans les Eſtats qu'on accepteroit la Conference

Noven. t. 1. Réponſe du Duc de Mayenne, Lieutenant General, &c. Mem. t. 5.

entre les ſeuls Catholiques des deux partis, de la maniere qu'on la propoſoit. Elle ne ſe tint toutefois que plus de deux mois aprés, à la fin d'Avril, au bourg de Sureſne, parce que le Duc de Mayenne, qui ne vouloit que gagner du temps pour venir à ſes fins, eſtoit allé, avant que de faire réponſe, au-devant de l'armée Eſpagnole conduite par le Comte Charles de Mansfeld. Ce Duc croyoit pouvoir prendre avec elle toutes les places au deſſous & au deſſus de la Seine qui incommodoient Paris. Mais comme elle eſtoit ſi foible, qu'avec les troupes qu'il y avoit jointes elle ne faiſoit pas dix mille hommes, tout ce qu'elle put faire fut de prendre Noyon qui l'arreſta; aprés quoy, comme elle eſtoit extrêmement diminuée par la longueur d'un ſiege où il y eût bien du ſang répandu, le Comte fut contraint de s'en retourner en Flandre. 1593.

Pour la Conference, quoy-qu'el-

1593. Actes de la Conference de Sureſne.

le ſe fit avec beaucoup plus d'appareil & d'èclat que toutes les autres, elle eût pourtant la même deſtinée, parce que les deux Chefs de la Députation de part & d'autre, Renaud de Beaune Archevêque de Bourges pour les Royaliſtes, & Pierre d'Eſpinac Archevêque de Lyon pour la Ligue, deux des plus adroits & des plus éloquens hommes de leur ſiecle, étoient un peu trop habiles, & ſouſtenoient avec trop d'eſprit & de force leur ſentiment, pour pouvoir s'accorder en diſputant l'un contre l'autre. L'Archevêque de Bourges, dans les trois harangues qu'il fit pour établir ſa propoſition, & pour la confirmer en réfutant ce qu'on luy avoit répondu, n'omit rien de tout ce qu'on pouvoit dire de plus fort pour perſuader à ceux de la Ligue ces trois points qu'il ſouſtint toûjours conſtamment juſqu'à la fin, comme autant de veritez inconteſtables.

Cayet. t. 2.

Le premier, que l'on eſt obligé

de reconnoître & d'honorer comme ſon Roy celui auquel le Royaume appartient par le droit inviolable d'une ſucceſſion legitime, ſans avoir égard ni à la Religion qu'il profeſſe, ni à ſes mœurs. C'eſt ce qu'il prouva, premierement par les témoignages de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres, qui nous ordonnent d'honorer les Rois & les autres Souverains, & de leur rendre l'obeïſſance qui leur eſt deuë, quoy-qu'ils ſoient infidelles & méchans, déclarant que tout homme doit être ſoumis aux puiſſances ordonnées de Dieu, & que d'en uſer autrement c'eſt réſiſter à ſa volonté, & troubler l'ordre & la tranquillité publique. Secondemẽt, par les exemples de l'Ancien Teſtament, où l'on voit que Sedecias avoit eſté tres-aigrement repris, & puni de Dieu pour s'eſtre révolté contre le Roy des Caldéens; que le peuple d'Iſraël luy avoit obeï dans la captivité de Babylone par l'ordre de Dieu; & que les Prophetes, 1593.

1593. comme Athias & Elie, s'eſtoient contentez de reprendre les Rois infidelles à Dieu comme Jeroboam & Achab, ſans ſe revolter contre eux. Troiſiémement, par l'exemple des Chreſtiens de tous les ſiecles, des Evêques, & des Papes mêmes, qui avoient ſouffert paiſiblement la domination des Empereurs Idolâtres, Tyrans & perſecuteurs de l'Egliſe, & qui n'avoient pas refuſé de reconnoître pour leurs Souverains les Empereurs qui s'eſtoient faits Héretiques, comme Conſtantius, Valens, Zenon, Anaſtaſe, Heraclius, Conſtantin IV. & V. Leon III. & IV. Theophile, & les Rois Gots en Italie, les Vandales en Affrique, & les Viſigots en Eſpagne & dans les Gaules, quoy qu'ils fuſſent tous Ariens.

Il ajouſta, paſſant au ſecond point, qu'à plus forte raiſon l'on eſtoit obligé d'obeïr au Roy, qui n'eſtoit, par la grace de Dieu, ni Payen, ni Arien, ni perſecuteur,

de l'Egliſe & des Catholiques qu'il protegeoit & maintenoit dans tous leurs droits ; qui croyoit avec eux un même Dieu, un même Jeſus-Chriſt, un même Symbole. Et quoy-qu'il fut ſeparé d'eux par quelques erreurs qu'il avoit ſucées, pour ainſi dire, avec le lait, & auſquelles il n'avoit renoncé que par une converſion forcée, le poignard ſur la gorge, qu'on ne pouvoit pas dire neanmoins qu'il y fut attaché avec l'opiniâtreté qui eſt propre de l'Héreſie, puis qu'il eſtoit tout réſolu de les abandonner auſſi-tôt qu'on l'auroit inſtruit de la verité, ce qui luy faiſoit ſouſtenir modeſtement qu'on ne devoit pas le faire paſſer pour Héretique. Qu'au reſte il y avoit grand ſujet d'eſperer qu'il ſe convertiroit bien-tôt ; qu'il y eſtoit déja tout diſpoſé, comme il paroiſſoit par la permiſſion qu'il avoit donnée aux Princes & aux Seigneurs Catholiques d'envoyer à ſes dépens le Marquis de Piſany. 1591.

1593. à Noſtre Saint Pere, & de faire avec eux cette Conférence ; qu'il s'étoit meſme tenu découvert avec grand reſpect, en voyant paſſer une Proceſſion à Mante devant ſes feneſtres : qu'il avoit renouvellé ſolemnellement depuis peu de jours la promeſſe qu'il avoit faite de ſe faire inſtruire, & qu'il l'accompliroit infailliblement au pluſtoſt.

Et ſur cela, pour s'aquiter de ce qu'il s'eſtoit propoſé en troiſiéme lieu, il ſe mit à les conjurer avec les paroles du monde les plus fortes & les plus tendres, de ſe joindre avec eux pour accomplir une ſi bonne œuvre, & pour avoir part à l'inſtruction, & en ſuite à la converſion d'un ſi grand Roy, qui recevant d'eux le devoir auquel ils eſtoient obligez, leur donneroit aſſeürement la ſatisfaction qu'ils ſouhaitoient, & qu'il n'avoit pû donner en un temps où, comme on la luy demandoit les armes à la main, il euſt ſemblé qu'il n'agiſſoit encore que par force.

D'autre part l'Archevêque de Lyon qui n'avoit pas moins d'éloquence, d'esprit & de sçavoir que l'Archevêque de Bourges, en répondant par ordre aux trois points proposez par ce Prélat, dit au nom de tous ses collegues, qu'ils avoûoient qu'on doit reconnoistre pour Roy, pour Maistre Souverain, & pour Chef de la Monarchie Françoise celuy auquel le Royaume appartient par une legitime succession. Mais comme la Religion doit l'emporter par dessus la chair & le sang, qu'il falloit necessairement que ce Monarque fût un Roy Tres-Chrêtien de nom & d'effet; & que selon toutes les Loix divines & humaines il ne leur étoit pas permis d'obeïr à un Roy Héretique, dans un Royaume qui s'estoit soumis à Jesus-Christ, en recevant & professant la Religion Catholique. Que Dieu dans l'Ancien Testament avoit défendu d'établir un Roy qui ne fust pas du nombre des freres, c'est-à-dire, 1593.

1593. de la même Religion qui fait la vraye fraternité ; que ſuivant cét ordre les Prêtres & les Sacrificateurs d'Iſraël s'eſtoient ſouſtraits de l'obeïſſance du Roy Jeroboam, auſſi-tôt qu'il eût renoncé au culte du vray Dieu ; que les villes d'Edon & de Labna, qui eſtoient du domaine des Levites les mieux inſtruits en la Loy de Dieu, avoient abandonné Joram Roy de Juda pour la même raiſon ; qu'Amazias & la Reine Athalia ayant quitté la Religion de leurs peres, avoient eſté renverſez de leur Trône du conſentement general de tous les Ordres du Royaume ; & que les Machabées eſtoient eſtimez & loüez de toute la terre, comme les derniers heros de l'ancienne Loy, parce qu'ils avoient pris les armes contre Antiochus leur Prince Souverain, pour la défenſe de leur Religion.

Que ſi le peuple Juif avoit obeï au Roy des Caldéens, c'eſt qu'il s'y eſtoit obligé par ſerment, ſelon

l'exprés commandement que Dieu luy en avoit fait par ſes Prophetes, pour le punir de ſes abominations, en le ſoumettant à la domination d'un Prince infidelle. Mais que pour eux, bien loin d'avoir fait un pareil ſerment, ils en avoient fait, par l'autorité des Souverains Pontifes, un tout contraire de ne reconnoître jamais un Héretique pour leur Roy. Et quant aux Catholiques, qui ne laiſſoient pas de rendre obeïſſance aux Empereurs & aux Rois Héretiques, il eſt certain que ce n'eſtoit que par pure contrainte pour leur impuiſſance, & que leur cœur n'y avoit nulle part, témoin l'étrange maniere dont les Saints Peres les ont traitez dans leurs écrits, où ils les appellent loups, chiens, ſerpens, tygres, dragons, lyons & Antechriſts, conformément à l'Evangile, qui veut que celuy qui s'eſt révolté contre l'Egliſe ſoit tenu & traité comme un Payen, bien loin qu'on le reconnoiſſe pour Roy, & 1593.

1593. pour Roy Tres-Chreſtien. Qu'au reſte, outre les Conciles receûs en France, & les Loix Imperiales qui déclarent les Héretiques indignes de toute ſorte d'honneurs, de dignitez & de charges publiques, beauconp plus de la Royauté, la Loy fondamẽtale de la Monarchie Françoiſe y eſt toute expreſſe, par le ſerment que les Rois Tres-Chrêtiens font à leur Sacre de maintenir la Religion Catholique, & d'exterminer toutes les Héreſies; que c'eſt pour cela qu'ils reçoivent le ſerment de fidelité de leurs Sujets, & que les derniers Eſtats avoient arreſté, avec l'applaudiſſement géneral de tous les bons François, qu'on ne ſe départiroit jamais de cette Loy, qui fut receuë, & ſolennellement jurée comme fondamentale de l'Eſtat.

Enfin, pour achever ce qu'il avoit à dire ſur ce premier point, il ajouſta que ſans cela on ne conſerveroit jamais en France la Religion, parce qu'un Prince Héreti-

que ne manqueroit pas d'établir l'Héreſie dans ſes Eſtats, tant par ſon exemple que ſes Sujets ſuivroient aiſément ; que par ſon autorité à laquelle on ne réſiſte pas long-temps : comme il n'avoit que trop paru dans le Royaume d'Iſraël que Jeroboam rendit idolâtre ; & comme il paroiſſoit encore en Danemark, en Suede, dans les Eſtats Proteſtans d'Allemagne, & dans l'Angleterre, où les peuples, ſuivant l'exemple de leur Prince, & pliant ſous leur autorité, ſe ſont laiſſé malheureuſement entrainer dans cét horrible abiſme d'Héreſies où ils ſont encore aujourd'huy plongez. 1593.

Et là-deſſus paſſant aux autres points de la harangue de M. de Bourges, il dit en peu de mots, qu'on ne pouvoit douter que le Roy de Navarre ne fuſt Héretique obſtiné, & nullement diſpoſé à ſe convertir, puis qu'il ſouſtenoit depuis ſi long-temps des erreurs condamnées d'Héreſies par

1593. des Conciles Oecuméniques, & qu'il favoriſoit plus que jamais les Huguenots, & ſur tout ſes Miniſtres; qu'on l'avoit invité cent fois, mais en vain, à ſe convertir; qu'en ſuite il ſeroit inutile qu'ils entrepriſſent de l'y exhorter; qu'ils ne le feroient jamais, particulierement aprés qu'on l'auroit reconnu comme il le prétẽdoit; & qu'ils avoient tous fait ſerment non ſeulement de ne le pas reconnoître, mais même de n'avoir nul commerce avec luy tandis qu'il ſeroit Héretique.

Or comme l'Archevêque de Bourges, qui ſçavoit le ſecret du Roy, vit qu'aprés la forte replique qu'il fit à tout ce grand diſcours, ils eſtoient arreſtez ſur ce point duquel ils eſtoient réſolus de ne rien relâcher, il crut qu'en le leur accordant, l'affaire ſeroit bien-tôt terminée. C'eſt pourquoy ayant demandé du temps pour conſulter là-deſſus les Princes & les Seigneurs deſquels ils eſtoient députez, auſſi-tôt qu'il en eût reçû

la réponſe, qu'il ſçavoit bien qu'on luy feroit, il dit en la ſeptiéme ſéance le dix-ſeptiéme de May aux Députez de l'Union, [Que Dieu avoit enfin exaucé leurs vœux, & qu'ils auroient tout ce qu'ils avoient demandé pour ſauver la Religion & l'Eſtat par la converſion du Roy qu'on leur avoit fait eſperer, & de laquelle on pouvoit mainnant les aſſeûrer, puis que le Roy, réſolu d'abjurer ſon Héreſie, avoit déja convoqué les Prélats & les Docteurs deſquels il vouloit recevoir l'inſtruction, qui devoit préceder cette grande action que tous les bons Catholiques des deux partis ſouhaitoiẽt avec tant d'ardeur, pour ſe réünir tous enſemble par une bonne paix. Et afin qu'elle ſe fit à la ſatisfaction d'un chacun, qu'ils pouvoient traiter avec eux des ſeûretez & des autres conditions qu'ils pouvoient demander pour leurs interêts: les aſſeûrãt afin de leur ôter tout ſujet de ſe défier, que rien ne s'exécuteroit de leur

1593.

1593. côté que le Roy ne ſe fuſt déclaré effectivement Catholique.]

Cette propoſition que Meſſieurs les Députez de l'Union n'attendoient pas, & qui ruinoit toutes les prétentions de leurs Chefs, les déconcerta tellement, qu'aprés avoir déliberé entre eux pour y répondre, n'ayant pû rien conclure, ils ſe crurent obligez de la porter à l'Aſſemblée des Eſtats à Paris. Et ce fut alors qu'on vit clairement que les Chefs du parti, qui ne ſongeoient qu'à ſatisfaire leur ambition, ſous le beau pretexte d'un fort grand zele de la Foy Catholique, craignoient bien plus la converſion du Roy, qu'ils ne la ſouhaitoient. Quoy qu'on leur euſt fait voir par de tres-puiſſantes raiſons, appuyées de l'autorité des plus ſçavans Docteurs, qu'on pouvoit donner en France l'abſolution au Roy, ſans recourir à Rome, veû principalement qu'on ne la donneroit que [ad cautelam,] & que l'on envoyeroit aprés en deman-

der la confirmation au Pape : ils firent répondre par l'Archeveſque de Lyon, qu'on ſouhaitoit ardemment la converſion du Roy de Navarre, mais qu'on ne la pouvoit tenir pour veritable, que le Saint Pere, an jugement duquel ils la ſoumettoient, & qui a ſeul le pouvoir & l'autorité de l'abſoudre, ne l'euſt réconcilié à l'Egliſe; & qu'avant cela il ne leur eſtoit pas permis d'entrer en aucun Traité de paix & de ſeûreté, puis que ce ſeroit prévenir le jugement du Pape, & traiter du moins indirectement avec celuy qui eſtoit encore hors de l'Egliſe, ce qui ſeroit directement contre le ſerment qu'ils avoient fait. Et ſur cela le Duc de Mayenne, qui ne cherchoit que les moyens de retenir le plus longtemps qu'il luy ſeroit poſſible certe autorité preſque ſouveraine qu'il avoit uſurpée, & la pluſpart des Princes & des Seigneurs de ſon parti firent un nouveau ſerment, entre les mains du Legat, de ne 1593.

1593. reconnoître jamais le Roy de Navarre, quand même il ſe feroit Catholique, ſi ce n'eſtoit par le commandement du Pape. Ainſi demeurant toûjours fermes dans cette réſolution, qui empêchoit abſolument qu'on ne paſſat plus outre dans la Conference, aprés ſept ou huit ſéances tenuës à Sureſne, & deux autres à la Roquette, maiſon du Chancelier de Chiverny hors de la porte Saint Antoine, & à la Villette entre Paris & Saint Denis, on ne put jamais s'accorder, & l'on ne conclut rien du tout qui tendiſt à la paix, pendant que les Eſpagnols employoient tous leurs artifices & tous leurs partiſans dans les Eſtats, pour rendre la guerre éternelle par l'élection d'un Roy.

Mem. de la Ligue. Cayet, Noyen.

Car avant même que l'on commença la Conference de Sureſne, le Duc de Feria Ambaſſadeur extraordinaire du Roy d'Eſpagne vers les Eſtats Generaux de Paris, accompagné de Dom Bernardin de Mendoze

Mendoze Ambaſſadeur ordinaire, de Dom Diego d'Ibarra, & de Jean Baptiſte Taſſis, preſenta en pleine Aſſemblée, où il fut reçû avec de grands honneurs, les Lettres de ſon Maiſtre, par leſquelles il l'exhortoit à proceder au plûtôt à l'élection d'un Roy Catholique. C'étoit ce que ce Prince ſouhaitoit paſſionnément, tant pour rendre les deux partis irréconciliables, comme ils l'euſſent eſté ſans doute, ſi l'on eût fait un nouveau Roy, que pour faire tomber la Couronne à l'Infante ſa fille, comme il s'en eſtoit déja expliqué plus d'une fois. En effet, ces Eſpagnols ne manquerent pas quelque temps aprés de propoſer ſon droit prétendu de proximité, eſtant ſortie de la fille du Roy Henry II. Puis voyant qu'on vouloit abſolument un Roy, ils propoſerent de nouveau de la marier avec l'Archiduc Erneſt frere de l'Empereur Rodolphe. Mais comme ils virent que ces deux propoſitions eſtoient tres-

1593. Lettre du Roy Catholiq. aux Reverendiſ. Illuſtres, Magnifiques, & ſes bien-aimez Députez des Etats Generaux de France.

Mem. t. 5.

1593. mal reçûës de leurs partiſans même les plus zelez, qui vouloient, comme tous les autres, qu'on éleût un François auquel le Roy d'Eſpagne pourroit donner ſa fille en mariage : ils firent enfin une nouvelle ouverture, aprés avoir pris du temps pour déliberer ſur une affaire de cette importance, & dirent que le Roy leur maiſtre, pour les ſatisfaire, eſtoit preſt d'accorder le mariage de l'Infante avec un Prince François qu'il nommeroit, y compris ceux de la Maiſon de Lorraine, puis qu'il eſtoit juſte que ce fuſt luy qui ſe choiſit un gendre; mais qu'il falloit auſſi que les Etats les éleuſſent, & les déclaraſſent tous deux Roy & Reine de France *ſolidairement*, & qu'il employeroit pour les maintenir toutes les forces de ſes Royaumes.

Comme preſque tous les Députez ne vouloient autre choſe qu'un nouveau Roy qui fut François, cette propoſition qui leur paroiſſoit extrêmement avantageuſe fut re-

çûë avec tant d'applaudiſſement, 1593.
que le Duc de Mayenne, qui étoit retourné depuis peu aux Etats pour rompre les deſſeins des Eſpagnols, n'oſa s'y oppoſer directement, quoy-qu'il eût fortement réſolu d'empêcher par toutes les voyes qui luy ſeroient poſſibles, qu'on ne fit cette élection qui ne pouvoit tomber ſur luy. Or comme il en cherchoit les moyens, cette partie du Parlement des Pairs qui eſtoit à Paris pour la Ligue, ayant conſervé, nonobſtant cette diviſion des membres de cét auguſte Corps, les genereux ſentimens, & les maximes inviolables qu'il a toûjours fait valoir en toutes les occaſions, & en quelque eſtat qu'il ſe ſoit trouvé, pour maintenir les Loix fondamentales & les libertez de la Monarchie Frãçoiſe, luy en fournit un excellent. Car la Cour ayant appris qu'on ſembloit approuver dans les Eſtats la propoſition des Eſpagnols, rendit le vingt-huitiéme de Juin ce

célebre Arrêt, qui porte : [Que n'ayant, comme elle n'a jamais eû, autre intention que de maintenir la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine en France, ſous la protection d'un Roy Tres-Chrêtien, Catholique & François, elle a ordonné & ordonne qu'on fera des remontrances ce jour-là même à M. de Mayenne, Lieutenant General de l'Etat & Couronne de France, en la preſence des Princes & Officiers de la Couronne étant de preſent à Paris, à ce qu'aucun Traité ne ſe faſſe pour transferer la Couronne en la main des Princes ou Princeſſes Etrangers..... & qu'il ait à employer l'autorité qui luy eſt commiſe pour empêcher que ſous le prétexte de la Religion la Couronne ne ſoit transferée en main étrangere contre les Loix du Royaume....& que dés à preſent elle a déclaré & declare tous les Traitez faits, & qui ſe feront cy-aprés pour l'établiſſemẽt d'un Prince ou Princeſſe étrangere, nuls & de nul effet

1593. Arreſt donné en la Cour de Parlement de Paris le 28. Juin 1593. Ibid.

& valeur, comme faits au préjudice de la Loy Salique, & autres Loix fondamentales du Royaume de France.] Le Duc de Mayenne fit semblant d'estre fort irrité de ce qu'on avoit rendu cét Arrêt sans luy, & en fit de grand reproches au Premier Président Jean le Maistre, qu'il avoit établi dans cette Charge, & qui ne sçachant pas son secret luy répõdit avec toute la force que doit avoir ce Chef d'une si célebre Cõpagnie quand il fait son devoir. Mais dans la verité ce Prince adroit en fut fort aise, parce qu'il espera que cét Arrêt affoibliroit du moins les poursuites des Espagnols. Il trouva neanmoins tout le contraire. Car comme ils virent par cét Arrêt, & par la prise de Dreux que le Roy avoit assiegé & emporté de vive force sur ces entrefaites, que pour peu qu'on retardât l'élection d'un Roy, il y avoit grande apparence qu'elle ne se feroit jamais : ils se mirent à la presser plus fortement qu'auparavant de la maniere 1593.

1593. qu'ils l'avoient propoſée. Pour détourner ce coup, M. de Mayenne qui crut qu'ils n'voient qu'un pouvoir general de nõmer celuy qu'ils jugeroient plus à propos pour leur interêt, leur dît qu'il falloit neceſſairement attendre qu'ils en euſſent reçû un particulier, où le Roy leur maiſtre nommaſt celuy qu'il voudroit choiſir pour ſon gendre.

Mais il fut bien ſurpris, lors que comme ils avoient apparemment pluſieurs blancs-ſignez pour s'en ſervir dans les occaſions, ils luy montrerent, en preſence du Cardinal Legat & des principaux membres des Etats aſſemblez chez luy, le pouvoir qu'ils avoient en bonne forme de nommer le Duc de Guiſe. Il cacha neanmoins le mieux qu'il put l'extrême chagrin qu'il avoit de cette nomination que la Ducheſſe ſa femme ne pouvoit ſouffrir, luy conſeillant de faire plûtôt la paix avec le Roy, que d'eſtre ſi lâche que de reconnoître pour ſon Maiſtre & pour

ſon Roy *ce petit garçon*; c'eſt ainſi qu'elle appelloit par mépris ſon neveu. Mais le Duc de Mayenne, qui ne vouloit point encore alors avoir de Maiſtre, prit un autre biais, & demanda huit jours de temps pour donner par écrit ce qu'il demanderoit pour ſon dédommagement que les Eſpagnols luy accordoient tel qu'il le pourroit ſouhaiter. Et cependant il ſçût ſi bien ménager les eſprits, & faire comprendre à la pluſpart des Députez, aux Seigneurs & aux Princes, & au Duc de Guiſe meſme, que c'eſtoit un horrible contretemps que de créer un Roy avant qu'on euſt des forces ſuffiſantes pour le maintenir contre un Roy tres-puiſſant & victorieux: que malgré tous les partiſans d'Eſpagne on répondit aux Miniſtres Eſpagnols, qu'on eſtoit réſolu d'attendre à proceder à cette élection qu'on euſt reçû le grand ſecours que le Roy d'Eſpagne promettoit. Ainſi l'élection fut differée par l'a- 1593.

1593. dreſſe du Duc de Mayenne, ce que le Docteur Mauclerc, grand Ligueur, déplore amerement dans une Lettre qu'il écrivit de Paris au Docteur de Creil, autre bon Ligueur qui eſtoit à Rome pour les interests du Parti, & auquel il découvre tout ce myſtere, qui en effet renverſa toutes les machines des Eſpagnols & de la Ligue, & détruiſit tout leur ouvrage. Car en ſuite il arriva bien des choſes qui firent qu'on ne parla plus de faire cette élection, & dont la premiere & la principale fut la converſion du Roy, de laquelle il faut maintenant que je parle.

Du 4. Aouſt 1593. Mem. t. 5

Il y avoit déja plus de neuf ans, qu'encore qu'il fut Chef & Protecteur des Huguenots, il avoit cherché les voyes de ſe réünir avec tout ſon parti à l'Egliſe Catholique. Car en l'année mil cinq cens quatre-vingts-quatre, un peu avant que les Princes liguez euſſent pris les armes, le feu Roy luy ayant envoyé M de Belliévre à Pamiers,

Cayet, Noven. t. 2.

pour luy déclarer qu'il vouloit que la Meſſe fut rétablie dans le Comté de Foix & dans tous les autres païs qu'il tenoit ſous la Souveraineté de la Couronne de France : il fit ſonder par un des Miniſtres de ſa Maiſon, qui eſtoit d'aſſez bonne compoſition, la volonté des autres Miniſtres de ces païs-là, pour ſçavoir s'il y auroit lieu d'eſperer qu'ils vouluſſent s'employer de bonne foy à chercher les moyens de faire une réünion generale avec l'Egliſe Catholique. Ils ſe relâcherent ſans beaucoup de peine ſur tous les points de Controverſe, excepté ſur un ſeul qui leur tenoit le plus au cœur ; ſçavoir, leur intereſt, en demandant de grands appointemens que l'on n'eſtoit pas en eſtat de leur donner ; & diſant fort naïvement, voicy leurs propres termes, [Qu'ils ne vouloient pas eſtre aſſignez ſur la rente des Ecoliers, qui n'eſt autre que le Peto.] 1593.

Pluſieurs de ſon Conſeil, & entre autres le ſieur de Segur, l'un de

1593. ceux auſquels il ſe fioit le plus, étoient neanmoins d'avis qu'il n'abandonnaſt pas cette entrepriſe, & qu'il tâchât d'en venir à bout doucement & ſans bruit, en gagnant les principaux de ſon parti. Et il y eſtoit tellement porté, qu'il ne put s'empêcher de proteſter aſſez ſouvent, lors qu'il fut parvenu à la Couronne, & ſingulierement aprés la bataille d'Ivry, qu'il ſouhaitoit de tout ſon cœur qu'on ſe réünit à l'Egliſe, de laquelle on s'eſtoit ſeparé, & qu'il croiroit avoir fait plus que pas un de ſes Prédeceſſeurs, ſi Dieu luy faiſoit la grace de pouvoir faire un jour cette réünion ſi neceſſaire, & de voir que tous les François, qui ne peuvent avoir qu'un Roy, n'ayent auſſi qu'une même Foy. Mais il y a grande apparence que Dieu avoit réſervé cette gloire au Roy Loüis le Grand ſon petit-fils, dont les victoires non ſanglantes, qu'il remporte tous les jours en pleine paix ſur l'Héreſie par ſa ſage conduite

Cayet, Noven. t. 3. p. 546.

& par ſon zele, qui ont trouvé l'art de ramener les Proteſtans en foule, & ſans violence à l'Egliſe, nous font eſperer que c'eſt ſous ſon regne qu'on verra l'accompliſſement du ſouhait de ſon ayeul. 1593.

On a même ſçû que ce Prince, lors qu'il n'eſtoit encore que Roy de Navarre, en ce temps dont je parle, dît un jour en confidence à l'un de ſes Miniſtres, qu'il ne voyoit nulle devotion dans ſa Religion; que tout conſiſtoit à oüir un Preſche en beau François, & qu'il avoit toûjours dans l'eſprit qu'on doit croire que le Corps de Nôtre-Seigneur eſt au Saint Sacrement, car autrement la Cene ne ſeroit qu'une ſimple céremonie exterieure, ſans avoir rien de ſolide & d'eſſentiel. C'eſt icy qu'il me ſemble que je ne puis me diſpenſer de rendre la juſtice qu'on doit au merite d'un des plus grands hommes que nos Rois ayent jamais employez dans les plus importantes negotiations, & qui con- Id. Nalven. t. 2. p. 141.

1593. tribua le plus à mettre ces bonnes diſpoſitions dans l'ame du Roy de Navarre. C'eſt le célebre François de Noailles Evêque d'Acqs, qui s'eſt aquis une gloire immortelle par les grands ſervices qu'il a rendus plus de trente-cinq ans à la France, ſous quatre de nos Rois, en quinze voyages hors du Royaume, & en quatre Ambaſſades ſolennelles, en Angleterre, à Veniſe, à Rome, & ſur tout à Conſtantinople. Car il fit de ſi belles choſes en cét employ, pour l'interêt de la Religion auprés du Grand Seigneur Selim II. & en viſitant luy-même la Syrie, la Paleſtine, & l'Egypte, pour y proeurer le ſoulagement & l'avantage des Chrêtiens, que les plus grands Princes de la Chrêtienté ſe crurent obligez d'en faire des remercimens au Roy. Le Pape Gregoire XIII. voulut même que ſon Nonce en témoignât de ſa part ſa reconnoiſſance à l'Ambaſſadeur, lors qu'il paſſeroit par Veniſe pour s'en re-

Flor. Raymond. L. de Antich. c. 34. Baudier, Hiſt. des Turcs, l. 12. Franc. Lurbeus de illuſt. Aquit. viris. Lettr. de M. frere du Roy à M. l'Evêque d'Acqs, du 13. Février 1570. Roberti Gall. Chriſt. Geneal. de Noailles. Franc. Lurb. Lettr. de M. d'Acqs

tourner en France, & qu'il le ſuppliât de faire en ſorte que ſon frere l'Abbé de l'Iſle, qui luy avoit ſuccedé en pluſieurs de ſes Negotiations & en cette Ambaſſade, comme il luy ſucceda depuis en l'Evêché d'Acqs, ſuivit de ſi beaux exemples qu'il luy avoit donnez.

1593. à M. le Cardinal d'Eſt, du 5. Mars 1579. Lettr. de M. d'Acqs à M. de l'Iſle, de Veniſe le 4. Fevrier 1575.

Il eſt vray que le Pape Pie V. Prédeceſſeur de Gregoire avoit d'abord trouvé fort étrange qu'un Evêque fut Ambaſſadeur du Roy Tres-Chrêtien à la Porte Ottomane. Mais outre que l'Evêque d'Agria, tres-ſage & tres vertueux Prélat, le fut bien cinq ans pour l'Empereur Maximilien II. ſans qu'on y trouvat à redire : il changea bien de ſentiment, quand aprés que l'Evêque d'Acqs eût obtenu par ſon credit que le Grand-Seigneur fit défenſe à Piali Baſſa General de ſon armée navale de faire deſcente ſur les Terres de l'Egliſe, ce ſaint Pontife luy promit, en reconnoiſſance d'un ſi grand bien-

Lettr. de M d'Acqs au Protonotaire de Murat, du 20. Juillet 1571.

1593. fait, de l'élever au comble des plus grands honneurs dont les Papes puiſſent récompenſer un grand ſervice rendu à l'Egliſe.

C'eſtoient-là les emplois de cét Evêque, dont le merite ne fut pas moins éclatant que celuy de ſon Aiſné Antoine de Noailles Chef de cette illuſtre Maiſon, l'une des plus anciennes & des plus diſtinguées du Limoſin, qui fut Ambaſſadeur en Angleterre, Gouverneur de Bourdeaux, & Lieutenant de Roy en Guyenne, où il ſervit l'Eſtat & la Religion avec ce même zele qu'on voit éclater aujourd'huy avec tant de ſuccés & de gloire dans ſa poſterité.

Lurbeus.

Or ce fut par ce même zele de la Religion que François de Noailles, aprés avoir réduit au nombre de douze les cent familles de Huguenots qu'il avoit trouvées dans Acqs, quand on luy eût donné cét Evêché, ne manqua pas de ſe prévaloir d'une belle occaſion qu'il eût de faire au Roy de Navarre

Lettr. de M. d'Acqs à M. de Chiverny, de Bordeaux le 30. May 1581.

une forte remontrance, qui produisit en ſon temps l'effet qu'il en eſperoit. Car ayant conferé par ordre du Roy à Nerac deux ou trois fois avec ce Prince, pour le preſſer de rétablir l'exercice de la Religion Catholique en Bearn; comme il vit qu'on luy oppoſoit toûjours de nouvelles difficultez, il ne s'arreſta plus à ce point particulier, & venant au principe dont tout le reſte dépendoit, il luy dit en preſence de Segur, avec toute la force & la ſincerité que doit avoir un fidelle Miniſtre, [Qu'il ne falloit pas que Sa Majeſté prétendit s'appuyer ſur un parti, qui, quelque puiſſant qu'il parût, ſeroit toûjours trop foible, pour le porter, malgré les Catholiques infiniment plus forts, juſques où ſa naiſſance & la fortune le pourroient un jour élever. Que quelque miracle qu'il fit, il n'avanceroit jamais rien qu'il ne ſe fut réconcilié de bonne foy avec l'Egliſe Catholique; & qu'il ſeroit impoſſible, ce furent là ſes propres termes, qu'il

1593.

Lettr. de M. d'Acqs à M. de l'Iſle ſon frere, d'Agen le 17. Octobre 1582.

Lettre du même à M. de Segur Surintend. du Roy de Navarre, d'Agen le 29. May 1583.

1593. pût jamais rien édifier de ſolide pour l'avancement de ſa fortune dedans & dehors ce Royaume, s'il ne bâtiſſoit ſur ce fondement.]

Ibid. C'eſt ce qu'il dît en prenant congé du Roy de Navarre ; & peu de jours aprés écrivant d'Agen au ſieur de Segur Sur-Intendant de ce Prince, il luy proteſte que ſon Maître ne parviendra jamais à ce qu'il peut prétendre legitimement, s'il n'entre par cette porte, & le prie de ſe ſouvenir, que ſi l'on ne ſuit ſon conſeil, il luy dira quelque jour ce que dit Petrarque :

Error d'avanti, e penitenza adietro.

Ce diſcours ébranla Segur qui avoit beaucoup de pouvoir ſur l'eſprit de ſon Maiſtre ; & ce fut principalement ce qui l'obligea de luy donner le conſeil que nous avons dit, & qui en ſuite fit ſonger ſerieuſement le Roy de Navarre à ſe réünir avec les Catholiques.

Mais comme ſur ces entrefaites la Ligue commença tout ouverte-

ment ſa revolte, & obtint en ſuite les armes à la main un Edit, par lequel on s'obligeoit à faire puiſſamment la guerre aux Huguenots, Segur qu'il avoit envoyé depuis peu demander du ſecours en Allemagne, luy écrivit aprés qu'il l'eût obtenu, qu'il n'eſtoit plus temps de parler de ſe faire Catholique, quoy-que luy-même le luy eût conſeillé auparavant; & que puis que ſes ennemis le vouloient contraindre par force à changer de Religion, à peu prés comme on avoit fait à la Saint Barthelemy, qu'il devoit ſe roidir contre eux, & défendre ſa liberté par ſes armes, afin qu'on ne puſt pas dire qu'il plioit lâchement ſous leur volonté, & qu'il puſt faire en un autre temps librement & avec honneur ce qu'il ne feroit maintenant qu'avec honte & par contrainte. 1593.

Il ſuivit cét avis, qui fut auſſi celuy de ſon Conſeil. Il fit la guerre, & parut toûjours à la teſte des

1593. Huguenots avec le ſuccés que nous avons veû : mais il ne laiſſoit pas cependant, comme il avoit l'eſprit vif & fort penetrant, de s'inſtruire d'une maniere aſſez adroite, tantôt en propoſant à ſes Miniſtres ſes difficultez, ou plûtôt ſes doutes ſur les points de ſa Religion, pour ſçavoir d'eux ſur quoy ils ſe fondoient, tantôt en conferant avec des ſçavans Catholiques, & ſouſtenant le plus fortement qu'il pouvoit contre eux ce qu'il avoit appris des Miniſtres, afin de pouvoir découvrir par leur réponſe, en la conferant avec celle de ces Miniſtres, de quel côté eſtoit le ſolide & la verité. Et il continua toûjours cette forme d'inſtruction en s'éclairciſſant ainſi des principaux points de controverſe, & ſe faiſant même donner par écrit ce qu'on avoit à dire pour ou contre : ce qui fit que les Huguenots ne le crurent jamais trop ferme en ſa Religion, & qu'ils ſe fioient bien plus au feu Prince de Condé, qui

eſtoit en effet bien meilleur Proteſtant que luy. 1593.

Et certes il y a grande apparence que quant à ſon avenement à la Couronne il promit aux Princes & aux Seigneurs Catholiques de ſe faire inſtruire dans ſix mois, il avoit déja réſolu de ſe convertir, ne luy reſtant que fort peu de choſes ſur leſquelles il vouloit encore demander quelque éclairciſſement. Mais, comme il l'avoüa depuis, il crut eſtre obligé de differer cette bonne action juſqu'à un autre temps, parce que les Huguenots n'euſſent pas manqué de ſe cantonner, & de ſe choiſir quelque puiſſant Protecteur chez les Etrangers ; ce qui euſt cauſé de nouveaux troubles en France. Outre que les Chefs de la Ligue avoient alors trop de forces pour ſe ſoumettre à luy, quand même il ſe fut déclaré Catholique, & que les peuples n'ayant pas encore ſenti les maux extrêmes de la guerre, la vouloient à toute force contre

1593. luy ; & qu'en ſuite il n'eût pu encore parvenir à la choſe du monde qu'il ſouhaitoit le plus ardemment, ſçavoir de rétablir la paix dans ſon Royaume en embraſſant la Religion de ſes Peres.

Mais un peu avant que l'on commençat la Conference de Sureſne, il vit, aprés avoir fait une ſolide réflexion ſur l'état preſent de ſes affaires, que toutes choſes concouroient alors à l'obliger de ne differer pas plus long-temps ſa converſion. Car d'une part il eſtoit aſſeûré des principaux Chefs Huguenots qui pourroient remuer, & dont même pluſieurs des plus puiſſans ne firent nulle difficulté de luy dire qu'en bonne politique il devoit aller à la Meſſe, & que la paiſible poſſeſſion d'un grand Royaume en valoit bien la peine. De plus ; les Chefs de l'union eſtoient ſi foibles & ſi peu unis entre eux, qu'ils n'eſtoient plus du tout en eſtat de luy réſiſter long-temps, quand ils ne voudroient pas le re-

connoiſtre. Et pour les peuples de la Ligue, ils eſtoient ſi las de la guerre qui les conſumoit, qu'ils ne demandoient que la paix. 1593.

D'autre part, il voyoit que les Eſpagnols faiſoient tous les efforts imaginables pour obliger les Etats à créer un Roy Catholique; qu'il y avoit grand danger que le Tiers parti, qui peu auparavant avoit fait complot de l'enlever dans Mante, ſe joignant à ces Catholiques Ligueurs qui ne vouloient point des Eſpagnols, ne fiſt auſſi un Roy de ſon côté, ce qui ſeroit jetter la France dans une effroyable confuſion; & qu'enfin ceux mêmes qui n'eſtoient pas de ce parti, & qui l'avoient toûjours ſervi avec une inviolable fidelité, le conjuroient de ne plus differer à ſe convertir, & le faiſoient d'une maniere à luy faire entendre ſans déguiſement, qu'ils eſtoient réſolus de l'abandonner, s'il n'abandonnoit ſa fauſſe Religion.

Tout cela mis enſemble acheva

1593. par la grace de Dieu qui ſe ſert des cauſes ſecondes, de le déterminer à accomplir enfin ce qu'il avoit projetté depuis ſi long-temps, & à faire publiquement profeſſion de la Foy Catholique. De ſorte que quand le ſieur François d'O, celuy de tous les Seigneurs de la Cour qui parloit le plus librement, le vint preſſer d'une maniere aſſez forte de la part de tous les Catholiques de ſon parti, d'accomplir la promeſſe qu'il leur avoit faite, il luy fit entendre fort paiſiblement les trois raiſons que je viens de dire qu'il avoit eû ës de differer ſa converſion juſqu'alors ; & puis il luy donna poſitivement ſa parole, que dans trois mois pour le plus tard, aprés avoir veû ce que produiroit la Conference de Sureſne, il feroit abjuration de l'Héreſie, aprés avoir reçû l'inſtruction des Evêques & des Docteurs, laquelle devoit préceder ſelon les formes de l'Egliſe, une ſi celebre action, luy ordonnant au reſte d'en aſſeûrer

l'Archevêque de Bourges qui alloit partir pour la Conference. Et c'eſt ſur cela même que ce Prélat, aprés avoir reçû la réponſe qu'il ſçavoit bien qu'on luy feroit de Mante où la Cour eſtoit, parla comme il fit à Sureſne; & croyant avoir terminé l'affaire, donna en la ſeptiéme ſéance, le dix-ſeptiéme de May, aux Députez de la Ligue pleine aſſeûrance de la converſion du Roy. 1593.

Auſſi ce Prince, qui eſtoit fortement réſolu à une ſi ſainte action, ne manqua pas d'écrire le ſeiziéme du même mois à pluſieurs Prélats & aux Docteurs tant de ſon parti que de celuy de la Ligue, une fort belle lettre, par laquelle il les invite à ſe rendre auprés de luy dans le quinziéme de Juillet, afin qu'il puiſſe recevoir les bons enſeignemens qu'il attend d'eux, les aſſeûrant, voicy les termes de ſa lettre, [Qu'ils le trouveront tres-diſpoſé & docile à tout ce que doit un Roy Tres-Chrétien, qui n'a rien plus vi-

1593. vement gravé dans le cœur que le zele du ſervice de Dieu, & la manutention de ſa vraye Egliſe.]

Cependant les Miniſtres & les vieux Huguenots rigides & fauſſement zelez pour leur Secte, craignant ce coup fatal à leur prétenduë Religion, faiſoient ſouvent des Aſſemblées ſecretes, pour chercher les voyes de le détourner d'une ſi ſainte réſolution. Il y en eût même qui oſerent prendre la liberté d'en parler dans leurs Preſches, & de le menacer publiquement des jugemens de Dieu s'il abandonnoit l'Evangile, car c'eſt de ce beau nom qu'il leur a plu d'honorer leurs erreurs. Cela l'obligea d'aſſembler avec les principaux Seigneurs de cette nouvelle Religion, tous ces Prédicans, qui eſtoient alors en grand nombre à la Cour, & qui au grand regret des Catholiques l'obſedoient éternellement, & de leur dire nettement, pour ſe delivrer une bonne fois de la faſcheuſe perſecution qu'il

qu'il en ſouffroit, qu'aprés avoir fait devant Dieu toutes les réflexions neceſſaires ſur une affaire de cette importance, il avoit enfin réſolu de rentrer dans l'Egliſe Catholique, dont on n'avoit pas deû ſe ſeparer. Et cõme le Miniſtre la Faye l'eût conjuré au nom de ſes Confreres de ne pas permettre, ce ſont-là ſes paroles, [Qu'un ſi grand ſcandale leur avint. Si je ſuivois vôtre avis, leur dit-il, il n'y auroit ni Roy, ni Royaume dans peu de tems en France. Je deſire donner la paix à tous mes Sujets, & le repos à mon ame, & vous aurez auſſi de moy toutes les ſeûretez que vous pouvez raiſonnablement ſouhaiter.] Ainſi, comme il eſtoit ſans comparaiſon le plus fort, & au meilleur état où il ſe fuſt encore trouvé, immediatement aprés qu'il eût emporté la ville de Dreu, que la Ligue, à laquelle cette place importoit extrêmement, n'oſa jamais entreprendre de ſecourir, il aſſigna le lieu où il vouloit recevoir l'inſtruction 1593.

1593. qui devoit préceder l'acte de l'abjuration, à Saint Denis pour le vingt-deuxiéme de Juillet.

Le Cardinal de Plaiſance fit publier une Déclaration, par laquelle, aſſeûrant comme le Legat du S. Siege que tout ce qui ſe feroit au ſujet de cette converſion ſeroit nul, il exhorte les Catholiques de l'un & de l'autre parti à ne ſe pas laiſſer tromper en une choſe de cette importance : défendant à tous, & ſur tout aux Eccleſiaſtiques, ſur peine d'excommunication & de privation de leurs Benefices, de ſe trouver à Saint Denis pour y aſſiſter à cette action. Mais nonobſtãt toutes ſes défenſes, qu'on crut être faites à la ſollicitation des Eſpagnols, les Princes, les Officiers de la Couronne, les principaux Membres des Parlemens, les Seigneurs de la Cour, les Evêques, & pluſieurs Docteurs, non ſeulement du parti Royal, mais auſſi de celuy de la Ligue, s'y rendirent, & entre autres trois célebres Curez de Pa-

ris, René Benoiſt de Saint Euſta- 1593.
che, Chavignac de Saint Sulpice, & Morennes de Saint Merry, qui bien éloignez de l'eſprit ſeditieux de leurs confreres les Curez de Saint Benoiſt, de Saint Severin, de Saint Coſme, de Saint Jacques, de Saint Gervais, de Saint Nicolas des Champs & de Saint André qui s'eſtoient le plus furieuſement déchaînez dans leurs ſcandaleuſes ſatyres plûtôt que prédications contre le Roy, eûrent la gloire d'avoir eû part à la converſion de ce grand Prince.

Or eſtant arrivé de Mante à S. Denis le Jeudy vingt-deuxiéme de Juillet, il entra dés le lendemain en Conference, & y fut depuis les ſix heures du matin juſqu'à une heure aprés midy avec l'Archevêque de Bourges & ſept ou huit Evêques, entre leſquels eſtoit M. du Perron nommé à l'Evêché d'Evreux. Pluſieurs Docteurs célebres ſe trouverent à cette Aſſemblée avec ces trois Curez de Paris, &

1593. le Pere Olivier Beranger, ſçavant Jacobin, Prédicateur ordinaire du feu Roy. L'inſtruction ſe fit particulierement touchant ces trois points ſur leſquels le Roy propoſa quelques difficultez.

Le premier, ſur l'invocation des Saints, pour ſçavoir s'il eſtoit abſolument neceſſaire qu'on les priât. Sur quoy on le ſatisfit aiſément, en luy faiſant entendre ce que l'Egliſe enſeigne là-deſſus : ſçavoir, que comme il eſt utile de ſe recommander aux prieres de nos freres vivans, ſans que cela faſſe aucun tort à la qualité de Jeſus-Chriſt nôtre médiateur ; il eſt auſſi tres-profitable de recourir aux Saints pour les prier d'interceder pour nous, afin de nous obtenir de Dieu des bienfaits & des graces par Jeſus-Chriſt, Dieu leur faiſant connoître & nos beſoins & nos prieres de la maniere qu'il luy plaît, comme il apprend aux Anges, ſelon l'Ecriture, ce qui ſe paſſe parmi nous, & aux Prophetes les

choſes futures, quoy qu'elles ſoient plus particulierement reſervées à la connoiſſance de Dieu. 1593.

Le ſecond, fut ſur la Confeſſion auriculaire ; & on luy fit voir clairement que Jeſus-Chriſt ayant donné commiſſion à ſes Miniſtres, en termes generaux, de remettre ou de retenir les pechez par ſon autorité, on ne pouvoit reſtraindre ce pouvoir aux ſeuls pechez publics, & qu'il falloit en ſuite neceſſairement que les penitens donnaſſent aux Prêtres une connoiſſance parfaite de tous les crimes qu'ils auroient commis, afin qu'on pût faire un juſte diſcernement de ceux qu'il faut remettre, & de ceux qu'on doit retenir.

Le troiſiéme, ſur lequel il vouloit eſtre bien inſtruit, fut ſur l'autorité du Pape, à laquelle il ſe ſoumit ſans peine, quand on l'aſſeûra, que ſelon l'Evangile, les Conciles, & les Saints Peres, elle ne s'étendoit que ſur les choſes purement ſpirituelles & entierement déta-

1593. chées du temporel, & nullement ſur les Droits & les Libertez des Rois & des Royaumes. Comme en ſuite on voulut venir au point de la preſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt au Saint Sacrement de l'Autel, celuy de tous les Articles conteſtez entre les Catholiques & les Huguenots en quoy ils peuvent le moins s'accorder, il arreſta les Evêques, en leur diſant qu'il étoit tout perſuadé de cette verité, qu'il n'en doutoit point du tout, & l'avoit toûjours cruë.

On dit auſſi qu'ayant fait faire une Conference entre les Docteurs & les Miniſtres, comme un de ceux-cy fut tombé d'accord qu'on ſe pouvoit ſauver dans l'Egliſe Romaine, car ils en convenoient alors, il dit de fort bon ſens : [Il n'y a donc plus à déliberer ; il faut que je ſois Catholique, pour prendre le plus ſeûr, en homme ſage, dans une affaire auſſi importante que celle du ſalut, puis que ſelon les Catholiques & les Huguenots je puis me

ſauver étant Catholique, & que ſi je demeurois Huguenot, je ſerois damné au ſentiment des Catholiques.] Quoy qu'il en ſoit, étant parfaitement inſtruit & bien perſuadé de tous les points de la créance de l'Egliſe Romaine dõt on dreſſa une formule de Profeſſion de Foy qu'il ſigna, il ne reſtoit plus qu'à faire ſolennellement cette Profeſſion ſelon l'uſage de l'Egliſe, & à recevoir l'abſolution de ſon Héreſie, & de la Sentence d'excommnnication qu'on avoit portée contre luy. 1593.

Mais il falloit auparavant examiner de nouveau dans une Conference reglée, pour rendre la déciſion plus authentique, ſi les Evêques le pouvoient abſoudre en France de l'excommunication qu'il avoit encouruë pour un cas réſervé par les Papes au Saint Siege. Car non-ſeulement le Legat & les Docteurs dévoûez à la Ligue, & ſur tout l'Archevêque de Lyon, comme il le fit bien voir en la Conference de Sureſne,

1593. mais auſſi le Cardinal de Bourbon, qui avoit peine de ſe défaire de ſon entestement du Tiers-parti, ſoûtenoient hautement qu'il n'y avoit que le Pape ſeul qui eût le pouvoir de l'abſoudre, & que toute autre abſolution ſeroit nulle, parce que le Pape avoit uniquement & poſitivement réſervé ce pouvoir au Saint-Siege. Toutefois, dans une grande Aſſemblée d'Evêques & de célebres Docteurs qui ſe tint pour réſoudre ce cas, l'opinion contraire paſſa tout d'une voix, malgré toutes les remontrances de ce Cardinal qui n'eſtoit pas fort habile homme. Le Curé meſme de Saint Euſtache René Benoiſt, qui fut depuis Evêque de Troyes, le ſieur de Morennes Curé de Saint Merry, qui eſt mort Evêque de Seez; eux, dis-je qui avoient eſté de la Ligue juſques alors, & quelques autres ſçavans Docteurs rendirent compte au public par des écrits imprimez, des raiſons ſur leſquelles ils appuyoient leur ſenti-

De juſta Abſolut. Henr. IV.

ment, & qui se réduisent à ce raisonnement, qu'on sera peut-estre bien-aise que je rapporte icy en peu de mots comme je l'ay tiré de leurs écrits, sans interposer là-dessus mon jugement, puis que je n'écris pas en Theologien qui expose & soûtient une Doctrine, mais en Historien qui raconte fidellement les faits comme il les trouve dans de bons memoires.

1593.

C. Quávis, C. de cætero, C. Noscitur, C. Quod de his, de sent. excomm. Pan. in D. C. De cæter. Syl. V. Absol. 4. n. 7. Navar. in Man. c. 27. n. 9. & 89. Philiarc. de Offic. Sacer. l. 3. c. 22. & 27. ver. non obstat. & l. 23. Covarru. in Const. Bonif. 8. Alma. Mat.

Il est indubitable, disent ces Docteurs, selon les plus célebres Canonistes, que celuy qui est excommunié pour un cas réservé au Saint Siege, s'il a quelque empêchement canonique, c'est à dire, exprimé & approuvé par les Canons, qui ne permettent pas de s'aller presenter au Pape, peut estre absous par un autre, sans qu'il soit obligé d'envoyer à Rome demander son absolution : à condition toutefois que quand l'empêchement, s'il ne dure pas toûjours, cessera, il s'ira presenter au Saint Pere, pour se soumettre en toute humilité à ce

1593. De juſta & canonica Abſol. Henr. IV. ex exemplari in Italia excuſo. Lutet. ap. Mamert. Patiſſon Typog. Reg. 1594.

qui luy ſera raiſonnablement ordonné. Or il eſt tout clair, ajoûtent-ils, qu'il y a trois ſortes d'empêchemens canoniques qui diſpenſent le Roy d'aller, & en ſuite d'envoyer à Rome demander l'abſolution au Pape.

Le premier eſt le danger évident où il eſt continuellement de perdre la vie en tant de combats, de batailles & de ſieges où il eſt contraint de s'expoſer tous les jours pour conſerver la Couronne qui luy eſt aquiſe par le droit inviolable de ſucceſſion, ſelon la Loy fondamentale du Royaume, & qu'une partie de ſes Sujets révoltez contre luy ont entrepris de luy ravir. Un danger de cette nature, & même beaucoup d'autres moindres, comme celuy des conſpirations, des inimitiez, des voleurs, d'une longue navigation, ſont cenſez par le droit & par les Docteurs eſtre de ceux qui ſont compris dans ce qu'on appelle l'article de la mort, qui ne s'entend pas ſeulement du

Navar. in man. c. 26. n. 31.

moment fatal auquel on eſt preſt de rendre l'eſprit, mais auſſi de tout autre temps auquel on eſt viſiblement expoſé à la mort. Et c'eſt en ces occaſions, comme en l'article de la mort, que non ſeulement les Evêques, mais auſſi tous les Prêtres peuvent abſoudre de tous pechez & de toutes Cenſures Eccleſiaſtiques, avec obligation neanmoins de ſe repreſenter, s'il n'y a quelque autre empêchement qui s'y oppoſe, comme celuy qui ſuit. 1593.

Sylveſt. v. Abſol. §. 8. Philiarc. l. 3. c. 21. §. Sed dubium.

Et c'eſt la grandeur & la dignité des perſonnes excommuniées, & ſingulierement des Souverains, qui ne pourroient laiſſer les peuples qu'ils gouvernent pour aller à Rome ſans un notable préjudice de leur Couronne. Car ſi un pere de famille, & même un ſimple ſerviteur ſeroit diſpenſé d'y aller, ſi ſon abſence devoit apporter trop d'incommodité à la maiſon: que ne doit-on pas conclure d'un grand Roy, dont la preſence eſt toûjours neceſſaire, ou du moins tres-utile

Summ. Ang. v. Excomm. 5. n. 50. & c. Sylveſt. v. Abſ. 4. n. 5. Navar. c. 27. n. 88. & 90. Philiar. l. 3. c. 12.

1593. à ſon Royaume ? Ainſi l'on doit toûjours préſumer que ces perſonnes d'une éminente dignité ont un perpetuel empêchement de s'éloigner.

C. Sacro, §. Caveat, de ſent. excomm. & gloſ. in C. ult. in ver. Periculum immineat, de pœn. & remiſſ.

Enfin le troiſiéme empèchement, qui eſt celuy que les Docteurs appellent *periculum in morâ*, eſt le grand danger qu'il y auroit, qu'en differant ſi long-temps cette abſolution, juſqu'à ce qu'on la donnât à Rome, on ne perdît par mille fâcheux accidens qui pouvoient ſurvenir, la belle occaſion que l'on avoit de conſerver en France la Religion, l'Eſtat & les Loix fondamentales de la Monarchie, par la converſion du Roy. Pour toutes ces raiſons on conclut en cette Aſſemblée qu'on pouvoit, & même qu'on devoit l'abſoudre, à la charge d'envoyer à Rome une ſolennelle Ambaſſade, pour demander au Pape ſa Benediction paternelle, & l'approbation de ce qu'on avoit fait ſi juſtement en France au ſujet de ſa converſion.

Cela réſolu de la ſorte, l'Acte public & ſolennel d'une converſion ſouhaitée avec tant d'ardeur de tous les gens de bien, ſe fit le Dimanche ſuivant vingt-cinquiéme de Juillet, avec une magnificence digne d'une ſi grande action, & de l'auguſte Majeſté de celuy qui la faiſoit. Le Roy tout veſtu de blanc, excepté le manteau & le chapeau noir, ſortit ſur les huit à neuf heures de ſon logis, précedé des Gardes Suiſſes Françoiſes & Ecoſſoiſes, des Officiers de la Prevôté de l'Hôtel, tambour batant, accompagné des Princes, des Officiers de la Couronne, & des Cours Souveraines, des Evêques & des Prélats, & de tous ceux qui avoient aſſiſté à ſon inſtruction, douze trompettes marchant devant luy, & ſuivi de cinq à ſix cens Gentilshommes tous magnifiquement vêtus. Les ruës eſtoient toutes tapiſſées & jonchées de verdure & de fleurs, & remplies d'une multitude infinie de peuple, & principa- 1593.

1593. lement de Pariſiens, qui, malgré toutes les défenſes du Legat & du Duc de Mayenne, eſtoient venus fondre dans S. Denis, & crioient de toute leur force, comme tous les autres, *Vive le Roy.* Ce fut ainſi qu'il marcha juſques à l'entrée de l'Egliſe de Saint Denis.

Là il trouva aſſis ſur un fauteuïl, en habits Pontificaux, l'Archevêque de Bourges qui fit la céremonie. Il demanda d'abord au Roy, ſelon la Formule marquée dans le Pontifical, qui il eſtoit, & ce qu'il demandoit. A quoy ce grand Prince ayant répondu, [Je ſuis le Roy, qui demande d'eſtre reçu au giron de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique, & Romaine,] il ſe mit à genoux; & aprés avoir dit, en preſentant à l'Archevêque ſa Profeſſion de Foy ſignée de ſa main, [Je jure & proteſte devant la face de Dieu tout-puiſſant, de vivre & mourir en l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, de la proteger & défendre au peril de mon ſang & de ma

vie, renonçant à toutes les Héreſies qui luy ſont contraires,] il reçût de ce Prélat l'abſolution de ſes Cenſures qu'il avoit encouruës. Puis toute l'Egliſe retentiſſant des cris redoublez de *Vive le Roy*, il fut mené par les Evêques devant le grand Autel, où il réïtera ſon ſerment ſur les Saints Evangiles ; & aprés s'étre confeſſé derriere l'Autel à l'Archevêque, tandis que l'on chantoit en Muſique le *Tè Deum*, il oüit la grande Meſſe, qui fut celebrée par l'Evêque de Nantes, aprés laquelle la Muſique chanta à pluſieurs repriſes *Vive le Roy*, les Pariſiens qui eſtoient accourut à cette auguſte ceremonie fondant tous en larmes, & criant plus haut que les Muſiciens *Vive le Roy*, ce qui fit bien voir que le peuple de Paris, excepté cette canaille de la faction des Seize, n'eſtoient Ligueur que par cette invincible averſion qu'il a toûjours eüë du Huguenotiſme. Car auſſi-tot qu'il vit que le Roy s'eſtoit fait Catholique, ce ne fut 1593.

1593. plus pour luy *le Biarnois*, ni *le Roy de Navarre*, mais ſimplement *le Roy*, qu'il eût déja voulu voir dans Paris, comme il parut bien-tôt aprés par la réduction paiſible de cette Capitale du Royaume.

En effet, aprés que ce jour-là, qu'on peut appeller, pour les ſuites qu'il a eûës, le dernier de la Ligue, on eût veû la pieté avec laquelle le Roy, dont on connoiſſoit la ſincerité & la grandeur d'ame incapable d'hypocriſie, avoit aſſiſté à la Meſſe, à Veſpres, au Sermon de l'Archevêque, & viſité enſuite le tombeau des Martyrs à Montmartre : on ſe moqua de tout ce que les Eſpagnols, le reſte des Seize, leurs Prédicateurs, & ſur tout le furieux Docteur Boucher publierent dans leurs Libelles & dans leurs Sermons contre cette converſion qu'ils tâcherent inutilement de décrier par mille impoſtures tres-impudentes. On travailla deſlors ſecrettement à ſe rendre au Roy, ſans tumulte, particulie-

rement depuis qu'on eût commencé à goûter les douceurs de la paix, par la tréve que les grandes villes deſiroient paſſionnément, & qui fut concluë pour trois mois quatre jours aprés la converſion du Roy. 1593.

Il eſt vray que le Duc de Mayenne craignant qu'elle ne luy ravît bien-tôt ſon autorité de Lieutenant de la Couronne, fit renouveller dans ſes prétendus Etats le ſerment de perſiſter dans l'Union, & d'obeïr aux Ordonnances du S. Pere. Il fit plus : car pour l'obliger à ſoûtenir toûjours puiſſamment ſon parti, il fit approuver par les mêmes Etats la Déclaration qu'il avoit faite pour la publication du Concile de Trente, quoyqu'ils euſſent auparavant enregiſtré les oppoſitions qu'on y avoit faites ſur vingt-trois Articles, qu'on diſoit étre au préjudice de la Juſtice Royale & des Libertez de l'Egliſe Gallicane. Mais enfin, ni cette publicatiõ qu'on n'avoit nulle

Extr. du Regiſt. de l'Aſſemb. tenuë à Paris, ſous le nom d'Etats, du Vendr. 9. d'Avril 1593.

1593. envie de faire valoir n'eût aucun effet, ni ce ſerment n'empêcha pas qu'on ne traitaſt toûjours ſecrettement des moyens que l'on pouvoit prendre pour recevoir, malgré le Duc de Mayenne, le Roy dans Paris.

Et ce qui acheva de mettre tout le droit de ſon côté, & de luy ramener preſque tous ſes Sujets, fut que, comme il avoit promis, il envoya le Duc de Nevers à Rome, pour rendre au Pape l'obeïſſance filiale que les Rois Tres-Chrêtiens luy doivent, & pour luy demander encore l'abſolution qu'on croyoit à Rome que le Pape ſeul pouvoit donner. On forma ſur cela de tres-grandes difficultez; & le Pape Clement, lequel étoit encore obſedé des Eſpagnols, qui faiſoient tous leurs efforts pour empêcher qu'on ne la luy donnât, la refuſa long-temps d'une maniere aſſez rebutante pour un ſi grand Roy. Mais comme ce Pontife vit que l'on commençoit à ne ſe

plus tant empreſſer à la luy demander, & qu'on croyoit en France qu'aprés ce que l'on avoit fait, & le devoir où le Roy s'eſtoit mis, elle n'eſtoit pas neceſſaire : il fit luy-même des avances pour renoüer cette negotiation, laquelle avoit eſté abandonnée par le Duc de Nevers qu'il n'avoit pas voulu recevoir comme Ambaſſadeur du Roy, & qui eſtoit ſorti de Rome tres-mal ſatisfait. 1593.

Le Roy donc qui ne voulut rien omettre en cette occaſion de tout ce qu'on pouvoit attende du plus religieux de tous les Princes, nomma de nouveaux Députez, qui furent ces deux grands hommes Jacques David du Perron, & Arnaud d'Oſſat, ceux-là meſme dont le mérite extraordinaire fut peu de tems aprés récompenſé de la Pourpre Romaine ; & ils agirent tous deux avec tant d'adreſſe, qu'aprés de longues conteſtations cauſées par les Eſpagnols ſur le fond de l'affaire & ſur les formalitez, il ré-

1593. ſolut enfin de donner une ſeconde abſolution, & de demeurer préciſément dans les termes de ſon pouvoir ſpirituel, ſans parler de réhabilitation comme il le prétendoit, car on ne voulut nullement ſouffrir qu'il parût par ce terme, que la Couronne de France, qui ne dépend que de Dieu ſeul, fût ni directement ni indirectement ſoumiſe au Pape. Ainſi cette Abſolution qu'il y avoit prés de deux ans qu'on avoit demandée, fut donnée à Rome le ſeiziéme de Septembre de l'année mil cinq cens quatre-vingts-quinze. En quoy il eſt aiſé de voir que ce ne fut point là ce qui abbatit la Ligue ; & qu'au contraire, ce qui fit que le Pape ne ſe rendit plus ſi difficile, fut qu'il vit que la Ligue s'en alloit tout-à-fait ruinée.

Lettr. du Cardinal de Joyeuſe.

En effet, comme auſſi-tôt que les deux grandes colonnes qui ſoûtenoient la voute du grand Palais des Philiſtins furent renverſées par la force prodigieuſe de Samſon,

tout cét édifice profane s'en alla par terre : auſſi, dés que ces deux beaux prétextes du bien de l'Etat & de la conſervation de l'ancienne Religion, que les Chefs de la Ligue avoient pris pour la bâtir & pour la maintenir, s'évanoüirent par la converſion du Roy, laquelle on crut veritable, malgré tous les artifices des Eſpagnols qui la vouloient rendre ſuſpecte, tout ce malheureux bâtiment, déja plus qu'à demi-ruiné, n'ayant plus d'appuy, tomba de luy-même. De ſorte que dans toute l'année ſuivante preſque tous les Chefs & toutes les villes de la Ligue firent leur traité particulier avec le Roy, qui aima mieux les rappeller doucement par ſon admirable clemence, & par une bonté de Pere, comme ſes enfans, en leur accordant des conditions avantageuſes, & des graces qui luy faiſoient d'autant plus d'honneur, qu'ils s'en eſtoient rendus moins dignes, que de les contraindre, comme il le pouvoit,

1593.

Ann. 1594.

1594. par la force de ſes armes victorieuſes, à rentrer, malgré qu'ils en euſſent, dans leur devoir.

Manifeſte de M. de Vitry à la Nobleſſe.

Comme le Marquis de Vitry avoit eſté le premier à quitter le parti du Roy, aprés la mort de Henry III. pour entrer dans celuy de la Ligue, qu'il croyoit alors le plus juſte, il fut auſſi le premier, qui eſtant deſabuſé de cette fauſſe opinion ſe remit dans l'obeïſſance, avec la ville de Meaux de laquelle il eſtoit Gouverneur. Le ſieur de la Chaſtre ſuivit bientôt cét exemple, & ramena avec luy Orleans & Bourges. Les Lyonnois, aprés avoir ſecoûé le joug du Duc de Nemours qu'ils mirent priſonnier dans Pierre-Enciſe, & de ſon frere uterin le Duc de Mayenne, qui les avoit portez ſous main à l'arreter, afin de pouvoir joindre ſon Gouvernement de Bourgogne au Lyonnois, & de s'y cantonner, chaſſerent de leur ville les Ligueurs, & crierent *Vive le Roy.*

La Provence fut la premiere de

toutes les Provinces qui commença de ſe déclarer hautement contre le parti de la Ligue, en prenant les armes en méme temps pour faire la guerre aux Savoyards, & au Duc d'Eſpernon qui s'eſtoit emparé du Gouvernement de cette Province contre la volonté du Roy. Cette réduction volontaire & ſi genereuſe ſe fit par le zele, par le courage, & par l'adreſſe de quatre braves Gentilshommes de la Maiſon de Fourbin, l'une des plus illuſtres & des plus ſignalées de la Provence. Ceux-cy furent Palamedes de Fourbin Seigneur de Soliers, & ſes deux fils Gaſpard de Soliers & de Saint Canat, & Nicolas de Fourbin Chevalier de Malte, auſquels ſe joignit leur couſin Melchior de Fourbin ſieur de Janſon, Baron de Ville-Laure & de Mane.

1593. Hiſt. des troubles de Provence, t. 2.

Comme ils eſtoient parens & alliez de Jean de Pontevez Comte de Carces, Gouverneur & Grand Sénechal de Provence, dont les ſieurs de Janſon & de Saint Canat

1594. avoient épouſé les deux ſœurs : ils agirent ſi fortement ſur ſon eſprit, qu'ils luy firent abandonner la Ligue, de laquelle il s'eſtoit déclaré Chef aprés la mort de ſon neveu le Seigneur de Vins, qui fut tué d'une mouſquetade en aſſiegeant Graſſe. Puis ayant fait entrer dans leur Conféderation la meilleure partie de la Nobleſſe, le Comte ramena ſans peine la ville d'Aix & le Parlement, qui ſe réünit en méme temps, avec cette partie de ſes Officiers qui tenoient leur ſeance à Manoſque ſous l'autorité du Roy. En ſuite la pluſpart des Provençaux eſtant réünis, & fortifiez du ſecours qu'ils reçûrent de M. de Leſdiguieres, conduiſirent leur entrepriſe avec tant de ſageſſe, de courage & de bonheur, qu'ils contraignirent enfin & les Savoyards & le Duc d'Eſpernon de ſortir de la Province, & d'en laiſſer le Gouvernement libre au Duc de Guiſe. Et ce Prince acheva heureuſement par la délivrance de Marſeille, ce grand

grand ouvrage que les quatre Seigneurs de Fourbin avoient ſi genereuſement commencé & ſi bien conduit auſſi-tôt aprés la converſion du Roy, & aprés qu'il eût fait ſon entrée dans Paris, laquelle en fort peu de temps fut ſuivie de la réduction de tout le reſte de la France. 1594.

Il y avoit déja pluſieurs mois que le Parlement, & les Magiſtrats de la Ville, par les ſoins du Préſident le Maiſtre, des Conſeillers du Vair, d'Amours, & Molé qui exerçoit la Charge de Procureur General, du ſieur Lhuillier Prevôt des Marchands, des ſieurs de Beaurepaire, Langlois & Neret Eſchevins, des Colonels & des Capitaines des quartiers, avoient diſpoſé les eſprits de tout ce qu'il y avoit de perſonnes de qualité, d'Officiers & de bons Bourgeois dans Paris, à renoncer hautement à la Ligue, ſans ſe ſoucier ni de la garniſon Eſpagnole, qui eſtoit trop foible pour leur réſiſter, ni Relation de la Reduction de Paris.

1594. de la faction des Seize, qui ne conſiſtoit plus qu'en trois à quatre mille ſeditieux de la popolace, que les Colonels & les Capitaines des quartiers euſſent aiſément fait tailler en pieces, s'ils euſſent oſé prendre les armes. On avoit même conclut le Traité pour la ſeûreté des Pariſiens, & pris toutes les meſures neceſſaires avec le Comte de Belin Gouverneur de Paris pour recevoir le Roy, particulierement depuis qu'il s'eſtoit fait ſacrer à Chartres le dix-ſeptiéme de Février; & rien n'empêchoit plus l'execution d'un ſi beau deſſein, que la preſence du Duc de Mayenne, qui commençant à ſe défier du Comte de Belin, avoit mis en ſa place le Comte de Briſſac qu'il croyoit eſtre le plus affidé de ſes partiſans. Mais ce Comte, qui en l'état où le Roy s'eſtoit mis aprés ſa converſion, ſe crut plus obligé de luy eſtre fidelle qu'à tout autre ſans exception, fit de bonne heure ſon Traité le plus avantageux qu'il

put. Ainſi ce Duc qui avoit juré de ne point traiter avec le Roy, quelque condition qu'on luy offriſt, que le Pape ne l'eût abſous, voyant bien qu'il ne ſeroit plus le maiſtre dans Paris, & craignant même d'y eſtre arreſté, en ſortit avec la Ducheſſe ſa femme & ſes enfans qu'il mena à Soiſſons, & s'en alla donner en Picardie tout le meilleur ordre qu'il put, pour retenir dans ſon parti les villes de cette Province. 1594.

Cependant le Roy qui avoit amaſſé ſes troupes à S. Denis, preſſa ſi bien l'exécution du Traité, que le jour fut pris au vingt-deuxiéme de Mars, auquel s'eſtant avancé juſques à Montmartre, & puis juſqu'à deux cens pas de la ville, vers le bas de la riviere, prés des Tuilleries, avec l'élite de ſa Cavalerie, on fit entrer de bon matin par les Portes Neuve & de Saint Denis l'Infanterie, qui ſe ſaiſit ſans réſiſtance & ſans tumulte des remparts, des principales places, des

1594. deux Chaſtelets, du Palais & des avenuës des Ponts, pendant que d'une part les ſoldats de la garniſon de Melun & de Corbeil eſtant deſcendus par la riviere juſques vis-à-vis des Celeſtins, furent reçûs par le Capitaine Groſſier dans l'Arſenac; & que de l'autre les bons Bourgeois s'aſſeûroient de leurs quarriers par de bons Corps-de-garde, & jettant au peuple force billets imprimez contenant l'abolition generale, faiſoient crier par tout, *Vive le Roy.*

Cela étonna tellement les plus paſſionnez Ligueurs & les Etrangers, qu'aprés qu'on eût taillé en pieces, ou jetté dans la riviere un Corps-de-garde de vingt-cinq ou trente Lanſquenets, qui faiſoient mine de vouloir réſiſter ſur le Quay de l'Ecole, pas un d'eux n'oſa plus paroître : de ſorte que tout eſtant paiſible & aſſeûré pour le Roy dans toute la ville, il y entra par la Porte Neuve comme en triomphe, accompagné de toute ſa Nobleſſe,

aprés qu'il eût reçû du Comte de Briſſac les clefs de la Ville avec une magnifique écharpe en broderie, au lieu de laquelle il luy donna la ſienne, & le fit ſur le champ Maréchal de France. Puis eſtant précedé de cinq à ſix cens hommes armez de toutes pieces, & les piques traiſnantes, pour marquer qu'on s'eſtoit rendu volontairemét, il marcha droit à Nôtre-Dame, tout retentiſſant du ſon des trompettes, des cloches de toutes les Egliſes, & des acclamations de cette multitude innombrable de peuple qui crioit ſans ceſſe, *Vive le Roy*. De là, comme l'on eût chanté le *Te Deum* durant la Meſſe, qu'il oüit avec une dévotion qui raviſſoit les Pariſiens, il fut au Louvre; d'où quand il eût reçû aprés ſon dîner les ſoumiſſions de tous les Corps, il alla ſur les trois heures voir ſortir par la Porte S. Denis la garniſon Eſpagnole, qui n'étoit plus que de trois à quatre mille hommes, au milieu de laquelle eſtoient 1594.

1594. le Duc de Feria, Dom Diego d'Ibarra, & le Seigneur Jean-Baptiſte Taxis, qui luy firent, comme tous leurs ſoldats, de profondes réverences, & qu'il fit conduire en toute ſeûreté juſqu'auprés de Guiſe.

Environ trente des plus furieux Ligueurs, entre autres le Docteur Boucher, & le Petit Feuïllant, croyant, comme Caïn, que les horribles excés dont ils ſe ſentoient coûpables ne pourroient jamais étre pardonnez, ſortirent avec cette garniſon étrangere, & ſe retirerent en Flandres, où ils paſſerent le reſte de leurs jours, les uns dans une extrême miſere, & les autres aſſez bien récompenſez des Eſpagnols, afin que cét exemple leur ſervit en une autre occaſion à trouver parmi nous des gens qui ſe donnaſſent tout à eux, comme avoient fait ceux-cy. Ils connoiſſoient mal le Roy, qui eſtoit la clemence & la bonté même. Il perdit la memoire du paſſé auſſi-tôt qu'il fut à Paris : il envoya même

offrir ſa protection, & toute ſorte de ſeûreté au Cardinal de Plaiſance Legat du Pape, & au Cardinal de Pellevé ſes plus grands ennemis. Le premier, auquel il donna ſauf-conduit, mourut ſur le chemin comme il s'en retournoit à Rome. Le ſecond, qui eſtoit à l'extrêmité, expira, non pas au moment même qu'il ſçût que le Roy eſtoit dans Paris, ainſi que la pluſpart des Hiſtoriens l'ont écrit, mais ſix jours aprés, comme le porte ſon Epitaphe qu'on peut voir dans ſon Egliſe Metropolitaine de Reims. 1594.

Enfin toutes choſes furent remiſes dans Paris en leur premier état; le Parlement rétabli ſolennellement dans ſon Siege naturel; tous les Actes qu'on avoit faits pendant les troubles contre l'autorité Royale tirez des Regiſtres; la Lieutenance generale de la Couronne & de l'Etat abolie par Arreſt. Et la Faculté de Theologie aſſemblée en Corps, ſa liberté n'é-

1594. tant plus opprimée, comme elle l'avoit esté durant la Ligue par la tyrannie des Seize, déclara nuls tous les decrets scandaleux qu'elle avoit faits au préjudice des Droits inviolables de nos Rois, jura fidelité au Roi Henry IV. & déclara que tous les François estoient obligez en conscience de le reconnoître pour leur Souverain legitime & ordonné de Dieu, quoy-que par les intrigues des Espagnols le Pape ne luy eût pas encore donné l'absolution.

Or comme le premier mobile entraîne aprés soy par la rapidité de son mouvement tous les autres Cieux : aussi l'heureuse réduction de la Capitale de cette Monarchie fut suivie de celle des Princes, des Seigneurs, & des villes de la Ligue, qui se remettoient à l'envi & en foule sous l'obeïssance du Roy.

Ann. 1595. Et de fait, dans l'année suivante l'Admiral de Villars, le Duc de Guise, ses freres, ses cousins, & les sieurs de Bois-Dauphin & de

la Chaſtre firent leur Traité pour les villes qu'ils tenoient encore dans leurs Gouvernemens. Celles de Picardie & de Bourgogne furent preſque toutes réduites ou par une ſoumiſſion volontaire, ou par la priſe de Laon, de Noyon, & du Chaſteau de Beaune; & le Duc de Lorraine ſe retirant ſagement d'un parti qui l'eût accablé ſous ſes ruines, avoit enfin heureuſement obtenu la paix qu'il demandoit au Roy. De ſorte qu'il ne reſtoit plus que Soiſſons, Châlon ſur Saône, Sourre, & les Châteaux de Dijon & de Talant au Duc de Mayenne, qui ſe vit ainſi abandonné du Chef & des Princes de ſa Maiſon, & de tous ceux ſur leſquels il avoit compté. Et neanmoins il eſperoit de ſe pouvoir encore remettre par le ſecours d'une belle armée de dix huit mille hommes, que Ferdinand de [illegible] Connêtable de Caſtille [illegible] du Milanois dans la [illegible]nté; ce qui neanmoins [illegible] accroiſtre la

1595.

1595. gloire du Roy, par une des plus perilleuſes, mais auſſi des plus glorieuſes actions qu'il ait jamais faites.

Lettre du ſieur Balthaz. au Duc de Sully.

Le nouveau Maréchal de Biron, aprés avoir heureuſement combatu dans Dijon contre le Vicomte de Tavannes qu'il avoit contraint d'en ſortir, aſſiegeoit le Chaſteau & tout enſemble celuy de Talant où les ennemis s'eſtoient retirez.

Cayet.

Hiſt. de Franc.

Comme on craignoit que cette grande armée du Connétable Caſtillan, laquelle eſtoit ſur le point de paſſer la Saône, ne luy vint tomber ſur les bras, on en fit avertir le Roy qui s'eſtoit déja avancé avec quinze cens chevaux juſques à Troyes. Il ſe rendit ſur cét avis promptement à Dijon ſur la fin de Juin. De là, comme il eût donné tous les ordres neceſſaires pour preſſer le ſiege des Chaſteaux, il marcha vers la Saône avec le Maréchal de Biron & ſept à huit cens chevaux, dans le deſſein d'arreſter du moins deux ou trois jours le

Connêtable au paſſage de la riviere, afin de donner à ſes gens le loiſir d'achever les retranchemens qu'il avoit ordonez pour empêcher qu'on ne ſecourût les Châteaux. Mais eſtant arrivé prés du bourg de Fontaine-Françoiſe, à mi-chemin de Dijon à Grey, il apprit par ſes Coureurs que toute l'armée Caſtillane, à laquelle le Duc de Mayenne avec ce qu'il avoit de troupes s'eſtoit joint, ayant déja paſſé la riviere à Grey, venoit fondre ſur luy. 1595.

C'eſtoit là ſans doute dequoy ſurprendre & étonner le plus grand Capitaine du monde, qui n'eût pû ni attendre ſans temerité un ſi puiſſant ennemi vingt fois plus fort que luy, ni ſe retirer en plein jour devant une ſi grande armée, ſans un danger trop manifeſte d'eſtre défait ſur ſa retraite. Il prit neanmoins ſur le champ ſon parti avec une incroyable preſence d'eſprit, & faiſant une brave contenance, comme s'il eût eſté ſoûtenu de

1595. toute ſon armée, il fait avancer avec trois cens hommes le Marêchal, qui s'eſtant emparé d'une hauteur d'où il chaſſa quelque ſoixante Cavaliers, découvrit toute l'armée des Eſpagnols en bataille, qui faiſoit alte au-deça du village de Saint Seyne ſur la Vigennes.

Quatre cens chevaux des troupes Françoiſes au Duc de Mayenne commandez par les Barons de Thianges, de Theniſſé, & de Villars-Houdan paroiſſoient à la tête, ſoûtenus de huit cens autres détachez d'un grand Corps de l'avantgarde où le Duc s'eſtoit mis pour lier tellement la partie que le Connêtable ne s'en pût dedire. Comme ceux-cy marchoient droit à Biron, ce Marêchal ayant mis à ſes deux côtez le Marquis de Mirebeau & le Baron de Lux avec chacun cent chevaux pour s'étendre à droit & à gauche, afin d'empêcher le plus grand nombre de l'enveloper, reçût avec ſa valeur ordinaire les ennemis. Mais com-

me ils eſtoient François, vieux ſoldats, & les plus forts, ils donnerent d'abord avec tant de furie ſur les Eſcadrons du Baron de Lux & de Mirebeau, qu'ils les percerent, & les mirent en deſordre. Le Maréchal ne manqua pas auſſi de ſon côté de donner d'admirables preuves de ſon courage & de ſa conduite, en ralliant, & ſoûtenant les ſiens, qui malgré toute leur vigoureuſe réſiſtance commençoient à plier. Il fit particulierement une tres-belle charge pour dégager le Baron de Lux qui eſtoit le plus mal-mené, luy & pluſieurs de ſes plus braves ayant eſté portez par terre : mais voyant de nouveaux Eſcadrons tout frais, dont les uns venoient droit à luy, les autres tournoient à droit & à gauche pour l'enveloper, il fut enfin contraint de reculer comme les autres, & prendre le chemin de la retraite, dans laquelle il fut ſi vivement pouſſé, qu'il s'en fallut peu qu'elle ne fuſt changée tout-à-fait en 1595.

1595. fuite. Et ceux que le Roy détacha pour arreſter les fuyards, & pour ſoûtenir Biron, qui tout bleſſé qu'il eſtoit à la teſte n'ayant pû ſe réſoudre à fuïr, combatoit encore en retraite avec peu des ſiens, furent auſſi maltraitez que les premiers, & menez battant juſqu'au Roy.

Ce fut en cette occaſion que ce grand Prince fit une des plus héroïques & des plus mémorables actions qui ſe ſoient jamais faites. Car quoy-qu'il ſe vît dans le plus grand peril où il ſe fut jamais trouvé, ayant devant luy prés de douze cens chevaux en ſix Eſcadrons, ſoûtenus de toute l'armée qu'il alloit avoir ſur les bras, luy qui n'avoit pas alors prés de ſoy cent chevaux en bon ordre : bien loin de ſe retirer, comme il ſemble qu'il le devoit, le pouvant faire ſans peril, tandis que les ennemis eſtoient occupez ou à combatre ceux qui réſiſtoient encore, ou à pourſuivre les fuyards, il marche droit à eux l'épée haute, & appel-

lant par leur nom les plus remarquables d'entre ceux qui l'accompagnoient, comme le Duc d'Elbœuf, les Marquis de Piſany, de Treinel, de Roquelaure, de Château-Vieux, de Liencour, de Montigny, d'Inteville, & de Mirepoix, & les invitant à faire comme luy, il fait une ſi furieuſe charge à ceux qui ſe croyoient déja victorieux, qu'il les arreſte tout court, les enfonce ſuivi de tous ſes braves qui combatoient à ſon exemple comme des lions, & les pouſſe avec tant de vigueur, que ſes ſix Eſcadrons ſe renverſent les uns ſur les autres. Il tuë en même temps le vaillant Colonel Samſon, qui faiſoit inutilement tous ſes efforts pour les ramener au combat, & ſecondé de Biron qui avoit rallié quelque ſix-vingts chevaux, & du Duc de la Trimouïlle, qui eſtant arrivé ſur ces entrefaites avec ſa Compagnie d'hommes d'armes courut à l'inſtant même à la charge, il les pourſuit l'épée dans les reins juſques 1595.

1595. dans le grand Corps de Cavalerie que le Duc de Mayenne commandoit à l'avantgarde. Et certes, il n'eût pas manqué de l'attaquer, comme il en avoit grande envie, voyant que la fortune ſecondoit ſi heureuſement ſa valeur ; ſi ce gros n'eût eſté flanqué de deux petits bois tout remplis de Mouſquetaires, & ſoûtenu de toute l'armée Eſpagnole, qui l'eût accablé, ſi elle ſe fuſt avancée en un moment ſi favorable.

En effet, le Duc de Mayenne ayant veû durant ce combat l'extrême danger où le Roy ſe précipitoit par un excés de courage, qui ſelon luy ſe pouvoit appeller temerité, fit, à trois ou quatre repriſes, les dernieres inſtances au Connêtable, afin de l'obliger à prendre ce moment pour marcher à une victoire toute aſſeurée, luy remontrant que le Roy, qui n'ayant ni canon, ni Infanterie, s'eſtoit engagé trop avant, ne pouvoit échaper qu'il ne fuſt ou pris ou tué.

Mais ſoit que ce Caſtillan craignît la fortune du Roy, & plus encore toute ſon armée qu'il eût peur qui ne fuſt pas loin de là ; ſoit pour la haine que les Eſpagnols portoient au Duc, qui les haïſſoit du moins autant qu'il en eſtoit haï ; ſoit par vanité, ne pouvant ſouffrir qu'on prit la liberté de luy apprendre ce qu'il devoit faire : il eſt certain qu'il ne voulut jamais branler que pour ſe retirer le jour même au logis de Saint Seyne, & le lendemain à Grey ; le Roy, qui avoit cependant rallié toutes ſes troupes, l'ayant toûjours pourſuivi juſqu'à ce qu'il eût repaſſé la Saône. 1595.

Ainſi l'on peut dire qu'en ce fameux combat de Fontaine-Françoiſe, dont l'heureux ſuccés ne peut eſtre attribué qu'à l'incomparable valeur du Roy, il fit une action à peu prés ſemblable à celle du grand Macabée, qui avec huit cens hommes oſa comme luy tenir teſte à une grande armée, avec

1595. cette difference neanmoins, que ce Heros du peuple de Dieu y perit en pourſuivant avec un peu trop d'ardeur ſa victoire. Mais le nôtre au contraire revint de la pourſuite de la ſienne tout couvert de gloire, aprés avoir chaſſé avec ſes ſept à huit cens hommes une puiſſante armée hors du Royaume.

Cé furent-là les derniers efforts de la Ligue, qui eſtant aux abois expira bien-tôt aprés. Car le Duc de Mayenne deſeſperé de ſe voir abandonné du Conneſtable, & ne voyant plus de reſſource en ſes affaires, eſtoit ſur le point de s'aller jetter entre les bras du Roy Philippe, pour l'informer de la malice, & de la lâcheté de ceux auſquels il confioit la conduite de ſes armées, lors que le Roy voulant, par un merveilleux trait de ſa bonté, retirer ſon ennemi vaincu de la pointe du précipice où il alloit tomber, luy fit dire qu'il eſtoit prêt de le recevoir en ſes bonnes graces, en luy accordant, même dans

l'eſtat où il ſe trouvoit, des conditions tres-avantageuſes, & qu'en attendant que l'on en convint, il pourroit demeurer en toute ſeûreté ſur ſa parole à Châlon ſur Saône, l'unique bonne ville qui luy reſtoit dans la Bourgogne. Et le Duc, pour répondre à cette generoſité autant qu'il le pouvoit, acceptant cette offre, fit rendre les Châteaux de Dijon & de Talant. Mais ce qu'il y eût encore de plus admirable dans ce procedé du Roy, c'eſt que pour ſauver l'honneur de ce Prince, qui avoit fait ſerment de ne le point reconnoître qu'il n'eût eû ſon abſolution du Pape, il voulut bien attendre à conclure ſon Traité juſques à ce qu'il l'eût reçûë, aprés quoy il fit au commencement de l'année ſuivante un Edit en ſa faveur. 1595.

Il ne fut pas à la verité ſi avantageux qu'il l'eût eſté, s'il eût pû ſe réſoudre à accepter plûtôt les offres qu'on luy fit plus d'une fois, lors qu'il pouvoit traiter non ſeu- Ann. 1596. Edit du Roy ſur les Art. accordez

1596. à M. le Duc de Mayenne pour la paix de ce Royaume, à Folembray l'11. Ianvier.

lement pour luy, mais auſſi pour tout le puiſſant parti dont il eſtoit Chef. Il ne laiſſa pas neanmoins d'eſtre infiniment au-delà de tout ce qu'il pouvoit raiſonnablement ſouhaiter en ce temps-là. Car en conſideration de ce qu'il s'eſtoit toûjours oppoſé aux pernicieux deſſeins des Seize & des Eſpagnols, & que faiſant la guerre en honnête homme, il avoit toûjours parlé tres-honorablement du Roy dont il reſpectoit extrêmement la perſonne, le merite & la qualité: le Roy qui l'eſtimoit auſſi beaucoup, fit en ſa faveur, même contre l'avis de la pluſpart des gens de ſon Conſeil, cét Edit, par lequel, en parlant de luy en termes tres-honorables, & loüant le zele qu'il avoit toûjours eû pour la conſervation de la Foy Catholique & de la Monarchie en ſon entier, il luy accorde entre autres choſes, outre l'oubli de tout le paſſé, le rétabliſſement pour luy & pour les ſiens dans tous leurs biens; les villes de

Soiſſons, de Seurre & de Châlon sur Saône pour ſa ſeûreté ; une Déclaration, portant qu'il n'y avoit aucunes charges contre luy ni contre les Princes & Princeſſes de ſa Maiſon touchant le parricide commis en la perſonne du feu Roy, & s'oblige luy & ſes ſucceſſeurs au payement de toutes les dettes qu'il a contractées, tant dehors que dedans le Royaume, pour luy faire la guerre. 1596.

Aprés cela le Duc eſtant allé luy rendre ſes devoirs à Monceaux, il en fut reçû avec beaucoup d'honneur & de témoignages d'affection; & comme aprés que le Roy ſe fut promené long-temps & à grands pas avec luy dans ſes belles allées, ce pauvre Prince qui eſtoit aſſez gros & replet, & tout eſoufflé, luy eût avoüé franchement qu'il n'en pouvoit plus : [Et moy, mon couſin, luy dît-il en l'embraſſant, je vous jure que voilà tout le mal que je vous feray pour celuy que vous m'avez fait quand vous Memoires de Sully.

1596. eſtiez Chef de la Ligue.] Auſſi ce Duc charmé d'une ſi genereuſe bonté, qui acheva de le gagner, ſe dévoüa tout à ſon ſervice, & le ſervit en effet tres-utilement, ſur tout contre les Eſpagnols dans la repriſe de la Fere & d'Amiens.

Or, aprés cét accord il ne reſtoit plus pour achever d'éteindre entierement les reſtes de ce grand embraſement qui s'eſtoit étendu par toute la France, qu'à réduire les Ducs de Mercœur & de Joyeuſe qui tenoient encore pour la Ligue, l'un en Bretagne, & l'autre en Languedoc. Car pour la ville de Marſeille, que le Duc de Guiſe, à qui le Roy avoit donné le Gouvernement de Provence, reprit ſur les Rebelles, comme elle eſtoit alors ſous la domination violente de deux petits Tyrans qui ne reconnoiſſoient ni le Roy ni le Duc de Mayenne, & la vouloient livrer aux Eſpagnols, l'Hiſtoire de ſa delivrance n'appartient point à celle de la Ligue. Pour le Duc de Joyeu-

ſe, il y avoit déja trois ans qu'aprés la mort de ſon frere qui ſe noya dans le Tarn, aprés avoir eſté forcé dans ſes retranchemens au ſiege de Villemur, il eſtoit devenu de Pere Ange Capucin, Duc de Joyeuſe, & General de la Ligue en Languedoc. Ce changement ſe fit par les preſſantes ſollicitations de Meſſieurs de Toulouſe, aprés que les Docteurs conſultez ſur ce cas de conſcience, & ſur-tout ſon frere le Cardinal, qui aprés la mort du feu Roy eſtoit entré dans le parti de la Ligue, luy eûrent déclaré qu'il eſtoit obligé, ſur peine de peché mortel, d'accepter cét employ pour le bien de la Religion. Il ne l'accepta neanmoins qu'avec la diſpenſe du Pape, qui le transfera de l'Ordre de Saint François à celuy de Saint Jean de Jeruſalem. Il avoit maintenu juſqu'alors le parti de l'Union dans la Province autant qu'il avoit pû : mais comme il vit que la pluſpart des villes ſe réduiſoient d'elles-mêmes aprés

1596.

Cayet. Thuan. D'Oſſat, l. 1. Lettr. 17. Vie du Pere Ange. Aubery, vie du Cardinal de Joyeuſe.

1596. la converſion du Roy, & que ce peu d'Officiers du Parlement qui eſtoient reſtez à Toulouſe, eſtoient réſolus, s'il ne s'accommodoit, de s'aller joindre à ceux de leur Compagnie qui s'eſtoient retirez durant les troubles à Caſtel-Sarazin & à Beziers, il fit ſon Traité, & obtint du Roy au mois de Janvier, comme M. de Mayenne, un Edit tres-favorable pour luy qui fut fait Maréchal de France & Lieutenant de Roy dans la Province, & pour Toulouſe & les autres villes de la Province qui tenoient encore pour la Ligue.

Il vécut enſuite trois ans dans les grandeurs, dans les plaiſirs, & dans les vanitez du monde. Mais on fut fort ſurpris, lors qu'après qu'il eût célebré avec beaucoup de magnificence le mariage de ſa fille unique Henriette Charlotte, ſeule heritiere de cette riche & illuſtre Maiſon de Joyeuſe, avec Henry Duc de Montpenſier, on apprit le ſecond Mardy de Carême par le

Capucin

Capucin qui prêchoit à Saint Germain de l'Auxerrois, qu'ayant pour la seconde fois renoncé au monde, il estoit rentré la nuit précedente dans le Cloistre d'où il estoit sorti huit ou neuf ans auparavant pour servir la Religion à ce qu'il croyoit. Mais enfin éclairé des vives lumieres du S. Esprit, & fortement touché par un puissant mouvement de la grace, il se fit luy-même justice, & considera devant Dieu que le motif pour lequel le Pape l'avoit dispensé de son vœu ne subsistant plus, il falloit, pour agir de bonne foy, avec Dieu qu'on ne le trompe pas, ne se plus desormais servir d'une dispense qui n'avoit plus aucun fondement solide qui la soustint. Sur quoy il se résolut genereusement à reprendre son ancien habit de penitence, dans lequel, aprés avoir édifié tout Paris par ses rares vertus & par ses ferventes prédications, il est morts de nos jours en odeur de sainteté. 1596.

1596. Il n'y avoit plus qu'à reduire le Duc de Mercœur, pour donner enfin à la Ligue le coup fatal qui abbatit la derniere teſte de l'hydre. Ce Prince, qui eſtoit fils du Comte de Vaudemont, & frere de la Reine Loüiſe, s'eſtant laiſſé emporter au furieux torrent de la Ligue, aprés la mort des Guiſes, comme les autres Princes de ſa Maiſon, avoit fait revolter preſque tout ſon Gouvernement de Bretagne, où il fit la guerre prés de dix ans avec une fortune à peu prés ſemblable à celle du Duc de Mayenne, & une opiniâtreté plus grande encore que la ſienne. Car nonobſtant que ſur le declin de la Ligue il eût perdu la pluſpart de ſes places qu'on luy prit, ou qui abandonnerent volõtairement ſon parti, il eſperoit pourtant toûjours que ce beau Duché, ſur lequel il avoit quelque prétention du côté de ſa femme, luy pourroit enfin demeurer par quelque révolution favorable pour luy ſi la guerre con-

Ann. 1597.

tinuoit. Mais quand il vit que le Roy s'approchoit de la Bretagne avec des forces auſquelles il n'y avoit nulle apparence qu'il pût réſiſter, il eût recours à la Ducheſſe de Beaufort, à laquelle il offrit la Princeſſe ſa fille unique pour le jeune Duc de Vendôme. Et ce fut en conſideration de ce mariage qu'elle luy obtint du Roy un Edit plus honorable encore, & du moins auſſi avantageux que celuy qu'elle même avoit obtenu pour le Duc de Mayenne qu'elle vouloit s'aquerir, dans le deſſein qu'elle avoit de ſe faire de puiſſans amis, pour venir à bout de ſes hautes prétentions qu'une mort ſoudaine fit évanoüir en un inſtant l'année ſuivante.

1597.

Ann. 1598.

Ainſi finit la Ligue par la réduction du Duc de Mercœur, qui eût cét avantage par deſſus tous les autres Chefs de ce parti, qu'elle fut ſuivie d'un employ où il aquit toute la gloire que peut ſouhaiter un Heros Chrêtien, & qui rendra

1598. ſon nom éternellement venerable à toute la poſterité. Car l'Empereur Rodolphe, peu ſatisfait de ſes Generaux Allemans qui l'avoient mal ſervi contre les Turcs, & perſuadé du rare merite de ce genereux Prince, l'ayant appellé, avec la permiſſion du Roy, pour luy confier la conduite de ſes troupes en Hongrie; il ſe fit admirer de toute l'Europe par ſes merveilleux exploits de guerre, particulierement à la fameuſe retraite de Caniſe, avec quinze cens hommes, devant une armée de ſoixante mille Turcs, à la priſe d'Albe-Royale, & à la bataille où il défit l'armée des Infidelles qui vinrent au ſecours de leurs gens aſſiegez dans cette ville. Et comme il retournoit en France tout couvert de gloire aprés tant d'heroïques actions, Dieu le voulut récompenſer d'une autre gloire infiniment plus grande dans le Ciel, par cette maladie contagieuſe qui l'enleva du monde à Nuremberg.

Ce n'eſtoit pas aſſez, au gré du Roy, d'avoir entierement éteint la guerre civile que la Ligue avoit allumée dans toutes les Provinces de la France : il voulut encore, pour donner un parfait repos à ſon Peuple aprés tant de travaux, terminer la guerre étrangere, comme il fit auſſi-tôt aprés le Traité du Duc de Mercœur par la Paix de Vervins. Comme cette guerre qu'on fit ouvertement au Roy d'Eſpagne durant prés de quatre ans, n'eſt point du tout de la Ligue, non plus que la paix qui ſe conclut à Vervins, je n'en parleray point dans cette Hiſtoire, pour ne pas ſortir de mon ſujet. Je diray ſeulement qu'aprés qu'on eût obligé l'Eſpagnol, par un des Articles de cette Paix, à rendre toutes les Places, ou qu'il avoit priſes ſur nous, ou qu'on luy avoit lâchement livrées pendant nos troubles, on a veû depuis ce temps-là, ſous les glorieux Regnes des Bourbons, leur auguſte Maiſon croiſtre toûjours 1598.

1598. avec la Monarchie Françoiſe, ſoit par la paix, ſoit par la guerre, en grandeur, en puiſſances & en richeſſes, juſqu'à ce que Loüis le Grand l'a élevée par ſes armes victorieuſes & par les loix au plus haut comble de gloire, ſur les ruines de ceux qui avoient entrepris de l'anéantir par la Ligue. Admirable trait de la Providence & de la Juſtice Divine, pour marquer à tous les Sujets l'obligation indiſpenſable qu'ils ont de rendre à Ceſar ce qui appartient à Ceſar; & que c'eſt à bon droit que ſur cét ordre exprés de Jeſus-Chriſt, le quatriéme Concile de Tolede, inſpiré par le S. Eſprit, a fait contre les Ligueurs ce Decret, qui porte que, [Quiconque aura violé, par quelque Ligue, le ſerment de fidelité par lequel il s'eſt obligé à maintenir l'Etat de ſa Patrie & de ſon Roy, ou qui aura attenté ſur ſa perſonne Sacrée, ou même entrepris de le dépoſer, & d'uſurper tyranniquement la puiſſance Souveraine,

Conc. Tolet. IV. art. 75. ann. 633.

ſoit Anathème devant Dieu le Pere & ſes Anges....devant Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres....devant le S.Eſprit & les Martyrs : qu'il ſoit retranché de l'Egliſe Catholique, laquelle il a profanée par un exécrable parjure; & qu'il ſoit exclus de la compagnie des Fidelles avec tous ceux qui ont eû part à ſon impieté. Car il eſt juſte que ceux qui ſe trouvent complices & coupables d'un même crime, ſoient ſoumis à la même peine.] 1598.

ADDITION.

A la page 42. du premier Tome, aprés ces mots, une uſurpation ſi criminelle de l'authorité Royale, *ajoûtez :*

Voilà ce que contient le Formulaire de la Ligue en ces douze Articles qui furent imprimez, & envoyez par toute la Chrêtienté, comme nous l'apprenons de l'Auteur contemporain qui nous les a donnez tout au long dans ſon Hiſtoire de la guerre ſous Henry IV. Cayet Chron. Noven. fol. 2.

Mais comme ils ſont conçûs en certains termes trop forts, & qui choquent viſiblement la Majeſté Royale, le Seigneur de Humieres qui eſtoit un homme fort ſage, les réduiſit en une forme incomparablement moins odieuſe, & où gardant tout l'eſſentiel de la Ligue, dont il fut le Chef en Picardie, il paroît pourtant ne rien faire que par l'autorité & pour le ſervice du Roy.

Or parce qu'il importe extrâmement qu'on ſçache quel fut ce fameux Traité de Peronne par où la Ligue commença; qu'on ne le trouve point dans nos Auteurs; & que j'en ay l'Original ſigné de prés de deux cens Gentilshommes, & en ſuite des Magiſtrats & des Officiers de Peronne: j'ay cru que je ferois plaiſir à mon Lecteur de luy communiquer une piece ſi rare & ſi authentique qui m'eſt heureuſement tombée entre les mains. On ſera bien-aiſe d'y voir quel eſtoit le genie, l'eſprit & l'adreſſe

de cét habile Gouverneur & Lieutenant de Roy, qui en ſe déclarant Chef de la Ligue en ſa Province, & la faiſant ſigner à un ſi grand nombre de Gentilshommes, prit tant de ſoin de faire paroître qu'il prétendoit qu'on rendit toûjours à Ceſar ce qui luy appartient, & que les droits du Roy fuſſent inviolablement gardez dans ce Traité. Car on proteſte dans tous ſes Articles, en termes tres-reſpectueux & tres-formels, qu'on ne fera rien que ſous ſon bon plaiſir & par ſes ordres, quoy-que la Ligue dans la ſuite fit tout le contraire. Mais il arrive aſſez ſouvent qu'on s'engage de bonne foy, & par un bon zele, dans une affaire dont on ne voit pas les dangereuſes ſuites, qui produiſent de tres-méchans effets que l'on n'avoit nullement prétendus.

Voicy donc ce Traité en dix-huit Articles avec les ſignatures des Gentilshõmes & des Officiers, dont quelques-unes ſont écrites en

des caracteres ſi mal formez & ſi peu liſibles, que je n'euſſe jamais pû les démeſler ſans le ſecours d'un tres-habile homme en cét art aſſez difficile de déchiffrer toutes ſortes d'anciennes écritures. C'eſt Dom Jean Hericart ancien Religieux de l'Abbaye de Saint Nicolas au Bois en Picardie, qui aprés avoir travaillé à mettre en ordre & à copier les titres & les pieces authentiques de pluſieurs anciens Monaſteres, s'applique maintenant, par la permiſſion de Monſeigneur l'Evêque de Laon ſon Superieur, à un travail ſi neceſſaire dans le Treſor des Chartres & dans la fameuſe Bibliotheque de la célebre Abbaye Royale de Saint Victor de Paris, où il y a dequoy exercer le talent des plus habiles connoiſſeurs ſur un fort grand nombre de tres-beaux Titres de prés de ſix cens ans, & ſur plus de trois mille Manuſcrits des plus rares & des plus anciens, qui ſont la plus précieuſe partie de cette excellente Biblio-

theque ſi renommée par tout le monde. C'eſt donc de l'induſtrie de Dom Hericart que je me ſuis ſervi. Et pour agir de bonne foy, ſans vouloir deviner, ni faire paſſer nos conjectures pour des veritez, nous avons laiſſé en blanc deux de ces noms, parce que nous n'avons jamais bien pû diſtinguer les lettres qui les compoſent.

ASSOCIATION

Faite entre les Princes, Seigneurs, Gentilshommes, & autres, tant de l'Eſtat Eccleſiaſtique que de la Nobleſſe & Tiers-Eſtat, Subgets & Habitans du Païs de Picardie.

AU Nom de la Sainte Trinité, & de la Communication du précieux Corps de Jeſus-Chriſt, Avons promis & juré ſur les Sain-

ctes Evangilles & ſur nos vies, honneurs & biens, d'enſuivre & garder inviolablement les choſes icy accordées, & par Nous ſoubz-ſignées, ſur peine d'eſtre à jamais déclarez parjures, infames, & tenus pour gens indignes de toute nobleſſe & honneur.

Premierement, eſtant cogneu de chacun les grandes pratiques & conjurations faictes contre l'honneur de Dieu, la Sainte Egliſe Catholique, & contre l'Eſtat & Monarchie de ce Royaulme de France, tant par aulcuns des Subgets d'iceluy que par Eſtrangers, & que les longues & continuelles guerres & diviſions civiles ont tant affoibly nos Rois & iceux réduits à telle néceſſité qu'il n'eſt plus poſſible que d'eulx-meſmes ils ſouſtiennent la deſpenſe convenable & expediente pour la conſervation de noſtre Religion, ne qu'ils puiſſent par cy-aprés nous maintenir ſoubs leur protection en ſeûreté de nos perſonnes, familles & biens, auſ-

quels par cy-devant nous avons receû tant de pertes & dommaiges.

Avons eſtimé eſtre tres-neceſſaire & à propos de rendre premierement l'honneur que nous debvons à Dieu, à la manutention de noſtre Religion Catholique, & meſme nous monſtrer plus affectionnez à la conſervation d'icelle, que les deſvoyez de la bonne Religion ne ſont à l'advancement d'une nouvelle & faulſe opinion.

Et à cét effet jurons & promectons de Nous employer de toutes nos puiſſances à remectre & maintenir l'exercice de noſtredite Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, en laquelle Nous & nos Prédeceſſeurs avons eſté nourris, & voulons vivre & mourir.

Et jurons & promectons auſſi toute obéïſſance, honneur, & treshumble ſervice au Roy Henry à preſent regnant, que Dieu nous a donné pour noſtre Souverain Roy & Seigneur legitimement appellé par la Loy du Royaulme à la

ſucceſſion de ſes Prédeceſſeurs, & aprés luy à toute la poſterité de la Maiſon de Valois, & autres, qui aprés ceulx de ladite Maiſon de Valois ſeront appellez par la Loy du Royaulme à la Couronne.

Et ſur l'obeïſſance & ſervice que Nous ſommes tenus par tous droits de rendre à noſtredit Roy Henry à preſent regnant, promectons encore d'employer vies & moyens pour la conſervation de ſon auctorité & exécution des commandemens qui par luy & ſes Lieutenans generaux, ou autres ayans de par luy pouvoir nous ſeront faits, tant pour maintenir le ſeul exercice de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine en France, que pour renger à raiſon & en ſa pleine obeïſſance ſes Subgets rebelles, ſans reconnoiſtre autre quiconque ſoit que luy, & ceulx-là qui de par luy nous ſera commandé.

Et daultant que par la bonté & prudence de noſtredit Roy & Souverain Seigneur, il luy a pleû tant

faire de bien à tous ſes Subgets de ſon Royaulme, que de les convoquer à une aſſemblée generale de tous ordres & eſtats d'iceluy, pour attendre les plaintes & doleances de ſeſdits Subgets, & faire une bonne & ſainte reformation des abus & deſordres qui ont continué dés long-temps par cedit Royaulme, eſperant que Dieu nous en donnera quelque bonne réſolution par une ſi bonne & grande aſſemblée, promectons & jurons d'employer nos moyens & vies pour l'entiere exécution de la réſolution priſe par leſdits Eſtats, en ce qui dépendra notamment de la manutention de noſtre Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, conſervation de la grandeur & auctorité du Roy, bien & repos de noſtre patrie, le tout neaultmoings ſans préjudice de nos libertez & franchiſes anciennes, auſquelles entendons eſtre tousjours pleinement & entierement maintenus & conſervez.

Et à l'effet encore que deſſus, Nous tous ſoubz-ſignez promectõs de nous tenir preſts bien armez, montez & accompagnez ſelon nos qualitez, pour incontinent que nous ſerons advertis exécuter ce qui nous ſera commandé par le Roy noſtredit Souverain Seigneur, par ſes Lieutenans generaulx, ou autres ayans de luy pouvoir & auctorité, tant pour la conſervation de noſtre Province, que pour aller ailleurs s'il eſt beſoing pour la conſervation de noſtredite Religion & ſervice de ſadite Majeſté.

Sans qu'il ſoit loiſible ny permis aux Gentilshommes de prendre party ny charges ſous autres Cornettes que celles du Chef ou des Bailliages auſquels ils ſeront reſceans, ſi ce n'eſt avec permiſſion & congé du Roy ou de ſon Lieutenãt, ou bien du Chef eſleu à ladite Aſſociation, qui eſt Monſieur de Humieres, auquel promectons rendre tout honneur & obéïſſance.

Au Conſeil duquel ſeront appel-

lez & employez ſix des principaux Gentilshommes de la Province & autres de qualité & fidelité requiſe, pour avec leur advis pourvoir à l'exécution des choſes ſuſdites à la deſpenſe, entretennement & autres frais convenables & neceſſaires à tel effect, ſelon que ledit pays en pourra porter & fournir.

Pour lequel pays nous offrons à cét effect juſques au nõbre de quatre Cornettes, gens de cheval bien montez & armez, & unze Enſeignes de gens de pied, tant pour la conſervation de ladite Province, que pour employer ailleurs où il ſera beſoing, ſans nullement y comprẽdre ceux des Ordonnances, attendu qu'ils ſont obligez de ſervir ailleurs & ſi pour chacune compagnie, ſoit de gens de cheval ou de gens de pied, ſeront nommez trois Gentilshommes du pays de valeur & experience au Lieutenant du Roy, ou à celuy qui aura ce pouvoir de Sa Majeſté pour faire choix & eſlection de l'un d'iceulx.

Et parce que telles levées ne ſe peuvent faire ſans grands frais & deſpenſes,& qu'il eſt tres-juſte à tel expedient & neceſſité d'employer tous les moyens que chacun peut avoir, ſera levé & prins ſur le pays les ſommes de deniers à ce convenables & neceſſaires par l'advis du Lieutenant du Roy ou autre ayant pouvoir de Sa Majeſté, dont elle ſera aprés ſuppliée de les vouloir auctoriſer & valider, attendu que c'eſt pour occaſion ſi ſaincte & ſi expreſſe, que le ſervice meſme de Dieu & celuy de Sadite Majeſté ; en laquelle levée de deniers neaultmoings ne ſera aucunement compriſe la Nobleſſe, attendu qu'elle fera ſervice perſonnel, ou bien fournira gens, chevaulx, & armes, ſelon qu'il leur ſera ordonné par le Chef de la Ligue, ou autres par luy députez.

Et pour tant plus facile exécution deſdits frais ſeront en chacun Bailliage ou Séneſchaulcée dudit pays députez ung ou deux Gentils-

hommes, ou autres de ſuffiſance & fidelité requiſe, pour informer des moyens, & entendre particulierement ſur les lieux ce qui ſera ſur ce meſtier & de beſoing, pour aprés le rapporter, & en inſtruire ceulx qui en ſeront chargez par le Gouverneur ou Lieutenant pour le Roy audit pays, ou autre ayant de luy pouvoir.

Et ſi aucuns deſdits Catholiques de ladite Province, aprés avoir eſté requis d'entrer en la preſente Aſſociation, faiſoient difficulté, ou uſſaſſent de longueur, attendu que ce n'eſt pour l'honneur de Dieu, le ſervice du Roy, bien & repos de la patrie, ſera eſtimé en tout le pays ennemy de Dieu & deſerteur de ſa Religion, rebelle à ſon Roy, Trahiſtre & proditeur de ſa patrie, & du commun accord & conſentement de tous les gens de bien habandonné de tous, & delaiſſé & expoſé à toutes injures & oppreſſions qui luy pourroient ſurvenir, ſans qu'il ſoit jamais receu en com-

pagnie, amitié & alliance des ſuſdits aſſociez & confederez, qui tous ont promis amitié & intelligence entre eulx, pour la manutention de leur Religion, ſervice du Roy, & conſervation de ſa patrie, de leurs perſonnes, biens & familles.

Promectons en oultre Nous conſerver les ungs les autres ſous l'obéïſſance & auctorité de Sa Majeſté en toute ſeureté & repos, & nous préſerver & deffendre de toute oppreſſion d'aultruy ; & s'il ſurvient quelque differend ou querelle entre nous, en ſera compoſé par le Lieutenant general du Roy, & ceux qui par luy ſeront appellez, qui fera exécurer ſous le bon plaiſir & auctorité de Sadite Majeſté ce qui ſera adviſé eſtre juſte & raiſonnable pour noſtre réconciliation.

Et s'il eſt adviſé pour le ſervice du Roy, bien & repos de ladite Province, pour parvenir à l'effect de nos intentions, qu'il ſoit beſoin prendre correſpondance avec les autres Provinces circonvoiſines,

Nous promectons les ſecourir & ayder de toutes nos puiſſances & moyens, ainſi qu'il ſera ordonné par ledit Lieutenant du Roy, ou autre ayant pouvoir de Sa Majeſté.

Et auſſi promectons de nous employer de tous nos pouvoirs & moyens pour conſerver & garder l'Etat Eccleſiaſtique de toute oppreſſion & injure. Et ſi par voye de fait ou autrement, aulcun entreprend leur porter dommaige, ſoit en leurs perſonnes ou en leurs biens, nous y oppoſer, & les en deffendre, comme eſtans unis & aſſociez avec eulx pour la deffenſe & conſervation de l'honneur de Dieu & de noſtre Religion.

Auſſi parce que ce n'eſt noſtre intention de travailler aulcunement ceulx de la nouvelle opinion qui vouldront ſe contenir ſans entreprendre aulcune choſe contre l'honneur de Dieu, ſervice du Roy, bien & repos de ſes Subgets, pro-

mectons les conſerver ſans qu'ils ſoient aulcuneuent recherchez en leurs conſciences, ny moleſtez en leurs perſonnes, biens, honneurs & familles, pourveû qu'ils ne contreviennent aulcunement à ce qui ſera par Sa Mejeſté ordonné aprés la concluſion des Eſtats generaux, ny à choſe quelconque de ladite Religion Catholique.

Et daultant que cette cauſe doit eſtre commune indifferemment à toutes perſonnes qui font profeſſion de vivre en la Religion Catholique, Nous ſoubzſignez admectons & recepvons en la preſente Union toutes perſonnes appellées en autorité & eſtat de judicature & de juſtice, Corps de Villes & Communaultez d'icelles, generalement tous autres du tiers Eſtat vivans catholiquement, comme dit eſt, promectant par ſemblable les maintenir, conſerver & garder de toute violence & oppreſſion, ſoit en leurs perſonnes, ou

en leurs biens, chacun en ſon eſtat & vacation.

Nous avons promis & juré de tenir les Articles ſuſdits, & les obſerver de poinct en poinct ſans jamais y contrevenir, & ſans avoir égard à aulcune amitié, parentaige & alliance que nous pourrions avoir à quelque perſonne, de quelque qualité & Religion qu'il ſoit, qui vouldroit contrevenir aux commandemens & Ordonnances du Roy, bien & repos de ce Royaulme, & ſemblablement de tenir ſecrete la preſente Aſſociation, ſans aucunement la communiquer ny faire entendre à quelque perſonne que ce ſoit, ſinon à ceulx qui ſeront de la preſente Aſſociation : ce que Nous jurons & affermons encore ſur nos conſciences & honneurs, & ſoubz les peines cy-deſſus mentionnées ; le tout ſoubz l'auctorité du Roy, renonceans à toutes autres Aſſociations, ſi aucunes en avoient eſté cy-devant faictes.

J. Humyeres.
L. Chaulnes.
F. de Poix.
A. de Monchy.
S. de Monchy.
De Payllart.
Mailly.
Anthoine de Gouy.
Louis d'Eſtourmel.
Adrian de Boufflers.
F. de S. Blymond.
De Rouveroy.
Jehan de Baynaſt.
L. de Warluzer.
C. de Trerquefmen.
Philippes de Marle.
Loys de Belloy.
A. du Caurel.
Pierre de Trouville.
A. Ravie.
J. de Baynaſt.
De Calonne.
Du Biez.
Lameth.
F. Ramerelle.
Boncourt.
De Gliſy.
A. du Hamel.
De Prouville.
L. de Valpergue.
Raul de Poncquet.
L. de Margival.
De Lauzeray.
M. Relly.
François Hanicque.
J. de Belloy.
Claude d'Ally.
Loys de Feſtart.
Du Chaſtellet.
P. de Maillefeu.
Charles de Croy.
N. le Roy.
Jehan du Bos.
N. de

De Lancry.
F. d'Aumale.
A. de la Riviere.
Ant. de Humyeres.
Philippe de Toigny.
Guy Damiette.
Jean de Flavigny.
N. de Hangeſt.
De Forceville.
P. de Canry.
Charles d'Offay.
P. Louvel.
Anthoine d'Offay.
Anthoine le Caron.
François d'Offay.
Jehan de Belleval.
Anth. de la Chapelle.
Loys d'Aneboit.
P. Truffier.
N. de la Warde.
V. de Brioys.
Claude de Bury.
J. Lamire.
Desfoſſes.
Nicol. d'Amerval.
F. de Bacouel.
De Pende.
D'Aumalle.
Montoyvry.
De Sailly.
Aſeuillers.
Franç. de Conty.
O. de Fouqueſolle.
Sainte Maure.
De Rambures.
Claude de Crequy.
Jacque d'Ally.
Adrien de Grin.
Jheroſme de Fertin.
Le Caron.

J. de Senicourt.
De Mons.
Du Pleſſier.
Nicol. de Lontines.
Nicolas de Saint Blymon.
J. d'Amyens.
De Forceville.
De Monthomer.
P. S. de Bryet.
De Monthomer.
P. de Bernetz.
De Rambures.
F. d'Acheu.
Flour de Baynat.
Ogier de Main tenant.
Antoine d'Ardre.
De la Vieufville.
A. de Monchy.
J. de Maulde.
J. de la Paſture.
L. du Moulin.
A. du Queſnoy.
J. de Milly.
De Montehuyot.
Pierre de la Roche.
R. de Mailly.
Jehan de Forceville.
La Gaulterye.
Nic. de la Vieufville.
Ant. de la Vieufville.
A. de Mercatel.
De Perrin.
De Milly.
Jeſſe de Saveuſes.
Jehan de Bernetz.
A. de Soves.
Jehan Deſtourmol.
Etienne de Saint Omer.
Belleforiere.
Pierre de Blolettery.
Adrien Picquet.

François de Saveuſes.
De Lauzeray.
Loys de Moy.
Jehan de Hallencourt.
De Sainte Anne,
De Villers.
J. de Happlaincourt.
A. de Broye.
Claude de Vharluſel.
Jehan de Caron.
Charles de Caron.
A. de Lameth.
Ant. de Camouſſon.
M. Deſtourmel.
Antoine de Hamel.
Gilles de Boſſles.
Pierre de Saint Deliz.
Heilly.
Ant. le Blond.
Jehan Picquet.
Le Grand.
De Baſincourt.
Auguſt. d'Auxy.
J. d'Auxy.
J. de Verdellot.
E. Taſſart.
J. de Montain.
Genvois.
Du Menil.
N. Dey.
J. Taffart.
Aſſevillers.
Charles de Fontaine.
Du Breulle.
De Hauteville.
Ant. de Mouſquet.
I. du Mas.
Sebaſt. de Hangre.
Jehan de la Motte.
De Hacqueville.

J. de Belloy.
A. de Biencourt.
Jehan de Biencourt.
Claude de Fontaine.
De Nointel.
Du Caſtel.
François du Caſtel.
A. de Brolly.
A. d Eſtourmel.
A. de Lorme.
Jehan du Boſc.
.....
Jean de Berretz.
De Louchart.
De Warnade.
A. de Guiery.
A. Noyelle.
C. de Pas.
.....
Charles du Pleſſier.
S. Leu Simon.
Du Caurel.
De Sericourt.
Du Meſnil.
De Cambray.
Anth. de Lancry.
Du Puids.
Domons.
Antoine de Bethiſy.
De Marmicourt.
Berton.
Pierre le Cat.

Ce jourd'huy treiziéme jour de Febvrier l'an mil cinq cens ſoixante & dix-ſept, Nous ſoubz-ſignez eſtans congregez & aſſemblez en l'Hoſtel de la Ville de Peronne, ſuivant l'Ordonnance de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Jacques

de Humieres, Chevalier de l'Ordre du Roy noſtre Sire, Conſeiller en ſon Conſeil Privé, ſon Chambellan ordinaire, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes Ordonnances, Gouverneur & Lieutenant General pour Sa Majeſté, de Peronne, Montdidier & Roye, & Chef de la ſaincte Ligue & Aſſociation Catholique en Picardie, Avons audit Seigneur preſté le ſerment, & juré ſur les Sainctes Evangilles, de garder inviolablement & de poinct en poinct les Articles cy-devant eſcriptes de ladite Aſſociation & ſaincte Ligue, & ce pour le Corps & Habitans d'icelle Ville repreſentans iceulx. Fait en la Chambre de ladite Ville le jour & an deſſuſdits, & ſi avons tous ſignez.

Claude le Fevre, Greffier d'icelle Ville.

L. Deſmerliers.	Le Caron.
F. de Hen.	Le Saige.
L. le Fevre.	Dudel.
F. Morel.	F. de la Motte.
De Flamicourt.	Le Fevre, Greff.

Quelque reſolution qu'on euſt faite de tenir ce Traité ſecret, il fut impoſſible qu'il ne parut bientoſt, eſtant ſigné de tant de gens qui en voulurent avoir des copies. Auſſi ſe trouva-t-il des Catholiques & des Proteſtans qui ne manquerent pas de publier des Ecrits, dans leſquels ils entreprirent d'en faire voir l'injuſtice cachée, comme ils diſoient, ſous les plus belles proteſtations du monde. Et ils la montrent particulierement, en ce qu'à l'inſceû du Roy on y fait une Conféderation & une Aſſociation de pluſieurs perſonnes de tous les Ordres de l'Eſtat qui ſe liguent pour en reformer les abus; qu'on y élit un Chef autre que le Roy; qu'on preſte à ce Chef un nouveau ſerment; & qu'on y ordonne des levées d'hommes & d'argent. Il eſt indubitable, diſent-ils, que cela va directement à la ruine de la Monarchie, ſi on le fait ſans l'expreſſe permiſſion du Roy, auquel ſeul il appartient de donner les

Proteſt. des Cathol. qui n'ont pas voulu ſigner la Ligue.

Le veritable ſur la ſainte Ligue.

Réavis & Abjuration d'un Gentilh. de la Ligue.

Mem. de la Ligue, t. 1.

ordres qu'il juge eſtre neceſſaires pour la ſeûreté de l'Eſtat, & pour le bien de ſes Sujets.

Or comme les grands maux, &c.

TABLE DES MATIERES.

A

ABSOLUTION donnée par l'Archeveſque de Bourges à Henry IV. tenuë bonne, & pourquoy, 2. tome, page 416. & ſuiv.

Acarie Maiſtre des Comptes, grand Ligueur, 1. t. 85

François Duc d'Alençon ſe met à la teſte de l'armée Proteſtante

contre le Roy ſon frere, 1. tome, 10
Eſt couronné Duc de Brabant, 1.t.65
Sa mort, 1.t.72
George de Clermont d'Amboiſe, 1.t.141
Joint le Prince de Condé en Anjou avec quinze cens hommes qu'il y avoit levez, 1.tome, 145
Grand-Maiſtre de l'Artillerie pour le Roy de Navarre à la Bataille de Coutras, 1. tome, 211
Arques. Sa ſituation, & le grand combat qui s'y fit, 2.t. 225. & ſuiv.
Jean d'Aumont Mareſchal de France. Son éloge, 1.tome, 105. 195
Le bon conſeil qu'il donne au Roy, mais inutilement, 1.t. 106. & ſuiv.
Commande ſous le Roy dans l'armée Royale contre les Reitres, 1.t.267

Grand confident du Roy Henry III. 2.t.67
Commande en Champagne une partie de l'armée de Henry IV. 2.t.320
Et à l'attaque des Faux-bourgs de Paris, 2.t.235
A la Bataille d'Ivry, 2.t.261.& ſuiv.
Le Duc d'Aumale au combat de Vimory, 1.t.278.& ſuiv.
Eſt fait Gouverneur de Paris par les Ligueurs, 2.t.103
Aſſiege Senlis, 2.t.173
Perd la Bataille de Senlis, 2.t.174.& ſuiv.
Auneau petite ville de la Beauce. Sa ſituation, 1.t.288
Comment les Reitres y furent défaits par le Duc de Guiſe, 1.t.289.& ſuiv.
Dom Jean d'Autriche traite ſecretement à Joinville avec le Duc de Guiſe, 1.t.21
Aubry Curé de Saint André, grand Ligueur. Son extravagance dans un ſermon, 2.t.314.& ſuiv.

B

LE ſieur de Balagny envoye des troupes au Duc de Guiſe, 1. t. 240
Aſſiege Senlis avec le Duc d'Aumale, 2. t. 173
Sa défaite en cette bataille de Senlis, 2. t. 175. & ſuiv.
La Iournée des Barricades, 2. t. 33. & ſuiv.
Le Colonel Chriſtophle de Baſſompierre, 1. t. 92. 256. 263.
Baſton, furieux Ligueur, qui ſigna la Ligue de ſon ſang, 2. t. 135. 136
Bataille de Coutras, 1. t. 202. & ſuiv.
Bataille de Senlis, 2. t. 174. & ſuiv.
Bataille ou combat d'Arques, 2. t. 225. & ſuiv.
Bataille d'Ivry, 2. tome, 256. & ſuiv.
Claude de Bauffremont Baron de Senecey entre dans la Ligue, 1. t. 95

Il préſide pour la Nobleſſe aux Eſtats de Paris, 2.t.366
Jean de Beaumanoir Marquis de Lavardin, Mareſchal de Camp du Duc de Joyeuſe, 1. tome, 196
Batu par le Roy de Navarre, 1.t.197
Range en bataille l'armée du Duc à la bataille de Coutras, 1.t.212. & ſuiv.
Rompt la Cavalerie Legere, 1.t.217
Sa belle retraite, & ſon éloge.
Ses ſervices recompenſez du Baſton de Mareſchal de France, 1.t.230. & ſuiv.
Renaud de Beaune Archeveſque de Bourges, Chef de la députation des Royaliſtes à la Conference de Sureſne, 2. tome, 370
Le précis de ſa Harangue & de ſes preuves, 2. tome, 371. & ſuiv.
Il donne l'Abſolution au Roy, 2.t.423. & ſuiv.

Bellarmin Jeſuite, Theologien du Legat Caïetan, preſche à Paris durant le ſiege, 2.t.294.& ſuivans.

Le Preſident de Belliévre envoyé au Duc de Guiſe, 2.t.16.

N'eſt pas d'avis que le Roy le faſſe tuer dans le Louvre, 2.tome, 22

Sa conteſtation avec le Duc de Guiſe ſur les ordres qu'il luy avoit portez de la part du Roy, 2.t.24.25

Son éloignement de la Cour, 2.t.67

René Benoiſt Curé de Saint Euſtache agit & écrit pour le Roy, 2.t.416

Le Mareſchal de Biron commande une armée en Poitou, 1. tome, 138

Il rompt adroitement les deſſeins du Duc de Mayenne, là-meſme.

Sa vaillance au combat d'Arques, 2. tome, 228. & ſuivans.

A l'attaque des fauxbourgs de Paris, 2.t.236
A la Bataille d'Ivry, 2.t.261.& ſuiv.
Au ſiege de Roûen, 2.t.335.& ſuiv.
Il eſt tué devant Eſpernay, 2.t. 351
Il conſeille au Roy d'arreſter Frere Ange & ſes Penitens, 2.t. 52
Le Baron de Biron à la Bataille d'Ivry, 2.t.261.& ſuiv.
A la journée de Fontaine-Françoiſe, 2.t.443.& ſuiv.
Le ſieur de Bois-Dauphin entre dans la Ligue, 1.t.95
Jean Boucher Curé de Saint Benoiſt, grand Ligueur, & ſon caractere, 1.t.83
Sa chambre eſt appellée le Berceau de la Ligue, 1.t.87
Fait ſonner le tocſin dans ſa Paroiſſe ſur les Sergens & les Archers qui vouloient ſe ſaiſir des ſeditieux, 1.t.315
Preſche contre le Roy, 2.t.114

Se retire en Flandre avec les Eſpagnols aprés la réduction de Paris, 2.t.438
Le Duc de Boüillon la Mark General de l'armée Allemande, 1.t. 235.236
Charles Cardinal de Bourbon mis par le Duc de Guiſe comme un fantoſme à la teſte de la Ligue, 1.t.79.
Sa foibleſſe, & ſa ridicule prétention, 1.t.80.91.104.
Son Manifeſte, ou celuy de la Ligue ſous ſon nom, 1.tome, 104
Le Roy le déclare ſon plus proche parent, & luy donne les prérogatives de l'heritier préſomptif de la Couronne, 2. tome, 65
Il préſide aux Eſtats de Blois pour le Clergé, 2.t.72.
Il y eſt arreſté priſonnier, 2. tome, 87
Il eſt déclaré Roy par le Conſeil de l'Union, 2.t.222.
Il eſt proclamé ſous le nom de

Charles X. 2.t.249
Sa mort en priſon, 2. tome, 310
Charles de Bourbon, Comte de Soiſſons, ſe joint au Roy de Navarre à Monſoreau, 1. tome, 199
Sa valeur à la bataille de Coutras, 1.t.225
A l'attaque des fauxbourgs de Paris, 2.t.237
Henry de Bourbon, Prince de Condé, amene une armée d'Allemans en France, 1. tom. 11
Eſt excommunié par le Pape Sixte V. 1.t.125
Chaſſe du Poitou le Duc de Mercœur, 1.t.140
Hiſtoire de ſa malheureuſe expedition ſur Angers, 1. tome, 141
Epouſe Charlotte Catherine de la Tremoüille, là-même.
Quitte le ſiege de Broüage, où il laiſſe ſon Infanterie, & va avec ſa Cavalerie pour s'empa-

rer d'Angers où ſon armée ſe diſſipe, & comment, 1.t.144. & ſuiv.
Sa fermeté à la Conference de Saint Brix, 1.t.160
Sa valeur à la Bataille de Coutras, 1. tome, 209. & ſuivans.
Sa mort, & ſon éloge, 2.t.9.& ſuiv.
Henry II. de Bourbon, Prince de Condé, grand ennemy de l'Héreſie des Calviniſtes, quoy-que né d'un pere & d'une mere Calviniſtes, 1.t.142
Son éloge, là-meſme, & ſuivans.
Loüis de Bourbon Duc de Montpenſier, ménage la Conference de Saint Brix, 1.t.158
Se joint avec des troupes à l'armée du Roy à Gien, 1. tome, 267
Sa valeur au combat d'Arques, 2.t.232
A la Bataille d'Ivry, 2.t.260.& ſuiv.

André Brancas de Villars ſouſtient le ſiege de Roûen avec grand honneur, 2. tome, 355. & ſuivans.
Il met tout le Camp en deſordre, t. 399. & ſuiv.
Il eſt fait Admiral de la Ligue, 2. t. 362
Antoine de Brichanteau-Beauvais Nangis entre dans la Ligue, & pourquoy, 1. t. 95. & ſuivans.
Rentre dans les bonnes graces du Roy, qui luy donne le brevet d'Admiral de France, 2. t. 77.
Le Préſident Briſſon à la teſte du Parlement de la Ligue, 2. tome, 136
Il proteſte ſecretement devant Notaire de la violence qu'il ſoufre, 1. t. 137
Les Seize le font pendre, 2. t. 326. 327
Pierre Brulart envoyé au Roy de Navarre pour ſa converſion, 1. t. 134

Son éloge & celuy de ſa Maiſon, là-meſme.
Son éloignement de la Cour, 2.t.64
Guillaume Duc de Brunſvik à la bataille d'Ivry où il eſt tué, 2. t. 276
Buſſy le Clerc furieux Ligueur, 1.t.86
Prend les armes pour empécher qu'on ne ſe ſaiſiſſe de Prevoſt Curé de Saint Severin, qui avoit preſché ſeditieuſement contre le Roy, 1.t.315. & ſuivans.
Eſt fait Gouverneur de la Baſtille aprés les Barricades, 2. t. 47
Mene le Parlement à la Baſtille, comment, & ſous quel prétexte, 2.t.130.& ſuiv.
Il eſt contraint de rendre la Baſtille au Duc de Mayenne, 2.t. 328
Il ſe ſauve en Flandre, où il meurt miſerable, 2. t. 329

C

LE Cardinal Caïetan envoyé Legat en France par Sixte V. 2. t. 243
Il empeſche qu'on ne s'accommode avec le Roy, quand même il ſe convertiroit, 2. tome, 251
Il court riſque d'être tué à la montre des Eccleſiaſtiques & des Moines durant le ſiege de Paris, 2. t. 296
La Reine Catherine de Medicis engage le Roy dans la guerre contre les Huguenots, 1. tome, 8
Fait la paix aux dépens de la Religion, 1. t. 14. & ſuiv.
Elle empeſche que le Roy ne s'oppoſe d'abord à la Ligue, 1. t. 44
Elle la ſouſtient ſous main, 1. t. 66
Elle vouloit exclure de la ſucceſſion le Roy de Navarre, pour

faire regner le Prince de Lorraine ſon petit-fils, 1.t.72
Elle s'entend avec le Duc de Guiſe, & empeſche le Roy d'armer contre luy, 1.t.107. & ſuiv.
Sa Conference avec le Roy de Navarre à Saint Brix, 1.t.158. & ſuiv.
Elle mene le Duc de Guiſe au Louvre, & adoucit l'aigreur du Roy, 2. tome, 25. & ſuivans.
Elle conſeille au Roy de ſortir de Paris, 2.t.44
Elle ſe laiſſe amuſer par le Duc de Guiſe, qui la fait entrer fort adroitement dans ſes intereſts, 2.t.54
Sa ſurpriſe à la mort des Guiſes, 2.t.88
Sa mort, 2.t.123
Son éloge, & ſon portrait, 2.t. 124.& ſuiv.
Claude de la Chaſtre, Bailly de Berry, 1.t.95
Mareſchal de Camp dans l'ar-

mée du Duc de Guiſe contre les Reitres. 1.t.251.256
Marche le premier à Montargis pour ſurprendre les Reitres à Vimory, 1.t.274
S'avance à Dourdan pour les inveſtir dans Auneau, 1.tome, 288
La part qu'il eût à la défaite des Reitres à Auneau, 1.t. 296. & ſuiv.
Il conſerve le Berry & Orleans à la Ligue, 2.t.183.184
Eſt fait Mareſchal de la Ligue, 2.t 362
Il fait ſon Traité, & rentre dans l'obéiſſance, 2.t.430
Le Comte de Chaſtillon fils de l'Admiral amene un renfort à l'armée des Reitres, 1.t. 237. 265
Sa brave retraite au milieu d'une infinité d'ennemis, 1. tome, 309
Il repouſſe les troupes du Duc de Mayenne devant Tours, 2.t. 171

Il défait les troupes du ſieur de Saveuſe, 2.t.181
Sa vaillance au combat d'Arques, 2.t.226.232
Il manque de prendre Paris par eſcalade, 2.t.299.& ſuiv.
Il eſt la principale cauſe de l'heureux ſuccez du ſiege de Chartres, 2.t.306.& ſuiv.
Sa mort, & ſon éloge, 2.t.307. & ſuiv.
Clement VIII. Pape ne veut pas recevoir les Députez des Catholiques du parti Royal, 2.t. 351
Ni le Duc de Nevers, qui alloit rendre l'obedience, 2.t. 427
Aprés avoir long-temps refuſé de donner au Roy l'abſolution, il la donne enfin, 2.t.418.& ſuiv.
Combat & retraite du Pont Saint Vincent, 1.tome, 252. & ſuiv.
Combat de Vimory, 1.t.274.& ſuiv.

Combat d'Auneau, où les Reitres furent défaits, 1.t.286. & ſuivans.
Combat de Fontaine-Françoiſe, 2. t. 443. & ſuiv.
Conference du Duc d'Eſpernon avec le Roy de Navarre pour ſa converſion, 1.t.74
Confer. d'Eſpernay & de Meaux, 1.t.112
Conference du ſieur de Lenoncour & du Preſident Brulart avec le Roy de Navarre, pour ſa converſion, 1. tome, 134. & ſuivans.
Conference de Saint Brix entre la Reine Mere & le Roy de Navarre, le Prince de Condé, & le Vicomte de Turenne, 1.t.158. & ſuiv.
Conference de Nancy entre les Princes de la Maiſon de Lorraine, 2.t.3.& ſuiv.
Conference du Roy Henry III. avec le Cardinal Moroſini Legat touchant le meurtre des Guiſes, 2.t.98.& ſuiv.

Conference du Cardinal Morosini avec le Duc de Mayenne, 2.t. 163. & suiv.
Conference des deux Rois à Tours, 2.t.167
Conference des Princes Lorrains à Reims, 2.t.318
Conference de du Plessis-Mornay & du sieur de Ville-Roy pour la paix, 2.t.348. & suivans.
Conference de Suresne, 2.t.369. & suiv.
Charles de Cossé Comte de Brissac, 1.t.94.
On luy oste le Gouvernement du Chasteau d'Angers, 1.t.140. 189
Il se joint avec des troupes au Duc de Guise, 1.t.265
On luy refuse l'Admirauté que le Duc de Guise avoit demandée pour lui, & qui fut donnée au Duc d'Espernon, 1.t.324
Son éloge, là-mesme.
Il fait faire les Barricades, 2.t. 34. & suiv.

Sa taillerie piquante à ce ſujet, 2.t.37.38
Il mene les ſoldats du Roy deſarmez au Marchéneuf, 2. tome, 36
Il préſide aux Eſtats de Blois pour la Nobleſſe, 2.t.72
Il y eſt arreſté priſonnier, puis delivré, 2.t.78
Il eſt fait Gouverneur de Paris par Monſieur de Mayenne, 2.t. 434
Il reçoit dans Paris le Roy, qui le fait Mareſchal de France, 2.t. 437
Coutras. Sa ſituation, & la bataille qui s'y donna, 1. t. 202. & ſuivans.

D

FRANÇOIS de Daillon Comte du Lude bleſſé à la bataille d'Ivry, 2.t.277
Eloge de Guy de Daillon Comte du Lude, Gouverneur de Poitou, là-meſme.

L'Avocat David, & ſes Memoires, 1.t.47.& ſuiv.
Le Baron de Dona General des Reitres, 1.t.134
Sa naiſſance, & ſes qualitez, 1.t.235
Sa negligence reparée en partie par ſon courage & par ſa valeur au combat de Vimory, 1.t.280. & ſuiv.
Se laiſſe ſurprendre dans Auneau, où les Reitres ſont défaits, 1.t.289.& ſuiv.
Il ſe ſauve de la défaite, 1.t.303. 304
Son retour en Allemagne dans un eſtat fort pitoyable, 1.t.311. 312

E

CINQUIESME Edit de Pacification extrémement avantageux aux Huguenots, appellé l'Edit de May, 1.t.15
Eſt révoqué, 1.t.46
Edit de Blois contre les Hugue-

nots, là meſme.
Edit de Poitiers favorable aux Huguenots, 1.t.59
Edit de Juillet contre les Huguenots, 1.t.112
Edit de Réunion contre les Huguenots en faveur de la Ligue, 2.t.61.62. & ſuiv.
Philippe Comte d'Egmont à la bataille d'Ivry, où il eſt tué, 2.t. 276
Jean d'Eſcovedo Secretaire de Dom Jean d'Autriche aſſaſſiné par ordre de Philippe II. & pourquoy, 1.t.23
Le Duc d'Eſpernon Favori du Roy confere avec le Roy de Navarre pour ſa converſion, & ce qui en arrive, 1. tome, 75. & ſuivans.
La haine qu'on luy porte fait entrer pluſieurs braves gens dans la Ligue, 1. tome, 94. & ſuivans.
Traite avec les Reitres, 1.t.158. 159.284
Eſt fait Admiral de France &

Gouverneur de Normandie, 1.t. 325
Son caractere, & ſon portrait, 1.t.326.& ſuiv.
Grand ennemi du Duc de Guiſe, 1.t.327.328
Son éloignement de la Cour, 2.t.60
Il abandonne le Roy Henry IV. 2.t.219.& ſuiv.
François d'Eſpinay de Saint Luc, 1.t.95.213
Défait l'arriere-garde de Sainte-Meſme, 1.t.147.148
Le belle action qu'il fit à la bataille de Coutras, 1.t.227
Pierre d'Eſpinac Archeveſque de Lyon conſeille au Duc de Guiſe de ne pas quitter les Eſtats, 2.t. 80.& ſuiv.
Eſt arreſté priſonnier à Blois avec le Cardinal de Guiſe, 2.t. 87
Il ſe delivre par argent, & eſt fait Chancelier de la Ligue, 2.t. 281
Il eſt Chef de la députation de

la Ligue à la Conference de Sureſne, 2.t.370
Le précis de ſa réponſe aux harangues de l'Archeveſque de Bourges, 2. tome, 375. & ſuivans.
Les Eſtats en France n'ont que voix deliberative, 1. tome, 39. 44
Les premiers Eſtats de Blois, où le Roy ſe déclare Chef de la Ligue, là meſme & ſuiv.
Les ſeconds Eſtats de Blois, 2.t. 69. & ſuiv.
Ils agiſſent ouvertement contre l'autorité du Roy, 2.t.72
Ils déclarent le Roy de Navarre incapable de ſucceder à la Couronne, 2.t.74
Les Eſtats de la Ligue à Paris, 2.t.355. & ſuiv.

F

FAMINE horrible dans Paris durant le ſiege, 2. t. 288. & ſuivans.

Jacques Faye d'Eſpeſſes Advocat General ſoûtient fortement dans les Eſtats de Blois les Droits du Roy, & les libertez de l'Egliſe Gallicane contre les Ligueurs, 2.t.74

Le Préſident Ferrier Chancelier du Roy de Navarre ſe fait Huguenot ſur la fin de ſes jours, 1. t. 75

Formule de la Ligue, 1.t.35

Formule de la Ligue des Seize, 1.t.89

Formulaire qu'on faiſoit ſigner aux Huguenots qui rentroient dans l'Egliſe, 1.t.149

Quatre Gentilshommes de la Maiſon de Fourbin ſont cauſe de la réduction de la Provence, 2.t. 431, & ſuiv.

G.

GENEBRARD fait à la Proceſſion des Eſtats de la Ligue un ſermon contre la Loy Salique, 2.t.357.& ſuiv.

Le Cardinal de Gondy Eveſque de Paris s'y enferme durant le ſiege avec ſon troupeau pour le ſoulager, 2.t.291
Il taſche de faire rentrer le peuple en ſon devoir, 2. tome, 325.
Ludovic de Gonzague Duc de Nevers renonce à la Ligue, & pourquoy, 1.t.101
Il va Ambaſſadeur pour rendre l'obédience, & pour demander l'abſolution du Roy, 2. tome, 426
Gregoire XIII. ne voulut jamais approuver la Ligue, 1. t. 52. 102
Sa mort, 1.t.122
Gregoire XIV. ſe déclare pour la Ligue contre le Roy qu'il excommunie avec tous ceux qui luy adherent, 2. t. 314. & ſuivans.
Envoye une armée en France, là-meſme.
Sa Bulle eſt condamnée, & ne fait nul effet, 2.t.317

Philibert de la Guiche Grand-Maiſtre de l'Artillerie à la bataille d'Ivry, 2.t.269

Guinceſtre Curé de Saint Gervais, grand Ligueur, 1.t.86

Fait lever la main à ſes Auditeurs en plein ſermon, & meſme au Premier Préſident, pour aſſeûrer qu'on vengera la mort des Guiſes, 2. t. 114. 115

Il accuſe en plein ſermon le Roy Henry III. de ſorcelerie, 2.t. 139. & ſuiv.

H

ACHILLE de Harlay premier Préſident du Parlement de Paris court riſque de la vie, voulant s'oppoſer aux Ligueurs, 2.t. 113

On le contraint en plein ſermon de lever la main comme les autres, 2.t.115

Eſt mené priſonnier à la Baſtille, 2.t.133

Son éloge, là meſme, & ſuivans.
Jacques de Harlay, ſieur de Chanvallon, Gouverneur de Sens pour la Ligue, repouſſe en deux aſſauts les gens du Roy, & conſerve ſa place, 2.t.283
Sa raillerie ſpirituelle ſur les quatre Mareſchaux de la Ligue, 2.t.364. & ſuiv.
Nicolas de Harlay, Baron de Sancy, leve à ſes dépens une armée de Suiſſes & d'Allemans pour le Roy, 2.t.192. & ſuiv.
Il la joint à celle du Roy, 2.t.194
Le ſieur Denis de Here Conſeiller au Parlement mené à la Baſtille par les Ligueurs, 2.t.135
Son éloge, là meſme.
Henry III. Roy de France & de Pologne, 1.t.5.11
Son portrait, 1.t.12
Le changement qui ſe fit dans ſa conduite & dans ſes mœurs quand il fut Roy de France, là-meſme.

S'engage d'abord dans la guerre contre les Huguenots, contre le conſeil de l'Empereur, des Venitiens, & de ſes meilleurs ſerviteurs, 1. tome, 7. & ſuivans.
Il ſe déclare Chef de la Ligue, 1. t. 57.
Il n'eſt pas l'Inſtituteur, mais le Reſtaurateur de l'Ordre du Saint Eſprit, 1. t. 60. & ſuiv.
Sollicite en vain le Roy de Navarre de rentrer dans l'Egliſe Catholique, 1. t. 74. 75.
Calomnié par les Ligueurs, 1. t. 77.
Son peu de reſolution, 1. t. 73. 106. 107. 114. 115. 132. 133
Sa Déclaration trop foible contre les Ligueurs, 1. t. 108.
Fait la paix tres-avantageuſe aux Ligueurs, 1. t. 112. & ſuivans.
Fait la guerre au Roy de Navarre avec grande repugnance, 1. t. 137. & ſuiv.
Eleve prodigieuſement le Duc

de Joyeuſe, 1.t.193.& ſuiv.
Sa réponſe forte & majeſtueuſe aux Ambaſſadeurs des Princes Proteſtans d'Allemagne, qui le preſſoient de révoquer ſes Edits contre les Huguenots, 1.t.154. & ſuiv.
Sa Confrairie & ſes Proceſſions de Penitens, 1.t.170. & ſuivans.
Son deſſein caché dans la guerre qu'il eſt contraint de faire malgré luy, 1.t.190.191.
Il ſe met à la teſte de ſon armée à Gien ſur Loire, & s'oppoſe au paſſage de l'armée des Reitres, 1.t.267. & ſuiv.
Il témoigne trop de foibleſſe & trop de crainte des ſeditieux, qu'il n'oſe punir, 1.t.316.
Il ſe contente de faire réprimande aux Prédicateurs & aux Docteurs ſeditieux, au lieu de les punir, 1.t.320.& ſuiv.
Il acheve d'irriter le Duc de Guiſe, en lui refuſant l'Admirauté qu'il avoit demandée pour

Briſſac, 1.t.324
Il prend enfin la réſolution de punir les Ligueurs, 2.t. 14. & ſuiv.
Son irréſolution quand il vit le Duc de Guiſe au Louvre, 2.t. 21. & ſuiv.
Il fait entrer les Gardes & les Suiſſes dans Paris, 2.t.31
Les demandes exceſſives qu'on luy fait aux Barricades, 2.t.40. & ſuiv.
Il ſort de Paris en pauvre équipage, & ſe retire à Chartres, 2.t.45
Il écoute favorablement ceux qui avec F. Ange de Joyeuſe furent en Proceſſion à Chartres pour luy demander miſericorde, 2.t.52.53
Sa profonde diſſimulation, 2.t. 7.58.& ſuiv.
Il fait publier l'Edit de Réunion en faveur de la Ligue, 2.t.61
Il laiſſe échaper des marques de ſa colere & de ſon indignation

qu'il vouloit cacher, 2.t.66. & ſuiv.
Il ouvre les ſeconds Eſtats, où il communie avec le Duc de Guiſe, 2.t.69
Sa harangue qui choque les Ligueurs, 2.t.70.& ſuiv.
Son extrême indignation à cauſe des indignes réſolutions qu'on prend contre ſon autorité dans les Eſtats, 2. t. 76. & ſuivans.
Il ſe réſout à faire tuer le Duc de Guiſe, 2.t.78.& ſuiv.
Il le fait tuer dans ſa chambre, 2.t.85.& ſuiv.
Il fait tuer le Cardinal de Guiſe, 2 t.94.& ſuiv.
Il écrit au Legat Moroſini, & luy donne audience trois jours aprés pour luy dire ſes raiſons, 2.t.98.& ſuiv.
Il luy ſouſtient qu'il n'a encouru nulle cenſure, & n'a pas beſoin d'abſolution, 2.t.100
Au lieu de monter à cheval, il s'amuſe à faire des Déclarations

que l'on mépriſe, 2.t.110.
Il fait en vain de grandes offres au Duc de Mayenne, 2. tome, 141.
Il prend, mais trop tard, les voyes de la rigueur, 2.t.152.& ſuiv.
Il traite avec le Roy de Navarre, comment, & pourquoy, 2.t. 154. & ſuiv.
Il offre aux Princes Lorrains des conditions tres-avantageuſes, 2. t. 161. 162.
Il publie, & fait exécuter ſon Traité avec le Roy de Navarre, 2.t.166.
Sa Conference à Tours avec ce Roy, 2.t.167.
Il marche en corps d'armée avec le Roy de Navarre vers Paris, 2.t.182.
Il reçoit & diſſimule la nouvelle du Monitoire contre luy, 2. t. 184. & ſuiv.
Il prend ſon quartier à S. Clou, & il y eſt malheureuſement tué, 2.t.199. & ſuiv.

Sa mort tres-chrétienne & tres-ſainte, & ſon éloge, 2.t.205.& ſuiv.
Henry de Bourbon Roy de Navarre proteſte contre les premiers Eſtats de Blois, 1.t.44.
Sa Conference avec le Duc d'Eſpernon au ſujet de ſa converſion, 1.t.75,& ſuiv.
Sa fidelité envers le Roy Henry III. 1.t.99.
Sa déclaration tres-forte contre les Ligueurs, 1.t.108
Il donne par écrit le démenti au Duc de Guiſe, & s'offre à ſe battre contre luy pour épargner le ſang des François, 1. tome, 109.
Attire dans ſon parti contre la Ligue le Mareſchal de Damville, 1.t.115
Il n'en veut point à la Religion, mais à la Ligue, pour conſerver la Monarchie, 1.t.117
Il fait afficher dans Rome ſa proteſtation contre la Bulle de Sixte V. 1.t.131.

Sa Conference avec la Reine Mere à S. Brix, 1. t. 158. & ſuiv.
Ses exploits contre l'armée de Joyeuſe, 1. t. 196. & ſuiv.
Sa valeur & ſa bonne conduite à la bataille de Coutras, 1. t. 207. & ſuiv.
Sa clemence aprés la victoire, 1. t. 230. 231
Il ne ſçait, ou ne veut pas uſer de ſa victoire, 1. t. 232
Il tient les Eſtats de ſon parti à la Rochelle, en meſme temps qu'on tenoit les Eſtats à Blois, 2. t. 74
Ses progrés aprés la mort des Guiſes, 2. t. 154. & ſuiv.
Sa déclaration à tous les François, 2. t. 157
Il traite, & s'unit avec le Roy, 2. t. 167
Sa Conference à Tours avec le Roy, 2. t. 167
Sa marche vers Paris, 2. t. 182
Il ſuccede à Henry III. & eſt reconnu Roy de France par les Catholiques de l'armée à cer-

taines conditions, 2. t. 217. & ſuiv.
Il diviſe ſes troupes en trois corps, & en mene l'un en Normandie, 2.t.220. & ſuiv.
Sa conduite & ſa valeur au combat d'Arques, 2.t.225. & ſuivans.
Il attaque & prend les fauxbourgs de Paris, 2.t.236.& ſuivans.
Il met le ſiege devant Dreux, 2.t.255
Il donne & gagne la bataille d'Ivry, 2.t.256.& ſuiv.
Ses exploits aprés ſa victoire, 2.t.282
Il eſt repouſſé devant Sens, 2.t. 283
Il met le ſiege devant Paris, 2.t. 284. & ſuiv.
Pourquoy il ne veut pas l'attaquer par force, 2.t.288
Il rejette la propoſition qu'on luy fait de luy rendre Paris, pourveû qu'il ſe faſſe Catholique, 2.t.297.& ſuiv.

Il pourſuit le Duc de Parme juſqu'en Artois, 2.t.305
Les deux tentatives qu'il fait inutilement pour ſurprendre Paris, 2.t.299.305
Il reprend Noyon, 2.t.333.
Il aſſiege Roûen, 2. t. 335. & ſuiv.
Son combat & ſa retraite d'Aumale, 2.t.337.& ſuiv.
Il leve le ſiege de Roûen, & peu aprés aſſiege l'armée du Duc de Parme, 2.t.342.& ſuiv.
Ses progrés aprés la retraite de ce Duc, 2.t.351
L'hiſtoire de ſa converſion, 2.t. 392. & ſuiv.
Les points ſur leſquels il ſe fait inſtruire, 2.t.412.& ſuiv.
Il fait ſolennellement ſon abjuration, & reçoit l'abſolution à Saint Denis, 2.t. 422. & ſuivans.
Il envoye le Duc de Nevers à Rome pour l'obédience, & pour demander l'abſolution au Pape, qui aprés l'avoir long-temps dif-

ferée la donne enfin, 2.t.426.& ſuiv.
Son heureuſe entrée dans Paris, 2.t.433. & ſuiv.
Sa valeur héroïque au combat de Fontaine-Françoiſe, 2.t.443. & ſuiv.
Il accorde au Duc de Mayenne un Traité & un Edit tres favorable, 2.t.451
Sa rare bonté en le recevant à Monceaux, 2.t.453
Antoine Hotman Avocat General de la Ligue au Parlement de Paris eſt Auteur du Traité du Droit de l'oncle contre le neveu, 2.t. 222
François Hotman Juriſconſulte, frere de l'Avocat, réfute ſon livre, ſans ſçavoir qu'il fuſt de ſon frere, 2.t.223.
Les Huguenots ont de l'avantage dans la premiere guerre que leur fit Henry III. 1.t.8
Deviennent puiſſans par leur jonction avec le parti des Politiques, 1.t.9.

Ont eſté les premiers qui ſe ſont liguez contre les Rois, 1.t.16
Jacques de Humieres, Gouverneur de Peronne. Son éloge,& ce qui luy fit commencer la Ligue en Picardie, 1.t.24
Charles de Humieres, Marquis d'Encre, Gouverneur de Compiegne pour le Roy, 2.t.176
Eſt cauſe du gain de la bataille de Senlis, là-meſme.
Son éloge, là-meſme.
Mene un grand renfort de Nobleſſe de Picardie au Roy à la bataille d'Ivry, 2.t.268

I

JAcques Clement. Hiſtoire de ſon abominable Parricide, 2.t. 199.& ſuiv.
Le Préſident Jannin envoyé par le Duc de Mayenne en Eſpagne, 2.t.319
Son éloge, là-meſme.
Sa negociation fort adroite avec le Roy d'Eſpagne, 2.t.322

Dix Jeſuites ſauvent Paris, qu'on eust pris par eſcalade s'ils ſe fuſſent endormis comme tous les autres, 2.t.300.& ſuiv.
Innocent IX. Pape ſe déclare pour la Ligue, 2.t.350
Le Duc Anne de Joyeuſe Favori du Roy, 1.t.193
Sa prodigieuſe élevation, là-meſme.
Son éloge. 1.t.194
Il commande l'armée contre le Roy de Navarre, 1.t.195. & ſuiv.
Ses exploits en Poitou, 1.t.97
Ses fautes & ſa préſomption à la bataille de Coutras, 1.t.203.& ſuiv.
Sa mort, 1.t.227.228
Henry de Joyeuſe, Comte du Bouchage, ſe fait Capucin ſous le nom de Frere Ange, & pourquoy, 2.t.50
Sa Proceſſion fort extraordinaire depuis Paris juſques à Chartres, pour demander au Roy miſericorde, 2.t.51,& ſuiv.

Sa ſortie & ſa rentrée aux Capucins, 2.t.456. & ſuiv.
François de Joyeuſe Cardinal, Protecteur de France, ſouſtient genereuſement les droits du Roy, 2.t.103
Sa forte remontrance au Pape Sixte ſur ſon procedé aprés la mort des Guiſes, là-meſme, & ſuiv.
Ivry, ſa ſituation, & la bataille qui s'y donna, 2.t.256. & ſuivans.

L

FRANÇOIS de la Noüe au ſecours de Senlis, 2.t.173
Range l'armée, & gagne la bataille, 2.t.175. & ſuiv.
Sa valeur au combat d'Arques, 2.t.232
Bleſſé & repouſſé à l'attaque du Fauxbourg Saint Martin, 2.t.210
Mathieu de Launoy grand Ligueur, 1.t.83
Philippe de Lenoncour Cardinal, 1.t.134

Le ſieur de l'Eſdiguieres prend Montelimar & Ambrun, où les Huguenots pillent la grande Egliſe, l.t.139
La Ligue & les Ligueurs. Sa vraye origine, l.t.3
En quoy elle eſt ſemblable à celle du Calviniſme, là-meſme.
Le ſuccez qu'elle eût tout contraire à la fin qu'elle s'eſtoit propoſée, l.t.4
Le premier qui en conçeut le deſſein fut le Cardinal de Lorraine au Concile de Trente, l.t.17
L'occaſion qui la fit naiſtre en France, l.t.24
Son projet dans la Formule à laquelle on faiſoit ſouſcrire tous les Ligueurs, l.t.35
Réfutation des Articles de cette Formule, l.t.36
Veut uſurper l'autorité Royale dans les premiers Etats de Blois, l.t.46
Ses horribles calomnies contre Henry III. l.t.77.166.273.314. 315.

La Ligue des Seize de Paris, ſon origine, & ſon progrés, 1.t.8 & ſuiv.
Ses douze Fondateurs, 1.t.82.& ſuiv.
Le Traité de la Ligue avec l'Eſpagnol, 1.t.91
Elle empeſche qu'on ne réuniſſe les Païs-Bas à la Couronne, 1.t. 97
En prenant les armes à contretemps elle empeſche la ruine du Huguenotiſme qui s'alloit détruire durant la paix, 1.t.98
Elle envoye de nouveaux Memoires, & une nouvelle forme de ſerment dans les Provinces à la venuë des Reitres, 1.t.238
L'inſolence des Ligueurs aprés la défaite des Reitres, 1. t. 313. & ſuiv.
Ils prennent les armes, & donnent ſur les Archers qui vouloient ſe ſaiſir de Prevoſt Curé de Saint Severin, qui avoit preſché ſeditieuſement contre le Roy, 1.t.314.& ſuiv.

Ils prennent l'alarme voyant le Roy diſpoſé à les punir, & implorent le ſecours du Duc de Guiſe, 2.t.15
Leurs tranſports & leurs acclamations à la venuë du Duc, 2.t. 18.& ſuiv.
Ils s'oppoſent à la ſortie des Eſtrangers que le Roy vouloit qu'on miſt hors de Paris, 2.t. 30
Ils font les Barricades, 2.t.33.& ſuiv.
Ils agiſſent ouvertement contre l'autorité du Roy dans les Eſtats, 2.t.72.& ſuiv.
Leurs furieux emportemens à Paris aprés la mort des Guiſes, 2.t.111.& ſuiv.
Ils dégradent le Roy Henry III. & luy font toutes ſortes d'outrages, 2.t.121.& ſuiv.
Ils employent contre luy les enchantemens & les charmes de la Magie, 2.t.138
Les Villes qui entrent dans la Ligue, 2.t.149.& ſuiv.

Ils massacrent à Toulouse le Premier Président & l'Avocat General, 2.t.150
Leurs Députez pressent le Pape de publier l'excommunication contre le Roy, 2.t.186
Ils deviennent plus forts que jamais aprés la mort de Henry III. 2.t.220.& suiv.
Leur pouvoir durant le siege de Paris, 2.t.289.
Ils offrent la Couronne de France au Roy d'Espagne, 2.t.323
Ils font pendre le Président Brisson, 2.t.326.& suiv.
On en pend au Louvre quatre des plus seditieux, 2.t. 328. & suiv.
Ils font paroistre dans les Estats de Paris qu'ils ne desirent rien moins que la conversion du Roy, 2.t.382. & suiv.
Henry d'Orleans, Duc de Longueville, au secours de Senlis, 2.t.173.174
Donne bataille aux Ligueurs, & la gagne, 2.t.175.& suiv.

Commande une partie de l'armée du Roy, 2.t.220
Et à l'attaque des fauxbourgs de Paris, 2.t.237
Charles Duc de Lorraine ne veut pas qu'on s'oppoſe au paſſage des Reitres dans ſon Païs, & pourquoy, 1.t.244.& ſuiv.
Ne veut pas entrer en France aprés les Reitres, 1.t.264
Il obtient du Roy la paix, 2.t.441
Charles Cardinal de Lorraine fut le premier qui forma le deſſein d'une Ligue generale des Catholiques, 1.t.17.& ſuiv.
Son portrait, là-meſme.
Charles de Lorraine Duc de Mayenne fait la guerre au Roy de Navarre en Guyenne avec peu de ſuccez, 1.t.137.& ſuiv.
Se joint à ſon frere le Duc de Guiſe contre l'armée des Reitres, 1.t.266
Sa belle action au combat de Vimory, 1.t.278.& ſuiv.
Il ſe retire de Lyon en Bourgo-

gne aprés la mort de ſes deux freres, 2.t.111.& ſuiv.
Son éloge, & ſon portrait, 2.t. 140. & ſuiv.
Il refuſe les grandes offres que le Roy luy fait, & ſe réſout à la guerre, là-meſme,& 142
Ses heureux commencemens, 2.t.143
Son entrée dans Paris, 2.t.145
Il affoiblit le Conſeil des Seize en l'augmentant, 2.t.146
Il ſe fait déclarer Lieutenant General de l'Eſtat & Couronne de France, 2.t.147.148
Il agit en Souverain, & fait de nouvelles Loix, 2.t.148
Il marche contre le Roy, défait les troupes du Comte de Brienne,& le fait priſonnier, 2.t.168. & ſuiv.
Il attaque & emporte le fauxbourg de Tours,& s'en retourne ſans faire autre choſe, 2.t.169.& ſuiv.
Sa genereuſe reſolution quand il ſe vit aſſiegé par l'armée Roya-

le, 2.t.197.198
Il fait déclarer Roy le Cardinal de Bourbon par le Conſeil de l'Union, 2.t.222
Il attaque le Roy à Arques, & eſt repouſſé & battu, 2.t.226.& ſuiv.
Il ſuit le conſeil de M. de Ville-Roy,& s'oppoſe aux deſſeins des Eſpagnols, 2.t.247.& ſuiv.
Il fait proclamer Roy Charl. X. 2.t.249.& ſuiv.
Il marche au ſecours de Dreux, 2.t.255
Il perd la bataille d'Ivry, 2.t. 265.& ſuiv.
Il rompt avec les Eſpagnols, & pourquoy, 2.t.323.& ſuiv.
Il ſe diviſe d'avec les Princes de ſa Maiſon, 2.t.325
Il prend jalouſie du jeune Duc de Guiſe, là-meſme.
Il fait pendre au Louvre quatre des principaux des Seize, & abbat leur faction, 2.t.327.& ſuiv.
Il amene le Duc de Parme au ſecours de Roûen, 2.t.336

Il aſſemble les Eſtats à Paris, 2.t.355
Sa Déclaration, par laquelle il invite tous les Seigneurs Catholiques du parti Royal de ſe rendre aux Eſtats pour le bien de la Religion & de l'Eſtat, 2.t.356
Sa harangue, & ſon deſſein dans les Eſtats, 2.t.361
Il crée un Admiral & quatre Mareſchaux de France, 2.t.362
Fait accepter par les Eſtats la Conference de Sureſne, 2.t.369
Prend Noyon, là-meſme.
Il empeſche adroitement dans les Eſtats l'élection d'un Roy, 2.t.386. & ſuiv.
Il ne veut pas tenir pour bonne l'abſolution du Roy, 2.t.426
Il ſe retire de Paris à Soiſſons, 2.t.435
Ce qu'il fit à la Journée de Fontaine-Françoiſe, 2.t.443. & ſuiv.
Il obtient du Roy un Traité & un Edit tres-favorable, 2.t.451. & ſuiv.
Il eſt tres-bien receû du Roy à

Monceaux, 2.t.453
Henry de Lorraine Duc de Guiſe deſtiné par ſon oncle le Cardinal de Lorraine pour eſtre Chef d'une Ligue generale des Catholiques, 1.t.19.& ſuiv.
Traite à Joinville avec Dom Iean d'Autriche, 1.t.21
L'occaſion qui luy fit commencer la Ligue, 1.t.24.& ſuiv.
Son portrait, 1.t.27.& ſuiv.
Prend les armes aprés la mort de Monſieur, 1.t.72
Se ſert du vieux Cardinal de Bourbon, comme d'un fantoſme qu'il met à la teſte de la Ligue, 1.t.79
Traite à Joinville avec les Agens d'Eſpagne & le Cardinal de Bourbon, & les conditions de ce Traité, 1.t.91
Il commence la guerre en s'emparant de pluſieurs places par luy-meſme & par les ſiens, 1.t.93.& ſuiv.
Il fait le Traité de Nemours tres-avantageux à la Ligue, 1.t.112

Il va trouver le Roy à Meaux,& ſe plaint injuſtement de pluſieurs choſes, 1.t.188
Il entreprend avec tres-peu de troupes de défaire l'armée des Reitres, 1.t.239.& ſuiv.
Sa belle retraite du Pont Saint Vincent, 1.t.252.& ſuiv.
Il harcele continuellement l'armée des Reitres, 1.t.269.& ſuivans.
Il les attaque, & en défait une partie à Vimory, 1.t.274.& ſuivans.
Il forme le deſſein de les attaquer à Auneau ; l'execution de cette entrepriſe, 2.t.286.& ſuiv.
Il pourſuit le reſte des Reitres juſqu'en Savoye, 1.t.312
Il laiſſe ſaccager le Comté de Montbeliard, là-meſme,& ſuivans.
Il reçoit du Pape l'épée benite, & du Duc de Parme ſes armes, qu'il luy envoye comme au plus grand Capitaine de ſon temps, 1.t.323

Le refus qu'il reçoit de l'Admirauté pour Briſſac, laquelle fut donnée à d'Eſpernon ſon ennemi, acheve de le déterminer, 1.t. 325
Il aſſemble les Princes de la Maiſon de Lorraine à Nancy, & y fait réſoudre de preſenter au Roy une Requeſte contenant des articles contre l'autorité Royale, 2.t.3
Il ſe réſout à ſecourir les Pariſiens, 2.t.14
Il va à Paris nonobſtant les ordres du Roy qui luy furent portez par M. de Belliévre, 2.t.17. & ſuiv.
Deſcription de ſon entrée dans Paris où il fut receû avec des tranſports de joye tout extraordinaires, 2.t.18. & ſuiv.
Son entreveûë avec le Roy au Louvre, 2.t.24. & ſuiv.
Au jardin de la Reine, 2.t.26. & ſuiv.
Ce qu'il fit à la journée des Barricades, 2.t.37. & ſuiv.

Il desarme les soldats du Roy, & les fait reconduire au Louvre, 2.t.39
Son veritable dessein à la Journée des Barricades, 2.t.40
Ses demandes excessives, 2.t.41. & suiv.
Il se rend maistre de Paris, & fait son Manifeste pour justifier les Barricades, 2.t.47.& suiv.
Il fait entrer adroitement la Reine Mere dans ses interests, 2.t. 54
Il fait presenter au Roy une Requeste contenant des Articles tres-préjudiciables à son autorité, 2.t.56.& suiv.
On luy donne toute l'autorité du Connétable sous un autre nom, 2.t.61.& suiv.
Sa prosperité l'aveugle, & fait qu'il ne voit pas cent choses qui luy devoient donner de la défiance, 2.t.68
Il est choqué de la harangue que le Roy fit aux seconds Estats de Blois, 2.t.70.& suiv.

Il diſpoſe des Eſtats à ſa volonté, là-meſme, & ſuiv.
Il ſe veut faire déclarer par les Eſtats Lieutenant General dans tout le Royaume indépendemment du Roy, 2.t.75
Il eſt averti du deſſein formé contre luy, & conſulte là deſſus avec ſes confidens, 2.t.80. & ſuivans.
Il ſe réſout à demeurer contre l'avis de la pluſpart, 2.t.83
L'hiſtoire de ſa mort tragique, 2.t.85. & ſuiv.
Son éloge, 2.t.96
Loüis de Lorraine Cardinal de Guiſe préſide aux Eſtats de Blois pour le Clergé, 2.t.72
L'hiſtoire de ſa mort tragique, 2.t.94. & ſuiv.
N. de Lorraine, Duc de Guiſe, s'eſtant ſauvé de ſa priſon vient à Paris, où il eſt receû des Ligueurs à bras ouverts, 2.t.324. & ſuiv.
Il tuë le Colonel Saint Paul, 2.t.36

M

LE Mareſchal de Matignon, Gouverneur de Guyenne, empeſche que la Ligue ne s'empare de Bordeaux, 1.t. 113
Rompt adroitement les meſures du Duc de Mayenne, 1. tome, 138
Donne un bon conſeil au Duc de Joyeuſe, qui ne le ſuit pas, 1.t. 202
Ramene Bordeaux à l'obéïſſance, 2.t.309
Le P. Claude Mathieu, grand Ligueur, ſollicite l'excommunication du Roy de Navarre, 1.t. 120
F. Bernard de Montgaillard, dit le Petit Fueillant, Prédicateur ſeditieux, 2.t.113.& ſuiv.
Son extravagance dans un ſermon, 2.t.129
Il ſe retire en Flandre avec les Eſpagnols aprés la réduction de Paris, 2.t.438

François de Monthelon, fameux Avocat, eſt fait Garde des Sceaux par Henry III. 2.t.68
Henry de Montmorency, Mareſchal de Damville, Chef des Politiques ou Mécontens, pour ſe maintenir dans ſon Gouvernement de Languedoc, 1. tome, 10
Y attire ſes freres & ſes amis, là-meſme.
Se joint au Roy de Navarre & au Prince de Condé contre la Ligue, 1.t.116
Protege la Religion, & en reçoit des remercîmens du Pape, 1.t. 127
Sa fidelité au ſervice des Rois, 2.t.118
Il fut fait enfin Conneſtable de France par Henry IV. là-meſme.
Guillaume de Montmorency, ſieur de Thoré, ſe joint au Parti des Politiques mécontens, 1.tome, 10
Eſt défait en conduiſant une

partie des Reitres du Duc Caſimir, 1.t.28
Il reprend Senlis ſur la Ligue, 2.t.172.& ſuiv.
Le ſieur de Montauſier combat tres-vaillamment, & inſulte agréablement aux Gaſcons qui fuirent à la bataille de Coutras, 1.t.220
Le ſieur de Montigny perce & rompt l'Eſcadron des Gaſcons à la bataille de Coutras, 1.t.218
La Montre ridicule que les Eccleſiaſtiques & les Moines firent durant le ſiege de Paris, 2.t.295. & ſuiv.
Le ſieur de Morennes Curé de Saint Merry travaille à faire rentrer le peuple dans l'obéiſſance du Roy, 2.t.326
Le Cardinal Moroſini Légat en France ne put obtenir audience le jour du maſſacre du Duc de Guiſe, 2.t.91.& ſuiv.
Sa Conference avec le Roy, auquel il déclare qu'il avoit encouru les Cenſures à cauſe du meurtre du Cardinal de Guiſe, 2.t.99

Il encour l'indignation du Pape pour n'avoir pas publié ces Cenſures, 2.t.101
Sa Conference avec le Duc de Mayenne, 2.t.363.& ſuiv.
Jean de Morvillier Eveſque d'Orleans. Son éloge & ſon portrait, 1.t.53.& ſuiv.
Il conſeille au Roy de ſe déclarer Chef de la Ligue, 1.t.57

N

ANNE d'Eſt, Ducheſſe de Nemours, mere des Guiſes, eſt arreſtée priſonniere à Blois, 2.t.87
Elle traite par Lettres avec les Ducs de Nemours & de Mayenne pour les ramener à leur devoir, 2.t.127
Le Roy l'envoye à Paris pour y appaiſer les troubles, 2.t.128
Le jeune Duc de Nemours eſt arreſté priſonnier à Blois, 2.t.87
Se ſauve de priſon, 2.t.127
L'ordre qu'il donne pour la défenſe de Paris, où il ſouſtient le

ſiege avec toute la conduite & la vigueur d'un vieux General, 2.t.283.& ſuiv.
Il offre au Roy de luy rendre Paris, pourveu qu'il ſe faſſe Catholique, 2. tome, 297. & ſuivans.
Il abandonne ſon frere, & taſche de ſe faire déclarer en ſa place Chef de la Ligue, 2.tome, 323
François de Noailles Eveſque d'Acqs, ſon éloge, ſes Ambaſſades, & la part qu'il a eû en la converſion de Henry IV. 2.t. 396. & ſuiv.

O

L'ORDRE du Saint Eſprit, & ſa veritable origine, 1.t.60
Loüis d'Orleans, fameux Avocat, grand Ligueur, 1.t.85
Eſt auteur du Libelle intitulé, *le Catholique Anglois*, 2.t.222
Eſt Avocat General de la Ligue, là-meſme.

Le Colonel Alphonſe d'Ornano défait quatre mille Suiſſes Proteſtans en Dauphiné, 1. t. 234
Confident de Henry III. 2. t. 67
Conſeille au Roy de ſe défaire du Duc de Guiſe dans le Louvre, 2. t. 21

P

PANIGAROLE Eveſque d'Aſt preſche à Paris durant le ſiege, 2. t. 294
Les Pariſiens entrent dans la Ligue, & comment, 1. t. 81. & ſuiv.
Leurs Barricades, 2. t. 33. & ſuiv.
Leurs furieux emportemens aprés la mort des Guiſes, 2. t. 112. & ſuiv.
Leur admirable fermeté durant le ſiege, 2. t. 289. & ſuiv.
Ils ſe déclarent contre les Seize, 2. t. 330
Ils courent en foule à S. Denis, à la converſion du Roy, 2. t. 423

L'hiſtoire de la réduction de Paris, 2.t.473
Le Duc de Parme envoye des troupes au Duc de Guiſe, 1.t.240
Il luy envoye ſes armes aprés la défaite des Reitres, comme à celuy de tous les Princes qui meritoit le mieux le titre de grand Capitaine, 1.t.323
Vient au ſecours de Paris, & en fait lever le ſiege en grand Capitaine, ſans donner bataille, 2.t.298
Sa retraite en Artois, 2.t.305
Il rend ſuſpect le Duc de Mayenne au Roy d'Eſpagne, 2.t.310
Il marche au ſecours de Roûen, 2.t.336
Il pouſſe le Roy au combat d'Aumale, 2.t.338
Il fait lever le ſiege de Roûen, 2.t.342
Son admirable retraite de Caudebec, 2.t.343
Le Cardinal de Pellevé ſolliciteur des affaires de la Ligue à Rome, 2.t.120

Sa naiſſance, & ſes qualitez, 1.t.121
Il préſide pour le Clergé aux Eſtats de Paris, 2.t.373
Sa mort, 2.t.439
Les Confrairies de Penitens, & leur origine, 1.t. 167.& ſuiv.
Celle que le Roy établit à Paris, 1.t. 170.& ſuiv.
Philippe II. Roy d'Eſpagne fait aſſaſſiner Iean d'Eſcovedo Secretaire de Dom Jean d'Autriche, & pourquoy, 1.t.22.23
Sollicite le Roy de Navarre & Damville de faire la guerre en faveur des Huguenots, 1.t.67. 99.100
Preſſe le Duc de Guiſe de prendre les armes, 1.t.67.& ſuiv.
Taſche de ſe faire déclarer Protecteur du Royaume de France, 2.t.147
Il fait un Manifeſte, en ſe déclarant contre le Roy, 2.t.255
Il appuye les Seize contre le Duc de Mayenne, 2.t.311
Il découvre imprudemment le

deſſein qu'il a de faire élire Reine de France l'Infante ſa fille, 2. t. 312
Il taſche de faire élire un Roy dans les Eſtats de Paris, 2. t. 384. & ſuiv.
François Pigenat, Curé de Saint Nicolas des Champs, déclame d'une furieuſe maniere contre le Roy, 2. t. 216
Du Pleſſis-Mornay fait un écrit qui alarme la Ligue, 1. tome, 76
Sa fidelité au ſervice du Roy de Navarre ſon Maiſtre, qu'il ſert tres-bien de ſa plume & de ſon épée, 1. t. 108
Il fait le Traité d'Union du Roy avec le Roy de Navarre contre la Ligue, 2. t. 159
On le fait Gouverneur de Saumur, 2. t. 165
Il confere avec le ſieur de Ville-Roy pour la paix, 2. t. 348. & ſuiv.
Les Politiques. Leur parti ſe joint à celuy des Huguenots, 1. t. 9

Le Docteur Poncet déclame en pleine Chaire insolemment contre le Roy, 1.t.178
Sa punition, 1.t.180.181
Le Pont Saint Vincent. Description de la belle retraite que le Duc de Guise y fit, 1.t.252. & suivans.
Portrait de Henry III. 1.t.5.6.12
Portrait du Cardinal de Lorraine, 1.t.17
Portrait du Duc de Guise, 1.t.27
Portrait de Jean de Morvillier Evesque d'Orleans, 1.t.53.54
Portrait du Duc d'Espernon, 1.t. 325. & suiv.
Portrait de la Reine Catherine de Medicis, 2.t.125.& suiv.
Portrait du Duc de Mayenne, 1.t. 140. & suiv.
Le Présidẽt Potier de Blanc-Mesnil est mené prisonnier à la Bastille par les Ligueurs, 2. tome, 133
Son intelligence avec le Roy Henry IV. & son éloge, 2.t.237. & suiv.

Jean Prevoſt Curé de Saint Severin, grand Ligueur, 1.t.83
Déclame furieuſement contre le Roy, 1.t.314
Les Prédicateurs de la Ligue déclament ſcandaleuſement contre le Roy, ſur tout aprés la mort des Guiſes, 2.t.113.216
Font opiniaſtrer le peuple de Paris durant le ſiege, 2.t.294
Leur impudence, 2.t.314

R

LEs Reitres, & leur armée, 1.t. 235.& ſuiv.
Le ravage qu'ils font dans la Lorraine, 1.t.247.& ſuiv.
Leur entrée en France, 1.t.264
Leur conſternation trouvant ſur le bord de la riviere de Loire tout le contraire de ce qu'on leur avoit promis, 1.t.270.& ſuiv.
Leur combat à Vimory, 1.t.275. & ſuiv.
Leur negligence, & leur débau-

che, 1.t.202. & ſuiv.
Leur défaite à Auneau, là même.
Leur entiere diſſipation, 1.t.303. & ſuiv.
François Comte de la Rochefoucault, 1.t.141
Jean-Loüis de la Rochefoucault, Comte de Randan, défait & tué devant Iſſoire, 2.t.278
Le Capitaine Roche-morte ſurprend le Chaſteau d'Angers, & y eſt tué, 1.t.144
René Vicomte de Royan, 1.t.141
Le Colonel Roſne enleve un quartier de l'armée des Reitres, 1.t. 246
Reçoit commiſſion du Duc de Mayenne pour commander en Champagne & en Brie, 2.t.143
Il ſe ſaiſit de Vendoſme, 2.t.168
Il défend Paris aprés la priſe des Fauxbourgs, 2.t.241
Il commande la Cavalerie Legere à la bataille d'Ivry, 2.t.263
Eſt fait Mareſchal de la Ligue, 2.t.362

S

LOûïs de Saint Gelais, 1.t. 141
Mareſchal de Camp de l'armée du Roy de Navarre à la bataille de Coutras, 1.t. 209
Le Capitaine Saint Paul Officier du Duc de Guiſe, 1.t.278
Sa valeur au combat d'Auneau, là-meſme.
Il entre par force au jardin de la Reine, pour y défendre le Duc ſon Maiſtre, 2.t.27
Eſt fait Mareſchal de la Ligue, 2.t.362
Sa mort, 2.t.363
Charles de Saveuſe défait par le Comte de Chaſtillon, 2.t.181
Philippe Sega, Cardinal de Plaiſance, Legat en France pour la Ligue, 2.t.351
Taſche d'empeſcher la Conference de Sureſne, 2.t.368
Défend, mais inutilement, d'aller à S.Denis, pour aſſiſter à l'abjuration du Roy, 2.t.416

Se

Se retire aprés l'entrée du Roy, & meurt ſur le chemin en s'en retournant à Rome, 2.t.439
Segur Pardaillan Surintendant de la maiſon du Roy de Navarre luy conſeille de ſe convertir, & puis l'en diſſuade pour un temps, 2.t.393. & ſuiv.
Siege de Broûage, 1.t.143.144
Siege de Senlis, 2. t. 172. & ſuivans.
Siege de Paris, 2. t. 284. & ſuivans.
Les choſes qui contribuerent à faire réſoudre les Pariſiens à tout ſouffrir, pluſtoſt que de ſe rendre, 2.t.288. & ſuiv.
Siege de Chartres, 2.t.306
Siege de Roûen, 2.t.335
Sixte V. Pape. Sa naiſſance, ſa fortune, & ſon genie, 1.t.122. & ſuiv.
Rebute d'abord les Ligueurs, 1.t.123
Sa Bulle d'excommunication contre le Roy de Navarre & le Prince de Condé, 1.t.215

Ce que les Catholiques disoient contre cette Bulle, 1. t. 126. & suiv.
Les écrits qu'on fit contre elle, 1.t.127.& suiv.
La Protestation du Roy de Navarre, qu'il fit afficher dans Rome contre cette Bulle, 1.t.130. 131
Il loüe la generosité de ce Roy, 1.t.132
Il envoye aux Galeres des Cordeliers qui avoient presché contre luy, 1.t.321
Ils envoyent l'épée benite au Duc de Guise aprés la défaite des Reitres, 1.t.323
Son ressentiment,& la colere où il se mit pour le meurtre du Cardinal de Guise, 2.t.101
Il suspend toutes les expeditions pour les Benefices jusqu'à ce que le Roy ait envoyé demander son absolution, 2.t.102
Il fait afficher à Rome un Monitoire contre luy, 2.t.108
Il déclare au Cardinal de Joyeu-

l'armée des Reitres, 1.t.307.& ſuiv.
Traité du Roy avec les Seigneurs de la Ligue, 2.t.60
Traité du Roy avec le Roy de Navarre contre la Ligue, 2.t.155.& ſuiv.
Traité du Duc de Mayenne, 2.t. 452. & ſuiv.
Traité du Duc de Mercœur, 2.t. 458. & ſuiv.
Loüis de la Trimoüille Chef de la Ligue dans la Touraine & dans le Poitou, 1.t.43.44
Claude de la Trimoüille ſe fait Huguenot, & pourquoy, 1.t. 141
Se ſaiſit du logement de Coutras, 1.t.204
Son courage & ſa valeur en cette bataille, 1.t.218. & ſuivans.
Charlotte Catherine de la Trimoüille ſe fait Huguenote, & épouſe le Prince de Condé, 1.t. 141.142
Henry de la Tour, Vicomte de

Turenne, ſe joint au Marêchal de Damville dans le parti des Mécontens, 1.t.9
Sa réponſe audacieuſe à la Conference de Saint Brix, 1.t.164
Il amene un grand renfort au Roy de Navarre, 1.t.199
Combat fort vaillamment à la bataille de Coutras, 1.t.219
Eſt fait Mareſchal de France, Duc de Bouillon, & Prince de Sedan, 2.t.334
Il prend Stenay la veille de ſes nopces, 2.t.335

V

LE ſieur de Ville-Roy Secretaire d'Eſtat ſous Henry III. 2.t.64
Il entre dans la Ligue pour ſervir l'Eſtat, 2.t.244
Son éloge, 2.t.245
Le bon conſeil qu'il donne à M. de Mayenne, 2.t.97.98
Henry IV. l'oblige à demeurer auprés du Duc de Mayenne, là-meſme.

ſe ſon ſentiment contre la Ligue & contre les Guiſes, 2.t.105
Il refuſe l'abſolution au Roy, s'il ne luy remet entre les mains les Prélats priſonniers, 2.t.185
Son foudroyant Monitoire contre le Roy, 2.t.188
Il envoye en France le Legat Caïetan pour faire élire un Roy Catholique, 2.t.243
Il ſe deſabuſe en faveur du Roy, 2.t.311
Il menace l'Ambaſſadeur d'Eſpagne de luy faire trancher la teſte, 2.t.313
Sa mort, là-meſme.
La Sorbonne. Son éloge, 1.t.317
La faction des Ligueurs y prévaut ſur les bons Docteurs, 1.t. 317
Fait un méchant Decret contre les Rois, 1.t.319
En fait un, par lequel on déclare qu'on eſt delivré du ſerment de fidelité qu'on a fait au Roy Henry III. 2.t.118. & ſuiv.
Les maux incroyables que cauſa

ce malheureux Decret, 2.t.121. & ſuiv.
Elle en fait un autre, où elle déclare qu'on ne peut prier Dieu pour luy à la Meſſe, 2. tome, 186
Son Decret contre Henry de Bourbon, 2.t.252.253
Autre Decret contre luy durant le ſiege de Paris, 2.t.292
Les pernicieuſes ſuites de ce Decret, 2.t.293
Elle déclare nuls tous les Decrets qu'elle avoit faits durant la Ligue, 2.t.439.& 440

T

TRAITE' de la Ligue fait à Peronne, 2.t.467
Traité du Duc de Guiſe avec Dom Jean d'Autriche, 1.t.21
Traité des Chefs de la Ligue avec le Roy d'Eſpagne, 1.t.91
Traité de Nemours favorable aux Ligueurs, 1.t.112
Traité du Duc d'Eſpernon avec

Sa Conference avec du Pleſſis-Mornay pour la paix, 2.t.348. & ſuiv.
Vimory. Deſcription du combat qui s'y fit, 1.t.275.& ſuiv.
Le ſieur de Vins commandant la Cavalerie-Legere du Duc de Guiſe va reconnoiſtre les Reitres dans leurs logemens aux environs d'Auneau, 1.t.288
Commande les Chevaux-Legers au combat d'Auneau, 1.t.292. 296
Il donne avis au Duc de Guiſe de ne ſe pas fier au Roy, 2.t. 82. 83
Pourquoy il ſe donna au Duc de Guiſe, & comment il ſe fit Chef de la Ligue en Provence, 2.t. 150. & ſuiv.
Le Marquis de Vitry, aprés la mort de Henry III. ſe jette dans le parti de la Ligue, 2.t.218
Il ſe remet le premier de tous dans l'obéiſſance, aprés la converſion du Roy, 2.t.430

FIN.

VITTORIO
EMANVELE
RE D'ITALIA